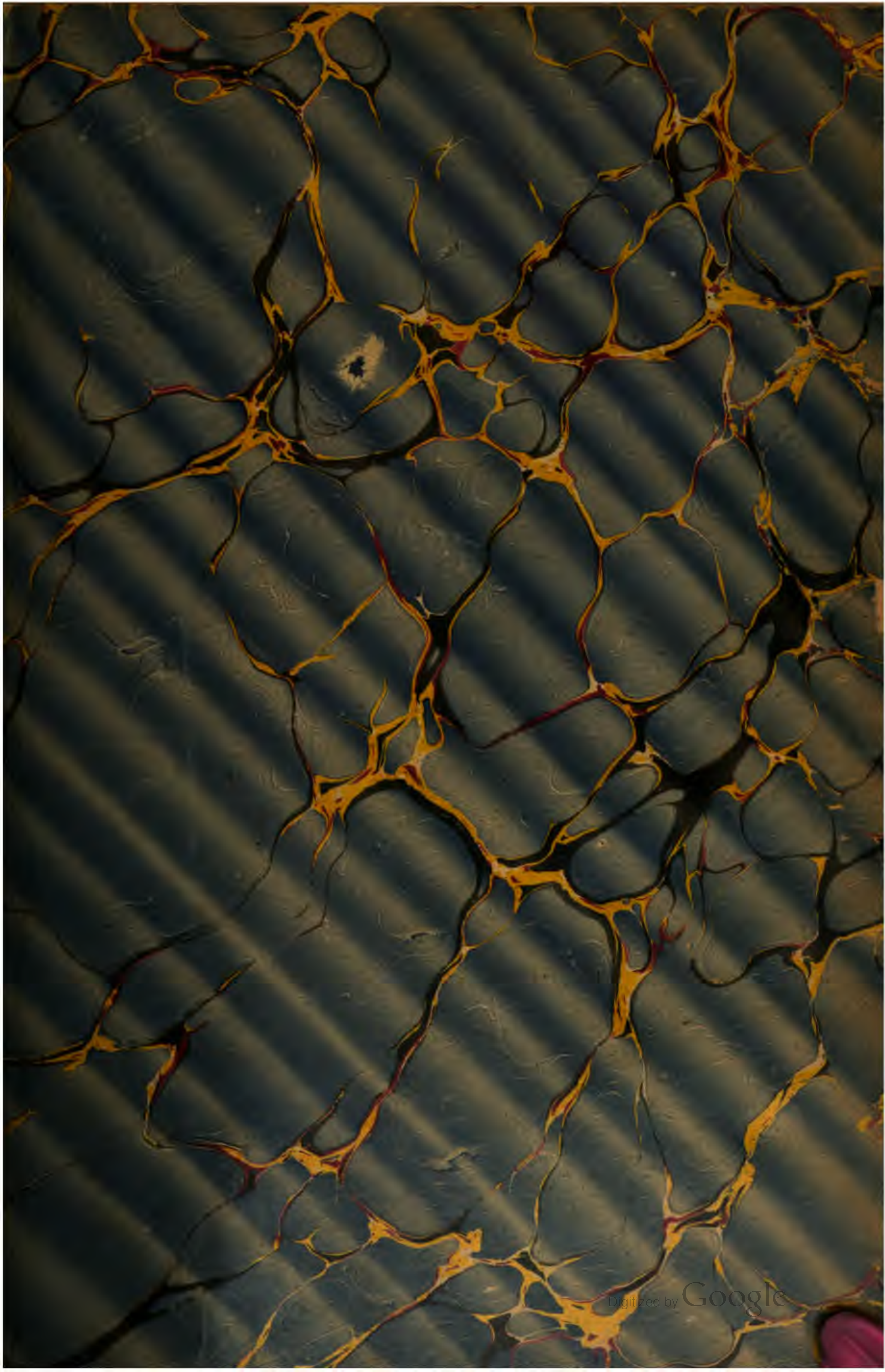

EX LIBRIS E. MAREUSE





SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME XXV.



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-EDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Y. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE POQUELIN-MOLIÈRE — 17

1904

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

Membres du Bureau pour 1904.

Président	M. DE MENSIGNAC (Camille), A. ✪, conservateur des Musées d'antiques, d'armes et préhistorique.
Vice-Présidents	MM. RAMBIÉ (Pierre), sous-chef du Secrétariat de la Chambre de Commerce.
	BRUTAILS (J.-A.), ✱, I. ✪, correspondant de l'Institut, archiviste de la Gironde.
Secrétaire général..	M. l'Abbé BRUN.
Secrétaires-adjoints	MM. RAVEAU (Armand), inspecteur principal du Poids public.
	DUSSAUT (François).
Archiviste	M. AMTMANN (Th.), I. ✪.
Trésorier..........	M. DAGRANT (G.-P.), ✠, peintre-verrier.
Trésorier-adjoint ..	M. THOMAS (Fernand).
Assesseurs	MM. PARIS (Pierre), ✱, I. ✪, ancien président de la Société, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, directeur de l'École des Beaux-Arts.
	HANAPPIER (Charles), négociant.
	FERET (Edouard), libraire-éditeur.

Le Bureau se réunit le premier vendredi de chaque mois, à 8 heures 1/2 du soir, à l'Athénée, 53, rue des Trois-Conils.

La Société se réunit le deuxième vendredi de chaque mois, à la même heure et à la même adresse.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL : à l'Athénée.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

Au 1er juillet 1904.

✱ Légion d'honneur. — ✠ Ordre étranger. — I. ✪ Officier de l'Instruction publique. — A. ✪ Officier d'Académie. ✪ Mérite agricole.

Bienfaiteurs et donateurs.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
Le Conseil général de la Gironde.
La Municipalité de Bordeaux.
La Ville de Paris et le Préfet de la Seine.

Membres titulaires (1).

1877 AMTMANN (Th.), I. ✪, négociant, cours de la Martinique, 68.
1889 ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, rue d'Aviau.
1892 BAILLON (C.), notaire, à Langoiran (Gironde).
1873 BARCKHAUSEN (H.), O. ✱, I. ✪, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté de droit, cours d'Aquitaine, 80.
1887 BARDIÉ (A.), I. ✪, négociant, cours de Tourny, 49.
1904 BARDIN (E.), cours Saint-Jean, 170.
1873 BAUDRIMONT (E.), A. ✪, docteur en médecine, rue Saint-Remy, 43.

---

(1) Le millésime qui précède chaque nom est la date d'entrée dans la Société. — Tous les membres reçus en 1873 sont fondateurs de la Société.

1897 BERSAT, propriétaire, à Sorbède, par Saint-Loubès (Gironde).
1873 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, Hôtel de Ville.
1903 BODLÉIENNE (bibliothèque), à Oxford (Angleterre).
1900 BONNAL (L.), rue Saint-Remy, 39.
1899 BORDES DE FORTAGES (PH.-LOUIS DE), rue Billaudel, 86.
1902 BOUCHON (GEORGES), rue Verdier, 19.
1904 BOUQUEY (OSCAR), propriétaire au Marrin, près Saint-Christophe-des-Bardes (Gironde).
1893 BRUN (Abbé), curé du Taillan (Gironde).
1892 BRUTAILS (A.), ✻, I. ◐, correspondant de l'Institut, archiviste de la Gironde, rue d'Aviau, 13.
1900 CABRIT (J.), ✻, conservateur du Musée, cours d'Albret.
1897 CADORET (Y.), imprimeur, rue Poquelin-Molière, 17.
1900 CALLEN (Abbé), cours d'Albret, 89.
1881 CANTELLAUVE, château des Baudis, à Mausac, par Lalinde (Dordogne).
1898 CAPELLE, peintre, rue Cotrel, 13.
1900 CASTELNAU D'ESSENAULT (Marquis de), château du Casse, à La Tresne (Gironde).
1898 CHAMBON (CH.), photographe, allées de Tourny, 56.
1873 CHAPON (JULES), publiciste, rue de Cheverus, 8.
1898 CHARBONNEAU (O.), pharmacien, cours de l'Intendance, 55.
— CHARLOT, rue Emile-Fourcand, 52.
1901 CHARROL (MARCEL), A. ◐, cours de l'Intendance, 58.
1902 CHÉDOR (H.), rue de Sèze, 7.
1896 CORBINEAU, directeur d'école, à Saint-Emilion (Gironde).
1895 COUDOL (I.), architecte, rue du Château-Trompette, 5.
1903 CRUSE (HENRY), Pavé-des-Chartrons, 29.
1875 DAGRANT (G.-P.), ✠, peintre-verrier, cours Saint-Jean, 7.
1874 DALEAU (FR.), A. ◐, archéologue, à Bourg-sur-Gironde (Gironde).
1873 DANEY (ALFRED), C. ✻, I. ◐, maire de Bordeaux, rue de la Rousselle, 36.
1897 DAWANT (Abbé), vicaire à Saint-Pierre.
1898 DELARUE (CH.), rue de Moulis, 10.
1897 DESCAMPS, antiquaire, rue Jean-Jacques-Bel, 2.
1902 DESERCES, rue de Soissons, 55.
1873 DEZEIMERIS (REINHOLD), O. ✻, I. ◐, correspondant de l'Institut, rue Vital-Carles, 11.
1903 DOINET (LÉOPOLD), rue David-Jonhston, 131.
1895 DOSQUE (R.), artiste peintre, rue de Laharpe, 110.
1896 DUBOIS (Abbé), curé de Roquefort, par Agen (Lot-et-Garonne).
1898 DUBOIS (PAUL), négociant, quai des Chartrons, 42.
1897 DUBOIS, villa Ausone, à Saint-Emilion (Gironde).
1889 DULAU ET Cie, éditeur, Soho-Square, à Londres (Angleterre).

1877 DUMEYNIEU, architecte, rue Ausone, 13.
1878 DURAND (P.), architecte, rue François-de-Sourdis, 155.
1897 DURÈGNE, I. ✪, ingénieur, boulevard de Caudéran, 309.
1901 DUSSAUT (François), cours d'Alsace-Lorraine, 36.
1903 DUTRUCH, ✱, chef d'escadron au 21e régiment d'artillerie, à Angoulême (Charente).
1899 FAYOLLE (de), I. ✪, pharmacien, cours Balguerie-Stuttemberg, 69.
1873 FERET (Ed.), libraire-éditeur, cours de l'Intendance, 15.
1891 FLOS (Léopold), rue Maucoudinat, 7.
1876 FORRESTER (Offley), Mark-Lane, 66, à Londres (Angleterre).
1899 FOURCHÉ (Paul), rue Ducau, 21.
1896 FRAIKIN (Abbé), via Cavour, 358, à Rome (Italie).
1877 GADEN (Charles), ✱, rue de la Course, 109.
1893 GARREAU (M.), ancien notaire, à Langon (Gironde).
1874 GERVAIS (E.), architecte, place Gambetta, 29.
1904 GIRAULT (A.), I. ✪, artiste-peintre, rue Mazarin, 101.
1873 GOUNOUILHOU (Gustave), O. ✱, imprimeur, rue de Cheverus, 8.
1897 GUILLOT, rue du Palais-de-l'Ombrière, 15.
1889 HABASQUE (Francisque), ✱, I. ✪, président honoraire à la Cour d'appel de Bordeaux, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, rue du Jardin-Public, 5.
1874 HALPHEN (Const.), château de Batailley, à Pauillac (Gironde), et rue de Tilsitt, 11, à Paris.
1887 HANAPPIER (Ch.), négociant, Pavé-des-Chartrons, 51.
1903 JOSSELIN (Raphael), rue Cornu, 40.
1884 JULLIAN (C.), O. ✱, I. ✪, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, cours Tournon, 1.
1901 LABADIE (E.), rue Vital-Carles, 32.
1896 LABATUT (A.), architecte, rue Villedieu, 13.
1882 LABBÉ (L.), architecte, rue de Saint-Genès, 9.
1896 LABRIE (Abbé), curé de Lugasson (Gironde).
1902 LACOTE (Oscar), rue Raze, 8.
1901 LAFARELLE, docteur en médecine, boulevard du Bouscat, 12.
1900 LAFUGE (Armand), rue Notre-Dame, 136.
1898 LALANNE, A. ✪, docteur en médecine, castel d'Andorte, au Bouscat (Gironde).
1893 LAMARTINIE (Abbé), curé de Saint-Michel-de-Fronsac (Gironde).
1873 LARRONDE (E.), ✱, négociant, rue de la Course, 32.
1887 LAWTON (Edouard), quai des Chartrons, 94.
1887 LÉGLISE (Abbé), curé de Gensac (Gironde).
1889 LELIÈVRE (Abbé), A. ✪, rue Thiac, 30.
1892 LEWDEN, ✱, chef d'escadrons au 3e dragons, à Nantes.
1893 LEWDEN (Abbé), aumônier de la Réunion, à Libourne (Gironde).
1899 LOSTE (W.), notaire, Pavé-des-Chartrons, 27.

1887 MAILLE, facteur d'orgues, rue Mazarin, 36.
1889 MALLET (ALBERT), chemin des Cossus, au Bouscat (Gironde).
1882 MARCHAND (EMMANUEL), cours Gambetta, 31, à Talence (Gironde).
1900 MAREUSE, boulevard Haussman, 81, à Paris.
1903 MATABON, rue de la Trésorerie, 37.
1898 MELLER (PIERRE), Pavé-des-Chartrons, 43.
1899 MELLER (ANDRÉ), boulevard de Caudéran, 284.
1875 MENSIGNAC (CAMILLE DE), A. ✪, conservateur des Musées préhistorique, des armes et des antiques, cours Victor-Hugo, 19.
1893 MILLER (OMER), artiste peintre, rue des Remparts, 40.
1875 MILLET (L.), peintre décorateur, rue du Mirail, 58.
1884 MIMOSO (CHARLES), cours de l'Intendance, 57.
1893 MORICE (GASTON), rue de Ruat, 41.
1903 MOUNASTRE-PICAMILH, libraire, rue Porte-Dijeaux, 45.
1882 MUSÉE DES ARMES, rue Mably, 1.
— MUSÉE PRÉHISTORIQUE, au Jardin Public.
1874 NÉGRIÉ, ✱, docteur en médecine, cours du XXX-Juillet, 30.
1893 NICOLAÏ (A.), ✠, I. ✪, avocat, rue Beaubadat, 1.
1902 PANIAGUA (A. DE), ✱, rue de Macau, 22.
1900 PARIS (PIERRE), ✱, I. ✪, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, rue de Tauzia, 6.
1897 PASSEMARD, à Villemorine, Saint-Emilion (Gironde).
1900 PELAIN (PIERRE), rue Vital-Carles, 17.
1900 PELLEPORT-BURÈTE (CHARLES DE), place du Champ-de-Mars, 8
1901 PELTIER (G.), rue du Loup, 63.
1899 PETIT DE MEURVILLE, allées Damour, 31.
1900 PETITCOLIN (A.), rue Turenne, 43.
1876 PIGANEAU (EMILIEN), I. ✪, cours d'Albret, 17.
1873 PUIFFERAT (Marquis de), château du Breuil, à Talence (Gironde).
1897 RAFFIN (Abbé), curé doyen de Pujols (Gironde).
1899 RAMBIÉ (PIERRE), rue Mondenard, 31.
— RAVEAU (A.), inspecteur principal du Poids public, rue Neuve, 32.
1875 RIBADIEU (F.), rue Huguerie, 48.
1904 ROUSSELOT (ERNEST), sous-archiviste de la Ville, rue Ponthelier, 22.
1902 SAINT-MARTIN (DE), cours d'Aquitaine, 7.
1893 SALVIANI (Abbé), curé doyen de Langon (Gironde).
1900 SARRAU (Comte AURÉLIEN DE), ✠, rue Rohan, 22.
1880 SAUNIER (F.), A. ✪, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, chemin Taudin, 4, à Caudéran (Gironde).
1904 SCHMITT, propriétaire, rue de la Croix-Blanche, 18.
1874 SCHRODER (M.), cours du XXX-Juillet, 20.
1873 SECRESTAT, rue Notre-Dame, 28.
1903 SERVAN (OMER), rue Barrère, 20.

1901 TENET (Mme DE), rue de la Renaissance, 15.
1896 THÉVENET (GASTON), rue de Genève, 3, à Angoulême (Charente-Inférieure).
1893 THIBAUDEAU (ARMAND), avoué, cours de Tourny, 17.
1900 THOMAS (FERNAND), rue Minvielle, 63.
1887 VALETTE (Abbé), curé de Blaignan (Gironde).
1902 VANDERCRUYCE (ALBERT), rue Esprit-des-Lois, 16.
1881 WETTERWALD, cours Saint-Louis, 110.

Membres honoraires français.

ARMAILHACQ (Mgr ALBERT D'), prélat de S. S. le Pape, ancien supérieur de Saint-Louis-des-Français de Rome, à Pau (Basses-Pyrénées).

BABELON (ERNEST-CHARLES-FRANÇOIS), ✱, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rue de Verneuil, 30, à Paris.

BONAPARTE (Prince ROLAND), avenue d'Iéna, 10, à Paris.

CAPITAN (Dr), I. ✪, vice-président de la Commission des monuments mégalithiques, membre du Comité des travaux scientifiques et historiques, rue des Ursulines, 8, à Paris.

CARTAILHAC (EMILE), ✱, ✠, I. ✪, correspondant de l'Institut, rue de la Chaine, à Toulouse (Haute-Garonne).

CHARMES (XAVIER), C. ✱, I. ✪, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, rue Bonaparte, 17, à Paris.

DELISLE (LÉOPOLD), G. O. ✱, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.

GONSE (LOUIS), directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, rue Favart, 8, à Paris.

GUILLAUME (EUGÈNE), G. C. ✱, membre de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, rue de l'Université, 5, à Paris.

HÉRON DE VILLEFOSSE, O. ✱, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rue Washington, 15, à Paris.

LASTEYRIE (COMTE ROBERT DE), ✱, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, à Paris.

LECOT (S. E. LE CARDINAL), archevêque de Bordeaux.

LONGNON (AUGUSTE-HONORÉ), ✱, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rue de Bourgogne, 52, à Paris.

NORMAND (CH.), directeur de l'*Ami des monuments*, rue des Martyrs, 1, à Paris.

PERROT (GEORGES), G. O. ✱, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Paris.

TRABUT-CUSSAC, rue Fondaudège, 108, à Bordeaux.

VACHON (MARIUS), membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique au Ministère du commerce et de l'industrie, boulevard Raspail, 286, à Paris.

Membres honoraires étrangers.

GROSS (Dr), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Neuveville (Suisse).
HILDEBRAND, premier conservateur du Musée royal d'Archéologie, à Stockholm.
LYUBIE (Professeur), président de la Société d'Archéologie de Croatie, directeur du Musée, à Agram (Zagreb).
MONTELIUS (Oscar), deuxième conservateur du Musée royal d'Archéologie, à Stockholm.
PIGORINI, Directeur del Muséi préhistorico, etnografico Kircheranio.
SCHMIDT (Waldemar), professeur à l'Université de Copenhague, directeur du Musée royal.
TERRIEN DE LA COUPERIE, professeur de philologie indo-chinoise, University College, à Londres.

Membres correspondants.

CAILHAT (Chanoine), aumônier du Lycée, à Montauban.
CARSALADE DU PONT (Mgr de), I. ✪, évêque de Perpignan.
DUMAS DE RAULY, A. ✪, à Montauban.
FONTENILLES (Paul de), ✠, A. ✪, inspecteur général de la Société française d'Archéologie, à Montauban.
FORESTIÉ (Edouard), A. ✪, à Montauban.
JOUAN (Henri), O. ✱, A. ✪, capitaine de vaisseau en retraite, à Cherbourg.
POTTIER (chanoine), I. ✪, fondateur et président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Sociétés correspondantes en France.

Agen	Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Alais................	— Scientifique et Littéraire.
Amiens..............	— des Antiquaires de Picardie.
Angoulême...........	— Archéol. et Historique de la Charente.
Autun...............	— Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.
Avesnes.............	— Archéologique.
Avignon.............	Académie de Vaucluse.
Bayonne.............	Société des Sciences et Arts.
Beauvais............	— Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.
Belfort.............	— d'Emulation.
Besançon............	— d'Emulation du Doubs.
Béziers.............	— Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Bône (Algérie)......	Académie d'Hippone.
Bourges.............	Société des Antiquaires du Centre.

Brive	Société Scientifique, Historique et Littéraire de la Corrèze.
Caen	— des Antiquaires de Normandie.
Cahors	— des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot.
Carcassonne	— des Arts et Sciences.
Châlons-sur-Marne	— d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Châlon-sur-Saône	— d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry	— Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Chartres	— d'Archéologie d'Eure-et-Loir.
Châteaudun	— Dunoise.
Château-Thierry	— Historique et Archéologique.
Compiègne	— Française d'Archéologie pour la conservation des Monuments.
Constantine (Algérie) ..	— Archéologique.
Dax	— de Borda.
Digne	— Littér. et Scientifique des Basses-Alpes.
Dijon	Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Draguignan	Société d'études Scientifiques et Archéologiques.
Guéret	— des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse.
Langres	— Historique et Archéologique.
La Rochelle	Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts.
Le Havre	Société Nationale Havraise d'Etudes diverses.
Le Mans	— Historique et Archéologique du Maine.
Le Puy	— d'Agric., Sciences, Arts et Commerce.
Lille	Commission Historique du département du Nord.
Limoges	Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon	— Littéraire, Historique et Archéologique.
Meaux	— Littéraire et Historique de la Brie.
Melun	— Archéologique, Sciences et Arts de Seine-et-Marne.
Montauban	— Archéologique de Tarn-et-Garonne.
Montpellier	— Archéologique.
Nancy	— d'Archéologie Lorraine.
Nantes	— Archéologique.
Narbonne	Commission Archéologique et Littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Nice	Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
Orléans	— Archéologique et Historique.
Paris	Publications Scientifiques et Archéologiques du Comité des Travaux historiques, au Ministère.

Paris......................	Société d'Anthropologie.
»	Musée Guimet, Annales.
»	— — Revue de l'histoire des religions.
»	Revue des Etudes grecques.
»	Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
»	Bibliothèque de l'École des Chartes.
»	Journal des Savants.
»	Revue de la Société des Études historiques.
»	L'Ami des monuments.
»	Bulletin de la Société Académique Indo-Chinoise de France.
»	Société Nationale des Antiquaires de France.
Pau......................	Bibliothèque des Sciences, Lettres et Arts.
Périgueux................	Société Historique et Archéologique.
Poitiers.................	— des Antiquaires de l'Ouest.
Quimper..................	— Archéologique du Finistère.
Rambouillet..............	— Archéologique.
Rennes...................	— Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rodez....................	— des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
Rouen....................	Commission des Antiquaires de la Seine-Inférieure
»	Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie.
Saint-Brieuc.............	— d'Emulation des Côtes du-Nord.
»	— Archéologique, Historique des Côtes-du-Nord.
Saint-Dié................	— Philomathique Vosgienne.
Saint-Germain............	Musée National.
Saint-Omer...............	Société des Antiquaires de la Morinie.
Saintes..................	— des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Sens.....................	— Archéologique.
Soissons.................	— Archéologique, Historique et Scientifique.
Toulouse.................	— Archéologique du Midi.
Tours....................	— Archéologique de Touraine.
Troyes...................	Académie d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
Vannes...................	Société Polymathique du Morbihan.

Sociétés correspondantes étrangères.

Agram (Croatie)..........	Société Archéologique Croate.
Anvers...................	Académie d'Archéologie de Belgique.
Bari (Italie)............	Giornale araldico della Accademia araldica Italiana.
Boston et New-York....	American folk-lore society.

Bruxelles	Commission royale d'Arts et d'Archéologie.
»	Analecta Bollandiana.
»	Société Archéologique de Bruxelles.
Copenhague	Société royale des Antiquaires du Nord.
Helsingfors	— Finlandaise d'Archéologie.
Huy	Cercle hutois, Sciences et Arts.
La Haye	Institut royal, pour les Lettres, la Géographie et l'Ethnographie des Indes néerlandaises.
Liège	Institut Archéologique Liégeois.
Lisbonne	Société royale des Architectes et Archéologues portugais.
Londres	Institut royal Archéologique de la Grande-Bretagne et d'Irlande.
Madrid	Académie royale d'Histoire.
Mexico	Museo nacional.
Moscou (Russie)	Société impériale archéologique.
Namur	— Archéologique.
New-York	Anthropological society.
Rio Janeiro (Brésil)....	Archives du Musée national.
Rome	Muséi préhistorico, etnografico Kircheriano.
San-José (Costa-Rica).	Annales del Museo nacional.
Sousse	Société Archéologique.
Stockholm	Académie royale des Belles-Lettres, Histoire et Antiquités de la Suède.
Taunton (Angleterre)..	Archeological and natural history society.
Washington (Etats-Unis)............	Institut Smithsonien.
»	Bureau of Ethnology.

N.-B. — MM. les Sociétaires sont invités à signaler à M. le Secrétaire général les omissions ou erreurs des listes ci-dessus.



COMPTES RENDUS

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

1er SEMESTRE 1904

(Analyse)

Séance du 8 janvier 1904.

Présidence de M. de Mensignac, président.

Présents : MM. de Mensignac, Rambié, Dagrant, Thomas, Fourché, Bardié, Coudol, l'abbé Callen, Doinet, Deserces, Feret, Paris, Daleau, Charrol, l'abbé Brun.

Excusés : MM. Amtmann, Raveau.

Avant de donner la parole à M. le Secrétaire général pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président communique à l'assemblée la nouvelle de la mort de M. A. de Saint-Laurent, membre à vie de notre Société. C'était un collègue instruit et aimable dont tous nous avons eu à apprécier maintes fois les généreuses et brillantes qualités. La Société tout entière s'unit à son Président dans l'éloge funèbre de notre regretté collègue, et dans les vifs regrets dont il envoie l'expression à la famille de M. de Saint-Laurent.

Le procès-verbal est lu et adopté.

A propos de la *Revue préhistorique* recommandée par une circulaire à toutes les sociétés savantes, dont les travaux touchent plus ou moins immédiatement aux choses de la Préhistoire, M. Paris signale la *Société des Fouilles*, dont le président est M. Babelon. Cette Société a pour but de subventionner les fouilles archéologiques qui présentent un réel intérêt, et qui,

souvent, sont arrêtées et même abandonnées faute de ressources suffisantes pour les mener à bonne fin. Notre collègue fait observer que l'intervention de la *Société des Fouilles* pourrait nous être utile dans certains cas, et demande si nos Statuts nous permettent d'adhérer à la *Société des Fouilles* dans le cas très probable où elle solliciterait notre adhésion. L'observation et la demande de M. Paris sont renvoyées au Bureau.

M. Dagrant, trésorier, donne lecture de son rapport sur l'exercice financier de 1903. — Les dépenses se sont élevées à la somme de 3.907 fr. 65 et les recettes à la somme de 2.798 fr. 75. — L'encaisse au 1er janvier 1904 est de 7.096 fr. 75.

Conformément aux Statuts, une Commission est nommée pour la vérification des comptes du trésorier. Elle se compose de MM. Fourché, Bardié, Coudol.

M. Bardié donne lecture de la suite de son voyage en Espagne. De nombreuses photographies que notre collègue fait passer sous nos yeux permettent de le suivre aisément, d'admirer avec lui les chefs-d'œuvre des divers âges, et de partager ses impressions d'artiste et d'archéologue. A *Cordoue*, nous faisons d'abord une visite à la mosquée dont nous admirons la vue extérieure, puis la Porte du Pardon, les vestibules du premier et du second Mihrab, la coupole du troisième. — Nous visitons ensuite la cathédrale. Une riche série de vues diverses nous permet d'admirer en détail ce merveilleux monument. — A *Grenade*, l'Alhambra retient le visiteur; nous parcourons avec lui ce Palais merveilleux. Voici, à l'entrée, la Cour des Myrthes, puis le salon des Ambassadeurs, la cour des Lions, la salle de Justice, le vase de l'Alhambra, la salle des Abencérages, le mirador et les bains de la Sultane Lindaraga. — Nous visitons ensuite le Généralife et ses jardins fameux. — A *Séville*, nos yeux sont charmés d'abord par la tour de la Géralda. Mais l'Alcazar nous appelle et, à la suite de notre collègue, nous le visitons en tous sens. Nous voyons l'Alcôve du Sultan, le Patio de las Doncellas, la galerie des rois Maures et la cour des Poupées. — Le Patio de la maison de Pilate nous retient un moment. — Nous faisons aussi une excursion à *Italica* pour y admirer les restes d'un aqueduc romain. — La description

archéologique de ces divers monuments est émaillée d'anecdotes piquantes, de souvenirs historiques, de réflexions de philosophie aimable, qu'on écoute avec le plus vif intérêt.

M. Fourché donne lecture du travail de M. Amtmann sur les objets gallo-romains trouvés à Petit-Corbin, commune de Lussac, Gironde. Voir aux *Communications diverses*.

En raison de l'heure avancée, M. de Mensignac renvoie à la prochaine séance la lecture de son rapport sur les objets gallo-romains découverts dans les tranchées de la rue Saint-Sernin.

M. Rambié signale l'état fâcheux de l'ancienne église Saint-Rémi et l'incurie de la ville, propriétaire de cet édifice ancien, si intéressant à divers points de vues. Un des locataires y a installé une écurie !... Notre collègue demande à la Société de faire présenter à la municipalité de notre ville de respectueuses remontrances. Sur la proposition de M. l'abbé Brun, la Société désigne MM. Fourché et Coudol pour constater *de visu* l'incurie et le délabrement signalés par M. Rambié, afin de motiver la protestation que la Société archéologique fera remettre à la municipalité.

M. Paris, qui a présidé la dernière conférence du Dr Capitan, a reçu de ce dernier une lettre de remerciements pour le chaleureux accueil que lui a fait notre Société à l'occasion de cette conférence.

La séance est levée à 10 heures 45.

Le Président,
C. de Mensignac.

Le Secrétaire général,
Abbé Brun.

Séance du 12 février 1904.

Présidence de M. de Mensignac, président.

Présents : MM. de Mensignac, Rambié, Brutails, Dagrant, Hanappier, Doinet, Servan, Coudol, Paris, de Paniagua, l'abbé Callen, Flos, Charrol, Bardié, l'abbé Brun.

Excusés : MM. Thomas, Fourché, Raveau.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Correspondance : Lettre de M. Blandin, inspecteur princi-

pal du chemin de fer de Paris à Orléans, communiquée par M. Gayet-Laroche, agent commercial à Bordeaux. M. Blandin demande si la Société, dans l'intérêt local, ne consentirait pas à lui fournir gratuitement des photographies des monuments de Bordeaux et de la Gironde, pour être placardées dans les wagons de 1re classe.

Après une discussion sommaire de cette proposition, le renvoi au Bureau est ordonné par la Société, qui s'en remet à lui du soin d'étudier la question et de faire à la compagnie de Paris-Orléans telle réponse qu'il jugera opportune.

Lettre de l'Œuvre française des *Musées scolaires de pêches*, faisant connaître à la Société qu'elle a l'intention de demander à la ville de Bordeaux l'ancienne église de Saint-Rémi pour y installer son Musée principal. L'Œuvre y enlèverait le plancher et ferait les réparations indispensables. Elle prie la Société de formuler un avis favorable, dans le cas où nous ne verrions point d'inconvénient à cette installation, au point de vue archéologique. La Société archéologique qui, à plusieurs reprises, s'est préoccupée de ce monument, donne l'avis favorable demandé. Elle croit, en effet, que l'installation projetée par l'Œuvre des Musées scolaires de pêche serait favorable à la conservation et à l'entretien de ce monument, si intéressant à divers titres.

A ce sujet, M. de Mensignac fait connaître que, pour répondre aux intentions de la Société, il a fait, au nom de la Commission nommée dans la dernière séance, une demande à la municipalité de Bordeaux, pour en obtenir l'autorisation de visiter l'ancienne église de Saint-Rémi. Il n'a pas encore reçu de réponse.

M. A. Bardié lit le rapport de la Commission de vérification des comptes du trésorier. Ce rapport qui, une fois de plus, constate la parfaite et irréprochable gestion de notre trésorier, est accueilli par de vifs applaudissements. La Société remercie chaleureusement M. Dagrant, trésorier, et M. Thomas, trésorier-adjoint.

M. de Mensignac lit une note sur les trouvailles de la rue Saint-Sernin. — Voir aux *Découvertes et Nouvelles*.

M. Brutails recherche, dans un travail des plus intéressants, quelle est la valeur des conclusions formulées dans une étude récemment consacrée à la crypte de Saint-Seurin (Maître, *Saint-Seurin de Bordeaux et sa crypte;* extrait de la *Revue de l'art chrétien*, novembre 1903). Voir aux *Communications diverses*.

M. Brutails signale à la Société archéologique quelques faits bien regrettables. Il a été chargé par le ministère des Beaux-Arts de dresser une liste des objets mobiliers des églises de la Gironde dont la valeur artistique ou archéologique mérite d'être signalée à la Commission des monuments historiques. La liste de M. Brutails comprenait une trentaine d'objets mobiliers. Mais, au moment où l'Etat, faisant droit aux conclusions de M. Brutails, classait ces objets, trois d'entre eux avaient déjà disparu : une inscription à Saint-Genès de Queil; une garniture de fenêtre, extrêmement rare, à Saint-Georges de Montagne; un bahut gothique à Saint-Michel de Rieufret. Le bahut gothique a été vendu à un antiquaire. — Il y a lieu pour la Société archéologique de se préoccuper de la disparition des objets mobiliers dans les églises. M. Brutails propose à la Société de dresser elle-même une liste de tous les objets mobiliers intéressants dans le diocèse de Bordeaux et de demander à l'autorité religieuse d'en assurer la conservation et l'entretien par les moyens dont elle dispose.

M. Bardié signale à la Société l'attitude très louable de M. le curé du Teich, qui n'a jamais voulu vendre une collection d'ornements du XVII[e] et du XVIII[e] siècles, malgré les offres séduisantes qui lui ont été faites bien souvent.

M. le chanoine Callen demande que nos procès-verbaux ou, du moins, des extraits de nos procès-verbaux soient communiqués aux journaux. La Société décide que M. le Secrétaire général jugera de l'opportunité de ces communications.

M. Charrol signale à la Société la détérioration progressive et avancée des fresques du XIV[e] siècle à la tour de Veyrines. Le fait est très regrettable, car ces peintures présentent un réel intérêt. M. de Mensignac répond que la tour de Veyrines ne figure plus dans la liste des monuments historiques. Ce monu-

ment appartient à un particulier, dont l'incurie ne peut être atteinte par aucune sanction. Les peintures dont il s'agit ont été relevées en 1840 par M. Ferdinand Leroy.

M. Paris présente à la Société des balles de frondes romaines trouvées en Espagne. — Voir aux *Découvertes et Nouvelles*.

La séance est levée à 10 heures 30.

Le Président,
C. DE MENSIGNAC.

Le Secrétaire général,
Abbé BRUN.

Séance du 11 mars 1904.

Présidence de M. DE MENSIGNAC, président.

Présents : MM. de Mensignac, Rambié, Brutails, Amtmann, Fourché, Paris, Thomas, Coudol, Daleau, Charrol, l'abbé Callen, Habasque, Doinet, l'abbé Brun.

Excusé : M. Raveau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance : Lettre de M. le ministre de l'Instruction publique faisant savoir que le Comité organisateur du Congrès archéologique d'Athènes attache beaucoup d'intérêt à la participation des Sociétés savantes françaises aux travaux du Congrès. Le ministre indique le siège de la Société archéologique d'Athènes : 20, rue de l'Université, à ceux qui désireraient connaître les conditions de participation à ce Congrès.

Lettre de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo, qui demande l'échange de son *Bulletin* avec celui de notre Société. — Renvoyé au Bureau.

Lettre des héritiers de Mgr Barbier de Montault, signalant la liste des livres qui composent la bibliothèque du regretté archéologue et qui sont mis en vente par la famille.

M. Daleau lit une communication sur le domen de Cabut, commune d'Anglade (Gironde). — Voir aux *Communications diverses*.

M. Brutails fournit un exemple intéressant des difficultés de l'archéologie monumentale, provenant de l'incertitude des

renseignements chronologiques. — Voir aux *Communications diverses*.

M. Brutails signale à la Société une porte de l'église de Sainte-Eulalie, délaissée par l'architecte dans les restaurations récentes. C'est une porte gothique, dont les sculptures fines et nerveuses présentent un très réel intérêt. S'il est regrettable qu'elle n'ait pas été réemployée, il serait encore plus regrettable de la laisser plus longtemps dans le jardin du presbytère, où elle est exposée à des causes multiples de dégradations. En conséquence, M. Brutails propose à la Société d'émettre un vœu pour sa conservation. Voir à la *Suite des procès-verbaux*. — Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Mensignac, Paris, l'abbé Callen, etc., le vœu proposé par M. Brutails est adopté conditionnellement. M. l'abbé Callen est chargé de voir M. le curé de Sainte-Eulalie et de rechercher avec lui les moyens les plus simples et en même temps les plus sûrs pour donner satisfaction aux désirs de la Société.

M. de Mensignac communique à l'assemblée les statuts de la *Société française de fouilles archéologiques*, et donne la parole à M. Paris sur ce sujet.

M. Paris a demandé à M. Babelon des détails précis et signale à l'assemblée les trois points suivants : 1° La Société archéologique pourrait obtenir de la Société des fouilles des subventions pour nos fouilles locales ; 2° elle aurait la faculté d'attribuer au Musée de son choix les objets découverts ; 3° elle garderait sa pleine indépendance dans les travaux entrepris avec des subventions de la *Société des fouilles*.

La Société archéologique, consultée, décide quelle sollicitera son entrée dans la Société des fouilles, comme membre titulaire, avec une cotisation de 20 fr. par an.

M. Fourché signale à la Société l'intérêt archéologique que peuvent présenter certains débris de l'église Saint-Christoly, actuellement en démolition. Après discussion sur la forme d'intervention que peut adopter la Société en pareil cas, on décide que M. le Secrétaire général écrira à M. le Président du Conseil d'adminisiration de la Société d'électricité, pour lui deman-

der de réserver au Musée de la Ville les objets ou débris qui présenteraient quelque intérêt artistique ou archéologique.

Présentation d'un nouveau membre : M. P. Schmitt, numismate, rue de la Croix-Blanche, 18, présenté par MM. de Mensignac et Thomas, est admis à l'unanimité.

La séance est levée à 10 heures 30.

Le Président,
C. de Mensignac.

Le Secrétaire général,
Abbé Brun.

Séance du 8 avril 1904.

Présidence de M. de Mensignac, président.

Présents : MM. de Mensignac, Brutails, Amtmann, Bardié, l'abbé Callen, Capelle, Charrol, Dagrant, Daleau, Doinet, Fourché, Flos, Hanappier, Mounastre-Picamilh, Servau, Thomas.

Excusés : MM. l'abbé Brun, Paris, Cabrit, Raveau.

En l'absence de tous les secrétaires, il n'est pas donné lecture du procès-verbal de la dernière séance. M. Thomas est invité par M. le Président à remplir par intérim les fonctions de secrétaire.

Présentation d'un nouveau membre : M. Ernest Rousselot, archiviste-adjoint de la Ville, rue Ponthelier, 22, présenté par MM. de Mensignac et Fourché, est admis à l'unanimité.

M. Rousselot, étant prêt à faire une communication à la Société, est admis à prendre place dans l'assemblée.

Correspondance : L'académie de Vaucluse adresse le programme des concours historiques et poétiques institués en l'honneur du 6e centenaire de la naissance de Pétarque. Les prix seront décernés le 17 juillet 1904.

Lettre de M. Rousselot, faisant part à la Société de ses recherches sur la faïencerie Hustin, et de son désir de lui communiquer les documents trouvés.

Lettre de M. Labadie priant M. le Président de lui donner la parole après la communication de M. Rousselot, pour signaler un autre document sur la célèbre faïencerie bordelaise.

Lettre de M. Paris. Au nom de la *Société française des fouilles archéologiques*, M. Paris remercie notre Société de l'intérêt qu'elle témoigne à son œuvre, en l'honorant d'une souscription. — Cette lettre contient aussi une proposition de conférence sur la Perse et la mission Morgan, par M. Wattelin, membre de la mission Morgan. — Le bureau est chargé d'étudier cette proposition.

M. Fourché communique à la Société deux documents relatifs à la cathédrale Saint-André et copiés par lui aux *Archives départementales*. — Voir aux *Communications diverses*.

M. Brutails fait passer sous les yeux de ses collègues une photographie qu'il a faite récemment de l'une des niches latérales pratiquées dans la nef de Saint-André. — Dans les derniers jours de 1880, des ouvriers démolirent le mur qui masquait cette niche et s'empressèrent de la maçonner de nouveau. On put obtenir que le cul-de-four restât dégagé. Il est fâcheux qu'une peinture sur toile cache presque entièrement cette niche, témoin du premier état de cette nef extraordinaire.

Léo Drouyn, qui signalait cette découverte quelques semaines après dans la *Revue catholique*, a émis l'avis que dix-huit niches pareilles existaient jadis : neuf de chaque côté. Il y a là un petit problème que M. Brutails a dû éclaircir naguère pour dresser un plan du vaisseau.

L'architecte Combes, dans le rapport bien connu qui a paru au *Moniteur* du 1er décembre 1811, expose que, du côté nord, les arcatures étaient creusées d'une niche semi-circulaire, mais qu'au sud les arcatures étaient plates. Sur deux points on a, en effet, vérifié l'exactitude approximative de ce renseignement, en ce qui concerne les niches du nord : outre l'abside signalée plus haut, une autre a été mise à jour quand on fit le tombeau du cardinal de Cheverus. L'une et l'autre sont sur un plan courbe et décrivent un arc de cercle dont le centre est un peu en avant du débouché de la niche. Quant aux arcatures du sud, les indications ne sont pas concordantes. Il existe à la bibliothèque municipale un plan de Saint-André, provenant de la collection Delpit, et qui est précisément de l'architecte Combes. Or, sur

ce dessin, des niches semblables sont ménagées dans le plein des formes de l'un et l'autre côté.

M. Lacombe a bien voulu faire procéder ces jours derniers à un sondage dans l'une des arcatures du sud. Ce sondage a permis de constater la présence d'un blocage derrière le parement de moyen appareil. Ce blocage exclut à peu près l'hypothèse d'une niche sur ce point. Or, en étudiant la maçonnerie apparente des arcatures, la direction des lits, notamment à la partie supérieure, où l'arc de la niche devrait marquer la courbe de son intrados et les joints convergents de ses claveaux, on s'aperçoit que ces arcatures sont et ont toujours été pleines.

En résumé, quelque bizarre que soit cette dissemblance, les deux côtés de la nef présentaient une ordonnance différente : au sud, il existait des arcatures à fond plat, simples dépressions de quelques centimètres de profondeur, encadrées par un arc retombant sur des colonnettes engagées ; au nord, ces mêmes arcatures étaient, de plus, évidées de niches à fond courbe.

M. l'abbé Callen signale à ses collègues le manuscrit intitulé : *Mémorial des curés de Saint-André*. Il suppose qu'on pourrait y trouver des renseignements relatifs à la cathédrale.

MM. Brutails et Dagrant croient que la partie archéologique intéressant l'archéologie dans ces souvenirs est très restreinte. La majeure partie a trait à des questions administratives. M. de Mensignac invite ceux de nos collègues qui en ont le loisir à extraire de ce manuscrit les documents archéologiques.

M. Rousselot donne lecture de divers documents relatifs à la faïencerie Hustin :

1° Les actes de société passés entre Jacques Fautier, Jacques Hustin et Bernard de Lamolère, pour l'exploitation d'une faïencerie à Bordeaux ; 2° l'autorisation donnée à Hustin par la Jurade bordelaise ; 3° les lettres patentes de Louis XIV, du 13 novembre 1714 ; 4° l'acte portant dissolution de la société formée entre Jacques Hustin et Bernard de Lamolère, en date du 23 mai 1727 ; 5° la délibération que prit la Jurade le 17 juillet 1750, pour répondre à la demande faite par le fils Hustin, du renouvellement du privilège accordé à son père.

M. Corbineau adresse à la Société une communication sur les fouilles d'une partie du cimetière de la Madeleine à Saint-Emilion. Ce terrain appartient à notre collègue, M. Dubois.

On a mis à jour un sarcophage grossier, des tombes ou charniers creusés dans le roc; un cachet de laiton; un fer de lance; des vases ayant le caractère de poteries mérovingiennes; des monnaies en argent de Hugues, comte de Rodez, d'Edouard III, roi d'Angleterre; des monnaies en bronze d'Henri d'Aquitaine, de Louis XI, Louis XIII, de Léo de Gars, évêque de Liège, pièces datées de 1638; des débris de verre appartenant à des flacons de forme spéciale; un fragment de chapiteau avec inscription gothique du xve siècle, qui devait appartenir à la croix centrale du cimetière. L'inscription est ainsi libellée : *Vous qui par icy passés, priez Dieu pour les trépassés.* M. Dubois a l'intention de faire placer cette pierre devant la chapelle de la Madeleine, près de l'endroit où elle fut enterrée pendant plusieurs siècles. — M. Brutails, examinant la photographie de cette inscription, croit y voir des traces indiquant qu'il y avait, à la suite des termes signalés, les mots : *Pater noster.*

M. le Président donne lecture de la motion suivante, présentée par M. Labadie :

« A la suite de la Circulaire de M. le Ministre de la Justice, concernant l'enlèvement des Christs dans les prétoires des tribunaux et des justices de paix, la Société archéologique prie son Bureau d'adresser une lettre à M. le Préfet de la Gironde, lui demandant de vouloir bien recommander à MM. les Maires, Juges de paix et autres fonctionnaires, qui croiraient devoir faire procéder à cet enlèvement, de conserver jusqu'à nouvel ordre, dans les archives des mairies, les christs et les croix qui présentent un caractère archéologique ou artistique ».

MM. de Mensignac et Brutails croient que, en effet, dans le nombre des christs ou des croix enlevés, on pourra rencontrer quelques œuvres artistiques ou archéologiques. Quant au dépôt de ces objets, la circulaire ministérielle l'a prévu. Après diverses observations échangées entre plusieurs de nos collègues, la Société charge M. le Président de faire une démarche

officieuse auprès de M. le Préfet et de lui exprimer verbalement les désirs de la Société.

M. Daleau, s'occupant d'une monographie sur la fabrication du chocolat à bras dans le sud-ouest, désire avoir des renseignements sur cette industrie à peu près disparue, ainsi que sur la provenance des pierres servant à broyer le cacao, et aussi de leur broyeur en pierre ou métal. Il se recommande à l'obligeance de ses collègues, qui pourraient lui fournir ces renseignements.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le Président, C. DE MENSIGNAC.

Le Secrétaire général, ABBÉ BRUN.

Séance du 13 mai 1904.

Présidence de M. DE MENSIGNAC, président.

Présents : MM. de Mensignac, Brutails, Thomas, Paris, Fourché, Cabrit, Labadie, Rousselot, Doinet, Piganeau, Bardié, Servan, Millet, Charrol, l'abbé Brun.

Excusés : MM. Amtmann, Raveau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance : Lettre du directeur de *Library of Congress*, à Washington. Il réclame pour un manuel bibliographique, en préparation à l'institut Carnejie, des informations et des renseignements divers sur notre Société, suivant un aperçu joint à sa lettre. — La Société charge M. le Secrétaire général de fournir tous les renseignements demandés, avec un exemplaire de nos Statuts.

Lettre de M. Léon Séché, directeur de la *Revue de la Renaissance*, demandant l'échange de cette revue avec notre Bulletin. La Société archéologique échange seulement avec les Sociétés savantes. Ce serait sortir de ses traditions et s'engager dans une voie nouvelle, que d'échanger son Bulletin avec une Revue particulière. Il n'y a pas lieu, par conséquent, d'accepter les propositions de M. Séché.

M. Rousselot donne communication de quelques extraits de

la correspondance de M. Hustin. Ces lettres, adressées à M. de Lamolère, commanditaire de son industrie, ont été saisies au château de Feuillas, lors de la confiscation des biens du propriétaire, en 1793. Elles sont aujourd'hui à la Bibliothèque municipale. Les extraits, communiqués par M. Rousselot, montrent les difficultés des premiers jours, les tâtonnements, les expériences diverses du célèbre faïencier. Depuis le premier jour, il est décidé à faire mieux que personne, mieux que les Hollandais eux-mêmes, dont la réputation était cependant solidement établie.

M. Fourché demande quelle était la faïence couleur café que Coulondre, ex-ouvrier de Hustin, fabriquait à Créon. M. Labadie croit savoir qu'il s'agissait de cette poterie commune, que tout le monde connaît et qui, en effet, est de couleur café. M. Hustin, dans sa correspondance, emploie souvent le mot *faïence* pour désigner cette *poterie commune*.

M. Labadie fait observer que la publication des lettres de Hustin devrait être accompagnée de notes et de commentaires, qui en doubleraient l'intérêt. Il a lui-même, sur ce sujet, un travail en préparation.

Incidemment, la question des armoiries de la famille Hustin est soulevée par M. Labadie. M. Rousselot fait observer que la question n'est pas à l'ordre du jour. Mais si elle intéresse la Société, M. Rousselot apportera, à la prochaine séance, les documents qu'il possède sur ce point spécial.

M. le Président adresse à notre collègue, M. Cabrit, élu récemment membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, les félicitations de la Société. M. Cabrit répond en termes très aimables pour M. le Président et pour la Société tout entière. Il dit combien ce souvenir sympathique le touche profondément.

M. le Président souhaite la bienvenue à la Société archéologique de Saint-Emilion, qui vient de naître. Il adresse ses félicitations à son président, M. Piganeau, notre collègue, qui assiste à la séance. M. Piganeau remercie et dépose sur le bureau un fac-similé de l'inscription que la nouvelle Société va faire graver dans l'église collégiale de Saint-Emilion. C'est la

copie de l'acte de consécration de cette église, conservé aux Archives municipales de Saint-Emilion dans un registre paroissial. Ce document donne la date de la consécration, 23 avril 1542, et signale l'évêque de Bethléem, Philibert de Beaujeu, comme prélat consécrateur.

M. Fourché présente un *sceau royal* de Bordeaux, sans aucun renseignement sur son origine. Ce sceau royal porte la date de 1583. L'écu est cependant écartelé aux armes du Dauphin, ce qui paraît étrange, à cette date. M. Brutails regarde comme très anormal que ce *sceau royal* porte un millésime. M. Labadie dit qu'il faut se méfier des truqueurs et des brocanteurs du Midi. Or, le sceau royal présenté par M. Fourché vient de Toulouse, où M. Labadie l'a vu il y a deux ans. M. Charrol fait observer que la date semble avoir été gravée après coup ; à la place il y avait d'abord une fleurette, dont il paraît encore une partie. M. Brutails répond à un collègue que les sceaux royaux étaient apposés par les officiers royaux sur des contrats entre particuliers, pour leur donner plus de force et les rendre immédiatement exécutoires. Pour le sceau qui retient en ce moment l'attention de la Société, M. Brutails conseille de le comparer avec les sceaux royaux de la même époque, conservés aux Archives départementales.

M. Piganeau lit un travail sur l'église Saint-Christoly à Bordeaux, dont les derniers restes disparaissent en ce moment sous la pioche des démolisseurs. M. Piganeau s'arrête à la partie archéologique de cette étude, dont il nous donnera lecture dans une prochaine séance.

M. Paris, qui va bientôt repartir en mission, en Espagne, voudrait auparavant savoir quelque chose du sort réservé à la porte de Sainte-Eulalie. Il offre de donner asile à cette porte dans les locaux de l'Ecole des Beaux-Arts. M. le chanoine Callen, aujourd'hui absent, a reçu mission de voir M. le curé de Sainte-Eulalie, et lui seul peut renseigner M. Paris à ce sujet.

Sur la proposition du Bureau, la Société décide de visiter, cette année, Baron, Saint-Quentin de Baron, Curton et Daignac. Après examen et discussion de certaines dates propo-

sées, la Société s'arrête à la date du 29 mai courant. M. le Secrétaire général prendra aussitôt les dispositions matérielles et fera connaître à la Société, par une circulaire, les conditions et l'itinéraire de cette excursion.

M. de Paniagua présente à la Société trois pierres de l'époque éolithique. Elles ont été trouvées à 12 mètres de profondeur, à Boulogne-sur-Seine, boulevard de Strasbourg, 196.

La séance est levée à 10 h. 45.

Le président, C. de Mensignac. — *Le secrétaire général,* Abbé Brun.

Séance du 10 juin 1904.

Présidence de M. de Mensignac, président.

Présents : MM. de Mensignac, Rambié, Brutails, l'abbé Lamartinie, Dagrant, Daleau, Doinet, Charrol, Piganeau, Rousselot, Bardié, Flos, Servan, Raveau, l'abbé Brun.

Excusés : MM. Amtmann, Thomas, de Pelleport-Burète.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Rousselot fait passer sous les yeux de ses collègues : 1° Plusieurs dessins des armoiries de Robert Hustin et de Marie Lesellier, auteurs de Jacques Hustin ; 2° les armoiries de Jacques Hustin enregistrées dans l'armorial de France ; 3° les empreintes en cire de deux cachets, dont se servait Jacques Hustin pour sceller sa correspondance ; 4° l'empreinte en cire du cachet dont se servit Denis-Jacques Hustin fils, pour sceller son testament. Puis M. Rousselot donne lecture d'un extrait de la correspondance adressée par Jacques Hustin à M. de Lamolère, du 6 octobre 1716 au 18 mai 1717. Dans cette correspondance, Jacques Hustin se plaint amèrement du marasme des affaires, de la rareté de l'argent, des droits excessifs que paye la faïencerie. Il parle beaucoup d'un ouvrier hollandais récemment embauché. Cet ouvrier est habilissime, dit-il ; il possède les secrets de 160 couleurs ou compositions différentes, entre autres le secret de l'or passé par le feu, que nul ne connaît en France. Comme il tient à mettre ses talents

à l'épreuve, « il fait construire un petit four, ce qui est de toute nécessité pour l'or et le rouge passés par le feu, et autres couleurs, façon des Indes et du Japon ». Dès que le four fut construit, on fit cuire une fois ; et tout allait à souhait, quand l'ouvrier hollandais fut victime d'un accident qui entraîna sa mort. Peu de temps auparavant, la mauvaise conduite de Courson l'avait obligé de se défaire de lui. La mort du Hollandais causa à Hustin une grande contrariété. Ils travaillaient ensemble, et Hustin commençait d'être au fait pour le blanc, le bleu, la couverte et diverses autres couleurs. Il n'y a que l'or qu'il n'a pu mettre à exécution. Heureusement, il a pu s'emparer du coffre dans lequel le Hollandais serrait ses secrets et ses manuscrits, avec lesquels Hustin espère parvenir au secret de l'or. Après quoi il ajoute : Notre fayance est présentement dans la meilleure situation que nous puissions lui souhaiter.

M. de Mensignac donne lecture d'une notice sur le Jupiter gaulois à la roue, trouvé à Bordeaux — Voir aux *Découvertes et Nouvelles*.

M. Brutails a vu M. l'abbé Callen au sujet de la porte de Sainte-Eulalie. M. le curé de Sainte-Eulalie parlera de cette affaire à M. Magne, architecte de la Commission des monuments historiques. M. Brutails voudrait qu'on traitât cette affaire avec M. Lacombe, représentant à Bordeaux de M. Magne. La Société décide d'adresser à M. le Préfet de la Gironde et à M. le Maire de Bordeaux, le vœu proposé par M. Brutails dans la dernière séance et adopté à l'unanimité. — Voir à la *Suite des procès-verbaux*.

M. Brutails donne lecture du compte rendu de l'excursion de la Société. — Voir à la *Suite des procès-verbaux*.

Présentation d'un nouveau membre. — M. Bardin, rue Malbec, 1, présenté par MM. Raveau et Servan, est élu à l'unanimité.

M. Piganeau présente une suite de dessins représentant un devant d'autel, aujourd'hui en vente chez un brocanteur de Bordeaux. Ce devant d'autel provient de l'ancienne chapelle du château de Genissac. Léo Drouyn connaissait ce devant

d'autel, dont il parle dans la *Guyenne militaire*, t. II, p. 146.

Il serait à souhaiter que ce remarquable spécimen de sculpture religieuse, du commencement du XVIe siècle, ne sortît pas de notre département et fût acquis par notre Musée lapidaire, dont il serait un des plus beaux joyaux.

Quoi qu'il en soit, M. Piganeau en possède des dessins exacts, et notre Société pourra toujours en conserver un souvenir précis. M. Piganeau va faire, au sujet de ce devant d'autel, un travail sur cette œuvre et le château de Genissac.

La séance est levée à 10 h. 45.

Le président,
C. DE MENSIGNAC.

Le secrétaire général,
ABBÉ BRUN.

VŒU

ADRESSÉ A M. LE PRÉFET DE LA GIRONDE ET A M. LE MAIRE DE BORDEAUX AU SUJET DE LA PORTE DE L'ÉGLISE SAINTE-EULALIE, DÉLAISSÉE DANS LES DERNIÈRES RESTAURATIONS.

« La Société Archéologique de Bordeaux, considérant la valeur esthétique de la porte démolie au cours des récentes restaurations de l'Eglise Sainte-Eulalie ; considérant surtout l'intérêt archéologique exceptionnel de cette porte, le seul morceau d'architecture bordelaise du XIVe siècle dont la date soit connue, regrette que ladite porte n'ait pas été replacée dans la nouvelle façade, comme l'a été la petite porte voisine, qui est moins belle et incomparablement moins intéressante ; déplore l'état d'abandon des débris de cette précieuse construction, qui dépérit rapidement, — et émet le vœu : 1° que la porte en question, déclassée pour permettre l'agrandissement de l'église, soit de nouveau classée ; 2° qu'elle soit reconstruite au plus tôt et que les pierres manquantes soient rem-

placées par des pierres brutes, de façon à laisser à ce morceau toute sa portée archéologique ; 3° qu'en attendant et sans plus tarder, on s'occupe d'assurer la conservation de ces matériaux ».

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

(29 Mai 1904)

L'excursion annuelle de la Société archéologique a eu lieu le dimanche 29 mai. Etaient présents à la gare de La Bastide : MM. Bardié, Doinet, Habasque, Hanappier, docteur Lafarelle, de Mensignac, Millet, Piganeau, Raveau, Servan, Brutails.

Nous sommes partis à 7 h. 24. Dans le même train se trouvait la Société de géographie, qui se rendait à Blasimon et Rauzan.

A Créon, où nous sommes descendus, un retard s'est produit, par suite de l'insuffisance des véhicules. La morale à tirer de l'incident est que les membres de la Société désireux de prendre part aux excursions doivent se faire inscrire avant l'expiration des délais.

Une carriole supplémentaire a été promptement requise et attelée. La *panne* avait duré juste assez pour mettre dans notre journée cette pointe d'imprévu sans laquelle il n'est pas de bon voyage.

De Créon à Baron, le trajet a été un ravissement. Parmi les contrées de notre Gironde, où les sites sont variés à souhait, l'Entre-deux-Mers est la plus jolie peut-être, jolie par le mouvement de ses lignes ondulées, jolie par la richesse de sa couleur. Après les pluies de la semaine précédente et sous la gaie lumière de mai, elle était plus séduisante encore que d'habitude. Les photographes exultaient : impossible de rêver un jour plus *photogénique*, une atmosphère plus limpide. De temps à autre, les collines des premiers plans se déchiraient,

et c'étaient alors des échappées sur des lointains boisés, légèrement teintés de bleu. Pas de chaleur ; si, de loin en loin, le soleil dardait quelques rayons un peu vifs, la brise pansait aussitôt la blessure, d'une caresse infiniment douce. En un mot, le plus beau temps dans l'un des plus beaux pays du monde.

Voici des châteaux cachés sous des arbres, un joli manoir pittoresque, un clocher qui ferait très bien dans un décor d'opéra comique : c'est Baron.

L'église de Baron possède l'une des rares cryptes du Bordelais. C'est un fait un peu singulier que ce petit nombre de cryptes dans notre région. Quand on a cité Saint-Seurin, Baron, La Libarde et Saint-Ciers-d'Abzac, on est, je crois, arrivé au bout de l'énumération. Saint-Seurin est connu... approximativement ; Baron a été publié ; La Libarde et Saint-Ciers-d'Abzac mériteraient une étude; mais ce n'est pas le moment de le faire.

La crypte de Baron a quatre colonnes trapues, disposées en quinconce, et, sur le pourtour, des enfoncements, des sortes de niches, dont plusieurs murées. De ces niches, deux, vers l'Ouest, devaient conduire aux escaliers qui communiquaient avec l'église haute. La porte actuelle, en effet, est récente. L'enfoncement qui est placé dans l'axe, à l'Est, mesure près de 1m50 de profondeur.

Saint-Ciers-d'Abzac présente sur ce point une particularité qui n'est pas sans intérêt. On sait quelles précautions le clergé prenait jadis pour défendre contre les voleurs les reliques gardées dans les cryptes : de là, des combinaisons multiples, permettant aux fidèles de voir à l'intérieur sans y pénétrer. L'une des plus remarquables, parmi ces combinaisons, se trouve à Monsempron, où l'étage inférieur de l'absidiole Sud s'ouvre sur le dehors par deux larges baies et sur la crypte par une fenêtre (1). A Saint-Ciers-d'Abzac, comme à Valca-

---

(1) Voir *Congrès archéologique de France*, LXVIIIe session, à la page 24.

brère, le parti est plus simple : on a ménagé dans l'épaisseur du mur une niche extérieure formant abri.

Mais voilà que je m'oublie à cette étude comparative, après avoir déclaré qu'elle était inopportune. Je m'empresse de revenir à la crypte de Baron pour en signaler rapidement les chapiteaux et les voûtes. Une statue mutilée, plus archaïque sans doute qu'ancienne, est abandonnée dans ce réduit.

Car la crypte de Baron sert de débarras. Elle est en assez triste état. Si nous étions la Commission des monuments historiques, nous la classerions; nous dépenserions à l'entretenir un peu de l'argent que l'on gaspille pour coiffer nos clochers romans d'un toit du plus pur style châlet suisse. Et nous ne confierions pas le travail à l'architecte qui a... restauré le clocher et l'église de Baron.

Après l'architecture religieuse, l'architecture militaire ; après Baron, Bisqueytan.

Notre visite à Bisqueytan a été écourtée par suite de l'impossibilité où nous nous sommes trouvés de voir la basse-cour du château, ainsi que la façade et l'intérieur de la chapelle. Nous avons, du moins, — tel un capitaine de routiers se disposant à un siège, — reconnu les abords et l'aspect extérieur de la place, examiné minutieusement les remparts, d'appareils divers, les crénelages de l'enceinte, les murailles de la chapelle romane, si bizarrement incorporées dans les ouvrages de défense de la forteresse. La forteresse.... Il faut un certain effort de raisonnement pour reconnaître une forteresse dans ces ruines paisibles et riantes, blotties dans leur nid de verdure.

L'église de Saint-Quentin, avec la masse de son abside couronnée d'une ligne de défenses, est presque d'aspect plus formidable.

Le curieux édifice que cette église de Saint-Quentin, et que de questions pose à l'archéologue ce sphinx de pierre! Pourquoi les deux faces intérieure et extérieure du chevet n'ont-elles pas le même nombre de compartiments ? Pourquoi les deux zones superposées de ce chevet n'ont-elles pas une ordonnance concordante ? Que signifie le bas-relief, malheu-

reusement mutilé, qui est encastré sous l'appui de la fenêtre orientale ? Enfin et surtout, pourquoi dans le chœur de l'abside les voûtes sont-elles surbaissées ?

On a dit que cette forme était voulue et que les architectes avaient fait intentionnellement ce berceau en anse de panier.

Pour se prononcer, il faudrait examiner la construction avec plus de soin que nous ne l'avons fait, tâcher de voir comment sont maçonnés les arcs doubleaux, chercher au-dessus des voûtes les traces de reprises. Dès à présent, quelques observations sont possibles. En premier lieu, le tracé en anse de panier est d'emploi moderne ; la voûte dont il s'agit ne remonte sûrement pas à l'époque romane ni même à l'époque gothique. Quant à prétendre que le chevet de Saint-Quentin est resté sans voûte jusqu'à la construction des croisées d'ogives voisines, c'est une hypothèse invraisemblable : on serait bien embarrassé pour citer dans le pays un chevet roman de cette importance qui ne soit pas voûté.

En second lieu, la courbe est irrégulière ; peu ou prou, elle est sûrement déformée.

En troisième lieu enfin, on ne saurait, dans l'étude de ce problème, isoler le profil de la voûte d'un autre fait avec lequel il est étroitement uni, à savoir l'obliquité des supports. La voûte n'est pas seule irrégulière, en effet ; les murs le sont également : à l'intérieur, ils sont fortement écartés par en haut ; à l'extérieur, ils bouclent, Ces divers phénomènes sont autant de témoins du travail qui s'est produit : la voûte, qui était en plein-cintre, a poussé ; les supports, murs et dosserets ont cédé et la voûte s'est affaissée.

Tout ce que l'on pourrait concéder, c'est qu'après cette déformation la voûte a été rebâtie. On s'en assurerait, je l'ai déjà dit, en grattant sur une surface de quelques centimètres le badigeon des doubleaux et en grimpant au-dessus des voûtes.

Les déformations accidentelles de ce genre ne sont pas aussi rares qu'on pourrait le croire. Elles sont quelquefois accusées par la juxtaposition d'ouvrages de consolidation : à

Lugagnac, on a maçonné après coup, pour arrêter la ruine de la nef, des arcs doubleaux, qui ne sont pas concentriques au berceau, et des dosserets qui ne sont point parallèles au parement des murs. Dans le chevet d'Avensan, on a déposé et refait la voûte et on a renforcé les murs par des colonnes.

C'est l'une des tristesses de nos courses annuelles de constater la disparition d'édifices ou d'objets anciens. L'an dernier, nous nous enquérions vainement, à Saint-Georges, d'une clôture de pierre que j'y avais photographiée quelques années auparavant. A Saint-Quentin, M. Millet avait découvert, en 1886, un fer à hosties, que Mgr Barbier de Montault attribuait au XIV[e] siècle. J'ai demandé à le voir : on n'a pu m'en donner de nouvelles.

Ce n'est pas tout. Il existait naguère contre l'abside une sacristie fort curieuse : voûtée d'ogives, à contre-forts obliques ; la section des ogives était un rectangle dont les angles antérieurs étaient abattus ; les contreforts étaient à talus sans larmier. Or, ce petit édifice d'un gothique plutôt primitif était daté : la clef portait le millésime 1666. Il est remplacé par une sacristie neuve, plafonnée, insipide.

Les plus vives indignations ont un terme, et nous avons vu avec un sensible plaisir, sur le coup de midi, les voitures se diriger vers l'hôtel de Saint-Quentin, où on avait mis, en notre honneur, les petits plats dans les grands et les trois couleurs aux fenêtres. M. le Curé a bien voulu partager notre déjeuner et s'y faire accompagner de quelques flacons vénérables. Dès le début du repas, nous avons eu l'agréable surprise de voir arriver l'un de nos plus sympathiques confrères, M. l'abbé Labrie, curé de Lugasson.

En rendant compte de notre excursion de 1903, M. Brun disait les charmes de ces repas en commun, où l'esprit et le corps se reposent, où on s'abandonne à la cordialité. Grâce à Dieu, ces réflexions n'ont pas cessé d'être vraies pour notre Société. De plus, cette année, la Muse de l'histoire et de l'archéologie avait convié à cette partie de campagne la Muse de la poésie.

Cependant, les bouteilles s'alignaient en une perspective

inquiétante pour la précision de nos observations de l'après-midi. A deux heures, nous partions, non pas pour le moulin de Daignac, — l'heure nous forçait à supprimer ce *numéro* du programme, — mais directement pour l'église de Tizac.

Assurément, cette église ne saurait être comptée parmi les plus belles du département. Il n'en est pas moins vrai qu'elle est fort jolie et que certaines de ses parties sont des sujets d'étude attachants : les colonnes du porche, de formes un peu froides et géométriques, mais très rationnelles ; le groupe de colonnes, montées sur culs-de-lampe, qui est à l'entrée de la nef ; enfin et surtout, le chevet.

Ce chevet, de plan carré, est voûté sur ogives, doubleaux et formerets. L'un des caractères essentiels de la construction gothique, l'une de ses raisons d'être, c'est qu'elle fait porter la voûte sur les supports d'angle : sur les piles, qu'elle élève très solides, sur les contreforts, qui sont très saillants ; quant aux murs, ils ne servent plus qu'à clore l'édifice, à la façon d'une tenture ; l'architecte en réduit l'épaisseur, au point de les supprimer, pour peu que ce soit utile. Or, pendant longtemps, les maîtres d'œuvre attardés ne comprirent pas ainsi le gothique : ils continuèrent à maçonner des murailles massives comme des murailles romanes ; à Tizac, les colonnes d'angle n'ont qu'une importance négligeable ; les contreforts sont plats et n'ajoutent pas sensiblement à la résistance des murs ; quant aux murs, ils n'ont pas moins de 1m25. Le chevet de Tizac-de-Curton, très soigné, d'ailleurs, et très coquet, est l'une de ces œuvres où la formule gothique ne parvient pas à dominer la tradition romane.

Les châteaux de Curton et de Pressac, que nous avons vus ensuite, sont décrits dans la *Guienne militaire;* c'est-à-dire que nous n'y avons rien découvert d'inédit. Au surplus, notre Société s'y était rendue le 14 mai 1893. Cette nouvelle visite nous a causé un peu de ce plaisir que l'on éprouve à retrouver de vieux amis.

Les plus intrépides sont montés au sommet du donjon de Curton, d'où on découvre une assez grande étendue de pays.

Avec l'étonnante précision qui lui est habituelle, M. Labrie a mis un nom à chaque clocher, à chaque hameau.

A Pressac, où le château était fermé, nous avons regardé en dilettantes la porte et ses tours jumelles, — les défenses avancées, où se combinent si heureusement les machicoulis du moyen âge et les innovations qu'entraînait l'emploi du canon, — les abords de la place et leurs frondaisons luxuriantes, si gênantes pour l'objectif, mais si reposantes pour l'œil ; — enfin, l'édifice de l'avant-cour, qui passe pour avoir servi de chapelle.

Chapelle ou simple salle, cette construction mériterait d'être relevée ; le système gothique du voûtement s'y allie avec des moulures classiques ; la courbe des ogives, doubleaux et formerets est très écrasée, et dans les voûtains de remplissage les files de voussoirs sont disposées suivant des plans verticaux à peu près perpendiculaires au plan des ogives, de sorte que leurs têtes s'enchevêtrent derrière les liernes.

Nous avons terminé par l'église de Daignac. C'est une église rurale modeste, en grande partie moderne et sans grand intérêt. La chapelle des fonts a été édifiée par Jean Frécheau, maçon à La Sauve. Le contrat est du 15 décembre 1739 et la quittance de l'entrepreneur, du 25 avril suivant (1).

La croix du cimetière, publiée par Léo Drouyn, dans la *Revue catholique* de 1887, a, un moment, retenu notre attention et fourni un dernier aliment à l'infatigable activité des dessinateurs.

Enfin, nous avons arraché le plus intrépide à son travail et les voitures nous ont emportés à travers les collines et les vallons, un peu moins frais peut-être que le matin, mais non pas moins attirants.

Nous avons pris le train à La Sauve, après avoir jeté de loin un coup d'œil aux ruines prestigieuses de ce monastère, d'où jaillit, au XIIe siècle, sur tout ce coin de notre pays, la vigoureuse éclosion d'art que nous venions de contempler.

---

(1) *Archives de la Gironde*, G. 2103.

COMMUNICATIONS DIVERSES

UN PROJET DE L'INTENDANT LOUIS-URBAIN DE TOURNY

L'ÉGLISE SAINT-LOUIS DES CHARTRONS[1]

Par Paul FOURCHÉ

I

Du jour où le faubourg des Chartrons qui, des fossés du Château-Trompette, s'étendait bien au delà du lieu appelé « Vigne-Garonne » ou « Bacalan » vit sa population s'accroître, en même temps que se développaient son commerce et son industrie, la création d'une paroisse et la construction d'une église s'imposèrent comme répondant à une impérieuse nécessité.

Ce très vaste faubourg dépendait en effet de la

(1) Cette étude ou, plus exactement, cette compilation, d'un intérêt historique exclusivement local, a surtout pour objet de remettre en lumière de curieux documents tirés de nos Archives Départementales et Municipales.

Quelques-uns de ces documents, cités au cours d'une notice sur le quartier des Chartrons lue en 1903, aux séances mensuelles de la Société Archéologique, ont paru à nos Collègues avoir une si réelle importance au point de vue de l'histoire architecturale de Bordeaux pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle, que l'auteur a dû remanier entièrement son



paroisse Saint-Rémy, en ville, dont l'église (1) de dimensions assez restreintes était pour ainsi dire inaccessible à la grande masse des Chartronnais, comme on le verra par la suite.

Au commencement du dix-huitième siècle, en 1726 exactement, les Petits Carmes, dont le couvent était installé aux Chartrons, se préoccupèrent d'une situation particulièrement grave au point de vue religieux. Soulevant les premiers cette question importante, ils adressèrent au roi une requête tendant à la construction d'une église en rapport avec le chiffre de la population. Cette requête fut favorablement accueillie et le Conseil d'État la fit suivre d'un arrêté transmis, dans les formes en usage, à l'Intendant de la Généralité de Bordeaux qui était alors Claude Boucher.

---

premier travail, le spécialiser pour ainsi dire et grouper dans une sorte de monographie les divers actes, incidents et faits qui se rattachent soit aux origines du projet de l'Intendant de Tourny, soit à ses commencements d'exécution.

C'est une bonne fortune pour le signataire de ces pages que de pouvoir présenter quelques pièces inédites — lettres, plans et dessins — provenant des sources indiquées plus haut; aussi tient-il dès maintenant à adresser ses remerciements les plus vifs à MM. A. Brutails, Ducaunnès-Duval et Rousselot, pour la complaisance avec laquelle ils ont facilité ses recherches, et tout particulièrement à son excellent collègue M. Th. Amtmann, qui, avec sa bonne grâce habituelle, a bien voulu photographier certains documents et surveiller le tirage des planches annexées au texte.

(1) L'église Saint-Rémy, enlevée au culte en 1791, lors du remaniement et de la délimitation nouvelle des paroisses, a été, depuis cette époque, et comme propriété privée, mise à la disposition d'industries diverses, ce qui a eu les conséquences les plus désastreuses pour sa conservation.

Ce très intéressant monument de style ogival avec ses deux nefs et sa charmante sacristie est aujourd'hui propriété municipale. Espérons que l'affectation qui lui sera enfin donnée éloignera toute cause de dégradations nouvelles et permettra, sinon de restaurer, du moins d'entretenir et de conserver.

Une mosaïque gallo-romaine est encore enfouie dans le sol de cette église, l'exhumera-t-on quelque jour ? Chi lo sa.....

Cette pièce nous a semblé devoir être reproduite *in extenso.*

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

Sur la requête présentée au Roy étant en son conseil par les religieux Carmes deschaussés de la Ville de Bordeaux, établis dans le faux bourg appelé les Chartrons, contenant que le feu roy Louis 14 les ayant établis dans le dit faux bourg par arrêt du Conseil pour la commodité des habitans, a cause du grand éloignement de la parroisse de St-Remy qui est dans la Ville dont les portes étant fermées pendant la nuit, le Curé ne pouvoit leur porter les sacremens dans leur maladie; que n'y ayant qu'une petite Chapelle quoique sous-curiale à la solicitation des habitans de ce faux bourg dont le nombre est augmenté jusques à plus de Trente mille (1), il les ont engagé à la faire abattre et à bastir une église convenable pour le concours de ce peuple, ce pour y faire avec décence le service divin, laquelle seroit achevée sans le dérangement arivé, dans le commerce qui a ralenti les aumônes du public.

Que ce faux bourg est remply de nouveaux convertis et de marchands étrangers qui y viennent pour leur commerce dont se convertissent tous les jours quelques-uns, ce qui oblige les suplians (2) d'avoir recours à Sa Majesté et de la suplier très humblement d'avoir la bonté d'y pourvoir.

A ces causes, requéroient les suplians qu'il plut à Sa Majesté leur permettre d'établir une Lotterie en argent pendant douze mois, à raison de Cent mille livres chaque mois, à Vingt sols le billet et à la remise du quinzième du profit qui sera employé à la construction et perfection d'une nouvelle église qu'ils ont fait commencer dans le dit faux bourg.

Ordonner qu'elle sera tirée dans leur maison en présence des Jurats de la Ville de Bordeaux et que les fonds provenant

---

(1) Il y a dans cette évaluation une exagération manifeste; les documents qui seront ultérieuremeet cités, accusent un chiffre beaucoup plus réduit.

(2) Il serait oiseux de rélever les fautes d'orthographe qui émaillent ce texte; quant à la ponctuation, rien n'est plus fantaisiste.

de la recette de laditte Lotterie seront mis en dépôt ez mains du sieur Clock (1) négociant de ladite Ville.

Vu lad. requête, l'avis du Sr Boucher, Intendant de la Généralité de Bordeaux, oüy le rapport du S^r Le Peletier, conseiller d'Etat ordinaire et au Conseil Royal, contrôleur général des Finances, Sa Majesté étant en son conseil, ayant égard à ladite Requête, a permis et promet (*sic*) aux religieux Carmes deschaussés de la Ville de Bordeaux, établis dans le faux bourg du Chartrons d'établir une Lotterie en argent à Vingt sols le billet, pendant un an, tant dans ladite ville de Bordeaux qu'autres villes et lieux de ladite Généralité, seulement à commencer du premier Décembre prochain jusqu'à concurrence de Cent mille Livres chaque mois et de prendre et prélever sur le produit de ladite Lotterie un quinzième à leur profit qui sera employé à la construction et perfection de la nouvelle église qu'ils ont commencé de bastir dans ledit faux bourg du Chartrons.

Ordonne sa Majesté que ladite Lotterie sera tirée chaque mois en l'état qu'elle se trouvera, dans la maison des dits religieux en présence des Jurats de la ville de Bordeaux et que les fonds en provenant seront remis ez mains du Sr Clock, négociant de ladite ville, pour être par luy délivrés tant aux susdits religieux pour le bénéfice qui leur en reviendra, qu'aux particuliers auxquels il sera échu des lots.

Entend sa Majesté que lesdits religieux seront tenus de faire parapher par le Sr Intendant de Bordeaux ou ses subdélégués, les registres de la Lotterie pour être ensuite remis aux receveurs qui seront par eux préposés pour distribuer les billets et faire le recouvrement du montant d'iceux, lesquels receveurs compteront de leur recette audit Clock receveur général et le dit Clock par devant le dit Sr Intendant.

Veut Sa Majesté qu'après le dit temps d'une année expiré, ladite Lotterie soit et demeure éteinte et supprimée en vertu du présent arrêt et sans qu'il soit besoin d'autres.

---

(1) Thomas Clock, négociant, avait reçu ses lettres de bourgeoisie en 1712, le 30 juillet.

Enjoint Sa Majesté au S[r] Commissaire departy pour l'exécution de ses ordres dans la Généralité de Bordeaux, de tenir la main à l'exécution du présent arrèt lequel Elle veut être exécuté selon sa forme et teneur.

Fait en Conseil d'Etat du Roy, sa Majesté y étant, tenu à Fontainebleau le troisième jour de Septembre mil sept cent vingt-six.

Signé : FLEURIAU.

Claude Boucher, Chevallier, Seigneur Desgouttes, Hebecourt, Sainte-Geneviève et autres lieux, Conseiller du Roy en ses Conseils, Conseiller d'honneur au Parlement de Bordeaux, Président honoraire en la Cour des Aydes de Paris, Intendant de justice, police et finances en la Généralité de Bordeaux.

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat cy-dessus, Nous ordonnons que ledit arrêt sera exécuté selon sa forme et teneur.

Fait à Bordeaux, le 13 novembre 1726.

et plus bas : *Signé :* BOUCHER.

Par Monseigneur,
DUPIN.

On voit que l'idée de recourir à une loterie pour se procurer, lorsque besoin est, des ressources indispensables, remonte déjà loin ; très certainement même, les Petits Carmes du Couvent des Chartrons n'avaient pas le mérite de l'invention.

Qu'advint-il de cette tentative? Nous ne savons; mais il est présumable que malgré l'autorisation royale, elle échoua complètement. A la vérité, les billets à Vingt sols, prix très élevé pour le temps, ne pouvaient avoir grand succès auprès d'une population surchargée d'impôts et fort éprouvée par la crise commerciale qui venait à peine de finir, laissant derrière elle bien des effondrements !

Les registres de la Jurade de 1727 et 1728 gardent un

silence absolu sur les tirages de cette Loterie, tirages auxquels les Jurats devaient assister, aux termes mêmes de l'arrêt cité plus haut ; et, certes, si cette opération avait été accomplie, elle intéressait trop la population bordelaise pour que le Clerc de la Ville négligeât de la mentionner, lui qui prend soin d'enregistrer une invitation adressée par les mêmes Petits Carmes á Messieurs les Jurats, priés d'assister à une procession en l'honneur de saint Jean de la Croix (1727).

Une question se pose maintenant à laquelle il n'est pas possible de répondre, les documents consultés ne fournissant à cet égard aucune indication.

Quelle était et où se trouvait la petite chapelle sous-curiale que les PP. Carmes engageaient les Chartronnais à faire démolir, et en quel endroit convient-il de chercher l'emplacement de la nouvelle église que, — si l'on en croit les affirmations de la requête — ces mêmes Carmes « avaient fait commencer dans ledit faubourg » ?? Evidemment, ce ne peut être la petite chapelle dite des Etrangers, sise tout à l'entrée des Chartrons, au bord de la rivière et qui, supprimée à la Révolution, fut dénaturée et ensuite abattue pour faire place à de nouvelles constructions (1).

Devons-nous l'identifier à l'humble oratoire dédié à saint Louis et construit à l'extrémité du quartier de Bacalan par un vénérable prêtre « Messire Charles de Cruzeau, docteur en théologie, curé de Saint-Rémy » qui laissa quatre cent cinquante livres de revenu annuel au chapelain, à la charge, entr'autre, d'y célébrer la messe les fètes et dimanches (2). Pauvre construction ouverte

---

(1) Sur quelques plans cette chapelle est désignée comme relevant des « Chartreux de Vauclaire ». La maison n° 4 de la façade des Chartrons s'élève aujourd'hui sur son emplacement.

(2) *Archives départementales*, C. 1238. — Mémoire relatif à la chapelle

à tous les vents, où deux cents fidèles pouvaient à peine trouver place « et dont le sol était si bas que l'eau de la rivière y entrait assez souvent » (1).

Quant à l'emplacement préparé ou simplement indiqué par les Pères Carmes, il y aurait peut-être lieu de porter ses investigations du côté des rues Barreyre ou Poyenne, mais ce n'est qu'une hypothèse basée sur une tradition plus ou moins authentique.

Quoi qu'il en soit, la combinaison resta à l'état de projet et pendant vingt ans on n'entendit plus parler de rien: pendant vingt ans la situation ne fit que s'aggraver et les malheureux habitants des Chartrons et de Bacalan furent toujours obligés, pour les mariages et les sépultures, d'en passer par la paroisse, quelque lointaine qu'elle fût. Pour un baptême, il en était autrement; les églises de Saint-André, Saint-Seurin et Sainte-Croix avaient seules le privilège d'administrer ce sacrement; seules elles possédaient des fonts baptismaux; il s'en suivait que pour aller à Saint-Seurin, par exemple, les braves gens qui demeuraient tout au fond des Chartrons, étaient contraints de faire un véritable voyage et de perdre beaucoup de temps. Aussi trouvaient-ils moyen de tourner la difficulté, en portant

---

de la Palu, aux Chartrons après Bacalan (*sic*). Dans ce mémoire, le fondateur de la chapelle est nommé Cluseau.

(1) *Ibid.* — Cette petite chapelle est devenue, après bien des transformations, la sacristie de l'église succursale de Saint-Rémy. Voir à ce sujet les articles parus en 1884 dans le journal l'*Aquitaine* sous la signature Dupré. L'auteur de ces articles mentionne le dossier des *Archives départementales*, mais il ne l'a que très superficiellement exploré.

Toujours à propos de cette chapelle, nous devons relever une erreur manifeste de Bernadau, qui en attribue la fondation « aux libéralités d'un habitant du voisinage nommé Abert », à moins qu'il ne s'agisse d'une autre sur laquelle archives, mémoires, documents ou souvenirs ne nous renseignent en rien.

leurs nouveau-nés à l'église de Lormont, beaucoup plus proche de leur demeure, malgré la traversée du fleuve (1).

Les Chartronnais eurent néanmoins une lueur d'espérance lorsque, succédant à Claude Boucher, Louis-Urbain Aubert, marquis de Tourny, fut nommé Intendant de la Province (2).

II

Le nouvel administrateur tint à honneur de faire pour Bordeaux ce qu'il avait si heureusement fait pour Limoges où son départ soulevait d'unanimes regrets. Dès son installation, après avoir pris contact avec les diverses autorités et organisé les services, il s'occupa avec une inlassable activité, doublée d'une énergie rare, d'assainir, d'améliorer et d'embellir la grande Cité où venaient de l'appeler la confiance et la volonté royales.

Les Chartrons, dont l'exceptionnelle importance au point de vue maritime et commercial ne pouvait échapper à sa clairvoyance, furent à leur tour l'objet de sa sollicitude. De grandes voies, largement tracées, mirent le populeux faubourg en communication plus facile et plus directe avec la ville, mais rien ne montre cependant que la question de paroisse et d'église ait été envisagée et

---

(1) Comme confirmation de ce fait, M. E. Mignoneau J[ne] a eu l'extrême obligeance de nous communiquer trois extraits baptistaires datés de 1765, 1767 et 1768, concernant trois membres de sa famille nés précisément « au lieu de Bacalan paroisse Saint-Rémy de Bordeaux » et baptisés en l'église de Lormont.

(2) Voici, au complet, les noms, titres et qualités du célèbre Intendant : Louis-Urbain Aubert, Chevallier, Marquis de Tourny, Baron de Selongey, Presseigny, Mercey, La Falaise, Carcassonne et autres lieux, Conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son Hôtel, Indendant de Justice, Police et Finances en la Généralité de Bordeaux.



c'est encore l'autorité ecclésiastique qui prend les devants et fait entendre ses doléances.

Il existe en effet, dans le dossier conservé aux Archives départementales, une lettre de M. d'Ormesson qui retourne à M. de Tourny un mémoire adressé au Contrôleur général par l'Archevêque de Bordeaux (1). Cette lettre, datée du 28 août 1749, se termine ainsi : « Je vous » prie de me marquer, en me renvoyant ce mémoire, si » vous jugez cet établissement aussi indispensable qu'on » l'expose et, en ce cas, lequel des moyens pour les » fonds il serait le plus convenable d'adopter ; ou si » vous ne trouvés aucun de ces moyens praticables, de » me mander si vous en scavés quelqu'autres dont on » put faire usage ».

Nous ne possédons pas le mémoire de l'archevêque auquel cette lettre fait allusion ; il a dû, conformément à la demande de M. d'Ormesson, être renvoyé au Ministre d'État, mais le dossier nous fournit le brouillon du rapport de Tourny. Malgré sa longueur, nous croyons nécessaire de donner ici cet important document, car il contient de très instructifs détails sur ce qu'étaient les Chartrons et Bacalan vers 1750.

Mémoire pour l'établissement d'une paroisse dans le faubourg du Chartron de la Ville de Bordeaux.

L'enceinte de la Ville de Bordeaux ne pouvant contenir tout le monde qu'y attire et retient sa situation avantageuse pour le commerce, il s'est formé aux environs plusieurs faux bourgs dont le plus grand est connu sous le nom du Chartron qui s'étend le long de la Garonne au-dessous de la Ville et en est séparé par une étendue de 390 toises, au milieu de laquelle est

(1) Jacques d'Audibert de Lussan, nommé Archevêque de Bordeaux en 1743, mort en 1769.

situé le Château Trompette; celle d'au delà qu'une suite de batimens considérables, tenant les uns aux autres, occupe le long de la rivière jusqu'à l'attelier du S[r] Sage est de 990 toises de longueur percée de 16 rues qui du quai pénètrent dans le masif (*sic*) des maisons sur plus ou moins d'épaisseur depuis 200 toises jusqu'à 300, et ces rues sont traversées par d'autres qui toutes ensemble font la distribution dudit massif.

Il y a encore au delà de l'atelier du S[r] Sage, sur le bord de la rivière, une longueur de plus de 1000 toises de maisons contigües mais sans avoir sur leur derrière d'autres qui fassent un masif, ni des rues qui servent à sa distribution.

Un faubourg de la considération qui donne à connaître ce qui en vient d'être dit, et dans lequel on estime plus de 14 à 15.000 habitans n'a point de paroisse particulière.

Il est de celle de Saint-Rémy, située dans l'enceinte de la Ville avec laquelle, quand l'heure de la retraite est venue et que les portes de la fausse braye (1) du Château-Trompette sont fermées, il ne peut plus communiquer au travers de l'étendue de 390 toises occupée par ledit Château-Trompette, de façon qu'il faut faire, pour aller de l'une à l'autre, un détour de beaucoup plus du double du chemin.

Cette situation présente certainement la nécessité de l'établissement d'une paroisse dans le Chartron, surtout en observant que pour y entendre la messe et y recevoir quelques secours spirituels, il n'y a qu'une très petite chapelle bien au delà de l'atelier du S[r] Sage desservie par un vicaire; une autre petite chapelle du côté du Château-Trompette appartenant aux Chartreux (2) d'où le faubourg a tiré son nom et, à peu de distance une église aux Carmes; mais ce qui doit encore plus déterminer à l'établissement en question, c'est que plus des 3 cinquièmes des habitans de ce faubourg sont religionnaires et parmi eux les trois quarts des négociants de premier ordre

La religion et la bonne police de l'Etat demandent égale-

---

(1) Braye ou fausse-braye, ouvrage massif précédé d'un fossé et construit en avant d'une enceinte fortifiée afin de lui donner plus de force.

(2) Voir la note 1 de la page 3.

ment qu'on cherche les moyens de les instruire, de les édiffier (*sic*), de les toucher, de les attirer; quoi de plus, dans le cours des voies ordinaires, que ce qui résultera de l'établissement d'une paroisse bien gouvernée où ils verront le service divin se faire tous les jours convenablement et dans laquelle s'habituera avec le curé et les vicaires un certain nombre de prêtres qui tous ensemble travailleront sans cesse à faire revenir de l'erreur quelqu'un d'eux ou du moins à détourner leurs enfans de la sucer et à affermir dans la bonne voie ceux qui seront chancelans.

Du côté du spirituel, rien n'est plus aisé à Mgr l'Archevêque de distraire ce faubourg de la paroisse de Saint-Rémy, indépendamment de ce qu'il y sera fondé en autorité et en raison, il n'y a pas d'apparence que le curé de Saint-Rémy, y fasse la moindre difficulté; s'il en faisoit par rapport à la diminution de son temporel et que Mgr l'Archevêque lui voulut donner quelque compensation, le moyen est sous sa main par la suppression d'une des petites paroisses de l'intérieur de la ville contigües à celle de Saint-Rémy qu'il n'y auroit qu'à y réunir ce qui seroit plutôt un bien qu'un mal.

Du côté du temporel il y a plus d'embarras, n'en étant pas un petit de trouver les deniers nécessaires tant pour acheter le terrain de l'église et de la maison curiale, que pour bâtir ensuite l'une et l'autre.

La façon d'en venir à bout seroit que la ville se chargeât de fournir le terrain qu'elle trouveroit à acheter des deniers de l'excèdant de l'octroi des deux sols par livre; il n'y a pas à douter qu'elle ne s'y prêtât volontiers, et que le Conseil ne lui accordât la permission; dans la situation où elle est, c'est ce qu'elle peut faire et on ne doit pas lui en demander davantage.

A l'égard de la construction, pour en venir à bout deux moïens se présentent usités en pareil cas; l'un, d'obtenir du Conseil la concession d'une Lotterie chaque mois (1) pendant trois ou quatre années dans la ville de Bordeaux, et étendue à

---

(1) Ce passage montre clairement que le moyen proposé par les Carmes en 1726 n'avait pas été utilisé.

la Généralité ; l'autre d'obtenir du roy une somme annuelle de 8 à 10.000 sur un bénéfice pendant une dizaine d'années.

Le premier de ces moïens n'intéresse proprement personne et paroit ne coûter à qui que ce soit en particulier; à l'égard du second, que ne dit point l'intérêt de la religion à Monsieur l'ancien Evêque de Mirepoix pour l'inviter à le procurer ; au défaut de l'un ou l'autre de ces moïens, il y auroit la ressource de faire contribuer les habitans et propriétaires des maisons du Chartron annuellement d'une somme de 8 à 10.000 livres, ce qui ne seroit pas sans peine ni difficulté.

Il est à observer que le Chartron se bâtit et se peuple tous les jours de plus en plus, que par conséquent, la nécessité d'établir une paroisse s'augmentera à proportion journellement et que quand cette nécessité sera venüe à un point qu'on sera forcé d'y céder, il n'y aura plus de terrain vaccant qu'on y puisse emploïer il en faudra acheter de bâti dont on aura à démolir les maisons. Il coûtera alors 10 à 12 fois ce à quoi il reviendroit aujourd'huy, encore même commence-t-il à être tard d'y songer, ne se trouvant déjà plus d'emplacement convenablement situé où pour construire cette paroisse il ne fallut acheter et démolir quelques maisons.

Dans ce même dossier et sous ce titre : « Mémoire présenté par M. de Tourny sur la nécessité de la construction d'une église paroissiale aux Chartrons », existe un projet inachevé que le précédent aura très probablement remplacé. Les arguments et les considérations sont les mêmes. Une phrase seulement mérite d'en être citée, car elle insiste sur l'importance du faubourg et la fait ressortir : « On sait quelle incommodité c'est » pour tant d'habitants dont le nombre égale celuy » des villes du second ou au moins du troisième ordre » du Royaume et combien leur seroit nécessaire une » église parroissiale ».

Comme tout permet de supposer que les villes du second ou même du troisième ordre du royaume jouis-

saient depuis longtemps des avantages d'une paroisse, sinon de deux, rien n'était plus juste, et ne semblait plus simple, en apparence, que de doter également d'une église paroissiale l'important quartier des Chartrons ; mais nous devons reconnaître que, déjà, les Pouvoirs publics et la Logique marchaient difficilement d'accord.

Le mémoire de l'Intendant et ses réclamations pressantes reçurent quelque temps après — 1753 — une apparence de satisfaction. On se préoccupa plus sérieusement de rechercher les emplacements susceptibles de convenir à l'établissement de l'église paroissiale tant désirée.

Le choix des mandataires de la ville se porta tout d'abord sur de vastes terrains en nature de prairies, situés entre les rues Poyenne et Denise, et limitées à gauche par un petit estey se déversant dans la rivière. Ces terrains étaient la propriété d'un sieur Denis (1).

On voit, d'après les plans fort complets figurant dans le dossier des Archives départementales, que pour l'église à élever au centre, ou à peu près, des terrains en question, l'architecte hésitait entre deux combinaisons (2).

La première, prévoyait l'ouverture d'une rue partant du quai des Chartrons et conduisant à une petite place ménagée au devant de l'édifice. C'eût été quelque chose comme le Saint-Martial de nos jours.

---

(1) De là le nom de rue Denise et, quelquefois, de rue Denis donné à cette dernière voie.

(2) Copie de la note relative à ces terrains :

« L'emplacement destiné pour construire une église aux Chartrons, » dans un terrain appartenant à M. Denis, contient 3473 toises superfi- » cielles ou quatre journaux et un cinquième.

» Les plans dressés par le sieur Portier et C°. » (*Archives Départementales, loc. cit.*)

La seconde combinaison modifiait complètement l'orientation de l'église. La rue à ouvrir, dans l'axe du portail principal, avait au contraire son point de départ au chemin du Roy.

Les négociations entamées pour l'achat de ces terrains ne purent aboutir et les plans demeurèrent inutilisés. Enfin, dans les premiers jours de 1754, d'autres emplacements furent proposés ; on se mit d'accord pour les prix, et la question, depuis tant d'années pendante, eut un commencement de solution !

Le rapport fait aux Jurats par le procureur-syndic, en date du 10 janvier 1754, et la délibération qui le suit, ont une importance documentaire trop grande pour n'être pas textuellement reproduits ; au surplus, ce rapport nous donne lui aussi d'intéressantes indications topographiques sur le Bordeaux d'alors.

Ajoutons enfin un détail assez piquant : la minute de ce rapport que nous trouvons dans le dossier des Archives Départementales, est annotée de la main même de Tourny et c'est après avoir été revu, corrigé et modifié par l'Intendant que le texte fut, définitivement, soumis aux Jurats.

Dans l'intégrale reproduction donnée ci dessous, de ce document, les corrections et additions seront mises entre guillemets ; de cette façon le lecteur pourra voir avec quelle compétence Tourny s'était occupé de la question ; avec quelle connaissance des choses et des gens, avec quel tact il a modifié certaines phrases et introduit diverses formules de déférence ou de politesse, dont bien certainement le brave procureur-syndic s'était fort peu préoccupé.

Délibération du Jeudy 10 Janvier 1754 (1).

Sont entrés dans la Chambre du Conseil de l'Hôtel de Ville Messieurs : de Ségur, soumaire — de Galatheau — Reynal — Baulos — Dussault de Saint-Laurent — Queyreau — Rulleau, Jurats.

Thibaut proc. Syndic de la Ville et Chavaille clerc secrétaire et greffiér de l'Hôtel de ville.

. . . .

« Sur ce qui a été représenté par le procureur syndic de la Ville qu'il y a longtemps que l'on sent avec regret combien une église parroissiale est nécessaire dans un faubourg de la grandeur de celuy des Chartrons où il se fait un commerce aussi considérable et où l'on compte de quinze à vingt mille habitans, qui d'ailleurs n'a pendant la nuit de communication avec l'intérieur de la Ville que par un long circuit qu'occasionne la position intermédiaire du Château Trompette dont les barrières se ferment à neuf heures du soir ;

» Que plus l'on diffère, plus la nécessité augmente par l'augmentation journalière qui se fait dans ce faubourgs de nouveaux habitants de toute espèce, plus aussi on a à envisager de difficulté à en venir à bout dans la suite par rapport à la quantité de maisons que l'on bâtit de tous cotés lesquelles ne laisseront plus de terrain vide ou cette Eglise puisse être convenablement placée ; qu'on a déjà trop attendu, que bientôt il n'y aura plus moyen d'espérer cet Etablissement à moins d'acheter des terrains bâtis qui étant d'un prix immense formeront peut-être un obstacle insurmontable à la plus forte envie qu'on en aura.

» Que le temps actuel est d'autant plus propre à s'occuper du projet d'acquérir le terrain de l'église et de la construire, qu'il est connu de tout le monde que M[gr] l'Archevêque « *la désire extrémement par la connaissance qu'il a que surtout par rapport à la quantité de religionnaires qui sont dans les Chartrons* » elle y manque autant au bien de la religion qu'à

---

(1) *Archives Municipales* — Registres de la Jurade.

la commodité du Public ; qu'il a témoigné nombre de fois être prêt à pourvoir aux arrangements qui dépendent de son ministère pour distraire ce faubourg de la cure de Saint-Remy dont il dépend et y en former une nouvelle « *desservie par un curé un vicaire et plusieurs prêtres habitués* » ; qu'il présenta même il y a trois ans, un mémoire au Conseil (1) pour supplier Sa Majesté de vouloir bien aider et favoriser cet établissement, mémoire « *qui fut alors* » renvoyé à Mr l'Intendant.

» Qu'il arrive que faute de paroisse dans le Chartron tout ce qui y meurt de catholiques se porte en Ville dans le cimetière de Saint-Remy et y est enterré avec ce qui meurt dans la partie de la paroisse du dedans de la Ville, laquelle partie est grande et peuplée, que ce cimetière est si petit, qu'indépendamment de l'incommodité d'aporter des corps d'aussi loin, la quantité qu'il y en faut enterrer fait que la terre n'y est devenue que pourriture, qu'il s'en exhale une odeur de corruption insupportable à toutes les maisons qui l'entourent et capable d'y répandre des maladies pestilentielles, même dans tout le quartier (2).

Qu'en conséquence de ce que dessus ; il a été cherché depuis des temps, quel était aux Chartrons le local qui dans la situation présente des choses put convenir le mieux pour y placer l'église paroissiale dont il s'agit ; qu'il a paru à Mgr l'Archevêque à Mr l'Intendant et à luy qui parle, qu'il n'y en plus, pour ainsi dire de propre que dans un pré appartenant à la « De » Veuve Clarc et « aux sieurs » ses enfants (3) le

(1) Il s'agit évidemment du mémoire dont parle M. d'Ormesson dans la lettre citée plus haut.

(2) D'après le plan de Latré et quelques autres édités à peu près vers la même époque, le cimetière de St-Rémy, beaucoup trop exigu pour l'étendue de la paroisse et le nombre de ses habitants, était situé devant l'église, de l'autre côté de la petite rue actuellement nommée rue Jouannet, où il occupait l'emplacement des maisons 5, 7, 9 et 11 et leurs dépendances. Un petit passage, sorte d'andronne, le séparait des maisons de la rue Courbin.

(3) C'est Tourny qui ajoute les qualificatifs « Dame et Sieurs ».

long du grand chemin sur le derrière dudit faubourg vers le milieu de son étendue (1).

Que dans les pourparler qu'il y a eu à ce sujet, il a été projeté que cette prairie de seize à 17 journaux, ayant couté au sieur Clarc père par acquisition qu'il fit au mois de Mai mille sept cent quarante quatre, Dix mille livres de principal et lui revenant avec les lods et ventes et tous loyaux couts à près de douze mille livres, il en seroit cédé à la Ville « *de cinq journaux à* » cinq journaux et demi qu'il faut soit pour l'emplacement de l'église du cimetière et de plusieurs maisons à loger le curé un vicaire plusieurs prêtres, des sœurs de la Charité etc. soit pour former au devant de cette église une grande place et deux petites devant les portes collatérales, des rues de distribution, soit pour servir à remplacer à un voisin quelque terrain que l'arrangement des choses demandera que l'on prenne de son pré, le tout suivant le plan dressé par le sieur Portier que celuy qui parle met sur le bureau (2), lesquels cinq journaux ou environ la dame Veuve Clarc et ses enfants cédroient «.à raison de » quatorze mille livres la totalité de la prairie ce qui reviendroit à 880 livres par chaque journal et ferait la somme de quatre mille quatre cent livres à cinq mille livres (« 4400 à 5000 »).

» Que si la position en question a l'inconvénient d'être assez considérablement éloignée de la rivière et de ne pas se trouver au milieu ou à peu près du faubourg, on y est forcé par la raison touchée cy dessus *que les façades sur la rivière*, *les parties voisines et celles centrales* du faubourg sont baties au

(1) Ce chemin n'était pas encore dénommé, pas plus que la voie qui s'appelle aujourd'hui Cours Portal et que la rue Lagrange.

Sur le plan daté du 25 février 1754, sont mentionnées les désignations suivantes : « Chemin venant de la Porte Dauphine au derrière des Chartrons », et Chemin venant de Figuerault aux Chartrons.

(2) Portier, qualifié « d'Architecte du Roy », venait d'élever la Porte d'Aquitaine et avait été chargé par Tourny de diverses autres constructions importantes.

Les dictionnaires biographiques ne donnent sur lui que des renseignements très incomplets et sont muets sur les dates de sa naissance et de sa mort.

point qu'il n'y existe aucun terrain vide dont la superficie soit à beaucoup près suffisante pour l'emplacement d'une église telle que celle dont il s'agit, mais qu'il se trouvera en récompense dans ladite position, l'agrément qu'étant sur le même allignement que la rue Chillaut (1), rue large de 22 pieds, la plus belle et la mieux bâtie des Chartrons, laquelle commence sur le quai, on pourra au moyen du prolongement d'icelle jusqu'à la place devant ladite église, par la démolition de quelques maisons, en voir le portail de dessus le quai; que cet allignement droit, paroitra en quelque sorte raccourcir la distance, qu'outre cette espèce d'avenue l'église aura plusieurs autres communications commodes avec toutes les parties des Chartrons par les rues qui s'y trouvent distribuées.

» Que dans ces circonstances, il croit devoir proposer que Messieurs les Jurats délibèrent de faire l'acquisition dudit terrain propre pour l'emplacement de l'église en question ses circonstances et dépendances, ensemble des batimens dont la démolition sera nécessaire pour le prolongement de la rue Chillaut; à cet effet de se pourvoir au Conseil pour obtenir de Sa Majesté la permission de faire lesdites acquisitions en indemnisant les propriétaires par le paiement de la juste valeur à dire d'expert qui seront convenus par devant M[r] le Commissaire Departy auquel sera attribué toute cour juridiction et connaissance des contestations ce concernant, sauf l'appel au conseil, et supplier Sa Majesté de vouloir bien que le prix des dites acquisitions ainsi que de la construction de l'église, ses circonstances et dépendances, soit payé sur les ordonnances dudit S[r] commisaire Departy d'après les devis et marchés qui seront arrêtés par les Jurats en sa présence et de son consentement, des deniers de la moitié de l'excédant annuel de l'Octroi des deux sols restants des trois sols pour livre qui se lèvent sur les marchandises entrantes et sortantes

(1) La rue Chillaut est aujourd'hui la rue Borie. En 1754 elle s'arrêtait à la rue Notre-Dame : une étroite petite rue, la rue Angélique, la continuait en quelque sorte jusqu'à l'emplacement devenu la Place Picard.

des ports de la Généralité, après que les charges dudit octroi auront été entièrement acquittées.

» Qu'il y a d'autant plus lieu d'espérer que Sa Majesté aura la bonté de leur accorder cette demande, qu'il ne se peut faire un meilleur usage de cet excédant que d'en emploïer la moitié à un établissement aussi nécessaire « en tous poins » que celui de la paroisse en question, et l'autre moitié à la réédification de l'Hotel de Ville et du Collège « de Guyenne » qui en fait partie, suivant que Messieurs les Jurats « ont déjà proposé au Conseil ladite réedification et « sont dans le des sein de le supplier d'accorder, pour l'exécuter, l'autre moitié du dit excédant.

« Que M. l'Intendant sera prié non seulement d'autoriser la présente délibération mais même d'en favoriser l'objet auprès du Conseil comme en connaissant toute la nécessité et utilité « tant à l'égard de la commodité publique que relativement à la relligion ».

Signé : Thibaut,
Procu. synd. de la Ville.

Sur quoi il a été délibéré de faire l'acquisition, etc.....

Les termes de cette délibération reproduisant exactement la fin du rapport ci-dessus, il est inutile de les donner.

En conséquence de la décision prise par les Jurats, et après les requêtes adressées en bonne et due forme par les intéressés, la dame veuve Clark et ses enfants, d'abord, puis par les sieurs Pénicaud (1) et de Geslin (2), la Ville devint propriétaire des terrains qui,

---

(1) Jean-Abraham Pénicaud, Conseiller du Roy et son Procureur au Sénéchal et siège Présidial de Guienne, a laissé son nom à une petite rue des Chartrons, ouverte sur l'emplacement des terrains dont il était propriétaire. Ces terrains portaient le nom de Pradets ou Fromaget.

(2) Pierre de Geslin, écuyer, seigneur de la maison noble du Taillan. Les prairies cédées par lui à la Ville, en échange, étaient situées le long

conformément aux plans dressés par l'architecte Portier le 25 février 1754 et signés *ne varietur* par l'Intendant le 14 mars suivant, représentaient une superficie totale de 4572 toises, soit cinq journaux et demi et 18 toises.

Dans cet ensemble, « l'église avec le cimetière à ménager derrière, les bâtiments autour, les rues et les places », entraient pour 3226 toises.

Il ne faudrait pas s'imaginer, cependant, qu'une fois le terrain acheté, les plans adoptés et les ressources nécessaires assurées, on se soit mis à l'œuvre; un assez long temps devait s'écouler, au contraire, avant que le premier coup de pioche fût donné.

Ce retard eut pour cause divers incidents sur lesquels il convient de s'étendre un peu.

Tourny était un de ces hommes supérieurs dont l'autorité s'impose mais ne se voit pas toujours acceptée sans résistance. L'élévation de ses vues, la grandeur de ses conceptions, l'énergie de sa volonté avaient fini par porter ombrage à certaines coteries où les Jurats de l'un ou de l'autre rang se trouvaient intimement mêlés. Ses adversaires, qui se faisaient chaque jour plus nombreux, grâce aux jaloux et mécontents, ouvrirent contre lui une campagne acharnée d'opposition et de tracasseries.

Alors qu'il venait de tout préparer pour la mise en train, non seulement des travaux de l'église décidée, mais encore de ceux que réclamaient l'ouverture des voies nouvelles et la création d'un Jardin Public, ses ennemis jetèrent habilement la défiance dans l'esprit des Jurats; ils représentèrent les vastes projets de

---

du « grand chemin de la Palu » vis-à-vis le débouché des rues Saint-Jean, Angélique, Roze et Fromagel.

l'Intendant comme attentatoires à leur autorité, impraticables et, en tout cas, ruineux pour la Ville.

Les Jurats, cédant à ces insinuations malveillantes et peut-être charmés, *in petto,* de jouer un vilain tour à l'Intendant par lequel ils se sentaient par trop effacés, prirent le 15 février 1755 une délibération dont voici le passage le plus important :

Sur quoy les comptes du Trésorier de la Ville depuis cinq ans ayant été mis sur le bureau paroissant par l'examen qui en a été fait qu'indépendamment des fonds emploiés tant pour les différentes places, portes et avenues de la Ville qui vont à des sommes immenses, il a été employé près de quatre cent mille livres pour la formation d'un Jardin Public qui n'est gaire (*sic*) qu'à la moitié de sa perfection et qui, d'ailleurs, n'est qu'un ouvrage de pur agrément et dont toute la dépense avoit été fixée par arrêt du Conseil du mois d'août mille sept cent quarante six à la somme de quatre-vingt mille livres y compris l'achat du fonds; que la majeure partie de ces quatre cent mille livres ayant été acquittée sur de simples ordonnances de M. de Tourny, il n'a guère été possible aux Jurats de s'apersevoir (*sic*) de l'extention donnée à cet arrêt du Conseil.

Sur quoy il a été délibéré que tous les ouvrages de pur agrément seroient entièrement suspendus de même ceux qui peuvent être utiles dans la suite (1) à l'exception de ceux qui regardent la place Royale la comodité et la sûreté du Port et les conduites des fontaines; que les ouvriers employés à touts ces travaux seront congédiés de ce jour; que les quatre tombereaux destinés depuis mille sept cent cinquante un à ces traveaux sur le pié de douze cent livres par an chacun seront pareillement réformés; en conséquence ils seroit enjoint au sieur Cholet de ne faire aucun payement soit sur les fonds des maisons démolies (2), soit sur les revenus ordinaires de la

---

(1) Cette phrase vise l'église Saint-Louis et les voies nouvelles.

(2) La caisse des maisons démolies avait été créée par un arrêt du Con-

Ville que sur les mandements signés de Mrs les Jurats, vizés aux formes ordinaires, lesquels seuls lui seront aloués dans ses comptes, à l'exception néanmoins des ordonnances déjà rendues ou qui pourraient l'être dans la suite, à raison d'indemnité pour maisons démolies. Dans les ouvrages suspendus par la présente délibération, ne sont pas compris ceux des Portes de Bourgogne et d'Aquitaine dont l'adjudication a été faite au sr Chevay.

Rien n'était plus insultant pour Tourny que cette délibération, malgré ses circonlocutions habiles et ses termes cauteleux. L'accusation de dilapidation et même de malversation, quoique non formulée, se lisait entre les lignes. Profondément blessé dans sa double dignité d'homme et d'administrateur, l'Intendant partit aussitôt pour Versailles où était alors la Cour et plaida sa cause auprès du Contrôleur général des finances et du ministre. Sa victoire fut complète. Il obtint du Conseil d'Etat l'arrêt suivant que les Jurats durent copier en marge de leur délibération du mois de février, *biffée* et *annulée* (1).

Extrait des registres du Conseil d'Etat.

Le Roy étant informé qu'au préjudice des arrêts et règlements de son conseil qui deffendent aux officiers municipaux des villes, bourgs et paroisses, de rien entreprendre d'important dans l'administration des affaires des communautés à la tête desquels ils se trouvent, sans l'aprobation des intendans et commissaires de Departis pour l'exécution des ordres de

---

seil en février 1730, et les ressources devaient servir, en partie, à payer divers travaux d'embellissement de la Ville. Au sujet des fonds provenant de cette caisse, voir aux *Archives départementales,* dossier 1238, liasse 1755-1759, un essai de mémoire écrit en entier par Tourny et répondant à un « projet d'arrêt fait M. Boutin ». Il est daté de 1756.

(1) Voir aux *Archives municipales,* le registre BB, années 1753-1755.

Sa Majesté, les jurats de la ville de Bordeaux auraient pris, le quinze février dernier une délibération en conséquence de laquelle ils ont fait suspendre de leur autorité privée et sans l'aveu du sieur de Tourny, intendant de la Généralité, une partie des ouvrages publics commencés par son ordre et de leur consentement tant au dedans qu'au dehors de ladite ville et Sa Majesté voulant réprimer une entreprise si contraire au bon ordre et aux règles les plus communes de la subordination, veu laditte délibération dudit jour quinze février dernier, ouy le raport du S[r] Moreau de Séchelles, conseiller d'Etat et ordinaire au Conseil royal, controlleur général des finances, le Roy étant en son Conseil a cassé et annullé, casse et annulle la délibération prise par les jurats de Bordeaux, le quinze février dernier au sujet des ouvrages publics de laditte ville, ordonne qu'elle sera rayée et biffée de dessus les registres de la maison commune et le présent arrêt transcrit en marge. Fait deffenses auxdits jurats d'en prendre à l'avenir de semblables sous telles peines que de droit, au surplus ordonne que les ouvrages qu'ils ont fait suspendre en exécution d'icelle seront continués suivant que le jugera à propos le sieur de Tourny, intendant, auquel Sa Majesté enjoint de tenir sa main à l'exécution du présent.

Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le premier avril mil sept cent cinquante-cinq.

Signé : PHELYPEAUX.

Louis-Urbain Aubert, chevalier, marquis de Tourny, etc., Conseiller d'Etat et Intendant de justice, police et finances en la généralité de Guyenne.

Veu l'arrêt du Conseil cy-dessus en date du premier du présent mois, nous ordonnons que ledit arrêt sera exécuté selon sa forme et teneur.

Fait à Paris, le vingt-huit avril mille sept cent cinquante cinq.

Signé : Aubert DE TOURNY,

et, plus bas :

Par Monseigneur :

DUPIN DES LÈZES.

Si l'affront avait été grave, la riposte fut singulièrement humiliante et dure!

Les Jurats, toutefois, ne se soumirent pas sans regimber : ils décidèrent que « de très humbles remontrances seraient faites à Sa Majesté et à son Conseil ».

Ils en appelèrent donc au Conseil d'Etat, espérant faire rapporter l'arrêt du 1er avril (1), mais leur requête et leurs démarches furent inutiles; un nouvel arrêt rendu le 25 septembre suivant confirma l'éclatante et juste réparation accordée à l'Intendant calomnié (2). Par une singulière coïncidence, le lendemain 26 septembre les Jurats nouvellement élus et installés venaient rendre visite à Tourny et lui présenter leurs hommages!

Il n'a certainement pas échappé à l'attention du lecteur que parmi les titres dont l'Intendant fait suivre son nom dans la signification de l'arrêt du Conseil, figure celui de Conseiller d'Etat, « au lieu de celui de Conseiller du Roy en ses Conseils » : Louis XV, en effet, pour bien marquer à Tourny toute sa satisfaction et le dédommager des ennuis que lui avaient suscités les Jurats, venait de lui assigner ce poste distingué.

Avec tout cela, une année s'était écoulée, année perdue en luttes regrettables et en débats stériles. Les travaux enfin autorisés par une ordonnance en date du 27 novembre 1756 ne furent commencés qu'au printemps de 1757.

Ces retards et ces atermoiements avaient néanmoins permis à l'architecte Portier, non seulement de parfaire les plans définitifs de l'église Saint-Louis, mais encore de hâter la construction de la chapelle « provisionnelle ».

---

(1) O'Reilly, *Histoire de Bordeaux*, t. III, p. 297 et suiv.

(2) Bernadau, *Histoire de Bordeaux*, p. 415, note X.

Au cours de cette même année, Tourny, qui ne pouvait cumuler ses fonctions de Conseiller d'Etat en activité de service et celles d'Intendant de la Généralité, résigna cette dernière charge. Par un exceptionnel effet de la bienveillance royale, il obtint d'avoir pour successeur son fils aîné Claude-Louis, maître des requêtes, que depuis quelques années il initiait aux choses difficiles de l'administration et par qui il se faisait suppléer en diverses circonstances (1).

Cette nomination fut pour lui comme un adoucissement à la peine qu'il éprouvait de se voir éloigner de cette belle province à laquelle il avait consacré quatorze années de sa vie et où il venait d'accomplir de si grandes et si utiles choses! Par son fils, il continuait en quelque sorte d'administrer et de diriger; par lui, il surveillait l'achèvement des ouvrages commencés; par lui enfin, il avait encore un pied dans la place!

Les registres de la Jurade ne disent pas un mot du départ de Tourny et de la nomination de son fils; ils se contentent de signaler que « le 10 septembre 1757, M. de Tourny fils, intendant, entre pour la première fois à l'Hôtel de Ville » (2).

Depuis plusieurs mois déjà, le marquis de Tourny, qu'il faut bien nommer ainsi maintenant pour le distinguer de son fils, avait fixé sa résidence à Paris. Parfois il

(1) Jouannet, dans son « Eloge de Tourny », pose cette question singulière : « Le ministère voulut-il honorer ou aggraver la disgrâce du père?» Il nous semble que la réponse n'est pas douteuse. En admettant qu'il y ait eu disgrâce, ce qui n'est pas démontré, le Ministre, d'accord avec le Roy, voulut certainement honorer Tourny en lui accordant cette faveur.

(2) Claude-Louis Aubert de Tourny, Chevalier, Seigneur de Lambroise, Le Mesnel, Pierrefitte, Nezel et autres lieux, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître des requêtes ordinaire de son Hôtel, conseiller d'honneur au Parlement de Bordeaux et au Grand Conseil, Intendant de Justice, Police et Finances en la Généralité de Bordeaux.

faisait de courts séjours à sa terre de La Falaise où il dirigeait la construction d'un petit château dont les beaux jardins avec leurs grottes et leurs cascades ont été, un peu plus tard, chantés par Delille. Malgré son éloignement et ses occupations nouvelles, il entretenait avec son successeur une active correspondance, échange de renseignements demandés et de conseils donnés, et comme il ne se désintéressait nullement des grands travaux commencés sous son administration et d'après ses ordres, il écrivait directement à leur sujet, aux quelques personnes de son ancien entourage avec lesquelles il était resté en relations.

C'est ainsi qu'en compulsant le volumineux dossier des Archives Départementales, nous avons trouvé un brouillon de lettre écrit par l'architecte Portier. Cette lettre fut très vraisemblablement adressée à Tourny en mai 1758, car la réponse de l'ex-Intendant est datée du 17 juin.

Ces deux lettres, absolument inédites, sont des plus importantes comme documents. Elles intéressent d'une façon toute spéciale l'histoire architecturale de Bordeaux sous le règne de Louis XV; c'est pour cette raison que nous n'hésitons pas à les reproduire *in extenso*.

Brouillon de lettre écrit par l'architecte Portier (1) *à l'adresse de Mr le marquis de Tourny.*

Bordeaux, le

Monsieur votre fils doit vous envoyer par cet ordinaire le plan de l'église des Chartrons, celui de la maison presbytérale dont une partie doit servir pour une chapelle provisoire

(1) Nous avons respecté l'orthographe de l'écrivain : toute la ponctuation a été quelque peu rectifiée pour rendre certaines phrases compréhensibles.

et une autre partie pour le logement d'un vicaire; y est joint aussi le plan du local et le plan projeté pour l'hôpital des Enfants trouvés que j'ay fait par ordre de Monsieur votre Fils.

Permettez-moi, Monsieur, de vous faire le détail des changements et des augmentations que j'ay fait sur le plan de l'église.

Au plan marqué A : 1° Je ne donne à la nef que 36 pieds de largeur au lieu de 38 qu'elle en a sur le 1er plan.

2° J'ay ajouté une arcade dans la longueur, de sorte que cette nef a de longueur 38 toises, 1 pied, 6 pouces.

3° Je donne aux bas côtez 18 pieds de largeur — ils n'en ont que 17 — j'y ay ajouté un pied afin que les portes d'entrée se trouvent au milieu des bas côtez.

En réfléchissant et en examinant les plans, je me suis aperçu d'une grande faute qui est que les arcades ouvertes de la croix ne sont pas au milieu des bas côtez, ce qui ferait dans l'exécution un très mauvais effet; j'y ay cependant remédié en arrangeant différemment les quatre piliers qui doivent porter la coupole et en ne donnant à la nef de la croix (1) que 33 pieds de largeur et aux arcades 6 pouces moins de largeur que celles de la grande nef, ainsi que le tout est marqué sur le plan de retombe; quoique cette nef et ces arcades ne soient pas tout à fait aussi larges que les autres, il me semble que c'est un très petit inconvénient.

Je donne à la nef 66 pieds de hauteur sous la clef de la voûte, et aux bas côtez 32 pieds 6 pouces. Soyez persuadé, Monsieur, que ces petites corrections (2) ne changent pas la disposition du portail, m'étant arrangé sur ces mesures. J'aurais beaucoup souhaité, Monsieur, pouvoir suivre votre goût et l'idée que vous avez de ne mettre qu'un ordre au lieu de deux qui y sont, mais la largeur de la nef qu'exige la hauteur que je luy donne ne le permet pas, à moins de ne donner 5 pieds 3 pouces de diamètre aux colonnes qui sont de l'ordre corinthien.

---

(1) Au transept.
(2) Portier avait mis d'abord « que malgré ces corrections ».

[Ainsi que je l'ay marqué sur le plan de retombe, j'aurais bien voulu ne mettre que des entre-colonnes au lieu de les accoupler. Je ne l'ay pu faire parce que je suis assujéti par les milieux des bas-côtez. Cinq grosses colonnes exigeraient] (1), ce qui exigerait de forts quartiers de pierre que l'on aurait de la peine à tirer. Vous savez, Monsieur, la difficulté qu'il y a eu de faire tirer celles de la Porte de Bourgogne où les colonnes n'ont que 4 pieds 10 pouces de diamètre, par conséquent, il est à craindre que l'on aurait de la peine à exécuter ce projet.

J'ay marqué sur le plan deux idées pour placer l'autel. A la 1re le chœur est derrière, à la 2e il est devant. Si on fait choix de la 1re, il faudra monter deux marches dans le chœur, si, au contraire, on choisit l'autre, on ira de plein-pied.

En examinant le 1er plan du local, je me suis aussi aperçu d'une très grande faute faite par celuy qui a rapporté le plan de la masse de l'église où il s'est trompé de 11 pieds, c'est-à-dire que le milieu de la croix (est) de 11 pieds de plus qu'au 1er plan ainsy qu'il est marqué. Il en résulte que le cimetière en devient plus petit et que la maison presbytérale changera de position en le remontant de ces 11 pieds, afin de laisser toujours la même profondeur aux emplacements joignans, pour ce qui regarde les autres emplacements, cela ne fait aucun obstacle. J'ay donné aussi plus de largeur aux petittes places vis-à-vis les portes latéralles qui n'avaient sur le 1er plan que . . . . . . et je leur en donne 72, afin de pouvoir entrer facilement dans le cimetière et dégager l'entrée des maisons.

Comme il n'a pas été possible, à cause du mauvais tems de faire les nivellemens nécessaires affin de fixer le pavé de la place en face de l'église que je compte (il) faudra élever de trois à quatre pieds, en supposant qu'on élevât le terrain de 3 pieds 6 p. et que l'on montast à l'église 15 marches, ce serait 11 pieds qu'il y aurait depuis le terrain naturel jusqu'au sol de l'Eglise ce qui facilitera à faire autant de sépultures qu'on le souhaittera.

---

(1) Toute la partie entre crochets est en marge dans le brouillon ; des renvois la relient au corps de la lettre.

M. votre Fils a très bien pensé de placer la chapelle provisoire et le logement d'un vicaire dans l'emplacement destiné pour la maison presbytérale, c'est une dépense qui ne deviendra pas par la suite inutile puisque cela est disposé de façon que le tout servira quand il sera question de finir le logement du curé ainsy qu'il est marqué par les plans.

Je vous suis sensiblement, très sensiblement obligé Monsieur, de la bonté que vous avez eu de m'envoyer les plans élévation et coupe de l'Eglise projettée pour sainte Geneviève, je trouve le tout très beau et d'une grande magnificence mais d'une exécution bien difficile.

C'est donc à vous, Monsieur, à faire présentement choix de l'un des deux plans et avant de vous décider ne trouveriez-vous pas à propos de consulter quelques personnes de l'art ? C'est toujours satisfaisant d'avoir l'approbation d'habiles gens (1).

On travaille toujours aux bâtiments de la nouvelle Monnoye (2) ; ces ouvrages ne sont pas aussi avancés qu'ils devroient l'être à cause du mauvais tems et de la pierre de Bourg que l'on n'a pas facilement. On a commencé à faire les voûtes de briques. Les menuisiers et serruriers travaillent au manège (3), le logement de l'écuyer est presque tout fini, les sculpteurs travaillent toujours à la gallerie adossée au manège.

On va finir le Château d'Eau (4). M. votre Fils a ordonné de

---

(1) Portier donne là un rare et bel exemple de modestie.

(2) Ce nouvel Hôtel des Monnaies, aujourd'hui couvent des Dames Ursulines, situé sur la place de la Monnaie qui lui doit son nom, a été en effet construit sur les plans de Portier.

(3) Le manège, ou plutôt l'Académie royale d'équitation, fondée par Tourny pour servir à l'instruction gratuite des jeunes gens qui se destinaient à servir dans les régiments de cavalerie, s'étendait, avant l'ouverture de la rue d'Aviau, en façade sur le Jardin public et le cours du même nom. Il fut détruit vers 1864. La galerie dont parle Portier, élégant péristyle dont l'entrée principale était surmontée d'un fronton sculpté par Francin, forme depuis 1865 le plus bel ornement de l'Ecole de Dressage, rue Judaïque.

(4) Malgré nos recherches, il nous a été impossible de découvrir où se trouvait ce Château d'Eau. Le savant ouvrage de M. Richard, *Etude et histoire des eaux de consommation de Bordeaux*, ne donne que de vagues renseignements.



faire le réservoir et a commandé les tuyaux de fer pour exécuter la machine du sieur Joui.

A l'Intendance, les menuisiers ont commencé à poser les lambris.

M. votre Fils a ordonné de travailler à la façade de la place Dauphine dans le cimetière de l'Hôpital (1).

Il ne m'a pas été possible, Monsieur, de vous envoyer le plan de la maison de refuge ny ne l'ay pu voir (ny on ne me l'a voulu faire voir) je n'en scai pas la raison. J'ay appris cependant que M. votre Fils vous en avoit envoyé le plan du rez-de-chaussée.

. . . .

Là s'arrête ce brouillon, mais il est à présumer que dans les dernières phrases de sa lettre, l'architecte Portier parlait d'autres travaux ; cela semble d'ailleurs résulter de la réponse même de Tourny. La voici, ellé est entièrement écrite de sa main.

A Monsieur Portier, architecte du Roy,
à Paris, ce 17 juin 1758.

« J'avois compté, Monsieur, que la personne (2) que j'ai voulu consulter sur les deux plans de l'église du Chartron après m'avoir fait attendre pour y réfléchir me donneroit quelques idées de réformation d'embellissement ou d'approbation pour l'un ou pour l'autre ; mais j'ai trouvé qu'elle n'y avoit pas pour ainsi dire songé, ce qui m'a fait prendre le parti de les retirer

---

(1) C'est la désaffectation de ce cimetière pour la formation de la nouvelle place Dauphine qui motiva la longue et regrettable brouille survenue entre l'Archevêque et l'Intendant. Malgré l'entêtement et l'opposition mesquine du prélat, Tourny ne renonça nullement à ses projets et son fils, ainsi qu'on le voit, en poursuivit activement l'exécution.

(2) La personne dont il s'agit est l'architecte Soufflot, que Tourny avait connu à Lyon où il s'était signalé par d'importants et remarquables travaux. C'est de Soufflot que l'ex-intendant tenait les plans et dessins mentionnés par Portier dans sa lettre. Joannet affirme que Tourny avait

de ses mains pour vous les renvoyer, m'ayant paru que vous en étiez pressé.

Je crois que vous avez eu raison de diminuer au plan marqué A la largeur de la nef et d'augmenter celle des bas-côtés comme vous le proposez à l'un et à l'autre, mais je ne scais si d'adjouter une arcade ne rendra pas trop longue la partie où vous la placez. Cette idée fesant qu'en supposant cette nouvelle arcade je choisirais de mettre le cœur (*sic*) derrière l'autel et au contraire le mettre devant s'il ne se faisait pas d'augmentation d'arcade.

Quant au portail j'aurois du penchant à ne le composer que d'un seul ordre et dans le cas où vous n'y rencontreriez d'inconvénient que la difficulté de trouver des pierres d'un diamètre de 5 pieds 3 pouces, je ne serois pas arrêté par cette difficulté persuadé qu'avec des soins et de la peine elle sera surmontée.

Je ne puis qu'approuver le plus de largeur que vous croiez devoir donner aux places vis-à-vis les portes latérales.

Sans doute que depuis la belle saison vous avez fait les nivellements nécessaires pour régler le pavé enface de l'Eglise.

En vous renvoyant les plans comme je fais, j'ai à vous prier de m'en faire faire des copies dans l'intention où je suis de les montrer à quelque personne de l'art autre que celle qui les a gardés si longtemps et si inutilement et je vous manderai les réflexions qu'elle fera dessus, qui serviront ce qu'elles pourront.

J'ay vu, Monsieur, l'épreuve que vous m'avez renvoyée de la statue Equestre (1). Mess. Cochin, Dupuis et Lemoine profiteront de toutes vos observations dont je vous suis obligé.

---

demandé à l'éminent architecte des plans et devis pour divers édifices à construire à Bordeaux, mais il ne précise pas et il ne donne aucune indication à cet égard.

Le regretté Ch. Marionneau dit que Soufflot, concurremment avec Moreau, Gabriel et Bonfin, s'occupa de la reconstruction de l'Hôtel-de-Ville. Tous ces faits indiquent clairement que d'excellents rapports avaient existé et existaient encore entre Tourny et lui.

(1) La statue équestre en bronze du roi Louis XV qui ornait la Place Royale et fut détruite sous la Révolution.

Cochin (Charles-Nicolas) célèbre dessinateur et graveur ; secrétaire et

Vous avez raison de penser que cet ouvrage sera imparfait, si, on n'y grave pas les deux bas-reliefs qui doivent être faits. Il y a un mois que M. Lemoinne a écrit à M. Francin pour qu'il lui fit part de ses décisions à ce sujet. Sachez de lui, je vous prie, s'il les a envoyés ou les doit envoyer bientôt et pressez l'en. Je lui en écrirai le premier courrier. Avance-t-il son second groupe de la Porte Royale.

Je suis, Monsieur très parfaitement votre très humble et très obéissant serviteur.

De Tourny (1).

Rien ne prouve mieux que les termes de cette lettre avec quel soin l'ancien Intendant de Guyenne se tenait toujours renseigné quant aux choses bordelaises; d'un autre côté l'examen des comptes relatifs aux ouvrages achevés ou en cours d'exécution permet de reconnaître que son successeur, conscient du lourd fardeau que faisait peser sur lui la gloire paternelle, et désireux de mener à bonne fin les constructions commencées et les entreprises auxquelles était attaché le nom de Tourny, montra dès la première année de son entrée aux affaires la plus louable activité.

Le 21 août 1758 il passa avec les sieurs Miral et Béziat, les entrepreneurs déjà accrédités par son père,

---

historiographe de l'Académie de peinture et de sculpture, 1715-1790.

Dupuis (Nicolas Gabriel) graveur, 1698-1771.

La gravure de la statue de Louis XV fut exposée en 1759. Il y a tout lieu de croire que l'artiste profita des observations de Portier, transmises par Tourny.

La planche gravée par Dupuis est conservée aux Archives départementales.

Lemoyne (Jean-Baptiste) sculpteur, 1704-1778. Auteur de la statue de Louis XV dont le piédestal, ainsi que le demandait Tourny, fut si heureusement complété par les bas-reliefs et les ornements dus au ciseau de Francin.

(1) Les lettres autographes de Tourny sont très rares, une des planches annexées à cette étude reproduit la fin de la lettre de l'ex-intendant. V. la planche I.

un marché relatif à la fourniture et à la pose des pilotis destinés aux fondations de l'église Saint-Louis.

Ce contrat pouvant offrir quelque intérêt au point de vue tout spécial de la construction, il n'est pas inutile d'en citer les derniers paragraphes.

Nous nous obligeons encore de fournir et de mettre en place toutes les platte-formes qui auront depuis douze pieds, jusqu'à seize et dix-huit pieds de longueur, sur douze pouces d'épaisseur bien quarrées et de bois de chêne bien sain, sans aubier et nœuds vicieux et de les poser bien jointive et de niveau en observant les liaisons nécessaires, le tout conformément au plan; pour lesquelles platte-formes il nous sera payé par chaque pied cube, la somme de trois livres.

Et pour les chevilles des racinaux sur la tête du pilotis, de quinze à seize pouces de largeur ébarbées par les bouts, huit sols chaque cheville; et pour chaque cheville de platte-forme de cinq à six pouces de longueur, trois sols.

Fait double à Bordeaux le 21 août 1758.

Signé : AUBERT DE TOURNY, MIRAL, BEZIAT (1).

On se remit donc immédiatement à l'œuvre; pour le moment l'argent ne manquait pas et, sur les visas de l'Intendant, le dispensateur des finances, M. Gaulard de Journey, versait aux entrepreneurs de respectables acomptes. Déjà, au mois d'avril précédent, Portier s'était préoccupé de l'importante question des pierres, et il avait proposé de traiter avec les principaux marchands de Bourg — au nombre de neuf — pour la livraison de sept cents pierres chacun (2). Toutes les

---

(1) *Archives départementales*, dossier indiqué.

(2) Ces marchands étaient : Marcou, Castanet, Veuve Lesnier, Cadet Lesnier, Mauvignier, Louis Courreaud, Vergnette, Garibon et Jean Hugond.

dispositions se trouvant prises, la besogne marcha si rapidement que « le mercredi huitième jour du mois d'août de l'année 1759 » les Jurats réunis à l'Hôtel de Ville, déléguèrent Messieurs de Galatheau, Premier Jurat, et Pynel, procureur syndic de la Ville, auprès de » Archevêque de Bordeaux « pour lui demander de vou-» loir bien indiquer un jour pour être par lui procédé » à la bénédiction de la première pierre aux formes et » cérémonies usitées et prescrites par le rituel ».

Le jour choisi par le prélat fut le jeudi seize août.

Faisons encore un emprunt aux registres de la Jurade en copiant le procès-verbal très circonstancié de cette cérémonie.

Du jeudi seizième août 1759 (1).

Sont entrés dans l'Hôtel-de-Ville : Messieurs de Galatheau, Duranteau, Beunaud, Lalanne, Quin, Jurats ; Pynel, procureur syndic et Chavaille, secrétaire de la Ville.

En conséquence de la délibération du huit de ce mois, la requête qui est à suite d'icelle fut présentée à Mgr l'Archevêque qui indiqua ce jourd'huy pour la bénédiction de la première pierre de l'église paroissiale qui doit être érigée aux fauxbourgs des Chartrons sous la dédicace de S[t] Louis ; Messieurs les Jurats, procureur sindic et clerc de ville ayant pris leurs robes et chaperons de livrée, sont partis environ les six heures du matin en carrosse précédés des officiers et archers du guet à pied et se sont rendus à la chapelle provisionnelle bâtie près du lieu où doit être érigée l'église, où ils ont trouvé M. de Tourny, intendant de la province et où Mgr l'Archevêque, en camail et rochet, s'est rendu aussi en carrosse, accompagné de ses archidiacres, plusieurs autres ecclésiastiques et officiers et précédé de sa croix, et à l'instant, Monsieur l'Intendant et Messieurs du Corps de Ville, avec leur cortège ordi-

(1) *Archives municipales*, registre BB, année 1759.

naire qui s'était aussi rendu, sont sortis de la chapelle et ont suivi processionnellement Mgr l'Archevêque jusque sous une tente dressée vis-à-vis une croix de bois qui avait été élevée la veille, de l'ordre de Mgr l'Archevêque, sur l'emplacement où doit être édifiée l'église, entouré d'une barrière posée et bordée, de l'ordre de Messieurs les Jurats par le guêt à cheval pour empêcher la trop grande affluence de monde, et Mgr l'Archevêque ayant été revêtu de ses habits pontificaux, les prières ont été chantées, la procession a été faite sur la place où doivent être posés les fondements de l'église et la première pierre de cet édifice ayant été bénie par Mgr l'Archevêque, suivant les cérémonies marquées dans le rituel du diocèse, elle a été posée par M. de Tourny, intendant, et par MM. les Jurats, Procureur sindic et Clerc de ville qui l'ont dressée avec la pince et chacun à leur tour y ont mis avec la truelle un peu de mortier et donné quelques coups de marteau.

Sous cette pierre a été mis une boëte de plomb de la grandeur d'environ huit pouces au carré, dans laquelle était renfermée une planche de cuivre gravée de l'inscription latine qui sera transcrite ci-après.

Les prières et la cérémonie finies, Mgr l'Archevêque, suivi de M. de Tourny et de MM. du Corps de ville, sont rentrés dans la cour de la chapelle provisionnelle où, après des civilités réciproques, chacun s'est retiré. MM. du Corps de ville ont été vers midi dîner chez Mgr l'Archevèque qui les avait fait inviter la veille (1).

Suit la teneur de ladite inscription.

Anno Incarnationis MDCCLIX, Die vero Augusti XVI. Regnante Ludovico XV, Ludovicus Jacobus d'Audibert de Lussan archiepiscopus Burdigalensis, Aquitaniæ Primas hunc primum

---

(1) Ce très caractéristique détail montre que la rancune de Mgr de Lussan s'était reportée du père sur le fils.

Après les révérences, l'Intendant rentre en son logis, alors que les Jurats, « invités dès la veille », vont en cérémonie dîner à l'Archevêché.

lapidem benedixit et collocavit, quem consules Jurati hujus civitatis Burdigalensis posuerunt ad edificationem novae ecclesiae parochialis sub nomine sancti Ludovici dicandae et eorum sumptibus extruendae in fundo ab eis donato (1).

Voilà donc la première pierre officiellement et solennellement posée!

Il semble que cette consécration ait eu pour effet de provoquer dans les chantiers de l'église en construction un redoublement d'activité : terrassiers et tailleurs de pierre travaillent sans désemparer et cela marche ainsi pendant une année encore! Nous en avons pour témoins deux relevés de comptes établis, l'un en juin, l'autre en août 1760.

En date du 9 juin, les travaux effectués : fondations, pilotis, maçonnerie, etc., s'élevaient, matériaux compris, à 82.008 livres 13 sols; et deux mois après à 118.143 livres et 17 sols! C'était d'un bon augure pour les mois suivants, malheureusement ce bel entrain ne dura guère.

L'Intendant parti pour Paris dès le mois de mai (2), avait dû, pour raisons de santé, prolonger son absence; au mois d'août il se trouvait encore à Paris, se proposant d'aller faire une saison à Cauterets, et il correspondait avec le sieur Letellier précisément au

---

(1) Il n'est jamais venu à notre connaissance que lors des grands travaux effectués sur l'emplacement de l'église projetée pour la construction des importants immeubles qui forment le côté gauche du cours Saint-Louis, n[os] 1 à 13, les fouilles aient remis au jour cette première pierre ainsi que la boîte de plomb et la planche gravée.

(2) La dernière signature apposée par Claude-Louis en marge d'une délibération qu'il approuve est du 14 décembre 1759. Le registre de la Jurade nous révèle en outre cette particularité curieuse que toutes les délibérations prises depuis le mois de janvier 1760 ont été, bien postérieurement contresignées par l'Intendant Boutin.

sujet de l'église Saint-Louis et de difficultés que les entrepreneurs avaient avec l'architecte Portier relativement à des prix contrôlés par ce dernier. Il envoie ses instructions et fait ses recommandations.

« Je désire beaucoup, écrit-il le 22 août, qu'on ne perde » pas de temps pour les travaux de cette église, mandez-moy » de quelle somme voûs croirez que je doive envoyer mon » ordonnance, et je vous l'expédierai aussitôt.

» Je suis très parfaitement, etc., etc. » (1).

Cette lettre est vraisemblablement la dernière des lettres d'affaires que Claude-Louis ait écrites ; il mourut en effet peu de jours après (2).

Un nouvel intendant, Charles-Robert Boutin, fut aussitôt pourvu de la « généralité de Guienne » (3).

Il se rendit à son poste à la fin d'octobre.

---

(1) *Archives départementales, loc. cit.*

(2) Les biographes et les historiens sont en complet désaccord pour ce qui est de la date de la mort des deux Tourny.

Ed. Feret, *Statistique de la Gironde*, Biographie, dit : Le père et le fils moururent à la fin de 1760. Cela est vrai pour le fils seulement. Michaud, Biographie universelle, place la mort de Tourny le père en 1761 ; O'Reilly la recule jusqu'en 1764. Bernadau ne donne aucune date. Jouannet, tournant la difficulté, écrit ceci : Un voile impénétrable environne sa dernière heure. M. Jullian, *Histoire de Bordeaux*, adopte la date de 1760.

Plus heureux que nos devanciers, nous pensons pouvoir élucider ce point resté obscur jusqu'à présent, grâce à une indication fournie par un bulletin de la Société historique et archéologique de Pontoise. Un fils cadet de l'Intendant, né en 1735, Galliot Louis, chevalier de Tourny, capitaine de cavalerie puis mestre de camp, *prit en 1762 le titre de marquis de Tourny*. Ce fut évidemment aussitôt après la mort de son père, dont il était alors seul fils et héritier.

Cette date, 1762, paraît donc être très exactement celle de la mort de Louis-Urbain Aubert, marquis de Tourny, décédé à l'âge de 72 ans.

(3) Charles-Robert Boutin, chevalier, conseiller du Roi, maître des Requêtes, Intendant de Guyenne de 1760 à 1767.

Le registre de la Jurade mentionne sa prise de possession en ces termes :

Messieurs les Jurats ayant été informés que M. Boutin, maître des requêtes, nommé par le Roy à l'Intendance de cette Ville, devait arriver hier. Messieurs Tournaire et Combelle furent députés pour aller visiter Mondit sieur Boutin et lui présenter les respects de la Ville (29 octobre 1760).

L'avènement de l'Intendant Boutin fut, croyons-nous, suivi de près par la retraite de l'architecte Portier. Celui-ci, privé de ses protecteurs bienveillants, les deux Tourny, découragé par les interminables retards auxquels se heurtait la continuation des travaux commencés sous sa direction et d'après ses plans, en butte aux tracasseries des entrepreneurs et des bureaux, finit par abandonner la partie.

C'est alors que nous voyons apparaître pour la première fois, dans cette affaire, un homme qui a joui plus tard à Bordeaux d'une certaine célébrité et dont le nom restera attaché à plusieurs édifices remarquables : l'architecte-ingénieur François Bonfin (1).

Bientôt il acquiert la confiance de l'Intendant, comme il avait su se ménager celle des Jurats ; il dirige les travaux, il contrôle, surveille, vérifie, autorise et régente ! Deux documents donneront une idée de la situation exceptionnelle où il était arrivé. Le premier est une lettre que l'Intendant Boutin lui écrit de Paris en date du 16 décembre 1763.

« Je vous envoye, Monsieur, le plan de l'église des Chartrons, les deux marchés faits pour cette construction par les sieurs

---

(1) Richard-François Bonfin, ingénieur-architecte, né en 1730, mort en 1811.

Miral et Bezias, avec le toizé général qu'ils ont fait jusqu'à présent.

» Je vous demande de vérifier tous ces ouvrages, d'après les deux marchés et de mettre votre arrêté au bas du toizé général que vous me renverrés ensuitte avec touttes les pièces.

» Je suis etc., etc. »

Le 24 janvier 1764, c'est-à-dire un mois après la réception de la lettre ci-dessus, Bonfin faisant faire un état des matériaux restés sur le chantier de l'église, par suite de l'ordre donné aux entrepreneurs de cesser de travailler, terminait ainsi son rapport :

Nous, architecte des travaux de la Ville, avons dressé le présent état par lequel nous estimons qu'il peut être payé aux sieurs Miral et Beziat la somme de six cent soixante et onze livres, cinq sols, dix deniers, pour les indemniser des frais qu'ils ont faits pour faire voiturer les matériaux qui sont sur le chantier de l'église Saint-Louis aux Chartrons et pour la construction du magasin à serrer les outils, lesquels leur restent en pleine propriété, à l'exception du sable seulement.

A Bordeaux, ce 24 janvier 1764.

Il paraît, ajoute Bonfin en note, que cette église a été commencée en conséquence des délibérations sus-énoncées (10 janvier 1754 et 24 novembre 1758) sans arrêt du Conseil.

Les deux entrepreneurs furent dès lors écartés définitivement ; ils virent même leurs réclamations réduites de moitié, et force leur fut d'en passer par là. Certains règlements se firent sans doute attendre assez longtemps, car nous savons par une ordonnance de paiement que Miral étant mort, sa veuve dut pétitionner pour obtenir de l'argent.

Il est juste aussi de reconnaître que les ressources mises à la disposition de l'Intendance étaient de plus

en plus insuffisantes; les fonds tirés tant de la Caisse des trois sols pour livre que de celle « des maisons démolies » se trouvaient engloutis au fur et à mesure.

Dans de pareilles conditions, la réalisation des plans monumentaux et coûteux conçus par Portier devenait chose impossible, c'est ce qui explique la débâcle où sombre finalement cette malheureuse entreprise.

Dans son excellente Histoire de Bordeaux, M. C. Jullian semble assigner à d'autres causes que le manque d'argent et le mauvais état des affaires, l'interruption de certains travaux publics. « Pourtant, nous dit-il, les » dernières années du règne de Louis XV furent aussi » prospères que celles où Tourny avait travaillé; l'or » revint et, avec lui se développèrent le désir de paraî- » tre et le besoin de bâtir; seulement, d'autres que les » Intendants dirigeront maintenant les grands travaux, » ou plutôt, il n'y aura pas de grands travaux mais de » grands monuments !

» A la fin du règne de Louis XV, les Intendants n'ont » plus à Bordeaux le rôle prépondérant que Tourny et » Boucher avaient exercé. Le temps des administrateurs » à poigne est fini. Les grands seigneurs et, parmi eux, » le gouverneur et l'Archevêque mettent en avant leur » personne et leur influence, ce sont ceux-là qui veu- » lent maintenant faire bâtir » (1).

Or, nous sommes en 1771, le gouverneur de la province, le maréchal duc de Richelieu, n'a de bonnes dispositions et d'argent que pour le Grand-Théâtre dont la construction se fait sur son initiative et d'après sa volonté. Le nouvel archevêque de Bordeaux, le prince Mériadeck de Rohan, n'ayant pas les mêmes raisons que Mgr de Lussan pour s'intéresser à l'église Saint-

(1) C. Jullian, *Histoire de Bordeaux*, ch. XXX, p. 566.

Louis, se laisse absorber tout entier par l'achèvement de son magnifique palais. Enfin, les quatre Intendants qui, depuis Claude-Louis de Tourny (1760) jusqu'à Dupré de Saint-Maur (1776) se succèdent à la direction de la Généralité de Bordeaux et Guyenne, ont à peine le temps d'être mis au courant des affaires les plus importantes de leur administration; l'exécution des travaux préparés par un de leurs prédécesseurs doit donc les laisser assez indifférents. Tant et si bien, que le faubourg populeux des Chartrons continue d'être privé d'une paroisse et que cet état de choses se prolonge jusqu'en 1791.

L'emplacement de l'église et ses embryons de murailles servaient alors d'asile à des vagabonds et à des malfaiteurs; un pareil voisinage devenait à ce point inquiétant pour les maisons d'alentour que, le jeudi 15 septembre de cette même année 1791, le comité du régiment de Saint-Rémy demandait l'établissement d'un corps de Garde aux environs de « l'église projetée derrière les Chartrons, ce quartier mal peuplé étant devenu le refuge de gens suspects » (1).

Bien antérieurement à cette date et, malgré le peu d'avancement des travaux, on avait commencé à pratiquer des inhumations dans le terrain aménagé en cimetière derrière le chevet de l'église. Ce renseignement nous est donné par un mémoire signé Bonfin et daté du 27 avril 1791 où nous relevons le passage suivant : « Quant au cimetière pour les paroisses Saint-Louis et » Saint-Martial dont la population est de 14.632 habi- » tants, il convient d'attendre qu'on ait déterminé le lieu » où se construira la paroisse Saint-Martial avant de

(1) *Archives municipales*, période révolutionnaire. Inventaire dressé par M. A. Ducaunnès-Duval, p. 302, col. 2.

» fixer son emplacement. Le cimetière actuel à l'église » Saint-Louis qui était projetée et qui servait à la ci- » devant paroisse Saint-Rémy qui, à elle seule avait la » population des deux nouvelles paroisses, doit être » suffisant encore quelque temps... » (1).

Qui sait si ce n'est pas dans un coin de ce cimetière, alors avoisiné de terrains vagues, que le soir du 27 thermidor an II (14 août 1794), après les scènes révoltantes qui suivirent l'exécution de Lacombe, la tête du supplicié fut enfouie par des parents ou des amis de l'ancien maître d'école..... ? (2).

L'érection de l'ex-chapelle des Carmes de la rue Notre-Dame en église paroissiale pour la nouvelle paroisse de Saint-Louis, fut la condamnation définitive et sans appel du projet de Tourny. De ce projet, dont l'exécution aurait profondément modifié l'aspect et l'économie générale de cette partie de la Ville, il n'est resté qu'un souvenir, un nom, celui du saint Roi de France donné à la paroisse actuelle. Les pierres mêmes ont disparu. *Etiam periere ruinæ !* En effet, un arrêté du Directoire du District ou du Directoire du Département (3) en date de messidor an III (juin 1795) pres-

---

(1) Il est probable que l'on continua d'y inhumer les paroissiens tant que le grand cimetière de la Chartreuse ne fut pas en état de recevoir les corps.

Ce modeste champ de repos que le populaire caractérisait d'un nom trop cruement pittoresque, n'a pas disparu tout entier. Les jardins des maisons portant les numéros 26 et 28 de la rue Saint-Louis conservent quelques pierres tombales abritant encore des sépultures oubliées.

(2) Voir pour ce dramatique épisode, l'*Histoire de la Terreur à Bordeaux*, par Aurélien Vivie, vol. II, p. 453 et 454.

(3) Cette date est portée sur le plan de lotissement du terrain mis en vente, plan que détiennent les Archives Municipales.

Malgré nos investigations dans les deux services, il ne nous a pas été possible, jusqu'à présent, de mettre la main sur le texte de cet arrêté et de savoir par quel Directoire il fut pris.

crivait la vente comme provenant de biens communaux des 88 emplacements tracés sur le terrain affecté à l'église projetée.

Vingt-et-un de ces lots devaient profiter des fondations des murs de la nef et des chapelles.

Depuis, une rue, la rue Gouffrand, fut prolongée à travers ces emplacements occupés pendant plus de la moitié du dix-neuvième siècle par de vastes chantiers de bois de construction. Aujourd'hui de hautes et belles maisons bordent ce côté du cours Saint-Louis et un bureau de poste fonctionne juste à l'endroit où devait être le parvis qui précédait l'église.

II

Maintenant que nous connaissons l'histoire de ce monument mort-né, il serait intéressant de savoir ce qu'il eût été au point de vue architectural et décoratif. Nous pouvons heureusement nous en faire une idée suffisante, grâce à un plan très soigneusement dressé conservé aux Archives Municipales, et à deux dessins ou, pour mieux dire, deux croquis de projets retrouvés aux Archives Départementales dans le dossier que nous avons si souvent et si fructueusement mis à contribution.

Nous savons déjà que la superficie totale du terrain sur lequel devaient s'élever l'église et la maison presbytérale était de 2746 toises (1) y compris le cimetière et les places : ce qui représente 10.431 mètres carrés.

Le développement de la façade de l'édifice aurait atteint 125 pieds soit 41 mètres, et la longueur extérieure du vaisseau, prise du portail à l'extrémité de la

(1) Toises, pieds et pouces, mesures de Bordeaux.

chapelle absidiale, 275 pieds, ou environ 89 mètres.

Ce sont là des dimensions presque identiques à celles de notre belle église Saint-Michel.

A l'intérieur, une grande nef et deux nefs latérales avec baptistère et dépôt de chaises, conduisaient à un majestueux sanctuaire. Si nous nous en référons aux termes mêmes de sa lettre, l'architecte avait l'intention de donner à la grande nef 36 pieds de largeur, et 18 pieds à chacune des nefs latérales (11^m70 et 5^m85) (2). Il voulait également élever une coupole sur les quatre gros piliers du transept. Evidemment les plans et dessins de Soufflot mis sous ses yeux par Tourny, l'avaient impressionné et cette coupole dont il n'existait à Bordeaux aucun exemple, tenait une certaine place dans ses calculs et ses combinaisons architectoniques.

La façade eût présenté une assez grande analogie avec celle de l'église Notre-Dame; même conception comme ordonnance, même parti-pris comme ornementation. Qu'on en juge par cette description sommaire : un léger avant-corps où des colonnes d'ordre toscan encadrent une grande baie à plein cintre dans laquelle est aménagée une porte à cintre surbaissé dont un groupe sculpté — deux anges soutenant l'écusson royal — forme le couronnement. A droite et à gauche, une porte rectangulaire donnant accès dans les bas-côtés; puis, un peu en retrait, deux petites ailes en forme de pavillons carrés terminés en terrasse.

A l'étage supérieur, une grande baie centrale, formant loggia avec balcon à balustres; de chaque côté, un panneau en hauteur orné de sculptures dont le motif est formé par des trophées d'ornements sacerdotaux; cette partie se relie aux bas-côtés par une sorte de con-

(2) V. la reproduction du plan ci-annexée. Pl. II.

sole renversée; des obélisques complètent la décoration. Le tout est terminé par un fronton triangulaire que domine une croix en ferronnerie. Sur les rampants du fronton s'agenouillent deux anges adorateurs (1).

Voilà bien, dans toute leur pompe théâtrale, le style romain et l'architecture ultramontaine inaugurés en France sous le règne du Roi Soleil! Rien n'y manque, ni les arcades pseudo-classiques, ni les pilastres cannelés coiffés de l'acanthe corinthienne, ni les chérubins ailés et bouffis.

Les divers éléments de cette importante construction ont été l'objet de devis séparés, très consciencieusement établis et détaillés. L'ensemble de ces devis s'élève au chiffre de 401.175 liv. 5s 4d, décomposé comme suit :

Maçonnerie	336.315	livres	4s 3d
Charpente.	28.660	»	1s 1d
Couverture et plomberie	15.248	»	
Gros fers et vitraux (2)	8.305	»	
Menuiserie et ferrures (3)	3.875	»	
Sculpture	8.772	»	
Total	401.175	»	5s 4d

Le devis « sculpture » n'étant ni compliqué ni long, nous n'hésitons pas à en donner le détail en raison de l'intérêt qu'il présente. Nous avons d'ailleurs toutes raisons de croire que Portier a dû, à son sujet, consulter Francin et ses praticiens qui à ce moment-là travaillaient au portique du Manège et aux groupes de la Porte royale.

---

(1) V. la planche n. III ci-jointe.

(2) Armature des vitraux très probablement.

(3) Ferrures dans le sens de serrurerie.

Détail de la sculpture.

6 chapiteaux de colonnes de l'ordre Corinthien au frontispice de la principale entrée de l'église à 90 livres chacune. . . .	540	livres
2 chapiteaux de pilastres.	130	»
2 adorateurs sur le fronton à 500 livres chaque. . . .	1.000	»
Le fronton qui représentera la Religion avec ses attributs.	1.000	»
Deux chutes de trophées d'église.	300	»
Les armes du Roy au-dessus de la porte d'entrée . . .	600	»
A la clef des deux portes des bas-côtés des têtes de chérubins	80	»
Six agraffes et consoles	72	»
Quatre vases et torchères.	160	»
Douze chapiteaux pilastres de l'ordre corinthien, aux frontispices des deux entrées latérales à 65 livres l'un	780	»
Des têtes de chérubins à la clef des deux portes	80	»
Cinquante-deux chapiteaux pilastres corinthiens au dedans de l'église à 65 livres chaque.	3.380	»
Total	8.772	livres.

Nous venons de voir que l'église Saint-Louis des Chartrons aurait coûté, rien que d'après les devis, 401.175 livres. C'est une somme considérable pour l'époque, et il est certain qu'en fin de compte ce chiffre aurait été sensiblement dépassé; on remarquera en effet, que le coût du mobilier, autels, boiseries, orgues, etc., n'a pas été prévu et, à lui seul, il représenterait une grosse dépense.

Tels qu'ils sont, néanmoins, ces devis et ces chiffres témoignent hautement des vastes desseins et des nobles conceptions de l'Intendant Louis-Urbain de Tourny! Dans tous les travaux accomplis ou préparés par son administration sur les divers points de la ville, on ne peut relever rien d'étriqué, de mesquin, d'incomplet ou de vulgaire! Que ne nous est-il permis d'en dire autant de ce qui à été fait depuis, et même de nos jours!...

Malgré le peu d'originalité et d'élévation du style qui eût caractérisé cette église, malgré les ressemblances qui l'apparentaient à d'autres édifices religieux existant dans l'intérieur de la ville, nous ne pouvons que déplorer l'anéantissement du projet de Tourny.

Nous verrions aujourd'hui la coupole, rêvée par l'architecte, dominer de sa courbe harmonieuse et de sa croix d'or les rues avoisinantes, les quais et la rade! Nous verrions la haute façade, surhaussée encore par de nombreux et larges degrés, se développer en perspective sur l'un des grands côtés de la place. Nous verrions enfin cette place elle-même, qui aurait conservé toute son amplitude au lieu de n'être qu'un simple carrefour, encadrée d'élégantes maisons bâties dans le style charmant alors en vogue!

Cet ensemble si complet et si décoratif eût été digne du riche et populeux faubourg qu'il était appelé à embellir.

Faisons notre deuil de tout cela, mais rendons encore un hommage de civique reconnaissance à l'homme intègre, à l'éminent administrateur, à l'Intendant modèle dont le nom vivra à jamais inséparable et inséparé de celui de la grande cité bordelaise.

LES STATUES DE LA VILLA DU PETIT-CORBIN

(GIRONDE)

Par Th. AMTMANN

Vers la fin de l'année 1843, des travaux de défonçage pratiqués au Petit-Corbin, propriété de M. Corre, à Montagne, canton de Lussac, arrondissement de Libourne (Gironde), mirent à découvert des statues entières et mutilées, une grande quantité d'objets et de débris romains. Cette découverte fut signalée par *La Chronique de Libourne* du 17 décembre 1843. L'année suivante, M. Jouannet fit sur cette même découverte un rapport assez sommaire à la Commission des monuments historiques.

En septembre 1845, M. Rabanis, président de cette Commission, ayant été informé que des débris considérables se trouvaient encore sur les lieux, s'y transporta. Pour donner une idée de l'importance de cette découverte, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que de reproduire le rapport qu'il fit à la Commission des monuments historiques :

« Au devant de la porte d'entrée du domaine de » M. Corre, le grand chemin est jonché de débris anti- » ques. Les moellons et les gravois qui forment » l'empierrement de l'avenue ont été empruntés aux » murs de la villa qui arrêtaient le soc de la charrue » et qui a été détruite. Quelque part qu'on se dirige » dans le jardin potager, dans les vignes, dans les » terres, on marche sur des fragments et des ruines » de toute espèce, tuiles romaines, briques parmen- » técs, tablettes de marbre, tronçons de colonnes, etc.

» Parmi ces débris, presque tous dans un état de
» mutilation complète, M. Rabanis a d'abord remarqué
» la mosaïque à cubes de marbre, de brique et de
» pierre d'un très petit échantillon, qui est au-devant
» du bâtiment actuel d'exploitation, et dont la conser-
» vation est sans doute impossible. A quelques pas de
» là et au milieu des décombres, ce sont les restes du
» sol d'une piscine, ou natation antique, reconnais-
» sable à son carrelage formé de briques de $0^{m}50$ de
» longueur qui reposaient sur plusieurs assises d'un
» béton imperméable, établi lui-même sur de larges
» assises de pierre ; on rencontre aussi un fragment
» de baignoire, espèce de timbre de pierre.

» En fait d'objets d'art, les fragments qui ont
» échappé en partie à la destruction sont tous dignes
» d'intérêt, sinon par le fini du travail, du moins par
» les proportions. La vue est d'abord attirée par deux
» blocs de calcaire de Montagne de 1 mètre de lar-
» geur sur 60 centimètres de haut, et qui ont appartenu
» aux assises d'une construction carrée, décorée de
» sculptures sur toutes ses faces. Chaque face en effet
» présentait une sorte de niche ou d'enfoncement,
» avec cannelures en forme de pilastres à chaque
» angle, et dans lequel se dessinaient en demi-bosse
» des personnages qu'il serait difficile de caractériser ;
» car les deux assises que l'on possède n'en offrent
» que la partie supérieure et une portion de la partie
» inférieure ; les têtes ont entièrement disparu. Il est à
» présumer que le massif auquel ces assises se rap-
» portent ne formait pas une construction isolée : on
» serait porté à croire qu'il y en avait un certain
» nombre qui étaient disposées en forme de pilastres
» ou de portiques, et qui supportaient soit une gale-
» rie, soit un entablement. Le travail de sculpture a

» plus d'énergie que de correction ; il appartient à une » époque de décadence et offre une remarquable analogie avec les monuments du même genre qui ont » été récemment découverts à Bordeaux, et qui sont » indubitablement du IVe siècle.

» A côté de la porte d'entrée de la métairie, on » aperçoit sur le sol une statue mutilée qui devait » avoir 1m70 de hauteur. La tête, les bras et les extrémités inférieures ont disparu. Le torse à peu près nu » est d'un jeune homme, un manteau ou draperie est » jeté sur les épaules en manière d'écharpe et revient » par devant pour se replier autour de chaque bras.

» On a conservé encore un fragment d'un groupe » en demi-relief, de proportions plus fortes, qui devait » représenter Hercule saisissant Lycas pour le précipiter dans la mer, où peut-être encore Polyphème » prêt à dévorer l'un des compagnons d'Ulysse. C'est » du moins ce qui résulte de l'inspection de ce débris, » où l'on voit un personnage accroupi, embrassant » avec terreur les genoux d'un autre personnage » maintenant absent. Il ne reste en effet de l'Hercule » ou du Polyphème qu'une jambe et une main qui » tient le suppliant, par la chevelure.

» Il faut signaler aussi un débris que M. Corre a eu » soin de préserver et qui mérite quelque intérêt, non » par son importance, comme monument, mais pour » le sujet qu'il représente. C'est un fragment de cithare » en demi-relief, auquel tiennent encore les mains du » personnage qui jouait de cet instrument. La cithare » présente dix cordes : les doigts de la main gauche » reposent sur le haut de l'instrument. La main droite » tient le pecten (*sic*) ou archet, que les auteurs classiques citent si souvent, et dont la forme est ici » parfaitement accusée. Cette forme se rapproche de

» celle d'un S ou d'un serpent enroulé, en sens con-
» traire, à ses deux extrémités.

» Ces détails, résultat d'une reconnaissance som-
» maire, suffisent pour faire apprécier l'importance de
» la position du Petit-Corbin comme emplacement
» d'une riche villa, et par conséquent comme champ
» de découverte. C'est une surface de plus de dix hec-
» tares, coupée en tous sens par des lignes de murailles
» qui, malheureusement, n'ont pas été relevées à
» mesure qu'on les rencontrait, de telle sorte que pour
» reconstruire le plan primitif de la villa, opération
» qui eût été facile à l'époque des premiers défonce-
» ments et qui nous paraît des plus indispensables, il
» faudra de nouvelles fouilles et de nouvelles dépen-
» ses. Si l'on excepte les débris des grands édifices
» que possèdait la ville de Bordeaux sous la domina-
» tion romaine, on n'a jamais rencontré dans le dépar-
» tement de la Gironde des ruines aussi importantes,
» ni plus riche théâtre d'exploitation ».

Une note semblable fut publiée par *La Chronique de Libourne* du 5 octobre 1845.

Aucune suite ne fut donnée à ce rapport ; depuis, plusieurs de ces monuments ont disparu, de nouveaux sont venus s'ajouter à ceux recueillis par M. Corre et conservés par M. Rousseau; de plus, certains objets n'ayant été décrits que d'une manière fort sommaire, et d'autres pas du tout, nous avons entrepris, sur les conseils de notre maître M. C. Jullian, d'en faire un inventaire aussi complet que possible, et d'en donner une description détaillée avec photographies.

Tous les monuments que nous allons décrire ont été trouvés à des profondeurs variant de $0^{m}50$ à $0^{m}75$ au milieu de débris de revêtement, marbres, briques et ciments.

Monnaies et médailles.— Nous commencerons par la liste des pièces qui ont été trouvées, car elles peuvent nous fournir quelques indications sur l'époque de la villa :

Famille Porcia ; Agrippa ; Faustine (la vieille) ; Antonin, plusieurs exemplaires ; Julia Domna ; Commode, plusieurs exemplaires ; Gordien III ; Postume ; Tétricus ; Constantin, plusieurs exemplaires ; Constance II ; Magnence, plusieurs exemplaires ; Urbs Roma.

Objets trouvés. — Parmi les objets cités par M. Rabanis, les suivants ont disparu ; heureusement la Commission des monuments historiques possède les dessins de quelques-uns d'entr'eux faits à l'époque par M. Léo Drouyn, nous avons cru intéressant de les reproduire :

I. — 1. Le groupe d'Hercule (Pl. III, fig. 1).

2. La statue mutilée (Pl. III, fig. 2 et 3).

3. Les deux blocs de calcaire (Pl. IV, fig. 4 et 5).

4. La mosaïque, sans dessin.

5. Le fragment de baignoire, sans dessin.

II. — *Objets restants.* — Statues entières :

6. *Vénus* (Pl. V). Statue en marbre blanc de Carrare, mesurant 0m75 de haut sur un socle rectangulaire de 0m41 de long et 0m05 d'épaisseur. La déesse est debout, complètement nue. Le corps repose sur la jambe gauche, légèrement tournée de ce même côté. La jambe droite est un peu repliée, et n'appuie que sur la partie antérieure du pied. De la main droite, elle soulève une mèche de ses longs cheveux, tandis qu'une autre retombe sur l'épaule gauche ; de la main gauche, elle tient un objet brisé. A ses pieds, à droite, un Eros monté sur un dauphin tient un fouet dont il va frapper l'animal ; à gauche, un jeune triton tenant de la main gauche un trident porte sur les épaules un Eros, qui

présente un objet à Vénus ; le fragment conservé semble indiquer un miroir.

Cette statue, bien qu'offrant à première vue l'aspect d'une Vénus Anadyomène, est, à notre avis, plutôt une Vénus à sa toilette. Dans la Vénus Anadyomène, les deux bras sont levés à hauteur de la tête, et les mains pressent les cheveux pour en étreindre l'eau qui y est restée (1).

Ici, au contraire, le bras droit seul (2) est levé à hauteur de l'oreille, et la main ne tient que l'extrémité des cheveux, comme si elle se disposait à les attacher à sa coiffure, déjà terminée, ainsi que l'indique, du reste, le diadème posé sur le haut de sa tête. De plus l'objet que lui présente Eros, et qu'elle tient de la main gauche, semble être le manche d'un miroir ; la position de sa tête, la direction de ses yeux confirment cette hypothèse.

Quant aux Eros et aux attributs marins, Bernoulli cite de nombreux exemples de Vénus à sa toilette accompagnée de cette même façon (3).

Bernoulli fait remarquer (4) qu'il est surprenant que dans la plupart des Vénus à sa toilette, qu'il cite, les statues tiennent le miroir de la main gauche, tandis qu'un petit nombre seulement font le contraire, ce qui est beaucoup plus naturel, notre statue appartient à cette dernière catégorie.

L'exécution de cette statue est assez défectueuse ; le cou est allongé, la tête hors de proportion, les bras

---

(1) Bernoulli (Dr J.-J.), *Aphrodite*, p. 17. Dass Aphrodite dargestellt war, eben den Fluthen des Meeres entstiegen, mit beiden Händen den Schaum aus den triefenden Haare pressend. Cf. aussi chap. XVII, p. 284.

(2) Bernoulli (Dr J.-J.), *Aphrodite*, p. 302 et suiv.

(3) Bernoulli (Dr J.-J.), *Aphrodite*, p. 302, n° 1 ; 304, n° 6 ; 305, n° 20.

(4) Bernoulli (Dr J.-J.), *Aphrodite*, p. 305.

roides et les jambes engorgées, en un mot, tous les caractères du Bas-Empire.

7. *Diane* (Pl. VI). Statue en marbre blanc de Carrare, mesurant 0^{m}75 de haut sur un socle rectangulaire de 0^{m}41 de long et 0^{m}05 d'épaisseur. Diane est vêtue d'un chiton serré à la taille, les bras et les jambes nus, sur ses épaules flotte une chlamyde maintenue par le baudrier de son carquois dont le bout dépasse derrière son épaule, elle est chaussée d'andromides. La chevelure relevée est d'un arrangement très recherché ; de la main gauche elle tient un arc, et la droite est dans la position de la main qui vient de lâcher la flèche ; derrière elle un arbre, un chêne ? A ses pieds une biche et non un cerf, car on ne voit pas les traces des cassures qu'auraient laissées les cornes.

Cette statue, tout en étant d'une exécution plus correcte que la précédente, a tous les caractères des monuments du IVe siècle. La pose de la déesse ne manque cependant pas d'une certaine élégance et le travail est assez soigné. Elle est du type de la Diane de Versailles.

Ces deux statues, Vénus et Diane, sont presque intactes, elles n'ont subi aucune réparation, seules les parties cassées ont été remises en place.

III. — Fragments de médaillon, statues et bas-reliefs :

8. *Minerve* (Pl. VII). Médaillon environ la moitié de l'original, en marbre blanc, mesurant 0^{m}31 à sa plus grande hauteur. La déesse est assise, les pieds sur un escabeau (scabellum), coiffée du casque corinthien dont le cimier a disparu. Son vêtement consiste en une tunique talaire serrée sous les seins par une ceinture (cingulum), un ample peplum lui enveloppe les jambes et retombe en draperie du côté gauche. Elle avance le

bras droit et lève la main; de la main gauche baissée, elle tient le manche d'un hast dont le haut et le bas manquent. La cassure au-dessous de la main gauche semble avoir été le point d'attache de son bouclier.

Minerve paraît s'entretenir avec un personnage placé à droite, sur la partie du médaillon qui manque (1).

9. *Tête* en marbre blanc de Carrare de 0m12 de haut (Pl. VIII, fig. 6). Cette tête, très mutilée, est assez difficile à identifier, elle a été prise pour un Mercure, elle semble avoir été coiffée d'un pétase dont les ailerons auraient disparu, les cassures qui se trouvent l'une au-dessus de l'oreille droite, l'autre vers le milieu du front, semblent confirmer cette hypothèse, et nous portent à la considérer comme ayant appartenu à un Mercure dont le pétase aurait été surmonté d'une plume entre les deux ailerons (2).

10. *Tête* de femme en marbre blanc de 0m15 de haut (Pl. VIII, fig. 7). Coiffure à bandeaux bouffants sur les oreilles, formant chignon dans la nuque, avec une couronne d'olivier qui entoure la tête, les yeux sont légèrement évidés.

11. *Tête* de femme en marbre blanc de 0m15 de haut (Pl. VIII, fig. 8). Coiffure à bandeaux ondulés, les cheveux sont maintenus sur le derrière de la tête par des bandelettes, les yeux sont évidés.

12. *Tête* de femme en marbre blanc de 0m09 de haut (Pl. VIII, fig. 9). Coiffure à bandeaux bouffants, maintenus par des bandelettes passant sur le haut du front.

---

(1) Ernest Babelon, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, article *Miroirs*, p. 519, fig. 1302.

(2) Babelon et Blanchet. *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*. Nos 357 et 359.

13. *Torse* d'homme en marbre blanc de 0m22 de haut (Pl. IX, fig. 13). Porte une chlamyde retenue par une agrafe sur l'épaule gauche (1).

14. *Bras* gauche appuyé sur une draperie ou un coussin en marbre blanc de 0m22 de long. D'une bonne exécution.

15. *Bras* et *avant-bras replié*, marbre blanc, 0m22 de long.

16. *Main* en marbre blanc, 0m10 de long (Pl. VIII, fig. 10). Tient une cithare, mais n'est plus conforme à la description donnée par M. Rabanis, la main tenant le plectrum a disparu.

17. Autre *main* en marbre blanc, de 0m045 de long (Pl. VIII, fig. 11). Ne peut être celle dont parle M. Rabanis, ses dimensions étant beaucoup plus petites que celles de la main tenant le plectrum.

18. *Jambes* d'une statue drapée, chaussée de sandales (Pl. IX, fig. 14). Marbre blanc, 0m22 de haut.

19. Fragment de *jambe* se détachant sur une plaque de marbre blanc, 0m12 de haut (Pl. VIII, fig. 12).

20. *Pieds*. Pied gauche chaussé d'endromides, manque le grand orteil, marbre blanc, 0m12 de long.

21. Pied droit nu, bouts des doigts cassés, en marbre blanc, 0m12 de long.

22. *Animaux*. Tête de bœuf en marbre blanc, 0m12 de long. On voit les cassures des cornes.

23. Tête d'aigle en pierre, 0m14 de long.

24. Fragment de marbre blanc de 0m10 à 0m07, ayant dû appartenir à un oiseau, la disposition des plumes semble indiquer un paon.

25. Museau de carnassier, tigre? Marbre blanc, 0m07 de long.

---

(1) S. Reinach, Louvre, salle Clairac, 595, n° 1.

26. *Fûts de colonne*. Fragment en marbre blanc, 0m15 de haut, 0m10 de diamètre.

27. Autre fragment en marbre blanc, 0m23 de haut, 0m20 de diamètre.

28. *Chapiteaux*. Trois fragments de chapiteaux ioniques en marbre blanc, 0m13, 0m13, 0m09 de large.

29. Un fragment de chapiteau corinthien en marbre blanc, 0m26 de haut.

30. *Bases et socles*. Une base attique en pierre, 0m15 de haut, 0m25 de diamètre, côté de la plinthe, 0m34.

31. Un fragment de base attique en marbre blanc, 0m215 de haut, côté de la plinthe, 0m25.

32-36. 5 fragments plus petits de même style en marbre blanc.

37-38. 2 fragments de socle en marbre blanc de 0m30 à 0m28 de long, semblables à ceux des statues de Vénus et de Diane.

39-40. *Ornementation*. 2 fragments de feuillage sculptés en marbre blanc, 0m21 et 0m09 de long.

41-56. 5 fragments de feuilles d'acanthe en marbre blanc, de 0m08 à 0m09 de long.

1 fragment de fleur et de dessin d'ornementation en creux, marbre blanc, de 0m20 de long.

1 fragment de marbre blanc de 0m10 de long, évidé, avec une imitation de mosaïque dans le fond.

1 fragment de vasque en marbre blanc de 0m18 de large, orné de godrons à l'extérieur.

1 fragment de vasque en marbre blanc avec déversoir, 0m16 de large, 0m11 de haut.

7 fragments de moulures en marbre blanc de 0m170 et 0m075 de long, dont une de 0m140 ornée de boucles.

Poteries. 11 poids en terre cuite en forme de pyramide tronquée.

15 fragments de poterie pseudo-samienne avec dessin (1).

11 cols de vases ou d'amphores.

Nombreuses briques à rebord.

Carreaux de revêtement ornés d'étoiles, de dessins, etc.

Fragments de revêtement portant des traces de décorations en couleurs bleue, rouge, jaune, verte et grise.

3 fragments de disques en terre cuite ajourés comme un tamis.

Débris de vases en terre cuite ornés de dessins en brun et rouge.

Mosaïque. Nombreux fragments à petits cubes de 0m05 de côté et à cubes plus grands de 0m055 blanc, bleu, rouge en marbre, pierre et brique.

57. *Objets en bronze.* Une clochette quadrangulaire à angles arrondis et de nombreux fragments sans importance.

Ces nombreux débris et aussi l'importance des monuments qui ont été conservés attestent d'une manière indiscutable l'existence d'une opulente et somptueuse villa. Comme toutes celles de ce genre, elle devait renfermer les douze dieux ; nous y trouvons en effet des traces de Diane, Vénus, Minerve, Mercure, l'aigle rappelle Jupiter, les fragments de cithare, Apollon. Cette villa devait donc appartenir à un riche citoyen romain, mais aucune inscription ou monument pouvant nous fournir la moindre indication sur le propriétaire n'ayant été trouvé, nous en sommes réduits aux hypothèses. Cette question ayant été largement

(1) Aucun, à ce qu'il me semble, ne pouvant être attribué à coup sûr aux deux premiers siècles.

traitée par MM. Guinodie, R. Dezeimeris et Jullian(1), nous ne nous permettrons pas d'y revenir, et cela d'autant plus que l'hypothèse admise par ces savants de placer la villa Lucaniaca du poète Ausone à cet endroit (Saint-Georges de Montagne, arrondissement de Libourne) paraît être la plus admissible de celles proposées(2).

En terminant, je dois adresser mes plus vifs remerciements à Madame Delgouffre et à sa famille pour l'extrême obligeance qu'ils ont toujours mise à me laisser examiner et étudier tous ces monuments.

---

(1) Guinodie, ***Histoire de Libourne***, t. III, p. 273. R. Dezeimeris, ***Académie de Bordeaux***, 1868, p. 41.; C. Jullian, ***Inscriptions romaines de Bordeaux***, t. II, p. 157.

(2) [Les ruines de cette villa donnent lieu de penser qu'elle a dû être installée vers le milieu du IVe siècle, car 1o les monnaies impériales des temps constantiniens y ont été trouvées en nombre; 2o en revanche, on n'y a rencontré aucune poterie, samienne et autre, qui soit estampillée. Tout porte donc à croire que les statues, que la villa renfermait, sont l'œuvre d'un sculpteur postérieur à Dioclétien, et qu'elles sont par conséquent parmi les derniers produits connus de l'art payen, peut-être même les derniers, qu'ils sont par là même les termes d'une série de figurations divines qui commence sept à huit siècles avant l'ère chrétienne et qui finit avec Théodose : ce qui fait l'exceptionnel intérêt des morceaux publiés par M. Amtmann. L'ensemble devait se rattacher à un groupe-panthée, tel qu'on les affectionnait au temps d'Ausone. Ausone lui-même en eut un dans son *Lucaniacus* (*Epigr. 30*), ce qui justifie l'hypothèse de M. Dezeimeris, plaçant dans ces ruines cette villa du poète ; l'emplacement et l'époque de ces ruines conviennent également, au surplus, à cette hypothèse. Camille JULLIAN].

LE DOLMEN DU TERRIER DE CABUT

COMMUNE D'ANGLADE (GIRONDE)

Par François DALEAU et Emile MAUFRAS (1)

A un kilomètre environ au sud du bourg d'Anglade se trouve un mamelon appelé le Terrier de Cabut ou encore du Laga. A sa base, s'étagent les maisons du petit hameau de Cabut. Son sommet, d'une altitude de près de 30 mètres au-dessus du niveau de la mer, domine la contrée dont il est un des points culminants et forme un petit plateau, indiqué au plan cadastral sous le n° 848 section C, que se partagent deux ou trois propriétaires. L'un d'eux, il y a deux ans, arracha dans la partie lui appartenant les arbres et boussailles qui depuis longtemps ombrageaient cet endroit ; puis, fit défoncer le terrain pour y planter de la vigne.

Ces travaux mirent à découvert un dolmen sous tumulus composé d'une table et de six piliers.

La table et trois des piliers qui la supportaient furent brisés et l'on dispersa, sans y attacher la moindre importance, les ossements ainsi que tous les objets que l'on y rencontra.

Les trois autres piliers se trouvant dans la propriété du voisin demeurèrent debout et tout ce qui emplissait l'angle qu'ils formaient resta intact.

Dès que nous eûmes connaissance de ce qui avait été découvert à Cabut, nous nous y rendîmes et, avec l'autorisation de qui de droit, nous nous empressâmes

---

(1) L'un de nous, Daleau, a signalé cette découverte à la séance du 9 mai 1902, de la Société archéologique de Bordeaux.

de fouiller la partie du dolmen qui avait été respectée.

Voici ce que nous y avons trouvé :

Objets en métal. — 1° Une lame de poignard (Pl. XI, fig. 1) en bronze à large soie d'emmanchement, large et plate, sans traces de rivets, unie au centre, à bout arrondi, mais martelée sur les deux bords pour former bourrelets, rappelant par là, en très petit, la forme de la partie supérieure de nos haches girondines à bords droits.

Cette lame lancéolée, à deux tranchants, amincie au marteau des deux côtés, présente sur chaque face deux gouttières parallèles très peu profondes, larges de 6 à 8 millimètres suivant exactement les contours de la lame.

Ce poignard est couvert d'une patine verte, rendue grumeleuse par de petits grains de sable qu'elle empâte, laissant voir par places le métal à nu. Comme l'indique la différence de couleur de la patine sur les deux faces, le quart supérieur de la lame a été couvert par une poignée en corne ou en bois dont la base, terminée en arc de cercle, a laissé une marque sur les deux côtés de la lame. Il nous a été impossible de retrouver le moindre fragment de ce manche. Les dimensions de cette lame de poignard sont : longueur $0^{m}157$; largeur maxima $0^{m}035$: épaisseur maxima $0^{m}002$; longueur de la partie que recouvrait le manche $0^{m}048$.

Cette lame est si mince, si fragile, qu'à moins de la sacrifier il n'eût pas été possible d'en détacher un échantillon d'analyse.

2° Quatre petits morceaux de bronze (Pl. XII, fig. 13) assez informes, mais provenant très probablement d'une pendeloque.

Nous avons remis un de ces quatre petits morceaux

de métal, pesant 0 gr. 660, à M. le docteur Tourrou, qui a eu l'obligeance d'en faire l'analyse qu'on va lire, ce dont nous ne saurions assez le remercier.

Cuivre.	88,77 °/₀
Etain	6,96 »
Plomb.	1,58 »
Fer.	0,08 »
Silice	0,14 »
Chaux.	0,09 »
Zinc	néant
Oxygène et divers.	2,38 »
	100,00 °/₀

La faible proportion d'étain révélée par cette analyse semblerait indiquer la fin de l'âge de cuivre et le commencement de l'époque de bronze. Dans les cachettes moyennes du Pouyau et du Barrail, les analyses ont donné : 12 gr. 64 et 14 gr. 93 pour cent d'étain au lieu de 6 gr. 96.

Objets en os. — 3° Une amulette (Pl. XI, fig. 2) ou élément de collier, formé d'une sorte de tube fait avec l'humérus d'un petit mammifère, long de 0m063 ; percé au centre par évidement, sur les deux côtés opposés, de deux cavités ovales creusées au fond de leur partie centrale d'un trou de suspension ; les deux trous ainsi pratiqués sont, à peu près, en face l'un de l'autre.

Ce remarquable petit objet est orné de dessins géométriques en creux composés de trois séries de minces sillons circulaires terminés par des dents de loup. Ces sillons sont si réguliers, qu'à première vue on les croirait faits à l'aide d'un tour.

Cette ornementation rappelle les dessins rencontrés souvent sur des poteries néolithiques, sur des armes et des bracelets en bronze.

Cet os, brisé à une de ses extrémités, porte des

traces d'oxyde cuprique indiquant un contact prolongé avec le poignard ou les autres objets de métal.

4° Une perle en os (Pl. XI, fig. 3) à large ouverture, faite très probablement avec une rondelle taillée dans un os long dont le canal médullaire a fourni un trou de suspension naturel ; ses dimensions sont : diamètre maximum 0m013 ; hauteur 0m007. Elle est à peu près semblable à la perle néolithique dessinée dans le Musée préhistorique (Paris, 1881) de MM. Gabriel et Adrien de Mortillet, sous le n° 632. Nous l'avons trouvée dans les terres qui empâtaient l'unique crâne à peu près complet recueilli par nous.

5° Deux poinçons ou fortes épingles (Pl. XII, fig. 4 et 4 B.) incomplets ; faits d'esquilles d'os longs, larges d'un bout et pointus de l'autre. L'un mesure 0m100 de longueur et l'autre 48 seulement.

6° Trois petits bâtonnets en os (Pl. XI, fig. 5 A.B.C.) imitant des séries de boules accolées les unes aux autres, dont le pourtour est poli par l'usure; ils semblent entiers car leurs extrémités sont lisses.

Le bâtonnet	n° 5. A.	long de	32 mm	comprend	9	grains	ou boules
»	n° 5. B.	»	35 »	»	7	»	»
»	n° 5. C.	»	32 »	»	6	»	»

Ils devaient probablement être fixés à une résille ou à un collier.

Le Musée préhistorique de Bordeaux, dont nous déplorons chaque jour davantage le délabrement et le manque d'entretien et où les échantillons les plus précieux moisissent de plus en plus et se peuplent d'insectes, possède une baguette en os ou en ramure de cervidé, analogue aux nôtres, quoique plus forte et plus longue, comprenant quinze perles, provenant de l'abri sous roche solutréen des Champs-Blancs, commune de Bourniquel (Dordogne).

On a trouvé des objets analogues dans les stations lacustres de Locras (Suisse) (Rapp. de M. F. Keller, 1876, pl. I, fig. 29-31) mais munis d'un trou de suspension.

Nos bâtonnets rappellent enfin un cylindre en bronze de la station funéraire de Pépinville (v. Comte J. Beaupré : *Les Etudes préhistoriques en Lorraine de 1889 à 1902*. Nancy, 1902, p. 52, pl. VIII, fig. 5).

Perles en calcaire. — 7° Trois perles (Pl. XI, fig. 6 A. B. C.) probablement en stalactite, en forme de gros anneaux irréguliers, perforés d'un large trou fait de deux cavités convergentes obtenues par rotation, et qui se rejoignent à peu près au centre des perles.

Dimensions :	N° 6. A.	Largeur	22 mm.	Hauteur	18 mm
	N° 6. B.	»	20 »	»	12 »
	N° 6. C.	»	14 »	»	10 »

Au point de vue de la forme, ces trois objets de parure ont une très grande ressemblance avec les *Gougad-Paterœnneu* de Bretagne (v. Aveneau de La Grancière : *Les parures préhistoriques et antiques*, Paris, 1897, pl. XIII, p. 99) et les grains de colliers en jade de la Nouvelle-Calédonie.

Perles et pendeloques en coquilles. — 8° Une pendeloque en forme de griffe (Pl. XI, fig. 7) découpée sur le bord gauche d'une valve gauche d'un *Cardium norvegicum* Spengl., coquillage que l'on rencontre à l'état roulé et en abondance sur les plages du golfe de Gascogne.

Cette pendeloque est percée à la base d'un trou de suspension obtenu en taraudant des deux côtés.

9° Quatre autres griffes (Pl. XII, fig. 8) plus étroites et plus longues, perforées de la même manière et taillées sur le bord droit de valves droites de ces mollusques.

Les dolmens de France ont fourni un grand nombre de ces pendeloques en forme de griffes faites en test de coquilles, en schiste ou autres roches.

De nos jours, des griffes de lions et autres grands félins, montées sur métal, sont portées comme trophées de chasse, breloques, épingles, talismans, etc.

10° Quatre cent douze dentales appartenant à l'espèce : *Dentalium Tarentinum* Lmk., à l'exception d'un petit nombre qui est de l'espèce *Dentalium Costatum* Lmk., espèces communes sur les côtes de l'Océan (Pl. XII, fig. 9).

Ces coquilles tubuleuses sectionnées transversalement pour former des éléments de colliers, font suite en quelque sorte aux perles en os d'oiseaux des grottes paléolithiques.

Ces 412 dentales se divisent comme suit :

Trois sont des extrémités postérieures (côté opposé à la bouche) que l'ouverture trop étroite n'a pas permis d'utiliser comme perles.

Soixante-douze tronçons aux bords arrondis par l'usure, par le frottement des uns contre les autres, sont très courts et mesurent seulement de 5 à 10 millimètres.

Soixante-six sont extérieurement polies, soit intentionnellement soit simplement, peut-être, par le sable des plages où elles ont été roulées.

Dix-huit ont les côtes qui en caractérisent l'espèce (*D. Costatum*).

Vingt-et-une portent des nodosités ou blessures reconstituées naturellement.

Deux cent trente-deux sont relativement frustes, non polies.

Ces sortes de perles cylindriques, objets de parure, rencontrées en aussi grand nombre dans la couche

archéologique de notre dolmen, ont dû être utilisées à former des diadèmes, des colliers, des bracelets, des ceintures, voire même cousues sur les vêtements, ou encore fixées dans la chevelure.

Nous avons récolté une quinzaine de ces perles encore emboîtées l'une dans l'autre, le bout postérieur enfoncé, dans l'ouverture la plus large. Ainsi emmanchées elles devaient former un collier rigide, précurseur peut-être du torque en métal? (Pl. XII, fig. 10).

11° Deux Turritelles (Pl. XII, fig. 11) de l'espèce *Turritella cornea* Lmk., perforées toutes les deux d'un trou ovale au-dessus de la bouche. Ce trou, destiné à recevoir un lien, ne saurait être confondu avec les trous ronds creusés par les natica, les murex et autres mollusques carnivores.

12° Enfin pour terminer la série des perles et pendeloques faites avec des coquilles, citons une unique petite rondelle plate, mesurant 0m008 de diamètre, percée d'un trou central (Pl. XII, fig. 12).

Ces petits disques, qui rappellent nos paillettes modernes, découpés dans des tests de mollusques, pullulent dans les dolmens de la France et de l'Espagne. D'après certains auteurs, ils auraient servi de monnaie en Océanie (Ch. Letourneau et Dr Capitan, *Bul. Soc. d'Anthrop. de Paris,* 1899, p. 691), ils sont encore très usités en Nouvelle-Calédonie, et aux Nouvelles-Hébrides, où l'on en fait des colliers, des brassards, etc.

Ces diverses coquilles, que l'on rencontre de nos jours sur les côtes de Gascogne et de Saintonge, ont dû être pêchées ou ramassées sur ces grèves par les indigènes protohistoriques de Cabut durant leurs excursions au bord de l'Océan.

Silex taillés.— 13° Trois petites lames de silex noir, dont deux sont retouchées d'un côté.

Poteries.— 14° Les quelques débris de poteries que nous avons trouvés avec les ossements humains, nous ont permis de reconstituer en partie un vase fait à la main, en pâte rougeâtre, micacée, grossièrement façonnée au lissoir à l'extérieur, de forme cylindrique, à parois minces, à fond plat et épais, dont l'orifice est pourvu de lèvres mal arrondies avec de grosses bavures.

Les dimensions de ce vase sont : hauteur $0^{m}125$; diamètre extérieur de la base $0^{m}092$.

Ce vase rappelle la forme néolithique si souvent rencontrée en France (Voir Emile Cartailhac : *La France préhistorique,* Paris, 1889, p. 258, fig. 131-132). Signalons encore un morceau d'écuelle en terre rouge micacée d'une facture plus soignée.

Tous ces objets permettent de faire remonter cette sépulture à l'époque morgienne de Gabriel de Mortillet, époque à laquelle on rencontre encore des témoins de la période néolithique.

Nous avons également recueilli dans ce dolmen tous les ossements humains qui, malheureusement, pour la presque totalité étaient brisés. Nous avons cru devoir les soumettre à l'examen de M. le Dr Manouvrier, professeur à l'Ecole d'Anthropologie de Paris. Notre savant ami a rédigé sur ces ossements les pages qu'on va lire, qui complètent si bien notre travail, et nous a fort aimablement autorisé à les reproduire ici, ce dont nous lui sommes infiniment reconnaissants.

NOTE

SUR LES OSSEMENTS HUMAINS DU DOLMEN DU TERRIER DE CABUT

(Gironde)

Par le Dr MANOUVRIER

(*Communiquée à la Société d'Anthropologie de Paris, le 21 janvier 1904.*)

La sépulture de Cabut a été méthodiquement fouillée et étudiée par nos collègues MM. François Daleau et Emile Maufras, de Bourg-sur-Gironde, ils l'ont classée sous la désignation de dolmen sous tumulus de l'époque Morgienne.

Des palethnologues aussi estimés ne se sont pas bornés à recueillir les objets de mobilier, mais ils ont recueilli non moins consciencieusement et avec le même soin tous les restes squelettiques qu'ils ont pu trouver, il serait superflu de le dire s'il n'était nécessaire d'insister sur ces exemples de sérieuse investigation scientifique chaque fois qu'ils se présentent. N'est-ce pas, en effet, la meilleure leçon que puissent recevoir les soi-disants archéologues qui ont déjà ravagé en France des milliers de sépultures préhistoriques?

Le dolmen de Cabut avait été malheureusement très endommagé par des travaux d'agriculture avant l'intervention de MM. Daleau et Maufras, de sorte que presque tous les ossements étaient détruits ou brisés.

M. Daleau, après avoir examiné lui-même, nettoyé, classé, étiqueté tous les débris et après être parvenu à reconstituer en grande partie un crâne par d'habiles et laborieux collages, a bien voulu livrer cette récolte à mon examen. Il l'a envoyée, pour cela, au laboratoire d'anthropologie, d'où elle a été, après étude, réexpédiée à son lieu d'origine. On peut être sûr que nulle part ailleurs elle ne serait conservée avec plus de soins.

Lorsqu'elle a été formée dans de semblables conditions, une collection préhistorique devient à la fois une propriété vraiment légitime et un titre scientifique pour son possesseur. Cela dit à l'adresse des collectionneurs ignares du genre de

ceux qui récemment encore, dans le département de l'Oise, ont ravagé des sépultures préhistoriques contenant, paraît-il, des trésors d'ossements en très bon état : nouveau scandale archéologique dont la honte s'ajoute à une perte irréparable pour notre ethnologie française.

Les débris squelettiques fournis par le dolmen de Cabut sont inutilisables pour la plupart, étant très détériorés à tel point que pas un seul fragment de la moitié supérieure du tibia, par exemple, ne s'est rencontré pour témoigner de l'existence ou de la non existence de la platycnémie. Cette sépulture n'a contenu, du reste, qu'un petit nombre de corps. On peut seulement affirmer la présence de trois hommes adultes, deux femmes adultes, un ou deux sujets non adultes et un enfant de six ans environ, tous représentés seulement par quelques os ou fragments. Les os entiers sont un fémur, deux calcaneum, quelques astragales et phalanges, quelques autres os du tarse ou du carpe, une mandibule robuste. On peut y ajouter un crâne dont M. Daleau a reconstitué la voûte entière, la base restant absente ainsi que la face en totalité.

C'est une récolte squelettique certainement très pauvre et qui se fût réduite à zéro entre les mains d'explorateurs moins habiles et moins consciencieux.

Voici les quelques chiffres que j'ai pu obtenir et qu'il m'a paru utile de noter :

Crane. —	Diamètre	antéro-postérieur maximum. .	176
	»	» métopique	176
	»	transverse maximum . . .	144
	»	frontal minimum.	99
	»	biauriculaire	125

Indice céphalique : 81,8.

La brachycéphalie de ce crâne est le fait le plus intéressant à relever. Elle est peu accentuée, mais le type n'en est pas moins suffisamment caractérisé.

Le crâne est assez fortement plagiocéphale, mais ce n'est pas cette déformation qui est en cause dans l'indice céphalique.

C'est un crâne féminin, au front droit et large, la forme générale indique un développement cérébral relatif satisfaisant.

Les quelques fragments des autres crânes ne donnent lieu à aucune remarque intéressante.

Mandibules { Numéros / Sexe	3 M	2 M	4 M	A. 1 F	10 F	11 F
Projection ant.-post. totale	101	—	—	—	—	—
Largeur bigoniaque	105	92	—	—	—	—
Largeur bimentonnière	46	42	46	—	—	—
Hauteur symphysienne	32	32,5	34	—	25	—
Hauteur malaire	29	28	30	23,5	25	23
Branche longueur	66	—	—	51	—	—
Branche largeur	36	33	34	28	31	32
Angle symphysien	72°5	69°	70°	—	—	—
Angle bimandibulaire	121°	—	—	—	—	—

Les dents sont belles mais très usées chez les adultes, comme d'ordinaire à cette époque.

Fémurs. — Un seul fémur entier (n° 48), féminin, dont voici les mesures : longueur totale en position : 0m418.

A cette longueur correspond la taille de 1m55 environ, en moyenne.

Longueur jusqu'au bord supérieur du grand trochanter.			402
Diamètre de la tête fémorale			42
Diaphyse. Partie supérieure :	Diamètre		31,22
»	Indice de platymérie		71,0
Partie moyenne :	Diamètre		25,26
»	Indice pilastrique		96,1
»	Circonférence minima		80

Fragments de fémurs. N° 50.	Indice pilastrique	96,2	(26,27)	
	Indice de platymérie.	67,7	(21,31)	non adulte
N° 49.	Indice de platymérie.	79,3	(23,29)	
	Indice pilastrique,	91,1	(25,26)	non adulte
N° 51.	Indice de platymérie.	68,7	(22,32)	
N° 52.	Indice de platymérie.	73,0	(19,26)	non adulte

Le troisième trochanter est à noter sur les fémurs n°s 48, 50, 49.

La platymérie est bien marquée, elle est forte sur le n° 51.

Il est donc très probable que les tibias adultes étaient tous plus ou moins platycnémiques, mais aucun fragment n'est

mesurable sous ce rapport, excepté un fragment de tibia très jeune qui montre une fois de plus l'absence de platycnémie chez les enfants.

Un fragment d'os coxal comprenant la cavité cotyloïde montre des altérations sur le pourtour de cette cavité, elles paraissent dues à une suppuration grave.

Je dois encore mentionner un occipital paraissant féminin à cause de l'absence complète de crête transversale, mais sur lequel les empreintes d'insertion des muscles de la nuque sont cependant remarquables.

Enfin un maxillaire supérieur féminin présente un prognathisme très prononcé.

Parmi les os tarsiens deux astragales sont remarquables par leur énorme différence sous le rapport de deux caractères récemment étudiés par M. Volkov (1) l'écartement de la tête de cet os et son renversement, caractères qui me semblent être d'ailleurs liés l'un à l'autre et se rapprochent de la forme simienne.

Sur l'une de ces deux astragales (n° 57), qui est masculine et très forte, la tête est écartée et très couchée, tandis que sur l'autre (n° 58), qui est féminine, la tête est au contraire dressée, le grand axe de sa face articulaire faisant avec la verticale un angle beaucoup plus petit. Tandis que l'astragale (n° 58) présente ainsi la forme commune actuelle des Européens, l'autre présente une forme presque simienne.

L'opposition n'est pas moins forte qu'entre les deux astragales représentées dans les fig. 4 et 5 de la Conférence annuelle Broca, faite par M. Anthony, d'après les travaux de M. Volkov (v. *Bulletin de la Soc. d'Anth. de Paris,* 1902, p. 824 et 825).

Il est intéressant de rencontrer une telle opposition entre deux astragales provenant d'une même sépulture préhistorique.

---

(1) Le mémoire de M. Volkov, *Sur les variations squelettiques du pied humain,* doit être publié prochainement dans le *Bulletin de la Société d'Anthropologie.*

D'après les mandibules ou fragments de mandibules recueillis sous ce dolmen, nous avons compté douze sujets des deux sexes : enfants, adultes et vieillards, dont la présence indique des inhumations successives d'aborigènes et non de guerriers comme pourrait le faire croire la légende locale.

Cette population de l'époque Morgienne devait indubitablement être approvisionnée d'armes et d'outils par les marchands ambulants, leurs contemporains des temps protohistoriques, dont l'un de nous, M. Daleau, a découvert les cachettes dans la région d'Anglade soit : au Barail, commune de Braud (*Soc. Arch. de Bordeaux,* t. XXI, p. 7) et au Pouyau, commune de Saint-Androny (*Soc. Arch. de Bordeaux,* t. XXII, p. 167). Ces cachettes se composaient presque exclusivement de haches à bords droits, généralement à l'état neuf.

Nous avons également recueilli à Cabut une canine supérieure et une canine inférieure d'une grande fouine (*Mustella foina* Lin.)

Nous avons enfin trouvé, dans les terres de la couche archéologique, deux espèces de mollusques terrestres, l'*Helix nemoralis* et l'*H. lacipida* Lin., probablement posthumes.

D'après ce que nous avons vu et les renseignements qui nous ont été donnés, ce dolmen était orienté nord-ouest, sud-est et la table dont nous avons parlé mesurait environ 2m10 de longueur. Le tumulus, fait de terre principalement, repose sur un lit de pierrailles ayant subi l'action du feu. A l'époque gallo-romaine, il a servi de base à un monument qu'il est actuellement impossible de déterminer, mais dont l'existence nous est attestée par des restes de maçonnerie en moellons et mortier. A la surface du sol, il y a de nombreuses pierres qui en proviennent peut-être.

Le souvenir d'un édifice s'élevant à cet endroit s'est conservé dans la contrée, car on désigne souvent cet emplacement sous le nom de *Donjon* et les paysans, qui en Guienne rapportent tout au temps de la domination anglaise, nous demandaient si les os que nous ramassions ne provenaient pas de squelettes d'Anglais.

Les quelques recherches que nous avons faites dans les fondations de ce monument gallo-romain nous ont donné des clous en fer à tige carrée avec large tête, de nombreux fragments de poteries, les unes en pâte fine et rouge (poteries dites Samiennes), les autres noires et faites avec une argile riche en mica ; des briques à rebords ; enfin des fragments de verre blanc, vert et bleu dont quelques-uns sont craquelés par le feu. Tous ces objets sont de peu d'importance, mais ils suffisent à nous faire espérer que si, comme nous en avons le projet, nous pouvons faire des fouilles complètes, peut-être arriverons-nous à entrevoir ce qu'était cette construction, relativement récente.

Nous adressons nos bien sincères remerciements à notre obligeant ami, M. Th. Amtmann, qui est venu à Anglade photographier le dolmen et à qui nous devons les clichés des phototypies qui complètent si bien cette note.

« SAINT-SEURIN DE BORDEAUX ET SA CRYPTE »

BRÈVES OBSERVATIONS CRITIQUES SUR UN MÉMOIRE RÉCENT

Par J.-A. BRUTAILS.

On a publié naguère sur la crypte de Saint-Seurin de Bordeaux une étude archéologique (1) dont les conclusions ont surpris les érudits bordelais. Il n'est pas inutile de rechercher brièvement quelle en est la valeur.

Remarquons tout d'abord que la pensée de l'auteur n'apparaît pas toujours nettement, tantôt parce qu'elle est indécise, tantôt parce que l'expression manque de clarté. Certaines assertions sont inintelligibles ; par exemple, ce qui est dit (p. 11) de ces cryptes qui « figuraient en plan trois demi-cercles concentriques », ou encore (p. 10) d'une « partie [de la crypte] soutenue par des travées ».

Après cette observation préalable, il convient de formuler, touchant la méthode suivie dans le travail dont il s'agit, une série de réserves.

1° Les faits sont fréquemment énoncés sans preuve, même des faits entièrement nouveaux. L'identification de l'église Saint-Étienne avec Saint-Pierre (p. 4); la nécessité de placer Saint-Pierre dans le quartier Saint-Seurin (p. 4); l'existence d'un baptistère bordelais dédié à saint Jean (p. 5) ; l'attribution précise d'un sarcophage au v° siècle (p. 5) ; la présence de débris

(1) L. Maître, *Saint-Seurin de Bordeaux et sa crypte,* extrait de la *Revue de l'art chrétien*, novembre 1903.

anciens dans la crypte antérieurement au XIe siècle (p. 13) ; la démolition de la crypte par les Sarrasins vers 732 (p. 14), etc. Ce sont tout autant de points sur lesquels on désirerait connaître les raisons de l'auteur.

De même (p. 14), au sujet des invasions sarrasines : on nous dit que le peuple ne voulut pas enfouir les reliques de saint Seurin. Le seul texte que je connaisse concernant ces faits est précisément contradictoire à cette assertion. L'auteur de la chronique saintongeaise dénommée *Tote l'istoire de France* a écrit : « En l'église Saint-Seurin de Bordeu toz li trésors e li cor saint furent seveli equi ou li cors sainz gist, mes quant le cors saint Amant e l'eschirpe, que ne pogrent remuer » (1). Assurément les récits de *Tote l'istoire* ne sont pas indiscutables (2) ; mais c'est en faire trop bon marché que d'y substituer, sans discussion, des récits tout contraires.

2° D'autres allégations sont formellement erronées. Il est inexact que le porche roman fût, dès le XIe siècle, au même niveau qu'aujourd'hui (p. 6) : la porte de l'église avait un linteau, qui, avec le niveau actuel du sol, empêcherait la circulation. Il est inexact que l'on s'accorde à reconnaître le caractère mérovingien des dalles sculptées qui sont conservées dans la crypte (p. 8) : certaines sont carolingiennes. Il est inexact que le plan de Saint-Seurin soit analogue à celui de Saint-Léger, à Saint-Maixent (p. 17). Il est inexact qu'« on n'invente pas un nom populaire » (p. 18) : bien des personnages légendaires sont dus à l'imagination des foules ; ainsi, le *sainct Bordeaux,* qui décorait la Porte Basse ; ainsi la dame Carcas, à Carcassonne, etc. Il est inexact que

(1) Ed. Bourdillon, p. 85.
(2) Voy. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, n. 2523.

saint Fort apparaisse dans les chartes des xe et xie siècles : la première mention connue est de 1274. Enfin, les dessins insérés dans le mémoire, plan et coupe, sont faux sur plusieurs points : en plan, les enfoncements sont moins réguliers; en coupe, l'extrados des arcs n'est pas concentrique à l'intrados et les clefs sont moins épaisses que les sommiers.

3e Les indications manquent souvent de logique et de rigueur. « Le fait le plus certain qui saute aux yeux des visiteurs » serait qu'avant le viiie siècle Saint-Seurin possédait une crypte richement décorée (p. 8) : ce n'est pas un fait certain, mais une conjecture gratuite, attendu que les fragments de dalles peuvent provenir d'ailleurs. Les parties les plus authentiquement anciennes de la crypte seraient les pilastres; « leur antiquité semble attestée par la présence des frises à entrelacs qui sont encastrées au-dessus dans une vieille encoignure » (p. 13) : en réalité, ces débris de frises ne sont pas à leur place primitive; ils peuvent avoir été encastrés là très récemment, comme l'ont été les carreaux vernissés plaqués sur un mur est de la crypte. Ce serait dans un moment de danger qu'on fit devant l'abside une « forte grille » et derrière l'abside de la crypte un couloir enveloppant, « addition qui eut pour résultat de transformer le chevet circulaire du ve siècles en un chevet droit » (p. 14) : il est puéril de croire qu'une grille ait pu conjurer un danger; il est irrationnel de supposer qu'on fait des constructions pareilles sous le coup de la frayeur, et on ne voit pas comment un couloir enveloppant s'adapte mieux à un chevet carré qu'à une abside.

4° Le mémoire sur Saint-Seurin perd beaucoup de crédit par suite des contradictions. Au sujet de l'ordre dans lequel furent élevés le chevet et la nef, l'auteur

pense d'abord (p. 3) que la nef est du XIIIe siècle et le chevet du XIIe et ensuite (p. 10) que le chevet résulte d'un allongement de l'édifice vers l'est. De même, il estime successivement que le chevet rectangulaire des cryptes est une note d'origine mérovingienne (p. 17) et que celui de Saint-Seurin provient d'un remaniement exécuté au IXe siècle (p. 14). Après avoir dit (p. 4) que « les saints locaux l'emportent ordinairement sur les autres », il émet l'opinion (p. 18) que « la foule... court toujours volontiers vers les saints qui arrivent de loin ». Au sujet du plan de la confession primitive, nous trouvons dans le mémoire jusqu'à trois opinions qui s'excluent : « l'abside centrale, enterrée aujourd'hui, augmentée de la nef qui lui fait face » composait peut-être toute la crypte (p. 11); la crypte comprenait des bas-côtés et des colonnes dont les « abaques supportaient des architraves épaisses de bois ou de pierre » (p. 13); les arcs peuvent être antérieurs à l'an 1000, « puisqu'il est constant que c'est un procédé venu de l'Antiquité » (p. 16).

Que si l'on se demande comment un archéologue expérimenté a pu se laisser aller à d'aussi nombreuses erreurs, on en trouvera peut-être l'explication dans un passage de la dissertation (p. 17) où l'auteur, après avoir exposé que les anciens consolidaient mais démolissaient rarement, ajoute : « *C'est avec cette conviction que je suis entré dans la crypte de Saint-Seurin* et je n'ai tenté d'expliquer ses mystérieuses dispositions qu'après avoir jeté les yeux sur des plans nombreux d'édifices souterrains ». C'est dire très clairement que le mémoire est fait d'idées préconçues et de considérations *a priori*.

Les observations qui précèdent et qui pourraient aisément être multipliées sur les prémisses de ce

mémoire enlèvent aux conclusions, d'ailleurs obscures et vagues, toute leur autorité.

NOTE SUR LE JUPITER GAULOIS A LA ROUE

DÉCOUVERT A BORDEAUX

Par Camille de MENSIGNAC

Conservateur du Musée des Antiques de Bordeaux.

(Planche XIII).

Au mois d'octobre 1900, dans un rapport officiel, je signalais, à l'Administration Municipale de Bordeaux, la découverte, place Sainte-Eulalie, côté ouest, d'une statuette gallo-romaine acéphale en pierre. Elle avait été trouvée, en août de la même année, à 2^m^50 de profondeur, au milieu de débris purement romains, en creusant les fondations de la nouvelle façade de l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux. Sur une partie de l'emplacement fouillé, existaient, encore en place, un sol en béton romain et l'aqueduc souterrain qui amenait les eaux à Burdigala du Iᵉʳ à la fin du IIIᵉ siècle. Cet aqueduc, que les nécessités de la nouvelle construction ont fait démolir sur une longueur de vingt-quatre mètres, coupait la place du sud au nord, et était, lorsqu'on l'a mis à jour, en parfait état de conservation (1).

A toucher l'endroit où a été recueillie cette figure romaine, existaient de vieux murs en moellons très

(1) Camille de Mensignac : Note sur la découverte de l'aqueduc gallo-romain de la place Sainte-Eulalie à Bordeaux, *Société Archéologique de Bordeaux,* t. XXIII, p. 134 et suiv.

épais, solidement construits, dont l'édification devait, probablement, remonter au VI[e] ou VII[e] siècle de notre ère (1). Dans la construction de ces vieilles murailles, qui ont été détruites, entraient de nombreux fragments de marbre de diverses couleurs et de belle pierre blanche ayant appartenu à un monument plus ancien.

Notre figurine, couverte de terre glaise, lors de son extraction de la fouille, a été portée, sans être nettoyée, au Musée Lapidaire, rue Mably, et mise en dépôt en attendant son installation.

Cette intéressante statuette, dont les attributs symboliques sont ceux d'une divinité gauloise (voir planche XIII), a été installée, en mai 1903, avec d'autres monuments lapidaires, dans le grand hall du Musée des Antiques de Bordeaux.

Le dieu est représenté debout, à demi-nu, tourné à gauche, la jambe gauche portée en avant, la taille trapue et les épaules carrées. Son vêtement consiste en une grande chlamyde, qui, rejetée sur l'épaule et le bras gauches, laisse à découvert le bras droit et toute la partie droite du corps jusqu'à la ceinture. Il a les jambes nues, le bras droit replié et appuyé contre la poitrine et serre de la main droite le foudre. De la main gauche, il tient, placée sur le côté gauche et à la hauteur des côtes, sculptée en relief, une roue à sept ou huit rayons. La détérioration de la pierre, à cet endroit, ne permet pas d'affirmer si la roue se compose de sept ou de huit rais (voir planche XIII). Cette figure, dont la tête, le bras gauche et les pieds manquent, mesure 0[m]40 de hauteur.

---

(1) D'après M. l'abbé Baurein, *Variétés Bordeloises*, nouv. éd., t. IV, p. 343, il existait, au VII[e] siècle, sur l'emplacement de la place et de l'église Sainte-Eulalie, un monastère de femmes.

Ce dieu devait être représenté, comme le Jupiter gaulois de Landouzy-la-Ville (Aisne) (1), du Châtelet près Saint-Dizier (Haute-Marne) (2) et de Moulins (Allier) (3), avec une épaisse chevelure et une barbe drue.

Cette figurine, lorsqu'elle était entière, devait avoir 0,75 de hauteur.

Il ressort de la description ci-dessus, que ce dieu, dont les emblèmes symboliques sont la roue et le foudre, est bien un Jupiter, mais un Jupiter gaulois romanisé, assimilé depuis la conquête au maître de l'Olympe, et qui, sous sa dénomination nouvelle, conservait encore les caractères anciens qui lui étaient propres.

L'ouvrier vulgaire, qui a sculpté l'image de cette divinité celtique, s'est surtout attaché à faire ressortir les attributs caractéristiques du dieu, symboles facilement reconnaissables des personnes initiées à qui les nuances échappent et que les raffinements déconcertent.

Tout dénote dans ce ronde bosse, d'une exécution

---

(1) Voir pour le dessin de ce Jupiter gaulois les ouvrages suivants : Héron de Villefosse, *Revue archéologique*, 41e vol. (1881), p. 1, planche I. Salomon Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, tome II, p. 17. — Salomon Reinach, *Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye. Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 32.

(2) Le Jupiter gaulois du Châtelet se trouve dans les ouvrages ci-après : Ed. Flouest, *Deux stèles de laraire*, suivi d'un appendice inédit et d'une note sur le signe inédit en S, tiré à part, planche XIX. — Henri Gaidoz, *Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue*, tiré à part, p. 5. — Salomon Reinach, *Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye. Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 32. — Salomon Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, tome II, p. 17.

(3) Henri Gaidoz, aux pages 2 et 3, tiré à part, de son mémoire *Le dieu du soleil et le symbolisme de la roue*, donne la reproduction de quatre de ces figures.

sommaire, d'un travail grossier et de mauvais style, que ce Jupiter gaulois, au corps lourd, aux formes épaisses, a été fait spécialement pour un milieu populaire et à la ressemblance de ses adorateurs. On sait qu'après la conquête de la Gaule par Jules César, c'est surtout parmi le menu peuple et les gens de métiers que les anciennes croyances aux dieux nationaux restèrent les plus vivaces.

La découverte, sur l'emplacement où a été recueilli ce torse de statuette en pierre, de nombreuses tuiles à rebords et à recouvrement, ainsi que d'autres débris romains (sol en béton, poteries, etc., etc.) et le grand nombre de fragments de marbre entrant dans la construction de ces vieilles murailles du vi[e] ou vii[e] siècle, prouvent qu'à cet endroit les Gallo-Romains de Bordeaux avaient élevé un temple ou un sacellum à la divinité celtique, dont nous avons trouvé la statue.

Les mutilations subies par notre statuette datent, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte, de longs siècles. Elles remontent probablement à la destruction du temple ou du sacellum dans lequel cette divinité gauloise romanisée était adorée. Cette destruction doit être attribuée, en toute vraisemblance, aux intolérants néophytes de la religion qui allait remplacer celle à laquelle le monument appartenait. La constitution d'Arcadius, promulguée en 397 à Constantinople, mais applicable à tout l'Empire, ordonnait la démolition des temples païens en affectant les matériaux aux travaux publics (1).

Ce qui vient confirmer cette assertion, c'est que, un ou deux siècles après, sur les ruines de ce temple ou de ce sacellum, afin de sanctifier l'emplacement et de faire

(1) *Codex Theodosianus*, lib. XV, tit. I, 36 ; Ed. Haenel, 1842, p. 1435.

disparaître les traces de l'ancien culte abhorré, les chrétiens élevèrent à cet endroit, au VIe siècle un monastère (1), au commencement du IXe siècle une chapelle paroissiale (2) au XIIe siècle une église paroissiale (3) et au XVe siècle l'église paroissiale actuelle.

La découverte, dans le sous-sol de Bordeaux, d'une statuette du Jupiter gaulois à la roue, est un fait qui mérite d'être signalé, car les représentations de ce Zeus Celtique sont rares.

C'est la première fois qu'à Burdigala on découvre l'effigie d'une divinité purement gauloise.

C'est aussi le premier Jupiter gaulois à la roue trouvé non seulement chez les Bituriges-Vivisques,

---

(1) M. l'abbé Baurein, dans ses *Variétés Bordeloises*, nouv. éd., t. IV ; *Recherches sur la ville de Bordeaux* (mémoires, essais et dissertations) ; œuvres inédites, s'exprime ainsi :

« Il est fait mention, dans la vie de saint Waming, du Monastère de » Sainte-Eulalie, établi dans Bordeaux, et dont Childemarche étoit » abbesse : « *Sanctæ Eulaliæ parthenon in urbe Burdegala cui præfuit* » *Childemarcha* ». *Ce monastère existait encore au* VIIe *siècle*. Cet édifice » a été détruit, et il n'en subsiste plus le moindre vestige depuis les rava- » ges des Sarrasins et des Normands ».

(2) D'après Dom Devienne, *Histoire de l'Eglise de Bordeaux*, 1re éd., p. 197, note IV. Sur l'église Sainte-Eulalie. « On prétend que Charle- » magne a bâti la chapelle de Saint-Clair, qu'on voit dans l'église de » Sainte-Eulalie, pour y déposer les reliques de plusieurs saints qu'il » avait sauvées des mains des Vandales. Voici l'inscription qu'on lit sur » l'un des piliers de cette chapelle : « L'an 811, Charlemagne a fondé » cette chapelle et a mis au derrière de l'autel les sept corps des saints » qui reçurent la couronne du martyre pour la défense de la foi de Jésus- » Christ. Les noms desquels sont : saint Clair, saint Justin, saint » Jérôme, saint Sever, saint Polycarpe, saint Jean, saint Babile ».

(3) Dom Devienne, *Histoire de l'Eglise de Bordeaux*, 1re éd., p. 197, note IV. Sur l'église Sainte-Eulalie. « La chapelle de Saint-Clair a été » paroissiale jusqu'à ce qu'on ait bâti la grande église Sainte-Eulalie, qui » fut consacrée en 1174 par Guillaume Ier, surnommé le Templier.

» L'église Sainte-Eulalie n'a été bâtie comme elle est aujourd'hui qu'en » 1400 ».

mais encore, croyons-nous, dans la vallée de la Garonne.

Des trouvailles semblables ont été faites, à notre connaissance (1), en France : à Moulins (Allier), au Châtelet, près Saint-Dizier (Haute-Marne), à Landouzy-la-Ville (Aisne), à Séguret et à Vaison (Vaucluse), à Naix (Meuse) ; 2° en Allemagne : à Theley, près Tholey, cercle d'Ottweiller (arondissement de Trèves), à Hartsbourg ; 3° en Danemark : à Gundestrup (Jutland) un vase d'argent où une divinité fait tourner une roue.

De ces statuettes, figurines et bas-reliefs, il faut rapprocher, dit avec juste raison M. Salomon Reinach (2), « les autels où est figurée une roue quelque-» fois associée au foudre ; 1° on en connaît 7 dans le » Gard, 1 dans la Mayenne, 1 dans l'Hérault, 3 dans le » sud de l'Angleterre ; 2° les bas-reliefs de Luxeuil et » de Metz où une rouelle prophylactique est passée » dans la main ou le bras d'un personnage ; 3° les cas-» ques à rouelle de l'arc d'Orange ; 4° les monnaies » gauloises à la roue ».

On peut y joindre le petit groupe en pierre « Cavalier et Anguipède » découvert à Meaux. Le bouclier en forme de rosace « mais d'une rosace où apparaît une étoile nettement marquée, que porte de la main gauche le cavalier, a, comme le démontre le savant auteur de

---

(1) Nous n'avons pas la prétention, dans cette succincte et hâtive nomenclature, d'avoir énuméré toutes les localités où il a été découvert des statues, figurines, bas-reliefs et autres monuments se rapportant au culte du Jupiter gaulois à la roue. Il pourrait se faire qu'il en existât d'inédits dans quelques collections publiques ou privées.

(2) Salomon Reinach. Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye. *Bronzes figurés de la Gaule romaine,* p. 35.



l'article, M. Georges Gassies, « un caractère astral indiscutable » (1).

D'après M. Henri Gaidoz (2), quatre types différents au point de vue iconographique, s'appliquent au Jupiter gaulois à la roue.

Dans le premier, il range la figurine en terre blanche découverte à Moulins ; dans le second, les figurines en bronze recueillies au Châtelet près Saint-Dizier et à Landouzy-la-Ville ; dans le troisième, le Jupiter du bas-relief de Trèves, et dans le quatrième, la grande statue en pierre de Séguret, au Musée d'Avignon, et le Jupiter casqué et cuirassé de l'autel votif de Vaison.

Celui de Bordeaux, qui porte les mêmes attributs symboliques (roue et foudre) que les autres, en diffère, cependant, par le costume. La romanisation est moins avancée que celle du Jupiter de l'autel du Musée de Trèves, de Séguret et de Vaison, qui « a un aigle de race fièrement dressé à ses pieds ». Pour ces motifs il forme un type iconographique différent et doit prendre le troisième rang.

Quant à la signification symbolique de la roue et du foudre, que tient dans les mains la divinité celtique romanisée découverte à Bordeaux, nous ne pouvons rien ajouter à ce qui a été dit jusqu'à ce jour.

Les nombreux savants qui ont étudié les attributs du Jupiter gaulois à la roue ne sont pas d'accord. Les uns en font un dieu solaire et les autres un dieu du tonnerre.

---

(1) *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux et Université du Midi :* Revue des Etudes anciennes, Georges Gassies : Cavalier et anguipède sur un monument de Meaux, t. IV, p. 287 et suiv.

(2) Henri Gaidoz. Etudes de mythologie gauloise. Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue. Extrait de la *Revue archéologique*, 1884 et 1885, tirage à part, p. 4, 5 et 6.

M. Henri Gaidoz, dans un travail plein d'érudition sur « Le dieu gaulois du Soleil et le symbolisme de la roue », a conclu, après plusieurs autres savants, que la représentation de cette grande divinité du panthéon gaulois n'était que « le Jupiter solaire gaulois, et que le foudre qu'il tient à la main droite n'est venu que comme accessoire, accessoire romain, conséquence de l'assimilation » (1).

Contrairement à cette opinion, M. Ed. Flouest, à la page 24 de son remarquable mémoire sur « Deux stèles de laraire (extrait après révision de la *Revue Archéologique*) suivi d'un appendice inédit et d'une note sur le signe symbolique en S, avec dix-neuf planches », combat les conclusions de M. Henri Gaidoz. Il affirme que la roue placée « dans la main du dieu suprême de l'Olympe » gaulois est un symbole tonnant ». M. Gaidoz rattache, dit-il, « il est vrai, ces roues au culte du soleil et » voit généralement une divinité purement gauloise » dans le dieu qui les tient ; mais, quelque nombreuses » et concluantes que soient ses preuves pour établir » que la roue a été, durant de longs siècles, un em- » blème très en faveur dans les rites du culte solaire, » il n'en demeure pas moins positif qu'elle a été égale- » ment concédée au Jupiter tonnant. Les dédicaces si » explicites : *Jovi, Optimo, Maximo,* de la statuette en » bronze de Landouzy-la-Ville et des autels de Collias, » de Tresque, de Marsillargues, de Saint-Privat-du- » Gard, de Jublains (sans parler de ceux d'Angleterre), » ne laissent place à aucune incertitude. L'impression » qui les a dictées procède d'une donnée d'harmonie » imitative qui ne manque pas de justesse : nos en-

(1) Henri Gaidoz. « Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue », tirage à part, p. 96.

» fants, lorsqu'il tonne, disent encore que *le bon Dieu* » *se promène en voiture*, et il y a bien longtemps déjà » que le Psalmiste a comparé de son côté le roulement des chars au bruit du tonnerre : *Vox tonitrui tui* » *in rota* ».

Si la trouvaille de Bordeaux ne vient jeter aucune idée nouvelle dans le débat controversé, et éclaircir la donnée sur les attributions du Jupiter gaulois à la roue, elle est non seulement des plus intéressantes pour l'histoire religieuse du Bordeaux romain, mais encore des plus importantes pour l'étude de la religion gauloise chez les Bituriges Vivisques. Elle démontre que les habitants de cette ville, pendant les trois ou quatre premiers siècles de notre ère, adoraient, comme les peuplades gauloises de l'Aisne, de l'Allier, du Gard, de la Haute-Marne, de la Mayenne, de la Meuse, de Vaucluse, de Theley (Prusse) et de quelques villes d'Angleterre, une des grandes divinités du panthéon gaulois, le Jupiter à la roue et au foudre.

DOCUMENTS SUR SAINT-ANDRÉ

Par Paul FOURCHÉ

M. P. Fourché communique à la Société deux documents relatifs à la cathédrale Saint-André, et qui sont conservés au dépôt des Archives municipales.

L'un de ces documents est daté de 1791. C'est une pétition adressée à MM. du Département, par laquelle un certain nombre de citoyens demandent qu'on avise aux réparations et constructions à faire dans l'intérieur

et à l'extérieur de la cathédrale Saint-André « que le ci-devant chapitre de Saint-André a laissé en très mauvais état ». — Ils émettent aussi cette opinion que « l'église de la ci-devant Chartreuse, venant d'être érigée en succursale, n'a pas besoin d'une riche ornementation, et qu'on pourrait en enlever au profit de la cathédrale : les estrades en bois de noyer sculpté, les six colonnes en marbre noir veiné d'or et un grand tableau représentant le Calvaire ». — La cathédrale recevrait aussi les tableaux et tapisseries provenant des églises supprimées.

Le second de ces documents est daté du 26 nivôse an VI. Il y est question de l'établissement, dans la nef de l'église Saint-André, d'une « basilique pour la célébration des fêtes nationales et décadaires ». — Quelques industriels bordelais proposent d'exécuter ce travail sans autre rémunération que le remboursement de leurs débours pour fournitures.



DÉCOUVERTES ET NOUVELLES

12 février. — M. de Mensignac lit la note suivante : Le 18 décembre 1903, en pratiquant une tranchée, rue Saint-Sernin à Bordeaux, pour la pose souterraine des fils téléphoniques, les terrassiers chargés de ce travail mirent à jour, en face du n° 27, et à 1 mètre environ au-dessous du sol actuel de la rue, une intéressante mosaïque gallo-romaine à deux couleurs. Elle se composait de petits cubes blancs et noirs et offrait, comme dessin, un assemblage de grands carreaux blancs entourés d'une rangée de cubes noirs. Ce pavage, qui remonte au premier siècle de notre ère, a été détruit dans le sens de sa largeur et sur une longueur de deux mètres. Il se poursuit, sous le sol de la rue, à droite et à gauche de la tranchée. L'aire de cette habitation gallo-romaine était formée d'une couche de moellons, sans mortier, d'une épaisseur de $0^{m}20$, et d'une forte couche de béton sur laquelle reposait la mosaïque.

8 avril. — Note communiquée par M. Corbineau : Une partie de ce qui restait de l'emplacement du cimetière de la Magdeleine, vient d'être cédée par la commune de Saint-Emilion à notre collègue M. Dubois, propriétaire de la petite chapelle du même nom. Le terrain est défoncé pour permettre d'établir un petit vignoble.

Les fouilles n'ont en elles-mêmes rien de remarquable. Nous connaissions déjà, grâce à l'intéressant travail de Léo Drouyn, la profondeur des tombes, leur forme générale, sans parler d'indications spéciales sur leur établissement. Nous savions aussi par Guinodie « qu'un fanal, placé au sommet d'une croix très élevée, servait de phare aux convois funèbres » la nuit. Nous n'ignorions pas enfin, qu'on avait trouvé des monnaies fort anciennes dans les tombes.

Aujourd'hui, grâce aux découvertes qui sont faites chaque jour, grâce surtout à l'extrême obligeance de M. Dubois, il nous est permis de compléter les renseignements connus, de les préciser même.

En dehors des pierres plates de dimensions diverses déjà signalées, il a été mis au jour un sarcophage grossier qui ne mérite pas de retenir plus longtemps l'attention. Ce qui est bien plus curieux pour nous, c'est d'avoir pu constater le nombre important de tombes à étage — si je puis m'exprimer ainsi — établies parfois dans le roc lui-même ou bâties encore comme la plupart des fosses qui se trouvent devant la porte de la chapelle. Etaient-ce des tombeaux de famille, ou simplement des charniers? Des charniers plutôt : nous y trouvons des quantités assez considérables de crânes. Leur disposition n'est pas le moins du monde méthodique. Parfois, deux ou trois se touchent. Il arrive qu'elles sont séparées par plusieurs fosses. Quelquefois même, des rangées entières n'en montrent aucune trace. Quoi qu'il en soit, j'ai pu constater qu'elles sont toujours faites avec le plus grand soin.

*
* *

Les dessins que j'ai l'honneur de présenter à la Société d'Archéologie étant, par eux-mêmes, beau-

coup plus explicites que ne saurait l'être la meilleure description que je puisse faire, je me bornerai à donner simplement quelques explications indispensables au sujet des objets que nous avons trouvés.

Voici d'abord un cachet, en bronze probablement, portant des traces apparentes de dorure. La figure antique qui se détache d'un côté, sans ornementation d'aucune sorte, et gravée en creux, est d'une très belle facture. Malheureusement, une déchirure centrale, faite certainement au moment de l'enfouissement, en détruit le caractère. Elle peut remonter à une haute antiquité. Il paraît impossible de supposer que la face opposée, d'un travail artistique si délicat, d'une conception si remarquable, puisse dater de la même époque. Je ne puis préciser davantage; ma compétence s'arrête là.

Voici encore un fer de lance, — bien moins net que le dessin — qui, au-dessus de sa douille, porte des deux côtés une nervure centrale s'amincissant à l'extrémité. J'ai cru pouvoir le rendre contemporain de la guerre de Cent ans.

Deux vases intacts m'ont paru présenter tous les caractères des poteries mérovingiennes. Les dessins les représentent assez fidèlement.

Quelques pièces de monnaie d'une conservation parfaite ont aussi été trouvées. Ce sont :

1. + Ugo Comes
   ℞ + *Rodes Civi* Hugues, Comte de Rodez
   Dans le champ
   + $^{D}_{A}$S (Obole) *Argent*
2. Une petite pièce en bronze d'Hefiri d'Aquitaine.
3. Edouard (III) rex anglie
   ℞ P. P. J. GPS AQVIT... (Argent)
4. Un Louis XI en brônze.

5. Un Louis XII en bronze.
6. Leo de Gari, évêque de Liège,
pièce datée de 1638, intacte.

Dans un certain nombre de tombes, on a découvert d'assez grandes quantités de débris de verre mince, appartenant à des flacons de forme toute spéciale qu'on remplissait sans doute d'eau bénite pour les placer à côté du mort. La panse, qui ressemble à une « mandarine » et comme dimension et comme forme, est recouverte d'un certain nombre de côtes qui se continuent en longeant le goulot, long, effilé, à une ou à deux tubulures, quelquefois à une en haut et à deux en bas, ou à deux en haut et une en bas.

Pour terminer, il me reste à signaler un fragment de chapiteau à inscription gothique qui devait appartenir à la croix centrale du cimetière. L'inscription, peu dégradée, appartient au xve siècle. Elle est très belle. Voici, je crois, sa transcription.

..... Vous
qui par icy passes
pries Dieu pour
les trépassés
. . . .

M. Dubois la conserve précieusement et a l'intention de lui donner une place d'honneur devant la chapelle de la Magdeleine, tout près de l'endroit où elle fut enterrée pendant plusieurs siècles.

10 juin. — M. Pierre Paris présente à la Société divers types de balles de fronde en plomb trouvées en Espagne, en déblayant une vieille forteresse à Osuna. Ces balles de fronde sont très nombreuses en cet endroit et M. P. Paris les a accumulées en divers tas

considérables. Elles portent la marque CN. MAGN. IMP. — Ces balles ont donc été lancées par les soldats de *Cneius magnus imperator,* fils du grand Pompée, le lendemain de la bataille de Munda. Les historiens latins nous parlent en effet de corps de frondeurs dont les balles servaient même quelquefois à faire passer des communications.

M. Pierre Paris, qui a tenu à donner à ses collègues de la Société archéologique la primeur de cette intéressante trouvaille, ne peut pas s'étendre longuement sur ce sujet; car il doit réserver au gouvernement français, qui l'a envoyé en mission à Osuna, les communications officielles sur ces découvertes.



COMPTES RENDUS

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

2me SEMESTRE 1904

(Analyse)

Séance du 8 juillet 1904

Présidence de M. de Mensignac, président.

Présents : MM. de Mensignac, Rambié, Amtmann, Dagrant, Piganeau, Thomas, Charrol, Mounastre-Picamilh, Servan, Bardié, l'abbé Lamartinie, de Fayolle, Doinet, Flos, Raveau, l'abbé Brun.

Excusés : MM. Rousselot, Fourché, Paris.

M. le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue, M. Bardin, présent à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, après une légère rectification demandée par M. Charrol.

A l'occasion du procès-verbal, M. l'abbé Lamartinie, revenant sur le curieux problème signalé par M. Brutails dans le compte rendu de l'excursion à Saint-Quentin-de-Baron, à savoir l'obliquité des supports de la voûte, expose qu'il est allé à Saint-Quentin-de-Baron tout dernièrement et qu'il a mesuré le surplomb des murs de l'église à l'extérieur. En face du premier arc doubleau, la différence est de 23 centimètres ; en face du second, elle est de 18 centimètres ; en face du troisième, elle est de 9 centimètres ; dans l'axe, au fond du cul de four, il n'y a aucune déviation.

Toujours à l'occasion du procès-verbal, à propos des armoiries de Hustin, M. l'abbé Lamartinie affirme, d'après Chérien, que les blasons ont précédé les lettres de noblesse, et aussi que le mot *faïence* a été appliqué par d'autres que Hustin lui-même aux *poteries* de Sadirac.

Correspondance : Lettre de M. le Maire de Bordeaux en réponse au vœu de la Société émis le 10 juin dernier au sujet de la porte de Sainte-Eulalie. (Voir à la suite des procès-verbaux). M. Lacombe, inspecteur, à Bordeaux, de l'architecte des monuments historiques, déclare que la porte Sainte-Eulalie a été délaissée faute de crédits suffisants. Après discussion, la Société décide de demander à la municipalité l'ouverture d'un crédit de 2.500 francs que M. Lacombe juge utile et, subsidiairement, de faire au moins quelque chose pour abriter ces débris.

Lettre de l'Œuvre des Musées scolaires de Pêche demandant à la Société d'intervenir de nouveau auprès de la municipalité pour obtenir l'installation des Musées Scolaires de Pêche dans l'ancienne église Saint-Rémi. Voir le *procès-verbal* de la séance du 12 février 1904. — Accepté à l'unanimité.

Lettre du Touring-Club de France. (Voir à la suite des *procès-verbaux*). La Société charge M. le Secrétaire général de demander assez de questionnaires pour que tous les membres de la Société puissent concourir à donner satisfaction au Touring-Club de France.

M. Piganeau donne lecture de la seconde partie de son travail sur l'église Saint-Christoly de Bordeaux. (Voir aux *Communications diverses*).

M. Piganeau donne ensuite lecture du travail annoncé sur la chapelle et le château de Génissac. (Voir aux *Communications diverses*).

M. de Fayolle demande qu'une délégation de la Société aille visiter individuellement chacun des conseillers municipaux de Bordeaux pour l'entretenir de la création d'un Musée Archéologique. Ces démarches ne pourraient être faites utilement qu'à la rentrée prochaine : il s'agirait de demander à chacun des membres de notre municipalité une sorte d'engagement

moral, sur lequel il lui serait ensuite difficile de revenir. La Société entre dans les vues de M. de Fayolle et nomme aussitôt les membres de cette délégation : MM. de Fayolle, Fourché, Bardié, Dagrant, Thomas.

M. de Fayolle demande aussi que la Société s'assure l'appui des Sociétés savantes de Bordeaux dans ce but. La Société rappelle à M. de Fayolle qu'il existe dans nos archives un dossier très complet sur cette affaire, avec l'adhésion des Sociétés savantes, des Chambres syndicales et de tous les groupements qu'intéresse la réalisation de nos projets.

M. Charrol, pour M. Rousselot malade, continue la lecture des extraits de la correspondance Hustin. Dans cette partie de sa correspondance, Jacques Hustin dit entr'autres choses qu'il ne peut arriver à faire cuire le petit four construit par Bouts « le Hollandais » et qu'il désirerait envoyer son fils à Delft, afin de savoir si les fours y sont construits comme les siens et de quelle façon les Hollandais opèrent pour la cuisson et la couverte. Son fils pourrait aussi ramener de Delft un ouvrier connaissant le secret de l'or. — Il se plaint du mauvais état des affaires. — Il donne l'état des journées faites depuis le 19 septembre 1715 jusqu'au 16 septembre 1717, montant à 28.074 livres 8 sols 8 deniers. — Il indique qu'il emploie une petite quantité de terre du Cipressat. — Il désirerait voir confirmer par le nouveau roi (Louis XV) le privilège qui leur a été octroyé par Louis XIV, afin de pouvoir empêcher la concurrence qui s'est déjà manifestée ; un nommé Lalanne voudrait en effet fabriquer de la faïence, couleur de café et autre, à Mérignac, et dans ce but, il a déjà embauché quelques ouvriers, entr'autres Colondre, qui travaillaient à la manufacture Hustin.

Cette confirmation fut obtenue grâce aux demandes de M. de Lamolère. — Jacques Hustin désirerait obtenir sinon l'exemption, tout au moins la modération des droits sur la *fayance*, en même temps que la permission de faire venir d'Angleterre une quantité suffisante de plomb et d'étain; il ajoute qu'en moyenne on peut compter 16 livres d'étain et 22 livres de plomb dans 1 quintal de *fayance*.

M. Dagrant lit la note suivante :

« Le Conseil municipal de Pujols est prêt à commettre un acte de vandalisme. Il vient de voter la construction d'un groupe scolaire dans la cour du vieux château, et ce projet prévoit la démolition d'une partie considérable des remparts dont je vous soumets une vue.

» Quoique le château ne soit pas classé, il n'en est pas moins, avec ses remparts, un monument fort intéressant; il serait bien regrettable qu'on mutilât ce bel ensemble, en démolissant ce qui reste de ses remparts, ou qu'on en changeât l'aspect en le masquant en partie par une construction neuve qui ne saurait être en harmonie avec lui, et ne ferait qu'accentuer davantage l'état de délabrement où a été laissé jusqu'ici ce que Léo Drouyn citait comme un des plus beaux châteaux de la Gironde.

» Il est du devoir de la Société archéologique de Bordeaux de protester auprès de la municipalité de Pujols, comme auprès de l'administration préfectorale, contre l'acte de vandalisme que je vous signale, et je vous demande le vote urgent de cette protestation ».

Le vœu de M. Dagrant est adopté à l'unanimité et sera transmis à M. le Préfet et à M. le Maire de Pujols.

M. Bardié expose que, en herborisant dans les fossés de Saint-Emilion, il a lié conversation avec un Saint-Emilionnais. Un voisin, paraît-il, bâtit une maison dans les fossés de la ville du côté de la Porte bourgeoise; la construction qui s'élève déborde sur les fossés de cinq à six mètres. L'interlocuteur de M. Bardié a d'ailleurs l'intention d'en faire tout autant un peu plus loin. M. Bardié déplore cet état de choses et se propose de suivre l'affaire de près.

M. l'abbé Brun annonce que M. Lacombe, architecte, fait des fouilles dans le château de Blanquefort. Ces fouilles peuvent devenir très intéressantes pour la solution de certains problèmes que présente l'état actuel de ces ruines, et c'est pour cela que notre collègue signale le fait.

La séance est levée à 11 heures.

Le Président, — *Le Secrétaire général,*

C. de Mensignac. — Abbé Brun.

Séance du 14 octobre 1904.

Présidence de M. de Mensignac, président.

Présents : MM. de Mensignac, Amtmann, Fourché, Thomas, Charrol, Peltier, Doinet, Bardié, Paris, Servan, Raveau, l'abbé Brun.

Excusés : MM. Brutails, Piganeau, Rousselot, Bardin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance : Lettre circulaire du ministre des Beaux-Arts, nous informant que le congrès des Sociétés savantes aura lieu, en 1905, à Alger ; que la séance d'ouverture aura lieu le mercredi, 19 avril, et la séance de clôture le 26 du même mois.

M. P. Fourché donne communication de deux documents relatifs à l'ancien doyenné de Saint-André, aujourd'hui disparu. Ces documents ont été tirés par lui d'un dossier des archives départementales.

L'un est un mémoire du sculpteur ornemaniste Quéva, qui fut chargé en 1791 de faire quelques travaux dans « la maison de M. l'Evêque ». Le Doyenné était devenu en effet la résidence de l'évêque métropolitain du Sud-Ouest.

L'autre document est une requête adressée par l'évêque constitutionnel, Pierre Pacarau, aux administrateurs du Directoire du département de la Gironde, au sujet de réparations urgentes que nécessitaient l'installation des archives et l'état de la chapelle de l'évêché.

M. F. Thomas fait une communication sur un projet de grande voie présenté en 1762. Elle aurait relié la porte Saint-Germain à la porte d'Aquitaine et devait avoir une largeur de 30 pieds. (Voir aux *Communications diverses*).

M. Paris présente à la Société des graines trouvées en Espagne dans des fouilles récentes, et qu'il n'a pu identifier. Il demande à ceux de nos collègues, qui font de la botanique, et tout spécialement à M. Bardié, de vouloir examiner les graines présentées, puis de lui faire connaître les résultats de cet examen. Ces graines ont été trouvées dans des stations qui datent de 700 à 800 ans avant Jésus-Christ, près de Cordoue.

M. Fourché, qui n'assistait à la dernière séance, croit que la délégation, nommée sur la proposition de M. de Fayolle, ne doit pas se présenter devant les conseillers municipaux sans aucun projet. Il a visité, avec M. Thomas, l'ancien lycée de jeunes filles, rue de Barada. Tous deux pensent que cet immeuble conviendrait parfaitement à l'établissement d'un musée archéologique.

M. Fourché a entendu dire que la municipalité bordelaise a l'intention de transporter à Carrère les musées de Bordeaux. M. Charrol croit savoir que cette intention ne sera pas réalisée, M. Fourché insiste et demande à la Société de protester contre de tels projets. Le vœu de M. Fourché est adopté en principe et la rédaction définitive du vœu est confiée à la délégation.

M. Paris est adjoint à cette délégation par un vote unanime de ses collègues.

M. Charrol rappelle les plaintes qu'il a déjà formulées dans la séance de février dernier au sujet des dégradations de la tour de Veyrines. Il a appris dernièrement que des travaux de soutènement sont faits à la tour de Veyrines et que désormais la porte en est fermée. Il y a donc lieu d'espérer que les dégradations déjà signalées ne continueront pas.

M. Charrol demande ensuite à ses collègues de lui fournir les renseignements qu'ils peuvent avoir sur Saint-Genis-de-Mayre, près de Castelnau.

La séance est levée à 10 heures 1/4.

Le Président, C. de Mensignac.

Le Secrétaire général, Abbé Brun.

Séance du 11 novembre 1904.

Présidence de M. de Mensignac, président.

Présents : MM. de Mensignac, Brutails, Amtmann, Dagrant, Paris, Fourché, Thomas, Rousselot, Charbonneau, Cabrit, Piganeau, Daleau, Servan, Petit-Colin, Bardié, Millet, Pel-

letier, Doinet, Deserces, Charrol, Cadoret, Raveau, l'abbé Brun.

Excusé : M. Rambié.

Correspondance : Lettre de M. Rambié. Notre collègue est reconnaissant à la Société de l'avoir élu à la vice-présidence. Il se croit cependant au-dessous de la tâche qui lui est imposée et prie la Société d'accepter sa démission avant le renouvellement de son bureau.

Lettre de M. le Directeur du musée Saint-Raymond à Toulouse, qui donne des renseignements intéressants sur ce musée.

Lettre du Ministre de l'Instruction publique nous informant que la 29e session annuelle des Sociétés des Beaux-arts des départements aura lieu du mardi 13 au samedi 17 juin 1905.

M. Rousselot continue la lecture des extraits de la correspondance Hustin. Jacques Hustin fait connaître à M. de Lamolère qu'il a été obligé de faire réparer leur moulin par le sieur Berquin, le plus habile menuisier de la ville. Il continue ses doléances relatives à la modération des droits sur les faïences et réclame, pour leur produit, tout au moins l'égalité des droits avec Rouen et Nevers. Il annonce à son associé qu'il a fait enregistrer au Parlement les lettres de confirmation de leur privilège qui leur ont été octroyées par le nouveau roi. Il prie son associé de lui faire envoyer « de la plus fameuse boutique de Paris en couleurs » un assortiment de couleurs. Il assure de nouveau qu'il fait travailler dans leur manufacture en or, rouge et toutes sortes de couleurs. Ce fait, dit M. Rousselot, a été contesté récemment, mais sans preuve.

Hustin continue à entretenir son correspondant des ennuis que ne cesse de lui susciter M. Lalanne, lequel veut concurrencer leur industrie; puis c'est un faïencier de Paris, M. Pavis, qui vient à Bordeaux pour y faire fabriquer de la porcelaine.

M. Rousselot termine en critiquant certaines parties d'un ouvrage paru récemment sur la céramique bordelaise. Dans ce travail, Jacques Hustin est accusé d'avoir empêché l'installation à Bordeaux de la manufacture de porcelaine de Böttger. Or la fabrique de Böttger a commencé dès 1709 à fonctionner



à Massen, en Saxe. A cette date, M. Hustin ne pouvait empêcher qui que ce soit de fabriquer de la porcelaine ou de la faïence à Bordeaux.

Au nom de la commission du musée, M. F. Thomas lit un rapport relatif à l'entrevue qui a eu lieu entre M. le Maire et cette commission, le 10 novembre dernier, à l'effet de faire ériger sur les terrains de l'Ecole de Dressage des salles et galeries où seraient transférées les collections d'archéologie, d'art ancien, d'armes exposées temporairement au domaine de Carrère, et où seraient installés une galerie d'iconographie et histoire girondines et un musée d'art industriel.

Un vœu rédigé à cet effet a été remis à M. le Maire qui a répondu : « Que cette question de musée le préoccupait depuis » longtemps; qu'il en comprenait l'intérêt, mais que l'obstacle » provenait de la situation financière; qu'il ne manquerait pas, » dès qu'une situation normale serait rétablie, de s'intéresser » vivement à ce vœu et de le mettre à exécution ». La commission a signalé un danger d'incendie mettant en péril les Archives municipales ; à côté de notre riche collection de documents historiques se trouvent le logement du cocher du Maire et surtout un dépôt de fourrages. M. le Maire a promis de remédier à cet état de choses.

La commission est d'avis qu'il faut insister auprès de la municipalité pour l'érection du musée.

Présentation d'un nouveau membre. — M. Oscar Bouquey, propriétaire au Marin, près de Saint-Christophe-des-Bardes, présenté par MM. Piganeau et Feret, est admis à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle l'élection des membres du bureau pour 1905.

La démission séance tenante de M. Paris, élu vice-président par 20 voix sur 23 votants, amène plusieurs tours de scrutin. Enfin le bureau pour 1905 est ainsi constitué :

Président	M. Brutails.
Vice-Présidents	MM. Bardié, H. Habasque.
Secrétaire général . . .	M. l'Abbé Brun.

Secrétaires-adjoints . . .	MM. Raveau. Servan.
Trésorier	M. Dagrant.
Trésorier-adjoint	M. Thomas.
Archiviste.	M. Amtmann.
Assesseurs	MM. de Mensignac, Cabrit, Doinet.

M. Daleau demande à M. le Secrétaire général quelques renseignements sur la circulaire du Touring-Club, et à qui on doit s'adresser pour avoir la liste des monuments classés. M. le Secrétaire général répond que, si la Société le juge à propos, il adressera sous peu à chacun des membres de la Société la liste des monuments et des objets mobiliers officiellement classés.— Adopté à l'unanimité.

Présentation d'objets en silex par M. Piganeau. (Voir aux *Découvertes et Nouvelles.*)

M. Fourché voudrait savoir si le bureau se préoccupe des conférences données tous les ans par la Société. M. Paris estime qu'il y aurait lieu d'intercaler entre les conférences préhistoriques du docteur Capitan une conférence sur un autre objet. Il croit que M. Radet, doyen de la Faculté des lettres, accepterait de faire une conférence sur la Grèce antique. — La Société charge M. le Secrétaire général de se mettre aussitôt en rapport avec M. le docteur Capitan. M. Paris aura à pressentir officieusement M. Radet en vue d'une prochaine conférence.

La séance est levée à 11 heures.

Le Président,
C. de Mensignac.

Le Secrétaire général,
Abbé Brun.

Séance du 9 décembre 1904

Présidence de M. de Mensignac, président.

Présents : MM. de Mensignac, Brutails, Dagrant, Amtmann, Thomas, Charrol, Mounastre-Picamilh, Hannapier, Piganeau, Daleau, Servan, Fourché, Deserces, Bardin, Feret, de Paniagua, Raveau, l'Abbé Brun.

Excusé : M Rousselot.

Correspondance : Lettre de l'Institut colonial de Bordeaux. M. le Président du conseil d'administration informe notre Société que, pour abriter son musée, sa bibliothèque, ses bureaux, l'Institut colonial a l'intention de demander à une loterie officielle les ressources nécessaires. Mais, pour l'organisation de son musée, il fait appel aux divers groupements bordelais. Il demande à la Société archéologique de Bordeaux de vouloir bien examiner s'il ne conviendrait pas, dans l'intérêt général, d'accorder le concours de son expérience aux études que l'Institut colonial prépare. L'Institut colonial, en effet, se propose de réunir une commission pour l'examen de son projet et serait heureux de voir désigner un membre de la Société archéologique pour en faire partie. — Renvoyé à la commission des musées.

M. le Secrétaire général s'est préoccupé de fournir aux membres de la Société la liste officielle des monuments historiques. Cette liste date de quatre ans et sera probablement bientôt remaniée. Doit-il attendre le nouveau classement? — La Société décide que la liste actuelle lui sera communiquée.

M. Pierre Meller fait hommage à la Société d'un travail, dont il est l'auteur, sur les Registres paroissiaux de Saint-Christoly et de Sainte-Colombe, de Bordeaux.

M. le Secrétaire général lit le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1904. (Voir à la suite des *Procès-verbaux.*)

M. Brutails expose à la Société les faits suivants : l'église paroissiale de Puisseguin (Gironde) possédait jadis une façade remarquable, dont la partie basse, refaite à l'époque moderne,

est sans intérêt. La partie basse, qui est en parfait état, masquée par un porche, comprend une porte centrale, flanquée de deux fausses portes. La porte centrale, à redents, présente, dans l'agencement des chapiteaux jumelés et des tailloirs, des combinaisons originales. Cet étage inférieur de la façade, de lignes fermes, d'ornementations sobres, est l'un des meilleurs morceaux de l'architecture romane du bordelais. Or une restauration est projetée, qui aurait pour effet d'altérer cette ordonnance par l'adjonction de tourelles dans le style pseudo-angoumois d'Abadie, et par la construction d'un pignon sans style. Bien plus, la mise à neuf des portes anciennes est à redouter. Le dossier est formé et est soumis à l'autorité préfectorale. Dans ces conditions, la Société archéologique devrait demander à M. le Ministre des Beaux-Arts :

1° De prescrire d'urgence une enquête, afin de déterminer si la partie basse de la façade en question doit être classée parmi les monuments historiques.

2° De donner des instructions pour que tout travail de restauration de la dite façade soit ajourné, jusqu'à ce qu'une décision intervienne.

La proposition de M. Brutails est adoptée à l'unanimité, et M. le Secrétaire général transmettra à M. le Ministre des Beaux-Arts les desiderata de la Société sur ce point.

M. Piganeau donne communication de nombreux dessins relevés par lui dans le Saint-Emilionnais et lit une notice qui accompagne ses dessins sur quelques anciennes chapelles publiques de ce pays.

M. Piganeau arrête sa lecture avant de parler de la chapelle de la Madeleine près de Saint-Emilion et de Notre-Dame de Mazerat, dont il entretiendra ses collègues dans la prochaine séance.

M. Charrol, pour M. Rousselot empêché, donne lecture d'extraits des dernières lettres de Hustin.

Jacques Hustin fait connaître à M. de Lamolère qu'il éprouve des difficultés pour se procurer des manœuvres, tous les disponibles étant occupés à la construction d'un magasin à fourrages pour l'armée destinée à la guerre d'Espagne (1719-1720).

Il vient d'apprendre que les droits sur leur faïence viennent d'être réduits à 50 sols par quintal, à l'entrée des cinq grosses fermes. — Il déclare qu'il va s'appliquer à faire des pièces en or et en rouge à la façon du Japon. — Il annonce à son associé que la Compagnie des Indes va leur faire de fortes commandes; il lui annonce également qu'il a trouvé un prêteur qui lui fait les avances nécessaires pour le règlement de ses affaires. — Par suite de l'affluence des commandes, il prie son associé de lui procurer de bons ouvriers tourneurs et peintres. — Sa dernière lettre (n° 204), datée du 21 mai 1720, fait prévoir l'arrivée prochaine à Bordeaux de M. Bernard de Lamolère, et par suite l'interruption de leur correspondance.

Après en avoir terminé avec la correspondance de Hustin, M. Rousselot répond à certaines assertions produites dans un ouvrage récent sur la céramique bordelaise. Ce n'est pas en 1721 que se termine l'association Hustin-Lamolère, mais à la date du 23 mai 1727, ainsi que le prouve l'acte de dissolution dont il a été donné lecture dans une précédente séance.

L'acte de décès de Jacques-Ferdinand Hustin a été publié dans le tome XXIV des Archives historiques. C'est en 1729 et non en 1752 que Hustin obtient l'anoblissement de sa manufacture.

M. Daleau annonce que le Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique (13me session) se réunira à Monaco, sous la présidence du prince de Monaco, du 16 au 21 avril 1906. M. Daleau donne quelques renseignements sur l'organisation de ce congrès.

M. Feret a vu ces jours derniers les substructions d'Andernos auxquelles la Société archéologique s'est tant intéressée, il demande quelques renseignements. On lui répond que c'est à M. de Sarrau à fournir ces renseignements. Depuis les subventions de la Société, M. de Sarrau n'a pas reparu.

M. l'abbé Brun a, dans son récent voyage à Paris, vu M. le Dr Capitan; l'établissement de clichés à projection pour des dessins inédits et très délicats, que M. le Dr Capitan ne peut confier à personne, retarde la fixation du jour de la conférence. Quant à M. Radet, il serait disposé à accepter l'invitation de la

Société. Le Bureau est chargé d'entrer en rapports avec lui à ce sujet.

L'ordre du jour appelle l'élection des membres de la commission des publications. Elle est composée pour l'année 1905, de MM. Brutails, de Mensignac, l'abbé Brun, membres de droit, et de MM. Amtmann, Paris, Bardié, l'abbé Callen, qui viennent d'être élus.

La séance est levée à 11 heures.

Le Président,
C. de Mensignac.

Le Secrétaire général,
Abbé Brun.

LETTRE DE M. LE MAIRE DE BORDEAUX

AU SUJET DE LA PORTE DE SAINTE-EULALIE

Bordeaux, le 22 juin 1904.

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai donné communication de votre lettre en date du 11 juin courant à M. Lacombe, architecte, représentant de M. Magne, architecte des monuments historiques pour notre région.

M. Lacombe vient de m'adresser sa réponse et je m'empresse de vous en transmettre sous ce pli la copie.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Adjoint au Maire,
James Mestrezat.

Bordeaux, le 21 juin 1904.

Monsieur le Maire,

J'ai pris connaissance du vœu émis par la Société d'archéologie pour la conservation de la porte du xive siècle provenant de la démolition de l'ancienne façade de l'église Sainte-Eulalie.

Les pierres que nous avons sauvées de cette démolition et dont nous n'ignorons pas la valeur artistique et archéologique ont été déposées par

nos soins contre la façade sud de l'église, entre deux contreforts de la nef où elles sont protégées par une grille.

Notre intention était de remonter cette porte contre le mur du transept, nous n'avons pas donné suite à ce projet faute de crédit.

Il est certain, comme le constate très justement la Société d'archéologie, que ces pierres ne sont pas suffisamment protégées et que l'on risque, en laissant se perpétuer cet état de choses, de perdre un des restes intéressant de notre architecture locale du XIV[e] siècle.

L'ouverture d'un crédit de 1.500 fr. à 2.000 fr. serait utile pour incruster ces débris dans le mur extérieur du transept et les sauver de la destruction.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, etc...

Signé : LACOMBE,
Architecte.

Pour copie conforme :

L'Adjoint au Maire,
James MESTREZAT.

LETTRE DU TOURING-CLUB DE FRANCE

Paris, le 25 mai 1904.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les sites et beautés naturelles de la France constituent, au même titre et plus encore peut-être que les monuments historiques, de puissantes attractions pour les voyageurs. Les faire connaître des touristes, les protéger contre les menaces de dégradation ou de destruction dont ils peuvent être l'objet, c'est servir utilement le goût des voyages, source nouvelle de prospérité pour notre pays.

Le Touring-Club manquerait à sa mission s'il n'apportait pas son concours à cette œuvre de protection qui intéresse à un si haut point l'avenir du tourisme.

A cet effet, nous vous adressons un questionnaire sur lequel nous appelons toute votre attention. Mieux que personne vous êtes en situation de répondre avec toute la précision désirable aux diverses questions posées.

Il n'est pas un coin de votre région dont vous ne connaissiez les beautés.

Nous vous demandons de nous en envoyer une description sommaire, qu'il s'agisse d'un site remarquable, d'une ruine pittoresque (à l'exception de celles classées comme monument historique), d'une source, de rochers ou même d'un simple détail, tel qu'un arbre antique et monumental, en y joignant, autant que possible, l'indication des propriétaires : Etat, département, commune ou simple particulier.

S'il est utile de dresser le tableau des attractions susceptibles d'émerveiller la curiosité des voyageurs, il n'importe pas moins de connaître les voies et moyens pour les visiter, et, dans le cas où il n'en existerait pas, comme dans celui où il n'en existerait que d'incommodes et d'insuffisants, d'indiquer ce qu'il conviendrait de faire pour en rendre l'accès facile et pratique. A ce point de vue encore, vous êtes particulièrement bien placé pour apprécier les améliorations à rapporter en vue de faire de ces attractions un but d'excursion.

Ce n'est pas tout de mettre en relief les sites et paysages d'une région, il faut encore faire le nécessaire pour les conserver. Plus ils seront connus, plus ils auront de visiteurs, et plus ils seront exposés aux menaces de dégradation ou de ruine — non pas tant du fait de ces visiteurs eux-mêmes que par les projets d'exploitation qu'ils pourront susciter. — Ici, c'est une installation industrielle qui déparerait le paysage ; là, une réclame commerciale éhontée qui le déshonorerait ; ailleurs une exploitation qui, en quelques mois, détruirait l'œuvre des siècles. Il ne sera pas toujours possible d'empêcher le mal, mais il sera toujours utile de le connaître, ne serait-ce que pour l'atténuer dans la mesure du possible, si l'on doit renoncer à le conjurer tout à fait.

Qui, mieux que vous, peut nous signaler le péril et nous donner un avis éclairé sur les mesures de préservation à prendre ?

La réunion de toutes les réponses sera comme l'inventaire de tout ce que la France peut offrir de pittoresque et de séduisant. Elle constituera un véritable trésor de renseignements pris à bonne source, où le Touring-Club n'aura qu'à puiser pour mettre en valeur les régions ignorées ou insuffisamment connues, et pour provoquer, partout où besoin sera, les initiatives locales nécessaires, soit en faisant intervenir les syndicats déjà existants, soit en suscitant de nouveaux groupements, soit en faisant appel à la presse ou à la vigilance des administrations publiques. Et vous aurez la satisfaction d'avoir ainsi collaboré à une œuvre patriotique, qui contribuera à faire mieux connaître et fructifier le patrimoine national.

Permettez-nous de compter sur votre dévouement en cette circonstance, et recevez par avance tous nos remerciements au nom de l'Association.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus empressés et les plus dévoués.

Le Président,

A. Bonite.

P.-S. — Nous avons l'honneur de vous adresser comme imprimés un certain nombre de questionnaires et en tenons à votre disposition, si vous voulez bien nous en demander (1).

---

(1) M. le Secrétaire général a transmis au Touring-Club de France un certain nombre de ces questionnaires auxquels nos collègues ont répondu en fournissant des notes très intéressantes.

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ EN 1904.

Messieurs,

L'année 1904 n'a pas réalisé sur certains points les espérances qu'avait fait naître l'année précédente ; elle n'a point été stérile cependant, et notre action reste bien vivante.

Le secrétariat, après avoir fait un effort pour mettre à jour la publication du bulletin périodique, arrêtée depuis quelques années, s'est vu entravé de nouveau par des événements indépendants de sa volonté. Ç'a été comme une déroute de tous ceux qui composent son bureau. Aucun Bulletin n'a paru dans le cours de cette année. Pourtant les deux Bulletins semestriels sont déjà prêts et leur publication ne peut maintenant être retardée plus longtemps.

Nous avons les mêmes regrets au sujet des publications de longue haleine, que nous devions inaugurer cette année. Le Catalogue du Musée des Antiques, ou du moins la première partie, celle qui a trait aux monuments figurés de l'époque gallo-romaine, paraîtra sans doute avant peu ; car les planches sont déjà établies et tirées, le texte est en partie coordonné, et la Société sera bientôt en mesure de tenir les engagements qu'elle a pris vis-à-vis de ses membres et des souscripteurs étrangers à son groupement.

I

Le Bulletin périodique sera riche grâce à l'effort produit par quelques-uns de nos collègues, grâce à des études diverses très travaillées et d'ün très réel intérêt.

Pour suivre l'ordre chronologique, nous citerons d'abord l'inventaire et la description avec planches des objets gallo-romains trouvés autrefois à Petit-Corbin. Ç'a été l'œuvre de M. Th. Amtmann.

M. de Mensignac nous a décrit, dans une note rapide, mais très nette, un fragment de mosaïque gallo-romaine, découvert sous le sol de la rue Saint-Sernin et que notre collègue rattache à d'autres fragments découverts dans la même région à des époques très diverses. M. de Mensignac nous a donné aussi une note de même valeur sur le *Jupiter gaulois à la Roue* découvert dans les fondations de la façade Sainte-Eulalie. La trouvaille a été des plus heureuses, et le fait ne pouvait échapper à la sagacité de notre savant collègue.

M. Brutails a plusieurs travaux d'une grande portée scientifique. Les généralisations sont faciles pour M. Brutails et ses communications renferment toujours, avec une description vigoureuse et nette, de savantes leçons et de très utiles enseignements. C'est bien le cas pour : 1° La critique du travail de M. Maître sur la crypte de Saint-Seurin ; 2° La date de l'église de la Madeleine et l'incertitude des documents chronologiques en archéologie ; 3° Les niches latérales de la cathédrale de Saint-André, dont l'étude soulève un problème très intéressant.

M. Corbineau continue ses études et ses fouilles archéologiques dans les régions où ses fonctions de directeur d'école le retiennent. A Saint-Emilion, il a trouvé à glaner encore, après tant d'autres et il a envoyé à notre Société les dessins, avec quelques notes descriptives, des objets divers trouvés dans le sol de l'ancien cimetière de la Madeleine, à Saint-Emilion, grâce à la complaisance et à l'intelligence de notre collègue, M. Dubois, propriétaire de cet emplacement.

M. Daleau, dont la compétence en préhistoire est reconnue bien au delà du cercle de notre Société, a étudié le dolmen du Cabut en compagnie de M. E. Maufras. Cette communication est d'un très vif intérêt.

M. E. Piganeau, dont la plume vive et très jeune est admirablement secondée par un crayon vaillant et habile, nous a donné un gros travail d'histoire et d'archéologie sur l'église Saint-Christoly, aujourd'hui complètement disparue. — Il a aussi dessiné à notre intention l'admirable devant d'autel de la chapelle de Génissac, ce qui lui a donné l'occasion de nous

fournir une étude sur le château et la chapelle de Génissac. L'apport de notre confrère à notre Bulletin pour cette année est considérable.

M. Rousselot, notre nouveau confrère, a déjà beaucoup donné à notre Société. Le célèbre faïencier bordelais, Hustin, avec son souci de bien faire, son opiniâtreté au travail, ses premiers tâtonnements, ses essais de tout genre, a repris vie parmi nous, grâce aux extraits de sa correspondance, que M. Rousselot a choisis et coordonnés de façon très judicieuse.

M. Fourché a communiqué à ses collègues un sceau royal de Bordeaux qui a vivement intéressé l'assemblée et provoqué une discussion très intéressante. C'est le fait d'un collectionneur expérimenté. — M. Fourché a communiqué aussi deux documents de l'époque de la Révolution et relatifs à l'église et au prieuré de Saint-André; ces deux documents sont d'un piquant intérêt pour l'histoire anecdotique de notre vieille cathédrale.

M. Thomas nous a révélé que le projet de grande voie, qui passionne Bordeaux à notre époque, et qui est tant discuté, n'est point le premier projet de cette nature discuté au sein de l'assemblée municipale. En 1762, on projeta aussi une grande voie à travers notre ville. Que de projets !

Quelques-uns de nos collègues n'ont garde d'oublier la Société d'archéologie et son Bulletin, même dans les voyages les plus éloignés. M. Bardié nous a donné ses notes et impressions de voyage à Cordoue, à Grenade, à Séville, etc. — M. Paris a rapporté d'une mission en Espagne des types de balles de fronde en plomb, lancées par les soldats de Cneïus, fils du grand Pompée. Il a recueilli aussi des graines trouvées près de Cordoue dans des stations qui datent de 7 à 8 siècles avant Jésus-Christ.

II

Mais notre Société ne s'est pas contentée de noter, de décrire ou d'enseigner; elle s'est employée en toute occasion à sauver, à conserver, à découvrir tous les monuments et les meubles d'un intérêt quelconque en archéologie.

Elle a signalé à la ville de Bordeaux l'état fâcheux dans lequel se trouve l'église de Saint-Rémy; elle a demandé l'autorisation officielle de la visiter intérieurement; elle a émis à deux reprises le vœu de voir attribuer ce monument au Musée scolaire de pêche qui le réclame. Tout cela, sans grand résultat, du moins pour le moment. Mais peut-être arrivera-t-elle à attirer enfin sérieusement l'attention de la municipalité sur ce moment si intéressant à divers titres.

Elle a signalé, une fois de plus, la disparition des meubles anciens dans les églises et sacristies. Il semble qu'un dépôt ou musée diocésain, à défaut de musée municipal, empêcherait sans doute cette dispersion regrettable des meubles anciens, inutiles pour le culte.

L'initiative de M. de Fayolle a provoqué de nouveau la demande insistante d'un Musée archéologique pour la ville de Bordeaux. La Société ne se lassera point de réclamer ce Musée et elle a confiance dans le résultat final de ses insistances. Toutes les Sociétés, ou groupements constitués, se sont déjà une fois rangés sous sa bannière pour cette croisade. Elle a vu cette année l'opinion publique lui donner raison, lors de la démarche faite auprès de la nouvelle municipalité dans ce but. Ses efforts aboutiront, ses espérances seront réalisées.

La porte de l'église Sainte-Eulalie, si malheureusement négligée par l'architecte des Monuments historiques dans les travaux d'agrandissement de cette église, a été l'objet de nos préoccupations. Nous n'avons pas obtenu autant que nous avions demandé; nous avons eu cependant quelque satisfaction sur ce point.

Le château de Pujols, ou plutôt ce qui en reste, est menacé de disparition, ou tout au moins de profanation. La Société archéologique a protesté auprès de M. le Préfet de la Gironde, auprès de M. le Maire de Pujols. Aucune réponse n'a été faite et rien ne nous fait supposer, hélas! que ce silence soit un acquiescement à nos desiderata pourtant très légitimes.

Nous aurions bien voulu aussi, avec M. l'abbé Callen, amener les architectes de l'Etat à entourer complètement de grilles l'église cathédrale, pour empêcher les dépôts de décombres

jusque devant la porte de ce splendide monument. Nous nous sommes heurtés à des difficultés de telle nature qu'il n'y avait pas lieu d'insister plus longtemps, du moins pour le moment.

La tour de Veyrines se délabre petit à petit. M. Charrol a appelé l'attention de la Société sur ce point. Mais ce monument n'est pas classé et aucune sanction ne peut atteindre le propriétaire. La Société a eu cependant la satisfaction d'apprendre, ces derniers temps, que des travaux de soutènement ont été commencés.

Les christs enlevés des prétoires et dont quelques-uns peuvent avoir un intérêt artistique ou archéologique ont été aussi l'objet des préoccupations de notre Société. Elle a été heureuse d'apprendre que les pouvoirs publics ont pris des dispositions de nature à calmer nos inquiétudes à ce sujet.

Enfin la Société a été heureuse de concourir à l'œuvre de la Société des Fouilles en se faisant inscrire parmi ses membres participants et en envoyant sa souscription; comme aussi de prêter son concours au Touring-Club de France en l'aidant à dresser l'inventaire des sites et monuments intéressants de la région, en dehors de ceux qui ont été classés comme monuments historiques.

Il est aussi des événements personnels à quelques-uns de nos collègues, dont la Société ne se désintéresse point, et dont ce compte rendu doit sans doute contenir la mention. L'un de ces événements est un événement douloureux, la mort de notre bien regretté collègue M. A. de Saint-Laurent. L'autre a causé une joie profonde, une fierté bien légitime à tous, c'est l'élection à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, de notre honorable collègue, M. Cabrit.

Abbé Brun,
Secrétaire général.



COMMUNICATIONS DIVERSES

L'ÉGLISE SAINT-CHRISTOLY

A BORDEAUX

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

Par Emilien PIGANEAU.

(Voir Planche XV).

Encore une étoile qui file,
Qui file, file et disparaît.

disait jadis le bon poète chansonnier. Il ne s'agit pas ici d'un de ces météores lumineux qui, semblant se détacher du cortège de la blonde Phébé, viennent sillonner l'espace pendant les nuits estivales, ni de quelqu'une de ces divas terrestres qui, sur nos scènes lyriques, charment un temps nos oreilles et nos yeux, ni même d'un de ces potentats éphémères auxquels Béranger fait allusion, qui, brillant un instant au sommet du Capitole, par le *consensus* populaire, vont choir aux profondeurs de la Roche Tarpéienne et des *Gémonies;* non, il est question tout simplement d'une de ces églises modestes dont était autrefois semée notre vieille capitale de la Guyenne, et siège d'une des plus petites paroisses de Bordeaux, Saint Christoly, laquelle

singulièrement dénaturée depuis sa suppression comme église paroissiale, avait néanmoins, ainsi que Saint-Projet et Saint-Siméon presque ses voisines, autant dénaturées qu'elle, pu survivre à Saint-Paul, Notre Dame de la Place ou Saint-Eutrope, à Saint-Maixent, à Notre-Dame de Puy-Paulin sa limitrophe, et à tant d'autres chapelles conventuelles, notamment à celle des Pères Carmes, élevée en 1672 à quelques pas d'elle.

Saint-Christoly, dans notre ancien idiome gascon, c'était Saint-Christophe, *Sanctus Christophorus* dans les anciens titres, appelé souvent aussi Saint-Christophle. Les noms de personnes et de lieux, vous ai-je dit, je crois, quelque part, se déforment dans la suite des siècles.

Le Saint-Christoly bordelais conserve la même consonnance dans le Saint-Christoly du Médoc (canton et arrondissement de Lesparre) et dans le Saint-Christoly de Conac ou Comiaco, canton de Saint-Savin, arrondissement de Blaye; mais il devient Saint-Cartofle dans le Saint-Emilionnais, Saint-Christophe des Bardes, petite commune qui touche à l'est à celle de Saint-Emilion, et écrit dans les anciens titres et registres des XVe et XVIe siècles Xpoffen. Pareillement, le Saint-Etienne bordelais à Saint-Seurin est devenu le Saint-Estèphe médocain et le Saint-Estèphe (Saint-Etienne de Lisse) dans l'archiprêtré d'Entre (Dordogne). — En Périgord, on trouve, en 1628, un village de *Saint-Christofoul*, commune de Tursac, canton de Saint-Cyprien.

Nous avons dans notre département plusieurs communes ou paroisses dont les églises sont dédiées à saint Christophe. Outre Saint-Christoly de Bordeaux qui nous occupe, on a Saint-Christoly de Médoc; Saint-Christoly de Blaye; Saint-Christophe des Bardes, près Saint-Emilion; Saint-Christophe de la Double (de

Dobula) et Saint-Christophe de Daignac, canton de Coutras; Saint-Christophe de Baron (de Avaron), canton de Branne; Saint-Christophe de Bellebat, église autrefois fortifiée (canton de Targon) ; Saint-Christophe de Courpiac même canton ; Saint-Christophe de Caudrot, près Saint-Macaire, et enfin Saint-Christophe de Léogats, arrondissement de Bazas.

Dans son instructif ouvrage, *Bordeaux vers 1450*, feu et regretté Léo Drouyn nous donne les limites de la paroisse Saint-Christoly de Bordeaux, « *Sent Christoly,*
» *Sanctus Christophorus, Sent Christauli, Sent Chris-*
» *tolla*. La paroisse Saint-Christoly, dit-il, avait pour
» limites, à l'ouest les rues Magudas et du Temple ; au
» nord la rue Porte-Dijeaux et la rue Salabert; à l'est la
» rue Castillon et la rue du Pont de Brion ; au sud-est
» la Devise, et au sud la grande rue Saint-André. Quel-
» ques rares textes lui donnent pour limites la Devise
» au sud et au sud-est. Les restes de l'église Saint-
» Christoly se voient encore sur le côté septentrional
» de la rue Montméjean, en face la rue Saint-Christoly,
» au coin de la rue de Grassi. » (*Bordeaux vers 1450*, p. 147).

La rue Magudas, appelée aussi rua de Bertulh, rue de Verteuil, rue de Tartas, du nom de l'*oustau*, maison de Tartas située vers l'endroit où est l'église de l'hôpital (Beaurein), est devenue rue Baubedat et enfin rue Beaubadat.

La rue Salabert n'existe plus ; elle était située en 1378, dit Beaurein, dans le territoire de la paroisse de Puy-Paulin. C'était, d'après un plan de Bordeaux au XVII[e] siècle, une ruelle qui partait de la rue Castillon, tournait à angle droit vers le nord et avait sa sortie dans la rue Porte-Dijeaux (L. Drouyn, p. 290).

Enfin, la rue du Pont de Brion était la partie sud de

la rue Judaïque en ville, aujourd'hui, rue de Cheverus, laquelle partie allait vers le couchant, du ruisseau de la Devise vers Notre-Dame de la Place et la Cathédrale. Elle dépendait de la paroisse Notre-Dame (fig. 1).

L'abbé Beaurein parlant de la paroisse de Saint-Christoly en Médoc (t. I, p. 112, édition Méran), dit se souvenir qu'il existe à Bordeaux une église paroissiale du même nom, et ajoute que la dénomination de la rue Castillon, assez voisine de notre église, et celle de la rue Margaux lui paraissent avoir une corrélation avec les Seigneurs médocains de Castillon, lesquels peut-être auraient possédé un hôtel dans la rue à laquelle ils auraient légué leur nom et auraient contribué dans le principe à la construction de l'église paroissiale Saint-Christoly de Bordeaux. L'un d'eux *aurait-il influé pour qu'elle fût érigée sous l'invocation de Saint-Christophe?* Le bon abbé déclare que ce sont des faits sur lesquels *on n'est pas en état de fournir des renseignements.* Bernadau, dans son *Viographe*, p. 236, ne fait qu'une citation sommaire de l'église Saint-Christoly qu'il regarde comme ancienne.

Bordes, à son tour (*Monuments de Bordeaux*), dit qu'il ne possède aucun renseignement sur l'église Saint-Christoly ni sur le couvent des Carmes déchaussés qui était tout proche, construits tous les deux dans le XVII[e] siècle. Ces monuments durent avoir, ajoute-t-il, les indices du caractère de transition qui se faisait déjà remarquer. L'église Saint-Siméon offre les mêmes caractères. Or, selon Bernadau, le couvent des Petits Carmes ou Carmes déchaussés fut établi dans la rue Montméjean, autrefois de Mimisan, aujourd'hui de Poquelin-Molière, en 1672. Ce couvent faisant face au nord de ladite rue, occupait l'espace de terrain compris entre la rue des Treilles, aujourd'hui de Grassi, et la rue

Gouvion ouverte sur le jardin même des religieux..Or, de quelle transition parle Bordes ? C'est sans doute de celle du style dit de la Renaissance au style moderne dit jésuite. Ou y a-t-il erreur d'impression, xviie siècle au lieu de xiiie, puisqu'il dit que l'église Saint-Siméon a les mêmes caractères ? Cependant, puisqu'il donne notre église Saint Christoly et le couvent des Carmes comme contemporains, je penserais qu'il n'a vu de l'église Saint-Christoly que la façade donnant sur la rue Montméjean, c'est-à-dire le flanc sud de l'édifice percé de trois grandes fenêtres oblongues cintrées dans le haut, refaites, en effet, à la fin du xviie ou au xviiie siècle (fig. 2).

S'il avait visité davantage le susdit monument, il aurait vu que l'église Saint-Christoly portait dans son ensemble tous les caractères du xiiie siècle.

Mais l'abbé Cirot de La Ville qui, mieux que Bordes, a étudié l'église Saint-Christoly, nous donne des indications plus précises. « Saint-Christoly, dit-il, près de » la rue Saint-Hubert ou Margaux, fesait face par son » chevet à une porte, murée du temps de Vinet, et ap- » pelée Porte du pape. Elle donnait son nom à la rue » Saint-Christoly qui a pris celui de Montméjean, mais » dont deux vieilles maisons, l'une à l'angle de la rue » du Temple l'autre à l'angle de la rue des Treilles » conservent encore l'ancienne dénomination. C'est » dans cet espace, du n° 17 actuel à l'angle de la rue » des Treilles, que l'on peut reconnaître l'étendue et la » disposition générale de l'église. Près du n° 17, » s'élève un contrefort du xiiie siècle s'appuyant à l'an- » gle d'un mur qui annonce la façade, puis à côté, un » commencement de tour, enfin un petit bénitier qui » accuse une porte latérale. De ce point à l'angle de » la rue des Treilles, on mesure 29^{m}50, longueur de

» l'édifice. Malgré les remaniements imprimés à ce » mur par les habitations particulières, on distingue » trois grandes fenêtres cintrées du XVIIIe siècle. En » tournant dans la rue des Treilles, on a devant soi le » chevet, déclaré par un contrefort du XIIIe, et par le » double sommet angulaire que le mur n'a pas com- » plètement perdu. Là, on mesure une longueur de » 13 mètres. Ces proportions, ainsi que la forme de la » construction s'accordent avec le *Vif pourtraict de* » *Bourdeaulx*, par Vinet, qui la représente composée » d'une nef et d'un bas côté avec chevet rectangulaire » éclairé par deux croisées romanes. Dans une salle » d'armes, qui occupe le n° 13, existent encore deux » tronçons de colonnes en faisceau qui paraissent être » du XIIIe et indiquent la division de la nef et du bas- » côté. En pénétrant jusqu'à la cour de la même » maison, on se trouve au nord de l'édifice et on voit » un reste de contrefort, peut-être antérieur au XIIIe, » un mur d'une épaisseur considérable percé d'une » croisée moderne, enfin un bénitier en pierre de la » Renaissance. Sous toutes ses formes diverses se tra- » hit un lieu depuis très longtemps consacré par le » Christianisme à un patron qui s'associe à son anti- » quité ». Cirot de La Ville, *Origines chrétiennes de Bordeaux*, p. 283 (fig. 3).

L'abbé Cirot de La Ville écrivait cela en 1864. Depuis lors, quelques modifications ont pu être apportées dans le monument et autour. La rue des Treilles est devenue la rue de Grassi, le numérotage des maisons a changé et les immeubles voisins de l'église, avec d'autres propriétaires ou locataires ont changé d'aspect selon les industries de ceux-ci.

Dernièrement, au mois de mars, le corps de l'église occupé jusque-là, partie vers l'ouest, par une maison

à loyers, par partie un atelier de fumisterie, etc., était abandonné et livré aux démolisseurs.

Mis, par notre ami M. Yves Cadoret, en rapport avec l'entrepreneur des travaux, M. Edmond Brouillaud, j'ai pu, grâce à la courtoise amabilité de celui-ci, grâce à la complaisance de ses ouvriers auprès desquels, au moment de leur déjeuner, j'allais, en leur offrant des cigarettes, m'informer des trouvailles de la journée, j'ai pu suivre assez la marche de la démolition, examiner les murailles et enfin me rendre un compte à peu près exact du plan, de la disposition, en un mot de ce qu'était l'ancienne église Saint-Christoly.

Comme on l'a vu plus haut, l'église présentait le style ogival du XIIIe siècle. Sa longueur de l'ouest à l'est, était, nous dit l'abbé Cirot, de 28^{m}50, et sa largeur 13 mètres d'un contrefort à l'autre, du côté de la rue des Treilles (ou de Grassi).

C'est à peu près ce que j'ai pu mesurer moi-même sans bien m'attacher à la précision mathématique qui n'a ici que peu d'importance. D'après ce que j'ai pu constater et le plan que j'en ai dressé (fig. 4) une première partie à l'ouest, à peu près carrée, formait la tour du clocher. Le soubassement du mur ouest existe encore avec ses deux contreforts, seuls restes actuellement de l'église, et que l'on ne pouvait démolir entièrement puisqu'il forme la clôture de l'avant-cour de l'imprimerie de notre ami Cadoret. C'est cette portion de l'église, jadis le clocher, qui avait été disposée en habitations diverses, où l'on conçoit que Mgr Cirot de La Ville ne pouvait guère aller étudier le type archéologique de l'église Saint-Christophe. Le contrefort sud-ouest de ce parallélogramme était percé, à hauteur d'homme, de deux trous carrés peu profonds, l'un faisant face à la rue, l'autre un peu plus haut dans

le sens de la même rue. Puis venait en retrait le mur épais de 0m75 arrivant à l'autre contrefort sud-ouest de la tour, ou clocher. Sur cette partie devait s'ouvrir une porte d'entrée de l'église, celle accusée, selon l'abbé Cirot, par un petit bénitier. Du contrefort sud-ouest le mur faisait saillie en longeant la rue Montméjan (Poquelin-Molière) jusqu'au contrefort sud-ouest disparu depuis longtemps, faisant angle avec la rue de Grassi. Sur cette face étaient, distantes de l'une à l'autre d'environ 4m25, les trois longues croisées cintrées qui indiquaient trois travées de l'édifice indiquées aussi par les murs perpendiculaires, du sud au nord, et les arcatures supportant les voûtes.

De l'angle nord-est encore visible dernièrement, et faisant une légère saillie dans le sens de la rue de Grassi, régnait un long mur venant se rejoindre à la muraille orientale de ce que nous appelons le clocher, lequel long mur mesurait environ 51 ou 52 centimètres. Ce mur séparait la nef d'un bas-côté nord, moins large et moins long que la nef, et dont l'extrémité orientale était empâtée dans les maisons de la rue de Grassi, et l'extrémité occidentale s'arrêtait après une légère inflexion suivie d'un contrefort à double saillie, un couloir ménagé depuis la suppression de l'église comme paroisse et sa vente aux particuliers, entre le vaisseau de l'église et la tour carrée du clocher. Ce clocher devait, selon toute apparence, ressembler assez à la tour que nous voyons encore de l'ancienne église Saint-Projet. Fenêtres ogivales sur ses faces et peut-être aussi porte d'entrée remaniée dans le style Louis XV comme à ce même Saint-Projet et Saint-Rémy.

Entrant dans la première travée ouest du corps de la nef, je fus frappé d'abord par la vue d'un beau cha-

piteau sur colonnette angulaire, chapiteau que je n'hésitai pas à attribuer au XIIIe siècle. La colonnette correspondante à l'angle sud-ouest avait perdu le sien. Dans cette muraille, longue d'environ 8m09, entre les deux colonnes, on avait pratiqué une porte moderne donnant dans le couloir ci-dessus mentionné. Il paraît évident que le mur a été construit lorsque l'église a été vendue et divisée entre particuliers et que des deux chapiteaux partait une arcature au-dessous de laquelle se trouvait la communication de l'avant-corps ou clocher avec le reste de l'édifice. Le mur nord, c'est-à-dire celui partant de la colonnette et allant vers l'est en séparant le bas-côté de la nef, présentait encore, ces jours derniers, dans la première travée, une large arcature. Là aussi avait été élevé un mur moderne avec une porte de communication accostée de deux fenêtres. La trace d'une autre arcature sur le mur mitoyen de la maison n° 29 de la rue de Grassi et sa distance de la première, fait voir clairement la place de l'arcature de la travée médiane. Donc l'église Saint-Christoly était composée d'un avant-corps, carré ou presque carré, tour ou clocher ; puis d'une nef à trois travées, enfin d'un bas-côté nord plus étroit et moins long que la nef. Une cour au nord, large d'environ 4m80, séparait l'église des immeubles voisins.

La première travée que je viens de signaler était pavée comme nos rues, au lieu d'être planchéyée, et j'ai remarqué entre ces pavés trois ou quatre pierres longues, taillées carrément qui me firent l'effet de pierres tombales. Là, disais-je aux ouvriers, assurément vous trouverez des sépultures. Je ne me trompais pas. Vous avez vu dans les journaux la relation de quelques-unes de ces découvertes, notamment : 1° l'épita-

phe de Messire Joseph-Geoffroy de Malvin, écuyer, 1738. (*Nouvelliste* du samedi 9 avril 1904).

2° Celle de Jehan Trois Sous, personnage, dit encore le *Nouvelliste* du mardi 12 avril, dont le nom étrange pique la curiosité, *mais que la discrétion ne permet pas de divulguer*.

3° Un tronçon de pierre sur lequel on lit un fragment d'inscription.

........E POVR
BLIN
ERS

Il devait y avoir Sépulture pour .....BLIN et ses héritiers.

4° Une autre pierre mesurant $0^{m}31$ 1/2 de hauteur sur $0^{m}22$ de largeur. Les lettres gravées, $0^{m}003$ 1/2 de dimension et portent (fig. 5)

SEPVLT...
SAFOR
OWRIER
& POVR.

Je lisais Sépulture pour.... Safore..... ouvrier (de céans, ou de la dite église? et pour (les siens) (1).

Revenant au dit Jehan Trois Sous, dont l'épitaphe est ainsi conçue :

---

(1) On lit dans la chronique bourdeloise, continuée par Delurbe, p. 3 : « Le 10 dudit (mois d'octobre 1620) a esté donné permission à Pierre Safore, bourgeois, de vendre le vin de son creu de Haux en cette ville, à pot et à pinte, ce qui luy a esté permis après serment par luy fait, que ledit vin estoit de son creu ».

Au XIVe siècle (1378), on trouve des Safore établis du côté des Pyrénées, à Moneins et Sainte-Marie-d'Oloron (V. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XII).

SEP^re POVR
JEHAN TROIS
SOVS ET LES
SIENS 1613

Je me demande quelle peut être la réserve du journaliste ! Ce nom de Trois Sous était-il un sobriquet (*un chafre* comme on dit dans nos pays), ou un vrai nom de famille ? Je connais bien une famille du Nord de la France qui porte le nom de Quatre livres, et des noms analogues se rencontrent encore assez dans les pays du Pas-de-Calais, du Nord, des Flandres, etc. Etait-ce un sobriquet substitué au nom familial, par suite de quelque cause qu'on ne *voudrait pas divulguer?* J'ai connu, ou mes parents ont connu, à la campagne près de Saint-Emilion, un bon vieux qui n'était autrement désigné que : *lou bieil quatre bingts*, le vieux quatre-vingts, parce que sa science de calculateur n'allait pas, paraît-il, au-delà de ce chiffre. Un autre était *lou quarante et un péous*, quarante et un cheveux, parce qu'avec une complaisance un peu affectée, il frisait sa peu abondante chevelure. De nos jours même, et dans mon quartier, les gamins poursuivent parfois de leurs horions... *Cet âge est sans pitié*... une malheureuse bonne femme parfois légèrement avinée qu'ils appellent *Trente-Cinq Sous*. Quant à notre Jehan Trois Sous, dont j'ai peut-être tenu dans la main le crâne, parmi les trois déposés momentanément dans le bureau de l'entrepreneur, gardons la réserve que s'impose le journal et passons (1).

Parmi les décombres exhumés dans le cours de la

(1) On trouve dans le *Dictionnaire des noms*, recherche étymologique par Loredan Larchey, au mot huissoud, une explication plausible de notre



démolition de l'église Saint-Christoly, plusieurs objets ont été trouvés, vous pourrez les revoir sans doute au Musée lapidaire où ils ont été transportés par les soins de notre ami M. C. de Mensignac : 1° plusieurs fragments d'une statue d'apôtre ou de saint, tête à longs cheveux, moustaches et barbe ondées, tournée vers l'épaule droite, trois autres fragments paraissant se rapporter au même personnage, le font voir vêtu d'une longue robe, enveloppé d'un manteau qu'il ramène devant lui et les pieds nus. Cette statue peut être du XIV[e] ou du XV[e] siècle. Serait-elle un saint Christophe ? Il faudrait pour l'affirmer voir la trace de l'Enfant Jésus représenté ordinairement sur les épaules du Saint. Etait-ce un saint Blaise, patron, comme le dit l'article signé G. B. sur l'Eglise Saint-Christoly, publié par la *Gironde*, des ouvriers drapiers et peigneurs de laine, et comme on

---

Jehan Trois Sous. « Huissoud, formé de huit sous. Le nom de Quatre Sous existe aussi. On a désigné jadis ainsi des serfs affranchis en leur donnant pour nom le prix de l'affranchissement. On sait que le sou d'autrefois avait une tout autre valeur ». Comme il y avait encore des serfs questaux au XVI[e] siècle et même au commencement du XVII[e] dans la seigneurie de Saint-Magne (anne. comm. du canton de Belin), il est à supposer qu'un *Jehan Trois Sous* ou un de ses ancêtres affranchi pour *trois sous morlans* aura légué ce surnom à sa famille ensuite établie à Bordeaux. Divers actes féodaux des barons d'Agès, seigneurs de Saint-Magne, Penne, etc., semblent confirmer cette opinion.

On lit dans le même dictionnaire, au mot quatre sous : « Peut avoir été un surnom de serf racheté pour une somme énoncée dans la charte de son affranchissement. Ainsi, dans la *Taille de Paris de 1292*, trouve-t-on des hommes appelés Trois sols, Trente écus, Dix livres, Quatre deniers, Trois deniers, Huit deniers, pour la même raison. On sait qu'il y avait des sous d'argent. On retrouve ces Quatre sous dans les Alsaciens appelés Schiling. Au mot schiling « équivalent Alsacien ou Allemand du nom d'homme Quatre sous assez répandu en France, et qu'on retrouve dans nos anciennes chartes latines sous la forme de *quatuor solidos*. C'étaient, paraît-il, d'anciens serfs qui portaient en guise de surnom l'énonciation du prix payé au seigneur pour le rachat de leur liberté ».

le lit dans les *Anciens et Nouveaux Statuts de la Ville* et *Cité de Bordeaux*, Simon Boé, 1701 (fig. 6).

Deux autres fragments (si la tête était retrouvée, la statue serait complète moins les mains), montrent une sainte dont on voit deux tresses de cheveux ondulant entre le cou et les épaules. Le costume paraît de la deuxième moitié du XVI[e] siècle : corsage échancré sur la gorge que recouvre une guimpe, peint en rouge ainsi que le bas de la robe ; manteau peint en vert. La position des bras indique que les mains tenaient un objet, livre peut-être ; la taille est serrée d'une ceinture ornée de perles ; sur le manteau, vers le milieu des bras, deux gros fleurons. Le socle sur lequel reposent les pieds cachés sous les plis de la robe ne porte aucune suscription qui puisse nous dire quelle était cette sainte ou cette pieuse dame (fig. 7).

Outre divers débris plus ou moins intéressants que j'ai pu dessiner, débris de colonnes trilobées, fragments d'arêtes de voûtes, etc., etc. j'ai dessiné : 1° un fragment de bénitier, celui sans doute signalé par l'abbé Cirot (fig. 8) ; 2° une rosace à six lobes (fig. 9), clef de voûte puisqu'elle est fixée sur quatre fragments d'arête disposés en croix, laquelle rosace de 0^{m}30 de diamètre avait été, probablement, au XVII[e] siècle, lors de la réfection de la façade sud de l'église, incrustée dans le mur au-dessus d'une des trois longues fenêtres ; 3° un fragment de chapiteau avec palmette ; (fig. 10) ; 4° une console à tête d'homme barbu, la tête mesurant 0^{m}25 à 0^{m}26 de hauteur ; 5° une pierre carrée (fig. 11) portant sur deux de ses faces latérales deux volutes feuillagées qui m'ont paru être de la Renaissance. Peut-être cette sculpture est-elle antérieure. Le plus remarquable de cette pierre est qu'elle est creusée carrément, et, par des parois obliques, forme encore

un second creux de 0m18 à 0m19 centimètres percé lui-même, au fond et au milieu, d'un petit trou sans orifice. A quoi pouvait servir cette pierre? Etait-ce aussi un bénitier? L'église Saint-Christoly n'ayant pas le droit de baptême, ce n'était pas probablement une cuve baptismale. Peut-être en cherchant pourrons-nous, mes bons collègues et moi, retrouver son usage. 6° Une autre pierre dont les deux faces latérales en biais sont ornées d'une bande enroulée en serpent autour d'arêtes droites partant de trois rangées de moulures rectilignes jusqu'à la base carrée large de 0m16 centimètres (fig. 13). Enfin, 7° j'ai dessiné le chapiteau plus haut cité (hauteur de 0m43 à 0m44 centimètres, diamètre de la colonnette qui le supportait 0m22 centimètres), lequel chapiteau, manifestement du XIIIe siècle, donne l'époque de la construction première de notre église (fig. 12).

Y avait-il déjà sur ce sol, comme j'en ai entendu émettre l'idée, un monument soit romain, soit gallo-romain ou même mérovingien? Le mur, assez épais d'ailleurs, notamment sur la rue de Grassi, présentait une masse difficile à désagréger, et le pic de l'ouvrier rencontrait là une besogne pénible.

Certainement il y avait là déjà des constructions très anciennes, mais rien de particulier, comme temple, maison ou palais romain ou postérieur à l'époque romaine, n'est indiqué dans le plan de Burdigala du Ier au IIIe siècle que nous a donné notre ami C. de Mensignac au tome VII des publications de notre Société. Qu'à côté de monnaies de Louis XIII, des double tournois sans doute, on ait trouvé un bronze de l'empereur Constantin, comme le signale l'article du journal la *Gironde*, ou même d'autres monnaies romaines, cela, à mon sens, n'implique nullement un édifice de cette époque.

Rappelons-nous l'usage général dans les campagnes, qui existe peut-être encore dans les campagnes reculées, de placer dans la main du défunt que l'on va ensevelir une pièce de monnaie *pour passer la barque à Caron*. Or, pour le nautonnier du Styx qui n'affiche pas sur son bateau le tableau des pièces à accepter et à refuser,. toute monnaie est bonne. Et le paysan, qui d'ordinaire ne jette pas mal à propos sa monnaie courante, se contente de donner à son défunt une de ces pièces dès longtemps démonétisées et que nous connaissions naguère encore sous le nom de liards. J'ai trouvé moi-même dans plusieurs cimetières à Saint-Emilion, à Capian et ailleurs, à l'ouverture d'une fosse, des pièces romaines, des doubles tournois de Louis XIII (il paraît qu'on en fabriquait beaucoup dans la première moitié du xvii[e] siècle) sans penser un seul instant que je fusse en présence d'ossements d'un individu contemporain des Césars ou de la Fronde.

Ces derniers travaux à Saint-Christoly ont mis à jour une énorme quantité de débris humains que l'on a dû transporter au dépôt général de la Chartreuse. Je crois qu'on a un peu exagéré le nombre de sacs remplis de ces débris, quoique bien des générations sont venues reposer temporairement dans le sous-sol de notre église. Leur dernier sommeil a été troublé, pour qu'à leur place on mît des cuves ou réservoirs affectés à l'usine à électricité à laquelle Saint-Christoly doit sa destruction totale. Saint-Christoly n'est plus! sans avoir l'espoir de ressusciter un jour, comme Saint-Paul, dans un autre parage. Restent Saint-Projet, Saint-Siméon que l'industrie moderne n'a pas encore songé à abattre, et surtout Saint-Rémy dont les vastes proportions, les belles voûtes et les restes archéologiques mériteraient d'être conservés sinon pour revenir

à leur destination première, ce qu'on pourrait souhaiter, du moins pour servir de dépôt à quelque musée ou établissement scientifique dans lequel l'âme se réchaufferait aux vapeurs des connaissances humaines comme jadis aux cantiques sacrés.

II

Faisons maintenant une petite incursion dans le domaine de la légende et de l'histoire.

Notre église paroissiale était sous le vocable de saint Christophe, dont la liturgie fixe la fête au 25 juillet, le même jour que celle de saint Jacques. Notons en passant que cette coïncidence a valu à plusieurs membres de ma propre famille paternelle les deux noms accolés de Jacques-Christophe.

Ouvrons les dictionnaires d'histoire et les gros in-folios de la *Vie des Saints*. Christophe, né en Syrie ou en Palestine, baptisé par saint Babylas, évêque d'Antioche, subit le martyre sous Décius, vers l'an 250. L'église grecque l'honore le 9 mai ; l'église latine, le 25 juillet. On l'invoquait pendant la peste, ou pour conjurer les esprits gardiens des trésors cachés. Les légendes populaires ont souvent représenté saint Christophe sous la forme d'un géant portant le Christ sur ses épaules, pliant sous le faix et appuyé sur un grand bâton. On multiplia partout son image. Sa statue colossale à l'entrée de Notre-Dame de Paris fut détruite en 1784. (L. Grégoire, à l'article *Christophe,* édition de 1878.)

Dans un autre ouvrage je lis : Saint Ignace d'Antioche ayant pris le nom de Théophore **Θεο φορος,** *porte Dieu,* Christophe prit celui de **Χριστο φορος,** *porte Christ.*

Je vous présente le croquis (fig. 14) d'une grande statue en bois peinturlurée de vert et de rouge, que

j'ai vue autrefois à l'entrée de l'église Saint-Christophe de Léogats (arrondissement de Bazas.) Le Christ n'était encore que l'enfant Jésus puisqu'il est représenté sous la figure d'un tout petit enfant. « Avant » d'être chrétien, dit Amédée de Ponthieu (*Les fêtes* » *légendaires*), Christophe se nommait Offérus. C'était » une espèce de géant d'un esprit très épais. Quand il » eut l'âge de raison, il se mit à voyager en disant » qu'il voulait servir le plus grand roi de la terre. On » l'envoya à la cour d'un roi puissant qui fut bien » réjoui d'avoir un serviteur aussi fort. Un jour le roi, » entendant prononcer le nom du diable, fit le signe » de la croix avec terreur. Pourquoi cela ? demanda » Christophe.— Parce que je crains le diable, répondit » le roi. — Si tu le crains, tu n'es donc pas aussi puissant » que lui ? Alors, je veux servir le diable. » Et là-dessus Offérus partit. J'abrège le récit raconté d'une façon si amusante dans l'ouvrage cité. Offérus, donc, enrôlé parmi les serviteurs de Satan, se trouvant en course avec eux, la troupe rencontra une croix, à l'aspect de laquelle elle prend la fuite. Je crains l'image du Christ, répartit Satan. Si tu crains l'image du Christ, tu es moins puissant que lui, répond Offérus ; alors je veux servir le Christ. Et voilà Offérus à la recherche d'un nouveau maître. En route, il rencontre un ermite qui lui dit qu'on sert le Christ par la prière et le jeûne. A ce dernier mot Offérus fait la grimace et repart. Sur les conseils du vieux solitaire, il prend le métier de passeur. Une nuit, il fut réveillé par un tout jeune enfant qui lui demandait à passer la rivière. Offérus le charge sur ses épaules et se met à traverser l'eau. A mesure que le porteur avançait dans l'onde, la charge devenait si lourde que le géant dut déraciner un arbre pour s'en servir de bâton. Qui es-tu donc, demande le

passeur effrayé. Il me semble que je porte le monde. Tu portes celui qui l'a fait, répond l'enfant, et dès lors, Offérus, devenu Christophe, porte-Christ, se mit à prêcher la religion nouvelle, dont il fut un des saints martyrs, comme je l'ai dit ci-dessus. Avec quel art est construite cette vieille tradition ! dit M. de Ponthieu, « ..... A la
» place d'Offérus mettez Clovis, à la place de l'hermite
» mettez saint Denis, saint Martin, saint Rémy. N'est-ce
» pas la légende de la première race de nos vieux rois ?
» Les Gaulois avec leurs instincts farouches, les Drui-
» des avec leurs superstitions, enfin le vrai Dieu que
» leur indique l'ange rencontré sur leur route ».

Cette naïve légende poétique et philosophique à la fois, empruntée à Jacques de Voragine, a inspiré un poète moderne, P.-V. Delaporte, auteur d'un volume intitulé *A travers les âges*. Permettez-moi de vous citer un passage de la pièce « *Christophe le Passeur* ».

L'enfant à tête blonde avait cinq ans au plus ;
Christophe le posa sur son épaule droite,
Comme un fétu, partit, franchit la berge étroite,
Entra dans l'eau, marcha, son bâton à la main.
Mais à peine eût-il fait quatre pas du chemin
Qu'il s'arrêta, soufflant et courbé sous la charge.
La charge était bien lourde et le torrent bien large.
. . . .
La sueur ruisselait de ses tempes, souvent
Fermant les yeux, n'osant regarder en avant,
Il appuyait son front sur son bâton d'érable.
Et priait . . . .
. . . .
Et plié presque en deux, le passeur, tête basse,
Au milieu d'un torrent qui n'a pas trois pieds d'eau,
Hasarde un pas, tâtonne et geint sous son fardeau.
A chaque instant le poids s'alourdit davantage :
Et ce n'est qu'un enfant ! un enfant de cet âge !
Bien doux, qui tour à tour lui sourit et s'endort.
Christophe, enfin, brisé s'accroche à l'autre bord :
Dieu soit loué ! j'ai cru, dit-il, sur mes épaules,
Que je portais, ce soir, le monde et ses deux pôles !

Déjà l'enfant si lourd ne pèse qu'un fêtu ;
Et souriant encore au passeur abattu,
Sur le front du géant, penchant sa tête blonde :
Christophe, tu portais Celui qui fit le monde.

Voilà la légende qui a servi de thème à l'iconographie de saint Christophe. Les divers auteurs qui ont parlé de ce saint personnage ne sont pas toujours d'accord. Il eut la tête tranchée vers l'an 250 pendant la sanglante persécution de l'empereur Dèce contre les chrétiens, dit le *Dictionnaire historique* de 1779. On le représente ordinairement d'une hauteur prodigieuse, parce que dans les siècles d'ignorance on s'imaginait ne pouvoir mourir subitement ni par accident, quand on avait vu une image de ce saint. *Christophorum videns postea tutus eas.* Voyant (l'image de) Christophe, que tu ailles en sûreté. On le plaçait ordinairement au portail des cathédrales, ou à l'entrée des églises afin que chacun le vît en entrant.... *Dictionnaire historique,* t. II, Caen 1779.

Christophe, en grec Christophoros, dit à son tour Bouillet, natif de Syrie ou de Palestine, subit, à ce que l'on croit, le martyre sous Dèce, vers 250, dans l'Asie Mineure.... La légende fait de ce saint, dont la vie est peu connue, une espèce d'Hercule chrétien. On le représente, sans doute par allusion à son nom, portant le Christ sur ses épaules.... Saint Christophe était, au moyen-âge, le héros d'un mystère chrétien. (Bouillet, 1874.)

On lit dans le *Martyrologe romain* du Père Giry, ancien provincial de l'ordre des Minimes, 1715. « En Syrie, saint Christophe, martyr, qui fut déchiré avec verges de fer et jeté dans une fournaise ardente, sous l'empereur Dèce, mais ayant été préservé de la violence des flammes par la vertu de Jésus-Christ, il fut enfin

percé à coups de flèches et eut la tête tranchée, ce qui acheva son martyre ».

Selon le R. P. Proust, célestin, Christophe était de Syrie ou de Palestine. Il était d'une taille fort grande et beaucoup élevée au-dessus du commun des hommes ; martyr sous l'empereur Dèce au milieu du IIIe siècle. Plusieurs ont cru que Samos, en la province de Cilicie, fut le théâtre de ses combats et de ses victoires, et qu'il souffrit le martyre pour avoir courageusement soutenu la foi de Jésus-Christ.

Le jésuite Ribadeneira s'étend davantage sur la vie de saint Christophe. Il nous raconte comment il convertit plusieurs païens en plantant dans la terre son bâton lequel reverdit aussitôt et devint un arbre, comment encore, le juge devant lequel Christophe avait été amené, n'ayant pu ébranler sa foi (plus *ferme* et plus *constante qu'un rocher*) envoya vers lui deux courtisanes « pour *tascher de le séduire et corrompre, estimant que s'il luy pouvoit faire perdre la chasteté, il décherroit plus aisément de la grâce et de la foy de Jésus-Christ*. Il va sans dire que : *ces femmes impudiques... se trouvèrent saisies d'une horreur et frayeur si épouvantable, en reconnaissant leurs vices,* qu'elles se convertirent. Cela me rappelle l'histoire de Robert d'Arbrissel, qui, dans une auberge de Rouen, au commencement du XIIe siècle, se trouvant à peu près dans une situation semblable, convertit plusieurs pécheresses. Christophe fut ensuite *fouetté à tour de bras*. On lui mit sur la tête un casque rougi au feu ; on arrosa d'huile bouillante le corps du martyr étendu sur un banc de fer ; on lui décocha des flèches dont aucune ne le toucha, mais dont l'une alla crever l'œil d'un bourreau. Puis Christophe, resté victorieux de son martyre, convertit *quarante-huit mille* personnes, entre autres

Anicète et Aquiline, *courtisanes desbauchées qui estoient invétérées en l'ordure de leur péché*... etc., etc. Enfin, après avoir essuyé *un million* de flèches, Christophe finit par subir le martyre le 25 juillet de l'an 254. — (Voir *Nouveau parterre des fleurs des Vies des Saints* recueillies par le R. P. Ribadeneira, de la Compagnie de Jésus, par André Duval, docteur et professeur en théologie et Jean Bédouin, historiographe du roy, t. II, Lyon 1666.) Tout en respectant le P. Ribadeneira et la savante compagnie à laquelle il appartenait, il faut bien avouer qu'il y a beaucoup à laisser dans ces légendes où la fantaisie, les caprices de l'imagination et le merveilleux jouent un plus grand rôle que la pure et froide vérité historique.

Revenons à notre église Saint-Christoly.

En l'année 1220, il y eut un grand débat et différend, dit Delurbe, entre l'archevêque (qui était alors Guillaume Amanieu ou Guillaume de Gebennis) avec son chapitre de Saint-André et les chanoines de Saint-Seurin au sujet des limites de la juridiction ecclésiastique de la ville et des faubourgs. Un arbitrage fut convenu, dont les évêques de Tarbes et de Comminges furent les juges. Par leur sentence prononcée *audit an* (en 1226 selon Mathieu Paris) et suivant le rescrit du pape Alexandre III, ils adjugèrent au chapitre de Saint-Seurin le territoire des paroisses de Saint-Rémy, Saint Mexant, *Saint-Christophe* et de Notre-Dame de Puy-Paulin. Les enfants nés dans ces paroisses, jusques au ruisseau de la Devise, seront baptisés selon la mode accoutumée à Saint-Seurin. Tout le reste de la ville fut adjugé au chapitre de Saint-André. Le légat du pape Honorius III confirma cette sentence arbitrale en l'an 1222. (V. Delurbe, p. 10, an 1226.)

Lopès ajoute que cette sentence fut prononcée non

pas en l'année 1220 comme semble le dire Delurbe, mais en l'année 1222, au mois de mars, dans le cloître de l'église métropolitaine. Lopès, t. I, p. 312.

Le chapitre de Saint-André nommait aux cures de Sainte-Eulalie, de Saint-Projet et de quelques paroisses rurales ; Saint-Seurin avait à sa collation, Saint-Rémy, Saint-Maixent, N.-D. de Puy-Paulin, *Saint Christophe,* et quelques cures de la campagne. — Ravenez, p. 51.

Indépendamment des paroisses de Saint-Mexant, de Saint-Christoly et de N.-D. de Puy-Paulin, dont il nommait les curés, le chapitre de Saint-Seurin avait la haute administration des chapelles de Saint-Germain, de Saint-Dominique, de Saint-Augustin, etc.— Lopès, t. I, p. 242, note.

L'église Saint-Christoly, dont les deux fenêtres du chevet sur la rue de Grassi présentaient tous les caractères de l'époque romane, c'est-à-dire le plein cintre, remplaçant ainsi peut-être quelque chapelle antérieure, était des plus pauvres. N'ayant pas le droit de baptême, elle avait néanmoins celui de sépulture ainsi que l'a constaté la découverte, dans son sous-sol, de nombreux ossements, débris des générations de plusieurs siècles. — Nous lisons dans les statuts des Ouvriers d'or, d'argent et de soie : « Art. IV. Tous les marchands ouvriers dudit art se trouveront le quinzième août de chaque année, le jour et fête de l'Assomption Notre-Dame, dans l'église Saint-Christophe de la présente ville, sur les neuf heures du matin, où sera célébrée annuellement une grand'messe haute et solennelle, où seront obligez lesdits marchands et ouvriers dudit art y assister à peine de quinze sols applicable comme dessus (aux necessitez de la ville), s'ils n'ont aucune excuse légitime ».

« Art. V. Comme aussi, le lendemain, à pareille

heure, se célébrera une autre messe haute et solennelle pour le repos des âmes des marchands dudit art décedez, à laquelle assisteront pareillement tous lesdits marchands, ouvriers dudit art à peine de quinze sols ».

Plus loin, aux statuts des sargeurs, drapiers et peigneurs de laine : « Premièrement, que d'icy en avant, il y aura quatre bayles d'entre lesdits maistres qui seront nommez et élus à la pluralité des voix à l'issue de leur première assemblée...... lesquels bayles seront presentez à Messieurs les Maire et Jurats, à cour de jurade, pour leur faire prêter serment de bien garder et faire garder et entretenir les statuts dudit métier, a l'an finy et révolu lesdits bayles assembleront les maistres dudit métier en l'église Saint-Christophe heure de vêpres, le jour de la fête saint Blaize, pour élire et choisir deux autres maistres pour l'année en suivant, et ce, à la pluralité des voix ». *Anciens et nouveaux statuts de la Ville et Cité de Bordeaux*...... Bordeaux, chez Simon Boé, imprimeur de la Ville. MDCCI.

Au xve siècle, le quartier de Saint-Christoly était le centre d'une des douze jurades de Bordeaux. Lui étaient adjoints celles de Saint-Paul et de Notre-Dame de la Place. Les registres de jurades du xve siècle publiés par les soins de la municipalité nous donnent les noms de plusieurs jurats « de la *jurada* de *Sent Pau* (Saint-Paul), de *Sent-Christole* et de *la Plassa* ». En 1406 c'était le jurat Arnaud Siméon, qui avec mestre Bernard de Feriard, mestre Johan de Nougueys et Pey Guastuelh, avait la garde des tours de la *jurada* Sent Christole.

En 1407 c'était le jurat Arnaud Costantin, nommé depuis le 25 juillet, alors jour ordinaire des élections bordelaises. Ce Costantin avait été déjà jurat de *Sent Pau, Sent Christole* et de la Plassa, en 1402 et aux

élections de cette même année 1402 fut jurat Ramon Martin.

En 1408, on trouve en la jurada de Sent Christoli dedens et deffora, dans la paroisse et au-delà, Johan Argui lo beilh (le vieux).

Dans la liste des trois cents conseillers (acosselhadors) de la ville, nous voyons pour la jurade de Saint-Paul, Saint-Christoly et de la Place les noms de huit conseillers ; savoir : Johan deu Bosquet, Domengon de Fargues, Bernard de Feriard, Arnaud de Castanher, Pey de Senescalis, Menauton de Casterar, Jehan de Taudin et Vidau (Vidal) Boneu.

En 1420-1421 un conflit éclatait entre l'archevêque David de Montferrand et les jurats. L'archevêque se plaignait de ce que les jurats faisaient proclamer certains édits, arrêtés, ordres et mandements au détriment de la liberté ecclésiastique (*fecissent proclamari certa edicta, ordinationes seu proclamationes et mandata contra libertatem ecclesiasticam*). Monseigneur de Montferrand donne assignation aux jurats et la fait signifier par son clergé. « Davit, miseracione divina, Burdigalensis archiepiscopus, Capperanis vel subcapperanis Magestatis ecclesie Santi Andree (on appelait la Magestat la paroisse de Saint-André) Burdegale, Sanctorumque Petri, Pauli, Christophori, Salvatoris, Projecti, Simeonis, Maxentii, Remigii, Michaelis, Elegii, Sanctarum Columbe, Eulalie, beate Marie de Platea et de Podio Paulini, Burdegale, et omnibus aliis et singulis capperanis vel subcapperanis, curatis in civitate et suburbiis Burdegale constitutis, etc. » Le 17 juillet 1421, cette assignation est lue en jurade. *Reg. de Jurade* de 1414 à 1416, 1420-1422, p. 526. Ni Lopez (*Histoire de l'église de Saint-André*), ni dom Devienne (*Histoire de l'église de Bordeaux*), ni même

O'Reilly (*Histoire de Bordeaux*), ne parlent de ce conflit dont j'ignore l'issue.

En 1414, Helias de la Bia était jurat de la jurada de Sent Christoli.

Le 24 juillet 1415 on élisait Guilhem Aysselin jurat de Sent Christoly et de la Plassa.

Le 26 juillet 1420, c'est encore Helias de la Bia (de Lavie), il fut chargé de la garde des clefs de la Porte des Salinières tandis qu'Arnaud Miqueu gardait celles de la Porte du Hâ (deu Far).

La jurade du 28 juillet 1414 nous donne pour Sent Christoly, Sent Pau et la Plassa, les noms suivants :

Johan deu Boscat, Arnaud Feurey, Ramon Faure, Bernard de Ferriart, Arnaud deu Castanhart, Johan deu Taudin, Johan Boneu, Helias Chamadeu, Huguet Paschau, Johan deus Peys et Bertrand de Lotis.

Le 27 juillet 1421, Johan Arqui.

On voit par là que l'édilité de ce bon vieux temps se recrutait parmi les familles les plus en vue du quartier, et que, comme de nos jours, les mêmes individus, après certain laps de temps, venaient reprendre leurs fonctions municipales.

En 1334, le jeudi après la fête de Saint-Seurin (saint Seurin ou Severin, 21 octobre), le curé de Saint-Christoly était, comme ses confrères des autres paroisses de la ville et même de plusieurs du diocèse, chargé par l'officialité de faire savoir au prône, à ses paroissiens que Pierre de La Roque, de Rions, damoiseau, avait légué certaine quantité de ses biens pour faire des aumônes, et nommé pour ses exécuteurs testamentaires l'archevêque, l'official et Guillaume de Benauges. Mais l'official se trouvait à ce moment seul pour faire exécuter les dernières volontés du seigneur, Guillaume étant décédé, et l'archevêque (Amanieu de la Motte)

absent. En conséquence, il était enjoint aux curés de la ville et du pays de Benauge de proclamer, le dimanche suivant et par trois dimanches consécutifs, que ceux qui voudraient acquérir partie de ces biens le feraient connaître à l'officialité.

Le 8 janvier 1240-1241, noble Armand de Chateaufort vend à Pons, abbé de Sainte-Croix, tous les droits qu'il possède sur deux tenanciers de Saint-Christoly (Sent Xrofle), Arnaud et Benoite (Benedicta) de Cambeil, dont le fief en franc alleu est situé entre la maison de Sansac d'une part et le fief de Saint-André d'autre, soit deux sous d'exporle à muance de seigneur et cinq sous de cens... *Arch. hist.*, t. XXVII, p. 211.

Voilà un titre qui prouve surabondamment que l'église qui avait donné son nom à ce quartier de la ville existait déjà aux premières années du XIII[e] siècle. Un acte publié dans le tome VII des *Archives historiques*, p. 391, nous donne le nom d'un très ancien paroissien de Saint-Christoly, 20 décembre 1295. C'est un achat par la confrairie de la Treizaine de Sainte Marie de la Place. Arnaud Robert, bourgeois de Bordeaux, du consentement de sa femme Marie, de Guillaume Robert leur fils et de Raymonde, femme de ce dernier, vend à Pierre de Castagnet, compte (trésorier) de la Treizaine établie dans l'église N.-D. de la Place, à Bordeaux, une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, au lieu appelé à Maurian, pour 22 livres. Le document commence ainsi : « Conoguda causa sia que Arnaud Arrobert, de la parropia Sent Chriptaule et borges de Bordeu, per sa bona boluntat... etc. 20 décembre 1295. Phelip rei de Franssa, Henric archibesque de Bordeu. (Henri I, de Gebennis) en Guilhem de Rabastenas cavóir (chevalier) maïor (maire de Bordeaux), Guilhem de Cantalop notaire.

Dans son ouvrage *Bordeaux vers 1450,* Léo Drouyn nous donne au mot Rua deu Putz de Bertulh, rue du Puits de Verteuil, un texte d'un acte de 1438 qui cite Johannes de Caupena *domicellus, pro domo que est in parrochia Sancti Christophori in rua que, a puteo de Bertholio ducit versus ecclesiam Sancti Christophori,* puis cet autre acte : Conoguda que Arnaud, carpentey, en la parropia de Sent Christoly et borges de Bordeu, esporlet de mossen Pey de la Tor Segrestan de Sent Andriu, de tot aquet hostau qui es en la parropia de Sent Christoly en la rua apperada au Putz de Berthulh entre l'ostau de Johana de Junqueiras et la putz de Berthulh d'une part, et l'ostau deus hereteys de mossen Berne de La Forcada d'autra, et de la deita rua de l'un cap, entro a la causa de Bernard deu Casterar et de Johanna deu Casterar de l'autre cap. *Manuale Capituli Sancti Andree.* (*Archives Départementales,* Léo Drouyn, p. 284).

Le puits de Verteuil était devant le carrefour et pâté de maisons triangulaire, dont une partie vient d'être abattue, et la fontaine qu'on y voyait naguères avait remplacé le puits. Dans ces parages se trouvaient donc au moins deux maisons ou hostaus importants, celle des Casterar et celle de Jeanne de Jonquières, famille alliée aux Arnaud Miqueu. J'ai transcrit, dernièrement, l'acte de mariage d'une Marguerite (Margarida de Junqueyras), en 1449, avec Arnaud Miqueu, sans doute un fils de notre illustre jurat dont une rue porte encore le nom.

Pendant tout le cours du xvie siècle, notre église de Saint-Christoly dut subir toutes les péripéties de ses voisines. Les cloches de son campanile durent s'agiter pendant les jours néfastes de l'émeute de 1548, comme peut-être, plus tard, dans ces émotions qui précédèrent et suivirent la Saint-Barthélemy. Mais l'église,

malgré le voisinage de maisons et hostaus, riches pour l'époque, paraît être restée pauvre elle-même, puisque vers le commencement du XVIIe siècle, lorsque Monseigneur de Sourdis arriva à l'archevêché de Bordeaux... « le curé de Saint-Christoly, dit Ravenez, n'habi-» tait pas le presbytère, sous le prétexte qu'il avait » besoin de réparations. Ordre lui fut donné de mettre » sa maison en bon état. Le Curé avait été assez favo-» risé pour se faire agréer parmi les bénéficiers de » Saint-Michel, il dut se démettre de ce bénéfice » comme incompatible avec sa charge ». (Ravenez, *Vie du Cardinal de Sourdis,* p. 289).

En 1606, le Cardinal de Sourdis songea à reconstituer le Séminaire. Il fit bâtir la grande salle, le réfectoire et les chambres des étudiants. Mais comme ces dernières devaient s'étendre au-dessus de la nef de l'église Saint-Christoly, il renouvela la demande de cession qu'il avait déjà adressée au chapitre de Saint-Seurin, qui en était le collecteur, et elle lui fut accordée. (Ravenez, p. 124).

Le Cardinal de Sourdis était très zélé, comme le dit O'Reilly, mais il défendait la cause du bien et de l'Eglise. Il venait d'avoir une affaire avec le Parlement en 1602 ; il rendit, en 1608, une ordonnance sur le luxe, qui lui valut encore une affaire désagréable avec la marquise de Roquelaure, femme du maire de Bordeaux. (Voir Ravenez, p. 249). Il en avait eu aussi, en 1603, avec le chapitre même de Saint-André. (Voir Ravenez, p. 31). Le chapitre avait à sa collation les cures de Sainte-Eulalie, de Saint-Projet, de Saint-Siméon, de Saint-Pierre, de Saint-Paul et de quelques paroisses rurales ; le chapitre de Saint-Seurin avait celles de Saint-Rémy, Saint-Maixent, Puy-Paulin, Saint-Christophe et quelques paroisses de campagne.

Les cures ou vicairies perpétuelles, déjà citées, sont dans la ville, dit Lopès. Le Cardinal de Sourdis donna à la congrégation des Prestres Hybernois, le chapitre y consentant, l'église de Notre-Dame de la Place, à présent appelée de Saint-Eutrope, où il y avait autrefois un chapelain ou vicaire perpétuel, et sous le mesme et par le mesme Cardinal se fist l'union de la cure de Saint-Paul à celle de Saint-Christophle, le 25 de septembre de l'an 1606, du consentement du chapitre métropolitain, duquel dépend la première, et du chapitre Saint-Seurin, duquel dépendoit la seconde. Et les principaux articles accordés entre les deux chapitres pour l'effet de cette union, furent que la collation de cette vicairie perpétuelle de Saint-Christophle appartiendroit alternativement aux deux chapitres, et que Messieurs de l'Eglise Métropolitaine commenceroient soit qu'elle vaquast par mort, soit par démission..... Pour les droits honorifiques, ils furent partagés entre les deux chapitres.... Pour la juridiction sur le curé, qu'elle appartiendroit aux deux chapitres, mais qu'elle seroit exercée par prévention par les officiaux.... pourroit néantmoins le curé estre mandé aux chapitres généraux ou ordinaires des églises Saint-André et Saint-Seurin. (Lopez, p. 459, t. II). Ces articles furent observés par la suite.

La quatrième Prééminence de l'église de Bourdeaux, dit Lopès, t. I, ch. XI, p. 306, est le droit qu'elle a de recevoir au baptesme ceux qu'on y porte, non seulement des parroisses qui dépendent du chapitre, mais généralement des autres parroisses de la ville qui sont dans le destroit particulier du chapitre de Saint-Seurin ou de l'abbaye Sainte-Croix et de toutes les parroisses du dioceze.... Donc, trois églises urbaines seulement avaient des fonts baptismaux :

Saint-André, Saint-Seurin et Sainte-Croix. Saint-Nicolas des Gahets en eut par la suite comme faubourg. Aussi, à ce que nous a appris notre regretté confrère Dast de Boisville, lorsque l'illustre Poquelin Molière passa en tournée théâtrale à Bordeaux, où il logeait dans la rue à laquelle on a récemment donné son nom, il fut parrain d'un enfant d'une des actrices de sa compagnie, lequel, sans doute, fut baptisé à Saint-André.

En 1789, Pierre Pacareau, alors chanoine de Saint-André, qui devint peu après évêque constitutionnel (14 mars 1791), raconte dans certain mémoire les tentatives de divers curés pour avoir dans leurs églises le droit de baptême. Déjà, à la fin du xvi[e] siècle, appuyés des jurats, ils s'adressèrent au roi Charles IX qui les renvoya à l'archevêque Prévost de Sansac qui les débouta. Pourvoi des curés au Parlement, lequel, par arrêt du 4 février 1574, renvoya cette affaire à l'archevêché, et l'église primatiale fut maintenue dans sa possession.

Nouvelle tentative, en 1630, de la part des curés de Saint-Rémi, Gabriel Cruzeau, et de Saint-Maixent, Guillaume Bertrand, qui n'eurent pas plus de succès. Les curés recommencèrent leurs instances, en 1691, devant le présidial de Guienne ; après appointement contradictoire du 25 janvier 1692, et appel des curés au Parlement, l'affaire resta suspendue.

Vers 1699, l'archevêque Bazin de Bezons prescrivait que les déclarations de naissances seraient faites au curé de la Majestat pour les églises Saint-André, Saint-Pierre, Saint-Siméon, Sainte-Colombe, Saint-Eloi, Sainte-Eulalie, Saint-Projet et Saint-Christoly ; au curé de Saint-Seurin pour Saint-Rémy, Saint-Maixent et Puy-Paulin ; à celui de Sainte-Croix pour Sainte-Croix et Saint-Michel.

Les curés revinrent à la charge en 1787. On s'en tint à l'arbitrage de 1220 et l'ancien état de choses, à ce sujet, resta jusqu'à la Révolution. (Voir Lopès. *L'église métropolitaine et primatiale de Saint-Andre,* ch. XI, *la 4e et 5e Prééminence de l'Eglise de Bourdeaux,* p. 306. Note par M. l'abbé Callen.

Le dernier acte de l'état-civil inscrit sur le registre de la paroisse, porte la date du 4 avril 1791. Le dernier curé de Saint-Christoly fut M. Barberet (Journal la *Petite Gironde*). Ce M. Barberet l'était déjà en 1779 (*Almanach historique de la province de Guienne,* de 1783 et de 1779). En 1760, l'*Almanach de Guienne* donne le nom de M. Commartin, curé de Saint-Christophe de Bordeaux.

Nous voici à la période révolutionnaire.

Bien que la Ville de Bordeaux eût, à diverses époques, de notables accroissements, on jugeait que pour la population, le nombre des églises paroissiales était encore trop grand, et que peut-être pour le revenu des desservants, elles se nuisaient réciproquement. La Révolution avait mis tout le clergé en désarroi. A la place de Mgr Champion de Cicé, député émigré, la constitution civile du clergé (juillet 1790) avait placé sur le siège pontifical l'ancien vicaire général de l'archevêché bordelais, M. Pacareau, sous le titre d'évêque constitutionnel, et métropolitain du sud-ouest. Il fut sacré le dimanche 3 avril 1791.

Parmi les églises urbaines supprimées, Saint-Rémy, Saint-Maixent, Notre-Dame-de-Puypaulin, etc., se trouvaient Saint-Projet et Saint-Christoly. Nous trouvons dans le livre-inventaire *Sommaire des Archives municipales,* période révolutionnaire, de 1789 à l'an VIII, dressé par notre érudit confrère et ami A. Ducaunnès-Duval, archiviste de la Ville, le texte

d'un arrêté relatif à ces deux églises. « Il a été arrêté » de concert avec MM. les administrateurs du Directoire » du département, que les commissaires de la munici- » palité se transporteront vendredi 8 du courant (avril » 1791) dans les églises de Saint-Projet et de Saint- » Christoly, situées dans le nouvel arrondissement de » la paroisse de Saint-André, pour en fermer les por- » tes, après avoir fait transporter ou consommer, par » des ecclésiastiques invités à cet effet, les hosties » consacrées ; que ces commissaires seront au nombre » de deux pour chacune de ces deux églises et s'y ren- » dant à l'heure de midi ; qu'il sera écrit à MM. les » curés de Saint-Seurin, Saint-Pierre, Saint-Michel, » Sainte-Croix et Sainte-Eulalie, pour leur annoncer » que leurs successeurs (les prêtres assermentés) de- » vant être installés dimanche 10 de ce mois, leurs » fonctions devront cesser le 9 à minuit... etc., ». *Op. cit.*, p. 212. — Autre arrêté du Directoire du départe- ment portant que les Officiers municipaux se rendront demain par commissaires dans les églises de Saint- Projet et de Saint-Christoly, pour y faire état et inven- taire de tous les objets d'église et de sacristie servant au culte, apposer les scellés sur les coffres et armoires où ces effets seront placés, sur les portes des sacris- ties, enfin, fermer les portes de ces églises, et en gar- der les clefs jusqu'à ce que le Directoire ait statué définitivement. — Autre : La Société des Surveillants zélés de la Constitution est autorisée, sous certaines conditions, à s'établir dans l'église Saint-Christoly, avec recommandation de mettre en lieu sûr les objets mobiliers de cette église, afin qu'ils ne soient pas dété- riorés (vendredi 1er juillet 1791). *Op. cit.*, p. 215. — Autre : La Société des Surveillants de la Constitution informe la municipalité, qu'ayant quitté la salle de la

rue Rolland, elle tiendra désormais ses séances dans l'ancienne église Saint-Christoly.

Le 13 avril 1791, un arrêté du Directoire du département, avait autorisé la municipalité à lever les scellés apposés sur les sacristies des églises supprimées, et à faire transporter au Collège national les vases, ornements, pierres sacrées et autres objets destinés au service du culte. *Op. cit.*, p. 218.

Enfin, l'église Saint-Christoly finit par être vendue comme bien national et livrée aux particuliers. Une partie est devenue, comme je l'ai dit, et nous l'avons tous vue, une habitation et l'autre des ateliers où, dans ces derniers temps, était établi un entrepreneur de fumisterie. Cet édifice, privé depuis plus d'un siècle de ses chants religieux, de ses saintes images, où l'encens fumait à la gloire du Très-Haut, que notre génération pouvait à peine reconnaître sous ses multiples destinations, ne sera plus qu'un souvenir gardé dans les albums de l'artiste et les notes des archéologues.

A quand, maintenant, le tour de Saint-Projet, qu'on ne paraît pas avoir du moins encore, le *projet* de détruire ; à quand celui de Saint-Siméon, que ne menace point un alignement de voirie, et qui, tour à tour église, école de marine, aujourd'hui fabrique de conserves alimentaires, peut encore durer longtemps ? Mais grâce pour Saint-Rémy ; l'archéologie y perdrait trop.

III

La découverte de la pierre tombale d'un Malvin m'amène, naturellement, à parler un peu de cette famille parlementaire, et voici les renseignements que j'ai pu recueillir et réunir ici.

Charles de Malvyn, seigneur de Cessac, en Agenais, était fils de Charles de Malvyn, seigneur de Montazet, capitaine de la ville d'Aiguillon, 1507-1521, et de Jeanne de Montpezat. Né à Agen vers 1495, il mourut à Bordeaux le 31 décembre 1580, et fut inhumé dans la chapelle Notre-Dame aux Jacobins, le 2 janvier 1581. Il fut pourvu de l'office de conseiller clerc au Parlement de Bordeaux, le 20 septembre 1552, en remplacement de l'abbé Hunaud de Lanta. Il prêta serment le 13 novembre. Doyen du Parlement, il se démit de sa charge en 1576, en faveur d'Emmanuel du Mirailh. Il habitait dans la rue du Loup.

En 1558, le roi chargeait le président du Parlement, M. Cousaiges, et M. Guy de Brassac, président aux enquêtes, les conseillers Charles Malvyn, Eymery de Gascq et Joseph Gentilh, de déposséder les tenanciers du comté d'Ornon et de la baronnie de Veyrines, qui refuseraient d'exhiber leurs titres aux Maire et Jurats de Bordeaux. 17 avril 1558. (*Livre des Privilèges*, p. 131).

Dans un procès-verbal du 8 juin 1575 est mentionnée une assemblée des jurats en la maison de ville, avec les trente, où assistent divers bourgeois, procureurs, présidents au conseil privé, MM. de Malvin et de Gascq le Vieux, conseillers au Parlement... etc. (*Inventaire des registres de Jurade*, t. II, p. 630).

Le 16 janvier 1578, un arrêt du Parlement, fixant le prix des étoffes et des chaussures, est signé des présidents et conseillers Benoist, Villeneusve, Lalanne, présidents, Malevin (Malvin), Gaufreteau, Camaing, Lestonnac, Gascq, Massiot, Cruseau, etc. (*Arch. historiques*, t. XXV, p. 346).

En 1592, le conseiller Charles de Malvin (apparemment fils du précédent), sieur de Cessac, écrivait à

Françoise de La Chassaigne, à l'occasion de la mort de son mari Michel Montaigne, une lettre de condoléance où il se signe son cousin et serviteur. (*Arch. hist.*, t. XXXIV, p. 323.) La lettre n'est pas datée, mais Michel Montaigne étant décédé d'une attaque d'apoplexie, le 15 septembre 1592, en son château de Montaigne, en Périgord, la lettre doit avoir été écrite vers la fin du même mois. P. 323.

Geoffroy de Malvyn, chevalier, seigneur de Cessac, de Pépines et de la Mothe-Souveraine, né vers 1541, mort en 1617, doyen du Parlement, était fils de Charles de Malvyn de Cessac. Pourvu, le 26 juillet 1568, de la charge de conseiller lai, il fut reçu le 18 juillet 1569. Député vers le roi en 1580 et 1582. Il fut un conseiller de mérite. Auteur de divers ouvrages historiques et religieux, Florimond de Raemond lui dédia sa traduction de la *Couronne du Soldat*. Malvyn avait épousé, le 12 octobre 1571, Jeanne de Salignac-Fénélon, fille de Armand de Salignac de la Mothe-Fénélon et d'Aimée Hunauld de Lanta (*Invent. des reg. de jur.*, t. I, p. 47).

9 septembre 1618. Contrat de mariage entre noble François de Malvin, fils de noble François de Malbin (Malvin), seigneur de Lalanne et de Anne de Bouzet, habitant Lalanne, juridiction de Nérac, avec Marie de Maccault, damoiselle, fille de noble Jean de Maccaud, escuier, habitant Saint-Maurice, juridiction de Grateloup (Grateloup, canton de Castelmoron, arrondissement de Marmande, Lot-et-Garonne).

Les armes des Malvin étaient d'azur à trois étoiles d'or, 2, 1. Un Malvin a été archevêque de Lyon.

En 1649, Geoffroy de Malvyn, fils de Jean de Malvyn, écuyer, seigneur de Primet, avocat en la Cour, et docteur régent en l'Université de Bordeaux, et de Charlotte de Sevin, fut reçu conseiller lay au Parle-

ment, le 30 janvier 1615, en remplacement de Jacques Jallais de la Jetterie. Il exerça sa charge 37 ans, et s'en démit en faveur de son fils Paul de Malvyn de Primet, en janvier 1649.

Dans le livre des bourgeois, dressé par arrêtés de 1660, 1662, 1663, on trouve : Monsieur Maistre Pol de Malvin, seigneur de Primet et conseiller du roy, et noble Charles de Malvin, escuyer, sieur de Primet, a perdu ses lettres de bourgeoisie pendant les mouvements (La Fronde apparemment) et est fils de feu noble Geoffroy de Malvin, sieur de Primet, et petit-fils de feu Jean de Malvin, sieur de Primet, advocat au Parlement et docteur régent en l'Université de Bourdeaux, et arrière petit-fils de Monsieur Maistre Charles de Malvin, conseiller du roy audit Parlement. (*Arch. hist.*, t. XXXII, p. 111).

A l'assemblée des Cent Trente, du 8 mars 1670, M. de Malvin-Primet, premier jurat, dit entre autres choses, que le Partisan (le fermier des greffes) prétendait dépouiller la maison de ville du revenu de ses amendes. A l'assemblée des Trente, pour la clôture des comptes du sieur Godière, receveur pour les maisons démolies, assemblée tenue le 7 mai 1680, M. de Malvin, premier jurat (le même sans doute), dit que les jurats ont employé 400 livres en aumônes, offrandes, étrennes, etc.

Enfin rappelons les documents publiés dans l'article du journal *la Gironde* et la pierre tombale : Sépulture de Messire Joseph-Geoffroy de Malvin, écuyer, conseiller au Parlement, grand sindic de cette églize. Du 28 juin 1738. — L'an 1738 et le samedy 28me juin, Messire Joseph-Geoffroy de Malvin, écuyer, conseiller au Parlement, est décédé rue Castillon, aagé de cinquante quatre ans, après avoir receu tous les sacremens et

son corps a été inhumé le lendemain en l'eglize Saint-Chistophe, sa paroisse, sous la chaire du prédicateur, en présence de Pierre Ayraud sacristain, de Léonard Renou servant et moy Pasterie, curé de Saint-Christophe et de Saint-Paul.

Ce Joseph-Geoffroy de Malvin était fils de Charles de Malvin, seigneur de Saint-Symphorien et premier jurat de Bordeaux. Il avait été baptisé en l'église Saint André le 20 décembre 1684.

La pierre tombale de ce Malvin a été, par les soins de notre ami de Mensignac, transportée au Musée lapidaire avec d'autres objets.

La même notice du journal nous fait savoir que les curés de Saint-Christoly multipliaient les sépultures et dans l'église et dans les chapelles. Ainsi, Pierre Sarrazin, sacriste, était enseveli le 23 mars 1739 sous les cloches. En 1740, dans l'espace de dix jours, trois inhumations dans le sanctuaire.

Parmi les décombres qui furent un temple catholique en l'honneur du géant martyr Christophore, au milieu des débris divers qu'a amoncelés la démolition, se trouvaient deux assez jolies plaques de cheminée laissées là par le fumiste. Pourquoi? Provenaient-elles de l'ancien presbytère? J'ai eu l'idée de les dessiner comme type de l'art du fondeur à cette époque. Elles me paraissent appartenir au milieu ou à la fin du XVIIe siècle.

L'une représente une femme tenant un enfant sur le bras gauche, et, de la droite caressant un autre enfant debout. Deux autres enfants, à droite, se tiennent embrassés. Un premier encadrement formant dôme au-dessus de la femme, est composé de perles. Entre celui-ci et un second encadrement, surmonté d'un mascaron humain et de dauphins, tombe de chaque

côté, détachée d'un autre mascaron, une gerbe de fruits, et au-dessus de la tête de la femme paraissent comme des nuées. Ce sujet me paraît symboliser ou la charité ou la fécondité.

L'autre plaque représente aussi une femme, la tête ornée d'une coiffure à plumes, le bras droit appuyé sur la hanche, la main gauche tenant une tige fleurie. A sa droite, un enfant à moitié assis ou à moitié agenouillé sur un objet difficile à déterminer ; à gauche de la femme et au bas, un vase de fleurs. Au-dessus des nuées, comme à la plaque précédente dont elle affecte la forme, et de même, des dauphins viennent en descendant du sommet du cintre s'appuyer sur les angles latéraux supérieurs.

Le mot FRVHLING, divisé en deux, à côté de la figure de la femme, est peut-être allemand ou hollandais ; je ne sais encore ce que cela signifie. Ces deux objets, le dernier mieux conservé, méritent peut-être une place au Musée, s'ils n'y sont déjà, et pourraient donner à quelque chercheur l'idée d'élaborer un travail sur l'art de la fonderie à diverses époques.

Mai 1904.

Actuellement (novembre 1904), il ne reste plus de l'ancienne église paroissiale Saint-Christoly, remplacée par les officines de l'usine d'électricité, que deux contreforts reliant le soubassement à hauteur d'un premier étage du mur qui ferme à l'est l'avant-cour de l'imprimerie Cadoret, et, par conséquent, d'après ce que nous avons vu, la partie antérieure et occidentale de la tour ou clocher. Là devait être une porte d'entrée de l'édifice, et probablement précédée d'un porche ou balet. Selon les anciennes coutumes, on inhumait souvent par privilège, sous le balet de l'église. Il est donc à présumer

que si quelque jour on venait à fouiller le sous-sol de la cour de l'imprimerie, on pourrait retrouver un certain nombre de sépultures d'anciens paroissiens de l'église Saint-Christoly.

LE DEVANT D'AUTEL DE LA CHAPELLE DE GÉNISSAC

Par Emilien PIGANEAU

(Voir Planche XVI)

Dans la dernière séance de la Société, mai 1904, je présentais une feuille ou bande de dessins exécutés d'après un devant d'autel en pierre, alors et aujourd'hui encore exposé en vente dans le magasin de M. Yrissou, marchand d'antiquités, qui m'a gracieusement autorisé à le reproduire par le crayon, ensemble et détails. Ce devant d'autel, comme le qualifie Léo Drouyn, et qui ne peut être un sarcophage, provient de l'ancienne chapelle du château de Génissac (canton de Branne, arrondissement de Libourne). Enlevé de la chapelle, il est resté longtemps abandonné comme objet sans valeur et très encombrant, dans une dépendance de la métairie, servant ainsi que maints débris sculpturés de l'abbaye de Faize près Lussac (Gironde) à abriter la volaille et le parc à lapins, jusqu'au jour très récent où M. Yrissou en a fait l'acquisition des héritiers fort peu archéologues du propriétaire du château, fort peu archéologue lui même. Feu Léo Drouyn, ce savant qui avait tant parcouru notre région en dessinant et en décrivant toutes ses curiosités archéologiques, avait vu ce devant d'autel, mais sans doute n'avait pu le

dessiner, et il en parle ainsi dans sa *Guyenne militaire* à l'article « Château de Génissac ».

« Chapelle au N.-O. du château, fermée pour en faire » un oratoire. En soulevant deux grosses pierres qu'on » croyait tombales, on a trouvé un beau devant d'autel, » daté 1527. Son ornementation se compose de 12 ni- » ches renfermant chacune une statuette d'un beau » dessin. Sainte-Vierge portant l'Enfant Jésus — saint » Joseph tenant un bâton fleuri — une sainte avec » couronne, livre et épée — saint Paul — saint Jean » évangéliste — saint Jean-Baptiste — une Sainte » (mains brisées) — Statuette de femme — sainte Ma- » deleine — sainte Anne — un apôtre — saint Michel » terrassant un dragon » (*Guyenne militaire,* t. II, p. 146).

Je me permets de compléter, peut-être avec quelques rectifications, cette description sommaire qui me fait supposer que notre savant et regretté confrère n'a pu voir ce curieux morceau de sculpture que rapidement et imparfaitement. Je dirai donc que ce devant d'autel, si c'est bien le terme propre dont on peut se servir (un devant d'autel étant le plus souvent une garniture d'étoffe), je dirai que ce devant d'autel est formé de quatre blocs de pierre massive, blanche parfois comme du marbre, et dure, ce qui a dû coûter beaucoup de soins à l'artiste. De quelle carrière? de Frontenac, de Rauzan ? de telle autre ? je ne le pourrais dire. Ces quatre blocs, réunis bout à bout, dont les deux extrêmes forment retrait d'équerre, mesure 3^{m}68 de développement; hauteur : 0^{m}64; épaisseur : 0^{m}20. Chaque niche mesure 0^{m}61 de haut et 0^{m} 19 à 0^{m}20 de largeur, et 0^{m}07 de profondeur sur laquelle se détache la statuette en haut relief. Les statuettes elles-mêmes ont 0^{m}48 à 0^{m}49 de hauteur et sont surmontées chacune, en forme de

dais, d'une large coquille dite Saint-Jacques (1). Chaque bloc présente trois niches à statuette séparées entre elles par un bandeau ou plate-bande de 0m08 à 0m09 d'un relief peu saillant sur lequel on voit en haut et en bas un demi-cercle entourant une demi-boule aussi peu saillante; au centre de la plate-bande, le cercle et la boule sont entiers; mais sur huit de ces plate-bandes, le cercle médian entoure des écussons d'armoiries. On y distingue deux fois le lion armé et lampassé des Lachassaigne, puis l'écartelé des Gontaut-Biron (écartelé d'or et de gueules); deux écussons portent le parti de Lachassaigne et de Gontaut-Biron (gueules et or). Enfin d'autres écussons donnent un écartelé de..... à trois bandes de..... et de..... Or, ces armoiries nous indiquent à peu prés la date du monument si elle ne se trouve gravée sur quelque coin de la pierre où cependant L. Drouyn paraît l'avoir aperçue, puisqu'il donne celle de 1527. A cette époque, en 1500, Michel de Lachassaigne, seigneur de Génissac, d'accord avec son épouse, Marguerite de Gontaut, fondait le Chapitre Collégial de Génissac, pour obtenir du ciel le rétablissement de la santé de Jean de Lachassaigne, son frère, abbé de la Sauve.

Examinons une à une chacune de ces petites statuettes, que j'ai pu dessiner chez M. Yrissou. Elles sont de grandeur naturelle. D'abord, en cherchant toutes les combinaisons possibles dans la juxtaposition de ces quatre blocs, je ne trouve guère d'admissible que celui-ci :

---

(1) A l'église Saint-Michel, chapelle Saint-Joseph, dans le beau retable Renaissance, les trois statues de la Vierge, sainte Catherine et sainte Barbe sont surmontées de coquilles renversées en guise de dais immédiat. V. *Eglise Saint-Michel*, par l'abbé Corbin.

Huit statuettes de face, et deux latérales à droite et à gauche. Derrière le devant d'autel, la longue pierre de l'autel lui-même avec, au milieu, l'évasement pour recevoir la pierre consacrée. Quant à sa longueur, 3m60 face antérieure, elle correspond assez à celle de bon nombre d'autels en place dans nos églises. Entre autres, celui que je mesurais naguère dans notre belle église Saint-Michel. L'ordre donné par M. Drouyn lui-même me paraît le plus rationnel pour ne pas dire le seul admissible.

N° 1. La première bordure ou plate-bande porte à son milieu, entourées d'un cercle saillant, les armoiries des Lachassaigne, le lion debout dans sa position héraldique.

La Vierge tenant dans ses bras, et assis sur son bras droit, l'enfant Jésus dont le bras gauche est appuyé sur le sein maternel. Draperies délicatement agencées, mains correctes. Les têtes, comme toutes d'ailleurs, sont mutilées, par ignorance, incurie ou malveillance. Faut-il reporter ce vandalisme à l'époque révolutionnaire? comme d'ordinaire on ne manque pas de le faire, quoique je pourrais citer des faits qui prouvent surabondamment que cette accusation est souvent un cliché pour excuser des mutilations beaucoup plus récentes? Voyez le portail nord de Saint-André, le portail méridional de Saint-Seurin. Le système révolutionnaire les a-t-il brisés, mutilés, dégradés alors qu'il était dominant dans notre cité? Et le portail de Saint-Dominique avec son bas-relief de la Vierge au Chapelet; et le bas-relief de la porte d'entrée sur la rue d'Arès de la Chartreuse, et tant d'autres? Le vandalisme révolutionnaire a, il faut l'avouer, assez de méfaits anti-archéologiques à sa charge sans qu'on lui mette encore sur le dos ceux dont il est complétement innocent. Je

pourrais à l'infini multiplier les exemples à l'appui de mon dire. D'ailleurs, je dois faire remarquer que le plus grand nombre des têtes, dans notre devant d'autel, est plutôt éraillé que cassé.

Eh bien ! au lieu de voir dans cette mutilation un excès systématique d'anti-religion, je serais tout disposé à penser que, durant les longues années où ce chef-d'œuvre monumental a servi de volière et de lapinière, les moutards des métayers se sont amusés à faire de la cible à coups de pierre justement sur les figures et les mains, choses les plus apparentes. Cet âge est sans pitié, savons-nous ; l'inconscience ajoutée à l'esprit généralement malfaisant de l'enfance, voilà peut-être la véritable cause de ces mutilations, qui ôtent certes un peu de sa valeur pécuniaire à cette œuvre vraiment artistique.

N° 2. Saint Joseph tenant un bâton fleuri, dit Léo Drouyn. Pourquoi saint Joseph ? J'avoue ne rien trouver dans ce personnage habillé en moine, rien qui me rappelle le charpentier, époux mystique de la mère du Sauveur. Le bâton, qu'il tient de la main gauche et en partie cassé, est terminé en haut par un bouquet en forme de houppe, dont les fleurs tétra-pétales, feuilles pointues et concaves et fleuron au centre, ne ressemblent en rien au lys que l'on place d'ordinaire dans la main de saint Joseph. Cependant, me fait remarquer notre honorable collègue Dagrant, peintre-verrier, maître-expert dans les représentations hagiographiques, le lys de saint Joseph est parfois figuré par le bâton à fleurs.

N° 3. Une sainte couronnée tenant de la main droite les plis de son manteau, de la gauche un livre et une épée. Cette épée semble indiquer une martyre. Quelle est celle que l'artiste a voulu représenter ? Sainte Agnès ?

Sainte Ursule ? Sainte Elisabeth ? Sainte Catherine ? Sainte Barbe ? Cette dernière serait accompagnée d'une tour, Catherine de la roue traditionnelle. Ursule, martyre vers l'an 640, appelée Sancta Ursula Regina, serait accompagnée sinon de ses onze mille compagnes légendaires (voir le groupe à notre église Saint-Michel), du moins de trois ou quatre. Agnès, martyre le 21 janvier 304, justifierait assez l'épée. Sainte Eulalie, crucifiée d'abord, fut ensuite décapitée, 12 février 305. Voilà encore l'épée, mais le livre ? Sainte Agathe est représentée ayant à ses pieds un plat garni de ses deux premières mamelles que lui fit trancher l'infâme Quintianus, mais qui repoussèrent amplement. Quant à Marguerite, vierge martyre, décapitée aussi, dit l'hagiographie, le 20 juillet vers l'an 300 (et il est à remarquer que presque toutes les martyres, vierges ou non vierges, après avoir subi une foule de tourments, poix, huiles bouillantes, feu, crochets de fer, lanières pointues, etc., etc., sans en souffrir bien entendu, finissent par la décapitation), sainte Marguerite, dis-je, est celle que j'adopterais plutôt, supposant que l'artiste ait voulu honorer la sainte patronne de Mme de Lachassaigne, née Marguerite de Gontaud.

N° 4. Drouyn l'appelle saint Paul. Saint Paul, dit le Révérend Père Proust, était petit, un peu voûté, blanc de visage. Il paraissait plus vieux qu'il n'était, ayant la tête petite, les yeux agréables, les sourcils courbez, fort bas, le nez un peu long et aquilin, la barbe longue et épaisse, qui grisonnoit déjà : son regard était vénérable. Saint Chrysostome dit qu'il vécut 68 ans. C'est bien un peu le signalement qui est traduit dans la vignette des saints du mois de juin du Révérend Père Ribadeneyra, où notre saint tient une épée, sans doute pour figurer son ardeur à combattre les ennemis de la

foi ; il devrait avoir aussi cette plume épistolaire qui a inspiré le motif du premier panneau des stalles de notre église Saint-Seurin : je méprise le monde comme des ordures. Il est dommage que la dégradation de toutes les têtes empêche de reconnaître le portrait si minutieux donné par Ribadeneira, en tous cas notre statuette ne représente un personnage ni petit, ni voûté. Alors, c'est saint Paul..., ou un autre.

N° 5. Saint Jean l'évangéliste, d'après Léo Drouyn. Ce Jean, qui survécut à un bain d'huile bouillante sous la persécution de Domitien vers l'an 95 (et sans en recevoir aucune incommodité) ; l'auteur de l'Evangile, d'où son titre d'évangéliste, mort à 94 ans ; celui qui est figuré sous la forme d'un ange dans la représentation des Tétramorphes ; le disciple préféré de Jésus-Christ ; le fils de Zébédée et de Salomé ; le seul enfin des apôtres qui assista au crucifiement de leur divin Maître et dont, au dire de Grégoire de Tours, le souvenir seul préservait de la pluie, est, dans notre devant d'autel, représenté tenant de la main gauche un vase ou calice. Il est représenté de même dans une des vignettes de la Vie des saints (27 décembre) du Révérend Père Minime François Giry. Donc, saint Jean-Evangéliste est accepté.

N° 6. Saint Jean-Baptiste. Pour celui-là pas d'erreur. L'agneau qu'il porte dans ses bras et sa tunique courte, faite de peau de mouton, le rendent incontestable.

N° 7. Une des plus délicatement sculptées de nos douze statuettes : Drouyn se contente de dire : une sainte (les mains brisées). Il serait difficile et surtout trop long de rechercher dans les gros in-folios de Proust, Giry, Ribadeneira et autres quelle pourrait bien être cette sainte que le sculpteur a reproduite avec une grâce exquise, la gorge déjà accusée. Son costume rappelle l'époque où la belle reine Anne de Bretagne avait

abandonné le haut hennin et le corsage montant de ses grand'mères pour l'escoffion gracieux et le corsage un peu échancré sous lesquels les ymaigiers du temps et les artistes suivants nous l'ont transmise. Ce sera, pour le moment du moins, la sainte que l'on voudra, de laquelle on aura à regretter de ne pas voir suffisamment les traits et complètement les mains qui devaient être très fines et délicates à en juger par la grâce du personnage.

N° 8. Encore une femme à laquelle Drouyn n'a pas donné de nom (statuette de femme, dit-il). Il aurait pu ajouter : ayant devant elle quatre jeunes enfants, se regardant de deux en deux, vêtus de longues tuniques comme de jeunes clercs aspirant au diaconat.

N° 9. La statuette suivante, que Drouyn qualifie du nom de sainte Madeleine, nous donne une femme amplement drapée, la tête couverte d'un voile de religieuse, et ayant aussi devant elle deux jeunes enfants qui tiennent un livre ouvert. Quelle serait cette Madeleine? La Magdalena est ainsi appelée parce qu'elle était native du bourg de Magdala, et elle oignit de parfums les pieds de Jésus. Le vase, que notre statuette tient à la main, pourrait, à la rigueur, rappeler ce trait ; mais que signifieraient les enfants au livre? Toujours est-il que l'artiste a donné à sa statuette une pose très gracieuse, la tête un peu inclinée à droite; et tandis que la main droite tient le vase de parfums sans doute, sa main gauche retient discrètement les replis de sa large mante.

N° 10. Sainte Anne. A celle-là point de doute. La sainte vêtue un peu en religieuse, selon le goût du temps où le devant d'autel a été exécuté, tient de la main gauche un livre. Ici le sculpteur a un peu oublié les règles des proportions à donner à un enfant dont la

tête n'atteint même pas la hauteur de la ceinture de sa maternelle voisine. Il est vrai que vous pourrez faire la même remarque sur le groupe de sainte Anne de la cathédrale Saint-André, où cependant la vierge enfant est un peu plus formée. Si nous comparons ces deux groupes de sainte Anne, à Saint-André et à Génissac, nous leur retrouverons à peu près le même caractère qui nous porterait à nous demander s'ils n'émanent pas du même ciseau.

Le n° 11 est un apôtre, selon Drouyn. Nous en avons vu déjà deux : Paul et Jean; éliminons le traître Judas. Sur les douze apôtres, il en reste neuf à choisir pour désigner le personnage vêtu d'une longue toge, couvert d'un manteau à pèlerine, tenant un livre de la main gauche et le bras droit tellement dissimulée dans les replis du manteau qu'on le croirait manchot; enfin, portant appendu à une large courroie passée de gauche à droite du corps, un bissac comme un voyageur. Une forte ceinture à boucle serre sa taille. Mettons que ce soit un des apôtres allant par le monde prêcher la religion nouvelle du Christ.

N° 12. Pour compléter la série, nous allons voir le diable. Drouyn dit : saint Michel terrassant le dragon. Le dragon est un animal de forme inconnue aux naturalistes, monstre hybride que l'imagination des iconographes chrétiens a figuré quadupède, reptile, cétacé, cornu, armé de longues griffes et ayant aux pieds des ergots comme les coqs, etc., etc., et surtout dévorant les jeunes filles comme celui de la tour angulaire nord-ouest de la vieille enceinte gallo-romaine et moyen âge de notre cité. *La tour du dragon*, légendaire dans notre rue dite encore rue Vieille-Tour débouchant après un circuit sur le bout ouest du cours de l'Intendance. Ici, ce n'est pas le dragon fabuleux; c'est bien Lucifer ou

Satanas en personne, assis ou renversé sous les pieds de l'archange qui s'apprête à lui asséner sur son chef cornu une vigoureuse estocade. Messire Satan, qui ne voit pas le sabre qui le menace le devine néanmoins, car sa figure, vue de face, fait une grimace vraiment satanique, sans qu'il cherche à parer le coup. Le saint Michel, lui, est un petit chef-d'œuvre de sculpture. L'artiste s'y est appliqué, songeant sans doute qu'il travaillait pour Michel de Lachassaigne et pour Marguerite son épouse. Le vainqueur du diable est revêtu d'une belle armure de chevalier du XIV[e] au XV[e] siècle : jupon court à l'écossaise, ceinture formée de larges plumes, ailes dorsales fortement accusées, pose élégante un peu tournée vers la droite comme pour assurer le coup qu'il va donner à gauche; tel est le groupe terminal qui achève la série de ce devant ou parement d'autel destiné à une petite chapelle seigneuriale et qui n'eût pas été déplacé dans une de nos plus belles cathédrales. Ajoutons que ces statuettes paraissent avoir été polychromées (1). Reste à connaître le nom de l'artiste. Assurément, si ce n'est un compatriote de Michel-Ange Buonarotti, venu en France à la suite de cette fameuse campagne de Charles VIII qui eut pour résultat sinon politique, du moins celui d'attirer chez nous cette pléiade d'artistes qui y importèrent la Renaissance dans les arts, c'est du moins un de leurs meilleurs élèves.

Peut-être aussi serons-nous un jour bien fixés là-dessus. Toujours est-il qu'il est fort heureux que notre

(1) Dans son ouvrage sur les mœurs des chrétiens, p. 362, etc., l'abbé Fleury s'élève contre le faste qui régnait au XIII[e] même au XIV[e] siècle dans les maisons des grands seigneurs. Il leur reproche d'avoir multiplié les chapelles domestiques. — Mœurs, usages et coutumes des Français.

devant d'autel ait fini par échapper aux ravages de la gent lapinière. — Quel que soit son acquéreur futur, (il serait à désirer que ce fût le musée lapidaire de notre cité, surtout, puisque cette œuvre est de notre département); il sera conservé désormais comme un des plus précieux objets d'art qu'ait produits la sculpture du commencement du XVIe siècle. Drouyn en donne la date : 1527. Je ne sais pas où il a pu la voir; il a dû la trouver quelque part puisqu'il la précise si bien, sur l'autel peut-être.

Malheureusement, comme je l'ai déjà dit, toutes les têtes sont dégradées; on dirait qu'une main malveillante s'est complue à défigurer tous les visages des personnages où néanmoins on devine la finesse des traits. Les yeux de certaines notamment, puis les mains, les pieds avec les ongles, les plis des robes, le perlé de la coiffure du n° 7, les ailes et l'armure de saint Michel avec la tête grimaçante du démon terrassé, les détails et la figure complète de la jeune Vierge du groupe de sainte Anne, etc., etc.; tout cela annonce un fini d'exécution et une délicatesse de ciseau que l'on rencontre rarement dans nos contrées avant le XVIe siècle. Ce devant d'autel aurait-il été travaillé sur place, ou plutôt n'aurait-il pas été acquis ou par commande ou par acquisition, par le seigneur de Génissac d'alors, pour orner sa chapelle seigneuriale ? Quelque jour peut-être on saura le nom de l'auteur de cette sculpture, évidemment un maître dans l'art, qui abandonnait le guindé du moyen-âge pour les formes gracieuses de la renaissance.

Dans le XVe siècle s'éteignent, dans la statuaire comme dans toute autre branche de l'art, le sentiment historique et la foi. On proteste contre le moyen-âge, on veut réhabiliter la beauté des formes et revenir à l'antique.

Mais l'expression chrétienne s'échappe, et cette prétendue renaissance, dont les esprits les plus sérieux se sont bercés, ne sert qu'à démontrer les impuissants efforts d'une époque qui veut reproduire une époque évanouie. Sous Charles VIII, sous Louis XII, l'art lombardo-vénitien, imitateur maniéré et spirituel du style grec, s'introduisit en France; il convenait aux vulgaires, il plaisait aux intelligences médiocres. Les sculpteurs qui étaient venus chercher fortune à la cour de nos rois travaillèrent exclusivement pour l'aristocratie et ornèrent à l'envi les demeures royales et seigneuriales qu'on élevait ou qu'on restaurait de toutes parts, comme les châteaux d'Amboise et de Gaillon, avec un fougueux tempérament de l'art italien. Mais ils ne firent aucun tort aux artistes français, qui restaient seuls chargés de la statuaire religieuse, et dont les travaux subirent à peine l'influence de cette importation étrangère. — Paul Lacroix, *Les arts au moyen-âge et à la renaissance,* chapitre « Sculptures », p. 380.

Génissac.

Génissac, à 6.590 mètres de Branne, au nord-ouest. La commune est située en grande partie dans la vallée de la Dordogne et en a la fertilité. Elle s'étend aussi sur des coteaux en général peu élevés. Son port offre seul un groupe d'habitations remarquable. Population, 1.135 habitants. C'est là tout ce qu'en dit Jouannet dans sa statistique. Adolphe Joanne lui attribue 1.380 hectares et 1.185 habitants. Collines de 60 mètres et port sur la Dordogne. Motus sur le reste. Peu nous importe de savoir avec Beaurein ce que la paroisse produisait de maïs, de grains de millet et de céréales, et de rechercher dans les comptes de l'Archevêché le revenu

en lièves et les quartières qu'elle rapportait aux archevêques de Bordeaux.

L'église ancienne, que je ne me rappelle pas avoir vue, a subi le sort de bon nombre d'églises de notre département. Elle a fait place à une bâtisse neuve, il y a trente ou quarante ans, due à l'architecte bordelais Faget, et dotée d'un de ces clochers seringue si à la mode depuis le passage, au siège métropolitain de Bordeaux, du vénérable mais anti artistique feu Ferdinand Donnet.

Mais Léo Drouyn nous rappelle, dans ses promenades archéologiques (voir tome II, fascicule 4, page 190 de nos publications), qu'un des autels de l'ancienne église était surmonté d'un rétable de la fin du xv[e] siècle, orné de petits bas-reliefs en marbre, représentant des épisodes de la vie de Notre-Seigneur et de saint Martin. Des statuettes divisaient ces divers bas-reliefs. Il reste, dit-il, encore cinq sujets de la vie de Jésus-Christ et autant de celle de saint Martin. Chaque sujet était accompagné d'une légende explicative. Le rétable a été morcelé (c'est étonnant qu'il n'ait pas été vendu à un brocanteur) ; les statuettes et les bas-reliefs sont encastrés dans les autels modernes. Ainsi trois épisodes de la vie de saint Martin et six statuettes sont sur le tabernacle de l'autel principal : à l'ouest, la messe de saint Martin ; au sud, saint Martin partageant son manteau ; au nord, la mort du saint. Les six statuettes sont : au nord, saint Jacques le Mineur tenant le fouloir avec lequel il a été martyrisé et saint Etienne portant un livre dans la main droite et trois pierres dans la main gauche ; à l'ouest, saint Michel et un évêque ; au sud, saint Laurent et un évêque bénissant. Les six autres statuettes, placées sur le tabernacle de la Vierge, proviennent certainement, dit

encore Drouyn, du même rétable, saint Paul, une sainte tenant des tenailles et un livre (sainte Agathe ?) saint Pierre, saint André, personnage tenant un bâton et un coffret, saint Thomas. Drouyn ajoute que la sculpture des bas-reliefs est assez mauvaise, se ressentant de la décadence du gothique, mais que les statuettes sont bien exécutées, ayant de la *tournure* et du *caractère,* et les draperies bien *traitées.* Il regrette que l'on n'ait pas conservé la disposition primitive du rétable (toujours cet esprit ignorant qui porte à détruire, à dégrader ce qui est beau, mais vieux, pour y substituer du nouveau). En parlant du devant d'autel ou *rétable* de la chapelle du château, il trouve que les sculptures (celles qui font l'objet de mon article) sont bien supérieures à celles de l'église.

Je remarque dans cette description de Drouyn, que les statuettes de l'église sont bien traitées, draperies et figures ; je remarque aussi plusieurs apôtres et des saintes, tenant livre, bâton ou instruments de supplice, de même que dans le rétable de la chapelle. Ces deux ouvrages me paraissent fort être de la même main, pour accompagner les bas-reliefs exécutés, selon la remarque judicieuse de Drouyn, par un sculpteur du pays. Ces bas-reliefs placés sur le tombeau de l'autel représentent : 1° saint Martin ressuscitant trois morts ; 2° l'Annonciation ; 3° la naissance de Jésus (saint Joseph dans un coin paraît, dans un vase ou écuelle, faire une bouillie ou *cruchade*) ; 4° la crucifixion ; 5° la résurrection ; 6° l'inhumation de saint Martin. Les statuettes qui accompagnent les bas-reliefs sont : femme tenant un rosaire, un livre et un encensoir ; saint Jean portant une coupe, saint Antoine ; saint Jean-Baptiste ; sainte couronnée portant une épée (sainte Agnès, dit Drouyn, avec un point d'interrogation) ; saint Barthélemy ; sainte Barbe

portant une tour et un boulet de la main droite; personnage tenant un vase (de parfums), puis saint Paul et saint Jacques le Majeur tenant un livre et portant un bourdon (1).

La nomenclature de ces personnages, leur disposition deux de chaque côté nord et sud de l'autel, tout semble assez indiquer que les deux spécimens de l'art sont frères, c'est-à-dire que l'artiste appelé sans doute par Michel de la Chassaigne a dû rester dans le pays le temps nécessaire pour exécuter le rétable de la chapelle du château et celui de l'église actuelle, lequel, je n'en doute pas, était destiné à la Collégiale fondée par le seigneur Michel de la Chassaigne.

De cette collégiale située d'après la carte de Belleyme à proximité et au sud du château, je ne sais ce qu'il en peut rester. Je me propose ces vacances d'aller revoir Génissac de plus près, et alors j'étudierai le rétable de l'église en détail et ce que je pourrai voir dans le pays d'intéressant pour nos études. Drouyn y signale la Motte de Génissac, ancienne motte féodale, sur laquelle est aujourd'hui une maison du XVI[e] siècle appartenant jadis aux Danglade, la maison noble de Brana, autrefois à la famille du Puch, d'anciennes chapelles à la Moinerie au sud du château, et à Montfaucon; puis, enfin, l'ancienne église Saint-Nicolas des Ardésinars du XII[e] siècle au port de Génissac, insignifiante comme archéologie, convertie je crois aujourd'hui en maison religieuse.

---

(1) Guinodie, dans son *Histoire de Libourne et arrondissement*, à l'article *Génissac*, t. III, p. 358, etc., fait une description plus complète de ces bas-reliefs et statuettes.

Le château de Génissac (1).

Reste à parler du château. Qu'en dire après Drouyn qui le décrit amplement en donnant son histoire dans la *Guyenne militaire*, t. II, p. 146 ? Guinodie, ouvrage cité, et Ed. Guillon, dans ses *Châteaux de la Gironde*, en parlent avec assez de détails. N'ayant rien découvert de nouveau après eux, je devrais garder le silence et renvoyer les curieux à leurs ouvrages. Tout le monde n'a pas en main la *Guyenne militaire*, ouvrage savant il est vrai, du plus grand mérite, mais devenu rare et peu à la portée des petites bourses. Tout le monde non plus n'a pas dans sa bibliothèque les publications de Guillon, de Guinodie et de tous les chercheurs qui ont butiné dans notre histoire locale. On me permettra donc, tout au moins, de les résumer dans cette notice. Le château de Génissac, un des plus anciens de l'Entre-deux-Mers, paraît, par son gros donjon carré et autres détails, appartenir au XIVe siècle. Toutefois, le nom des seigneurs de Génissac est cité plusieurs fois dans l'histoire de l'abbaye de la Sauve. L'un d'entre eux et le plus ancien connu, Raymond-Guillaume de Génissac (Cirot de la Ville, *Histoire de la Grande-Sauve*, t. II, p. 32), après avoir protégé de ses armes l'abbaye de la Sauve contre les prétentions du seigneur d'Escoussans, vers 1130, mourut dans l'abbaye où il s'était retiré. Pierre-Raymond, ou Arnaud, alla à la Croisade et à son retour prit l'habit et se retira dans l'abbaye à laquelle, vers 1155, avait été cédée la

(1) Nota. — J'ai vu, depuis que j'ai écrit l'article précédent, les bas reliefs de l'église paroissiale de Génissac. Ils sont bien plus petits que les sculptures du retable, et me paraissent antérieurs par le faire et les costumes qui me rappellent le XVe siècle.

chapelle Saint-Nicolas (déjà citée) du port sur la Dordogne. C'est après eux que fut élevé le château actuel qui appartenait aux Danglade, puisqu'un Danglade est qualifié seigneur de la Taüla (maison noble fortifiée) de Génissac. Le château, pris et repris tour à tour pendant les guerres anglo-françaises, fut donné en 1450 à Gadifer Shortose ou Geoffroy Chartoise(1), maire de Bordeaux depuis 1443, lequel, à la tête des milices communales bordelaises, 7 à 8.000 hommes, fut honteusement battu près de Bègles ou Talence, par 2 ou 300 cavaliers du sire d'Orval venant attaquer Bordeaux par le Sud dans la fameuse campagne de Charles VII en 1450. Voir O'Reilly, *Histoire de Bordeaux*, 1re partie, t. II, p. 31. Le roi Charles VII, devenu maître de la Guyenne, donna le château et la seigneurie au sire de Lachassaigne, sans doute un de ses féaux compagnons d'armes. Le fils de celui-ci, Michel, fonda le 15 janvier 1500, pour obtenir du ciel le rétablissement de son frère Jean, abbé de La Sauve, une église conventuelle (voir dans Guinodie, t. III, pièces justificatives, n. 36, l'acte passé à ce sujet). Erigée peu à peu en Collégiale Capitulaire, cette église était dans les dépendances du château : travées à voûtes ogivales, maison, jardins, murs de clôture, etc, qu'on appelle encore, dit Guillon, la maison des chanoines. Or, le chapitre se composait de quatre chanoines et de leur doyen. Nous avons vu que Michel avait épousé Marguerite de Gontaut-Biron. Leur fille, Jehanne, épousa Gaston de Ségur-Théobon, qui devint ainsi baron de Génissac. Les armoiries des Ségur étaient un écartelé au 1er et 4me de gueules au lion d'or, au 2e et 3e

---

(1) *Rex concessit Gadifero Shortoise chivaler dominium castri et parrochiam de Genissaco cum dominio alto et basso duarum parrochiarum de Molon et Nerjan simul cum mercato et nundinis, stilo et nomine baronis de Genissac; teste rege apud Westminster 18 die-maii 1451.*

d'argent plein (J. d'Eschavannes, *Dictionnaire de la noblesse*). La branche des Lachassaigne d'Auvergne et Limouzin portait d'azur à deux étoiles d'or et au croissant d'argent. Leur fille unique, Isabelle, dame de Génissac, épousa à son tour Pierre de Bussière, sieur de Châteauneuf, lequel eut à soutenir un procès contre le chapitre au sujet de la succession de Michel de Lachassaigne, 1552-1553. Les religieux, craignant de perdre les rentes qu'on leur faisait, menacèrent de quitter leur couvent; pour les retenir, le seigneur consentit à une transaction (v. Guinodie, t. III, pièces justificatives, n. 37), qui abandonnait aux moines certaines terres au lieu dit Campilhon, 14 septembre 1434. En 1551, l'héritière des Châteauneuf, dame de Théobon, épousait Charles de Rochefort, baron de Saint-Angel (1). En 1586, on trouve comme seigneur de Génissac sieur Bertrand de la Pierre. Ce de la Pierre fut un des témoins du duel entre le jeune Biron et d'Escars de Carency, époux de la célèbre Anne de Caumont de Fronsac, devenue veuve par ce fait. On ne sait plus rien de la seigneurie jusqu'aux premières années du xviii[e] siècle (1717) où elle passa à messire Charles-Raphaël de Jousserand, puis au duc de Lorge, J. Laurent de Civrac.

Celui-ci émigra à la Révolution. Le château, qui était censé former deux parties, le vieux château ou Castera et le Château neuf où était le chapitre, fut saisi et vendu à MM. Beleuvre et Varcillhe; Beleuvre, resté seul propriétaire, a, pour sa soi-disant commodité personnelle, dégradé le château, abattu une tour pour faire un chai, etc., etc. C'est peut-être lui qui a fait un

(1) Nous avons visité dans une excursion archéologique de la Société, le 23 mai 1897, le château de Montbreton, à M. de Saint-Angel, à Pessac-de-Gensac.

parc à lapins du beau rétable dont je vous ai tout à l'heure entretenu. M. Gauthier, puis, MM. Durand et Géraud (en 1867), étaient propriétaires de ce château, un des plus importants de la prévôté d'Entre-deux-Mers, qui a une valeur archéologique et historique à la fois et que je tâcherai, à la première occasion, d'aller revoir plus en détail ainsi que l'église pour, si besoin est, ajouter une note complémentaire à l'étude que j'ai l'honneur de soumettre ce soir à votre amicale attention.

PROJET DE GRANDE VOIE A BORDEAUX EN 1762.

Par M. F. THOMAS

Il y a 143 ans que l'ouverture d'une grande voie fut projetée à Bordeaux. Le vendredi 15 octobre 1762, Messieurs le comte de Ségur, de Tabanac, lieutenant de Maire; le chevalier de Pomarède, Lapauze, Dubergier, d'Arche, Dubouilh, Lartigue, jurats ; Tranchère, procureur-syndic ; Chavaille, clerc de ville, se réunissaient dans la chambre du Conseil de la Ville de Bordeaux.

Le procès-verbal de cette réunion inscrit dans le registre de la Jurade nous apprend qu'elle avait pour but de délibérer sur les travaux indiqués au plan général remis à Sa Majesté, relatifs à l'embellissement et à la décoration de la Ville de Bordeaux.

En 1753, un plan d'alignement et de correction avait été dressé depuis la Porte Médoc jusqu'à la partie de la rue Sainte-Catherine où la rue Guiraude se trouve adjacente, soit sur une longueur de cent trente toises,

mais uniquement sur une largeur de vingt-quatre pieds.

Par un arrêt en date du 6 mars 1753, le Conseil autorisait l'exécution de ces travaux et ordonnait qu'il serait levé un plan figuratif de la partie intermédiaire, existant depuis la rue Guiraude jusqu'à la porte dite de Saint-Julien.

Puis, s'étant aperçu ensuite que la largeur de vingt-quatre pieds fixée pour une rue qui traverserait la ville d'une extrémité à l'autre était insuffisante et ferait manquer l'agrément du point de vue, le Conseil en différa l'exécution, non-seulement pour cette cause, mais aussi par suite du manque des fonds nécessaires aux indemnités à accorder pour la destruction des façades et reculs des maisons de droite et de gauche.

Après avoir rappelé les ouvrages d'utilité et de décoration publiques exécutés antérieurement, tels que : la façade du Port de Bordeaux, la Place Royale, le Marché Royal, l'élargissement de la rue Saint-Rémy, nos conseillers, désireux de donner une suite à ces projets, vont s'occuper d'une voie qui doit traverser la ville en ligne droite dans toute sa longueur.

Cette voie, qui aura trente pieds de largeur, communiquera directement de la Porte Médoc, située à l'extrémité de la rue Sainte-Catherine, à la Porte d'Aquitaine, passant sur le tracé des rues Sainte-Catherine, de la place Saint-Projet, de la rue Marchande, de la rue des Trois Maries, de la rue et de la place du Poisson Salé, de la rue Cahernan, de la rue Bouhaut et de celle d'Aquitaine, terminée par la porte d'Aquitaine.

C'est donc pour l'époque un projet de grande voie.

Il serait trop long de donner *in-extenso* le compte rendu de cette réunion. J'en citerai textuellement quelques extraits, malgré le style ampoulé de cette rédaction.

Messieurs les Jurats disent : « qu'ils ont à pourvoir
» dans cette partie à deux objets, l'un de pure néces-
» sité, l'autre d'une extrême convenance.

» L'Objet de Nécessité est l'élargissement de ces
» rues consécutives ou plutôt de ces parties coupées
» d'une seule rue, proportionnellement à leur utilité et
» à leur extrême fréquentation, n'y ayant pas dans Bor-
» deaux de quartier d'un plus grand commerce et étant
» tel, qu'on peut le regarder comme le vrai centre de la
» ville auquel tout le reste aboutit, ce qui exige au moins
» une largeur de trente pieds, tout autre qui serait
» moindre ne répondrait ni à l'utilité, ni à la fréquenta-
» tion du local, ni à l'étendue de la ligne droite qui la
» traverserait.

» L'Objet de Convenance porte sur la nécessité du
» redressement qui mériterait attention quand même il
» ne s'agirait que de rétablir le point de vue dans la
» longueur d'une ville de cette importance, particuliè-
» rement dans l'intervalle des deux principales portes
» que l'on traverse de Paris à Madrid et d'en assortir la
» perçure, soit aux ornements nombreux dont on a
» décoré les approches de la ville, soit à la partie de
» l'intérieur déjà embellie à laquelle l'exécution de cette
» ligne droite transversale ajoutera de nouvelles beau-
» tés et de plus grands avantages.

» A cet effet, Messieurs les jurats ont fait lever un
» plan qui en fixant à trente pieds la largeur de la rue
» droite et transversale, depuis la porte Médoc jusqu'à
» celle d'Aquitaine n'a aucun des inconvénients du
» premier qui avait été présenté au Conseil, en ce que
» cette largeur, outre qu'elle procure d'un côté plus
» d'avantages, du côté de l'intérêt aux propriétaires de
» maisons qui la bordent par plus de facilité, de grande
» fréquentation et d'exploitation dans le commerce,

» elle ménage de l'autre au reste des habitants, à la
» ville entière, et à tous ceux que le commerce y attire
» l'agrément et la beauté du point de vue qui traverse
» toute sa largeur en ligne droite d'une porte à l'autre,
» elle ne prend d'ailleurs presque en entier que d'un
» seul côté de rue, et ne pourra cependant ni ne devra
» encore être exécutée, que successivement, et à fur
» et mesure seulement que les façades des maisons se
» trouveront avoir besoin d'être rebâties ».

Ce plan, déposé aux Archives municipales sous le n° 5341, est intéressant à consulter. Incomplet dans quelques parties qui ont été brûlées lors de l'incendie de 1863, il nous fait connaître les noms des propriétaires de ces divers immeubles ; plusieurs de ces noms sont connus dans le Parlement, la Robe, la Finance, le Commerce de cette époque :

Voici notamment : le Président Barbot ; de Meslon et Duplessis, conseillers au Parlement ; Dupré, procureur au Parlement ; Dudon, avocat général ; de Gères, écuyer ; Ravesies, de Ségur, Saige, Filhot, Journu, de Citran, Bense, etc., etc.

Dans le quartier israélite, notons les noms des sieurs : Alexandre, Mendes, Peixotto. La désignation de leur religion est indiquée sur le plan ; à la suite de leurs noms se trouve le mot : Juif. L'un des immeubles est mentionné ainsi : Appartient à Brouillaut, propriétaire en Flandre ; Hustin, à la Faïencerie, reçoit les loyers.

Quant à la question financière, voici comment la jurade la résolvait :

« Considérant, d'une part, l'insuffisance des fonds et
» revenus de la ville, d'une autre, l'avantage de la plus-
» value que prendront les maisons qui profiteront de
» l'élargissement et ne seront pas sujettes au recul, ce

» qui aura lieu dans un côté presque tout entier de la
» rue sur toute sa longueur, il n'est pas possible qu'une
» partie de ces indemnités ne soit à la charge des
» maisons qui, sans rien perdre de leur terrain, profi-
» teront avec tant d'avantage de l'élargissement, les
» maisons bordant la rue élargie qui ne seront pas
» sujettes au reculement, supporteront à proportion de
» leurs façades le cinquième de la fixation des indem-
» nités des maisons retranchées ».

Ainsi les propriétaires non expropriés devaient contribuer de leurs deniers, à proportion des façades de leur maison et pour un total d'un cinquième, à l'expropriation des autres immeubles. Si de nos jours pareille résolution était appliquée, il est probable que les projets de voirie seraient moins nombreux.

Il fut arrêté que les propriétaires des maisons dont les façades auraient besoin d'être rebâties dans les rues désignées, seraient tenus de venir prendre et recevoir l'alignement à l'Hôtel de Ville avec défense aux architectes, maçons, d'y travailler à aucune œuvre nouvelle sans ledit alignement, sans même y avoir fait régler, en conséquence dudit plan, tous niveaux de pentes et de terrains desdites rues à peine d'une amende de cinq cents livres.

La Jurade ne put terminer son œuvre : la rue Sainte-Catherine, qui a une largeur de 9m50 à 9m80 à la place de la Comédie, n'est pas encore complètement alignée.

Le plan qui a servi à l'alignement actuel fut présenté en 1847, et adopté en 1851.

Au moment où un vaste projet de voirie sera peut-être mis à exécution prochainement, il m'a paru piquant, instructif et même d'actualité de faire connaître les préoccupations de la Jurade relativement à la création de cette voie de la porte Médoc à la porte d'Aquitaine.

Reconnaissons qu'en préparant ce projet nos ancêtres ne se préoccupaient pas seulement d'utilité pratique, mais qu'ils y associaient l'esthétique, ils accordaient une attention toute spéciale à l'art décoratif, à l'aspect artistique de la Cité.

Puissent nos édiles s'inspirer des grandes idées de leurs prédécesseurs du dix-huitième siècle !

SUR LA
DATE DE LA CHAPELLE DE LA MADELEINE
A BORDEAUX

Par J.-A. BRUTAILS

On sait que l'une des principales difficultés de l'archéologie monumentale provient de l'incertitude des renseignements chronologiques : quand on possède un texte, c'est presque toujours un problème de savoir si ce texte se réfère à l'édifice existant ou à un édifice antérieur qui aurait disparu. De là des erreurs sans nombre.

Il est piquant de constater cette difficulté, non plus au sujet d'un très vieil édifice, pour lequel la confusion est aisément explicable, mais à propos d'un édifice tout moderne, la chapelle de la Madeleine, rue Canihac. Bernadau a écrit que cette chapelle a été rebâtie en 1688 (1); différents auteurs l'attribuent au XVIIe siècle, tel le regretté M. Dupré dans sa notice sur

---

(1) *Histoire de Bordeaux*, p. 370.

les Madelonnettes. Et, en effet, il existe aux Archives diocésaines (1) un procès-verbal de la pose de la première pierre, à la date du 17 mars 1685. Voici, d'après le procès-verbal précité, l'inscription gravée sur le bloc :

REGNANTE LUDOVICO MAGNO, ILLUSTRISSIMUS ET REVERENDISSIMUS DOMINUS DOMINUS LUDOVICUS D'ANGLURE DE BOURLEMONT, ARCHIEPISCOPUS BURDIGALENSIS, AQUITANIÆ PRIMAS, HUNC PRIMARIUM LAPIDEM ECCLESIÆ MONIALIUM BEATÆ MARIÆ MAGDALENÆ SOLEMNITER BENEDIXIT POSUITQUE DIE 17 MENSIS MARTII ANNI DOMINI MILLESIMI SEXCENTESIMI OCTOGESIMI QUINTI.

Ainsi donc, d'une part, on savait qu'une église avait été élevée sur ce point en 1685, dans la seconde moitié du règne de Louis XIV, et, d'autre part, l'église actuelle est de style Louis XIV. On pouvait donc se croire fondé à reporter cette église à 1685. Il est permis cependant de se demander si la chapelle n'a pas été reconstruite avant la mort du grand roi. Dans une cour qui dépend du couvent, traîne une inscription, qui a été trouvée, m'a-t-on dit, sous un pilier nord de la chapelle. En réalité, la pierre était sous la façade si malheureusement renversée pour le percement du cours Pasteur. C'est une autre première pierre, celle-ci posée en 1712 :

L'AN MILLE SEPT CENS 12
SOUS LE PONTIFICAT DE
CLEMANT XI ET LE REIGNE
D LOVIS 14 UN AVGUSTIN
D CE CIÈCLE POVR
RACHEPTER SES PÉCHÉS A
FAICT RELEVER CET EDIFICE

(1) G 575, f° 35 v°.

ET A UOVLU QVE LA
PREMIERE PIÈRE FVT POSÉ
PAR VNE MAIN INOCENTE
ET PURE CET CELLE Ð
MRE IEAN A/GUSTIN
Ð LAMONTAGNE
PRIEVR Ð COVTRAS
DANS LA VIII
ANNÉE Ð SON AGE.

(Suivent des monogrammes de Jésus, Marie, Joseph).

En quoi consiste au juste l'édifice dont la construction est commémorée par ce texte épigraphique? A-t-on refait, en 1712, la chapelle tout entière? A-t-on simplement reconstruit la façade, en même temps que les logis voisins?

M. l'abbé Cousy, qui a fait de la question une étude approfondie, penche vers la dernière opinion, mais s'abstient de toute affirmation catégorique. Il reste possible que la chapelle élevée en 1685 ait été réédifiée en 1712.

Ce qui montre, une fois de plus, combien est délicate l'application d'un texte à un édifice.



DÉCOUVERTES ET NOUVELLES

11 novembre 1904. — M. Piganeau montre à ses collègues une hache et une herminette en silex du Périgord, trouvées dans la commune de Saint-Emilion (Gironde).



TABLES

DES

COMPTES RENDUS, NOTICES, RAPPORTS, MÉMOIRES

ET PLANCHES

du XXV[e] volume des Actes de la Société Archéologique de Bordeaux.

Table des planches et figures.

INDEX ALPHABÉTIQUE

D

E

F

N

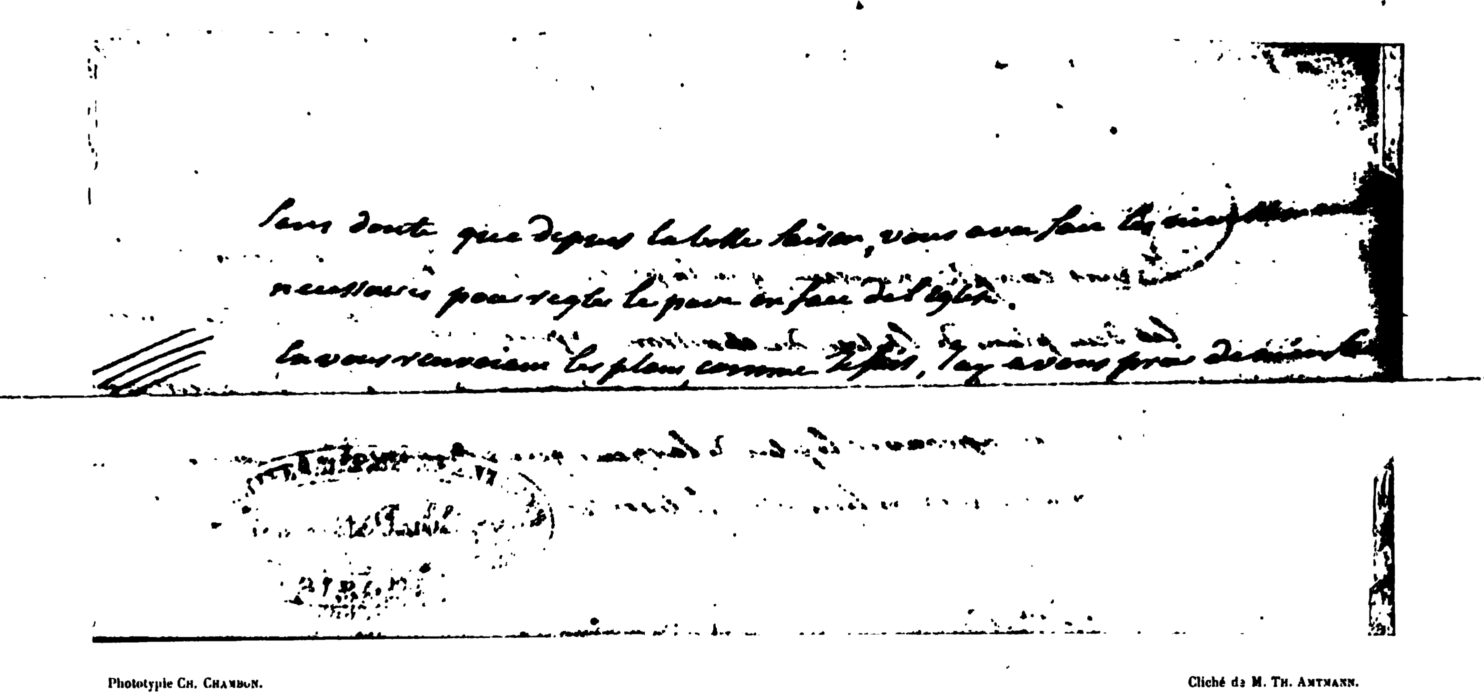
O

Q

R

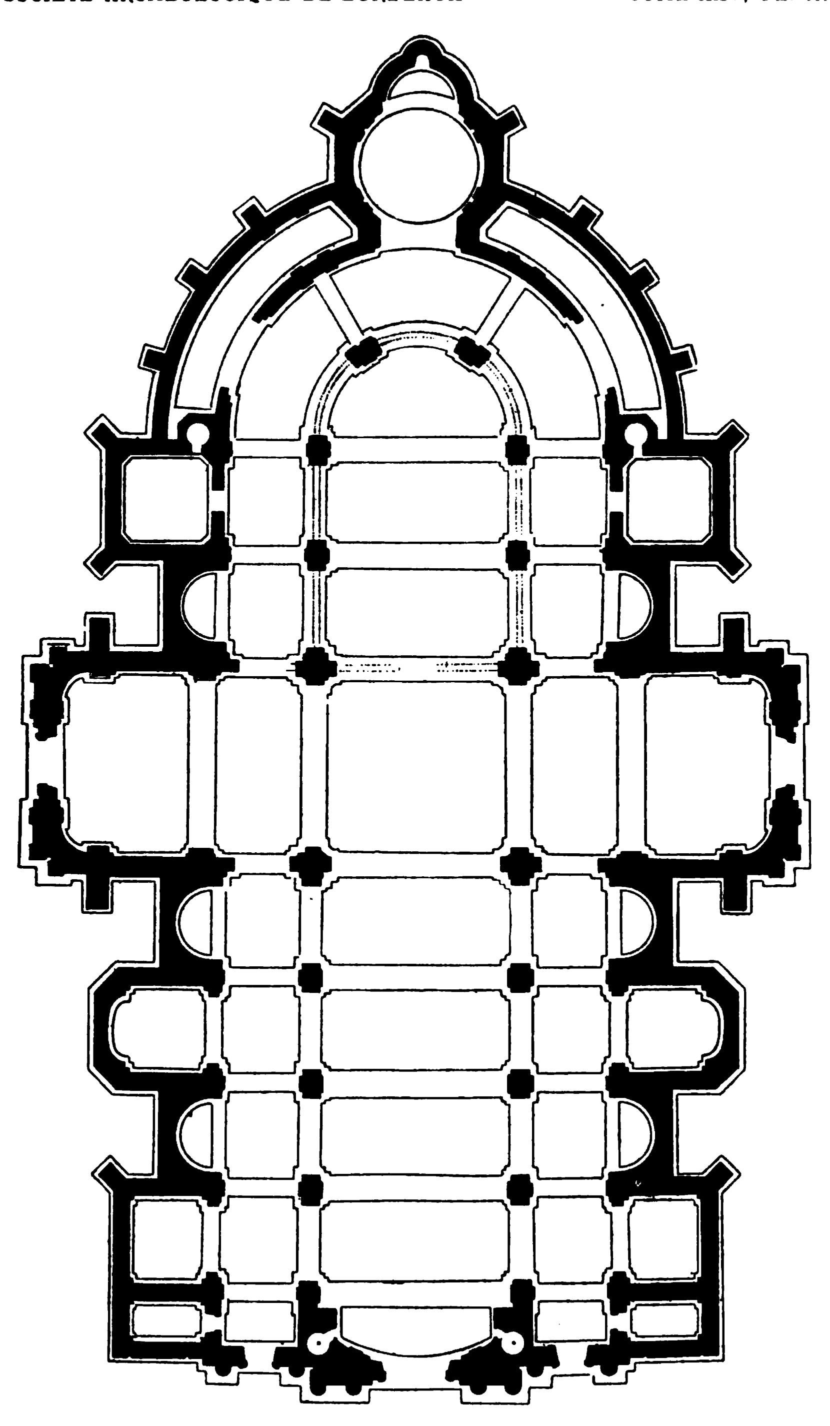
S

28,514. — Bordeaux, Y. Cadoret, impr., rue Poquelin-Molière, 17.


Sans doute que depuis la lettre écrite, vous avez fait les [illegible]
nécessaires pour régler le pavé en face de l'église.
[illegible] vous renvoie les plans comme [illegible], j'ay [illegible]

Phototypie CH. CHAMBON. Cliché de M. TH. AMTMANN.

VERSO DE LA LETTRE DE TOURNY A L'ARCHITECTE PORTIER



PLAN DE L'ÉGLISE SAINT-LOUIS PROJETÉE

Fig. 1.

Fig. 2.

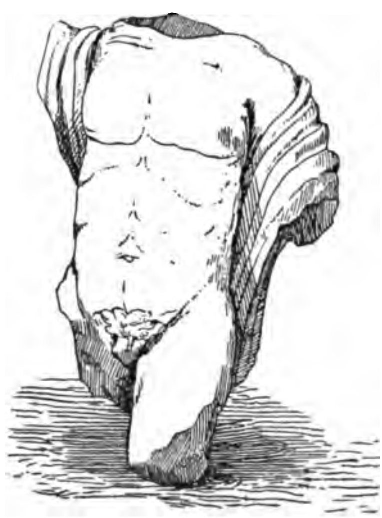
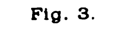




Fig. 3.

IMP. WETTERWALD FRÈRES, BORDEAUX.

Clichés Th. Amtmann.

STATUES DE LA VILLA DU PETIT-CORBIN

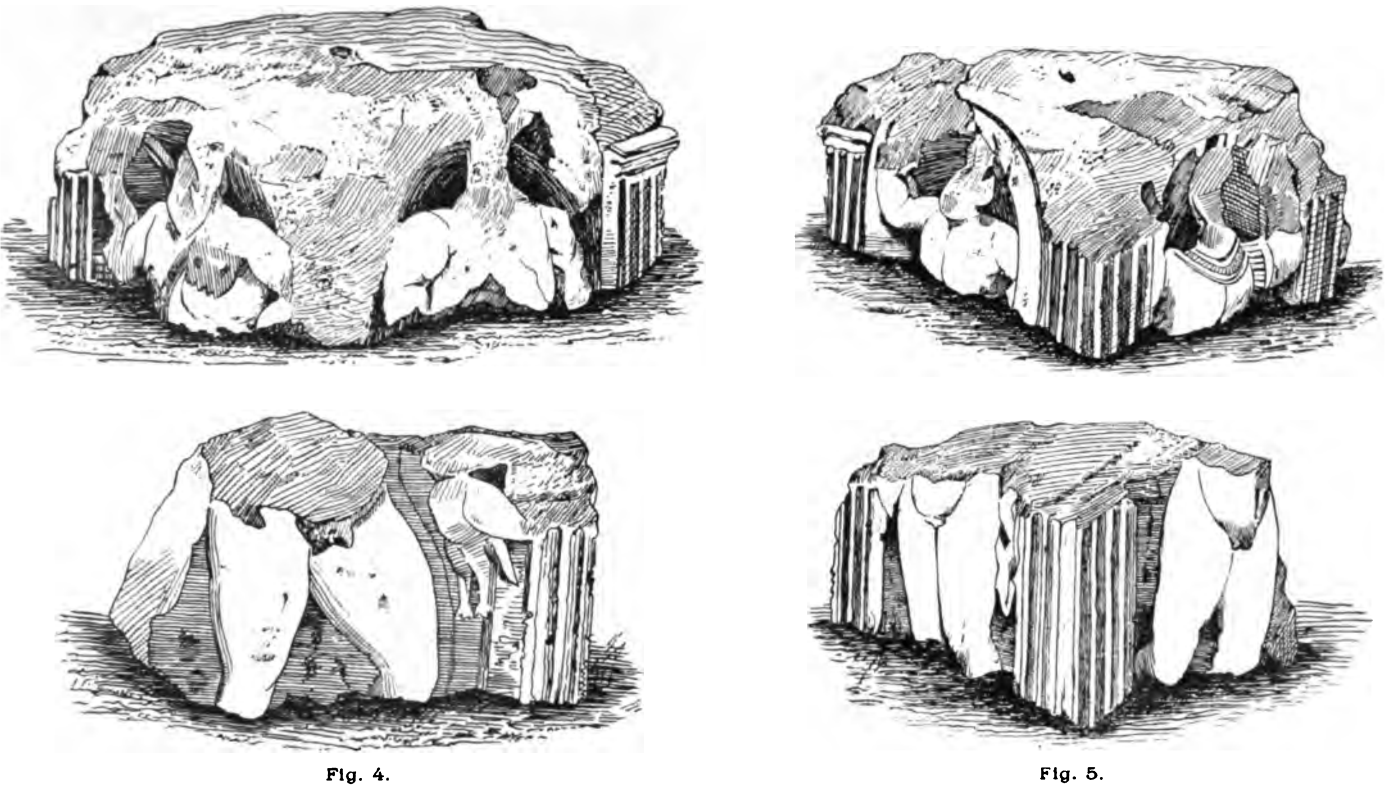


Fig. 4. Fig. 5.

IMP. WETTERWALD FRÈRES, BORDEAUX.

Clichés Th. Amtmann.

STATUES DE LA VILLA DU PETIT-CORBIN



IMP. WETTERWALD FRÈRES, BORDEAUX. Cliché Th. Amtmann.

STATUES DE LA VILLA DU PETIT-CORBIN



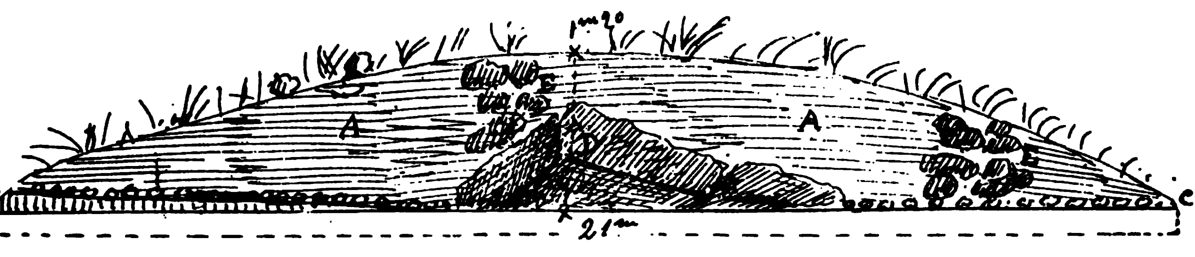
Fig. 13.



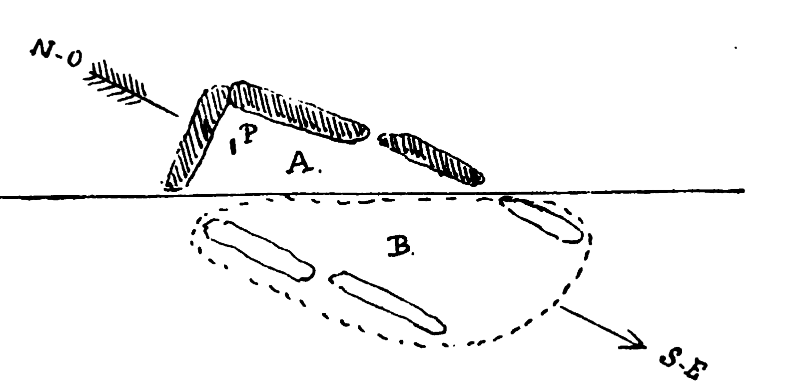
IMP. WETTERWALD FRÈRES, BORDEAUX. Clichés Th. Amtmann.

Fig. 14.

STATUES DE LA VILLA DU PETIT-CORBIN



A. Terre rouge.
B. Calcaire d'eau douce en place.
C. Pierrailles brûlées.
D. Partie du dolmen non détruite.
E. Maçonnerie.



A. Partie fouillée.
B. Partie détruite.
P. Place où était le poignard.

François DALEAU et Émile MAUFRAS. — **Le dolmen de Cabut,** commune d'Anglade (Gironde).

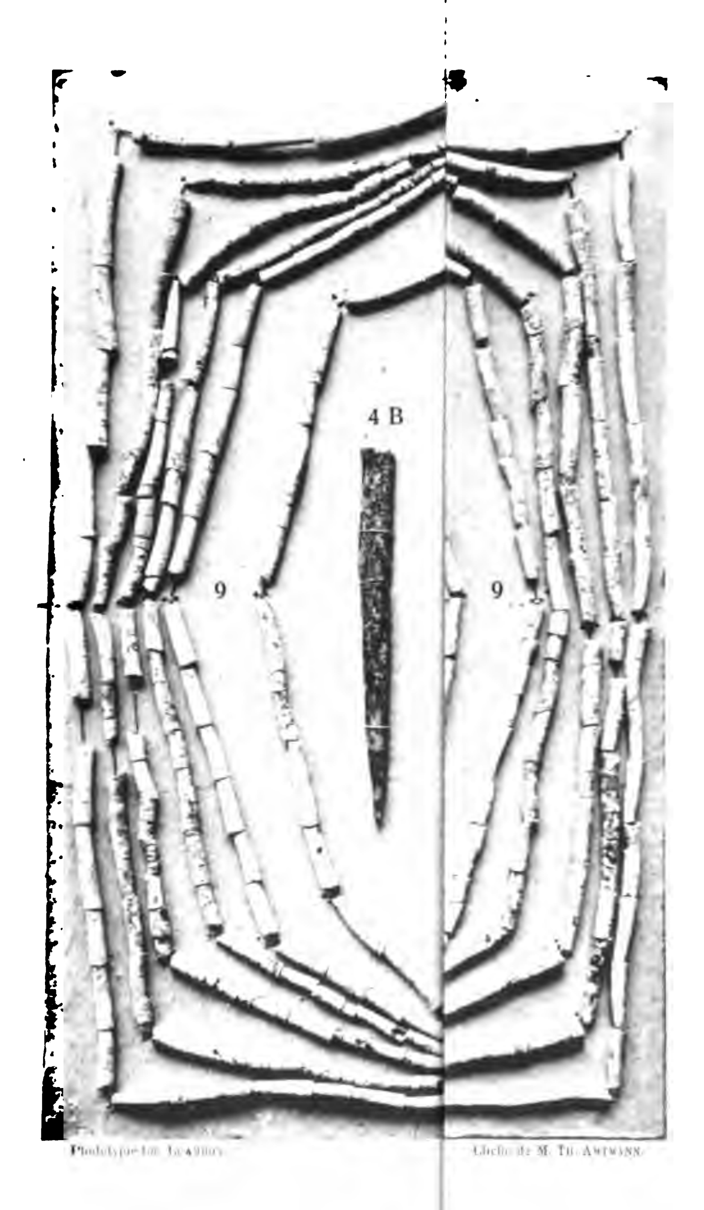




Phototypie CH. CHAMBON. Cliché de M. TH. AMTMANN.

FRANÇOIS DALEAU ET EMILE MAUFRAY

LE DOLMEN DE CABOT, COMMUNE D'ANGLADE (GIRONDE)



Phototypie [illegible] Cliché de M. Th. Amtmann.



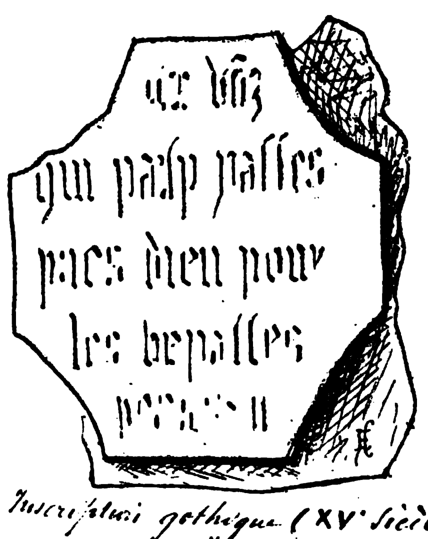
IMP. WETTERWALD FRÈRES, BORDEAUX

Clichés M. Charrol

LE JUPITER GAULOIS A LA ROUE

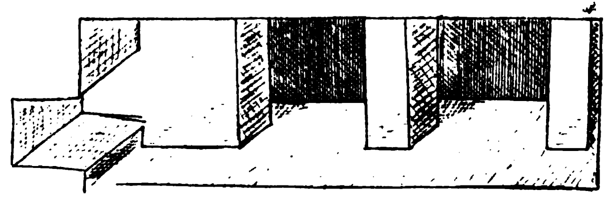
DÉCOUVERT A BORDEAUX

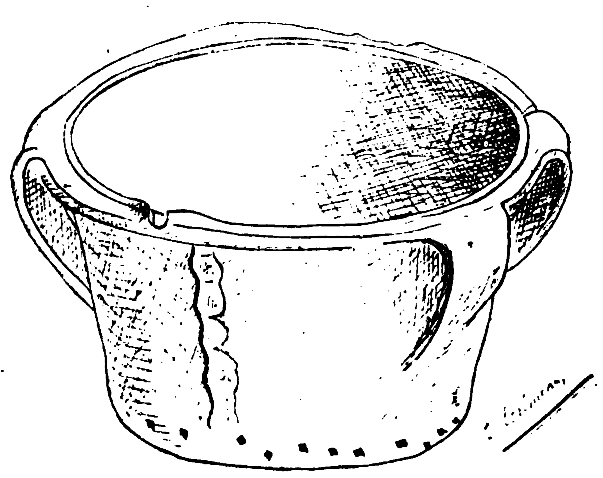
St Emilion - Cimetière de la Madeleine
Fouille de 9bre 1903.

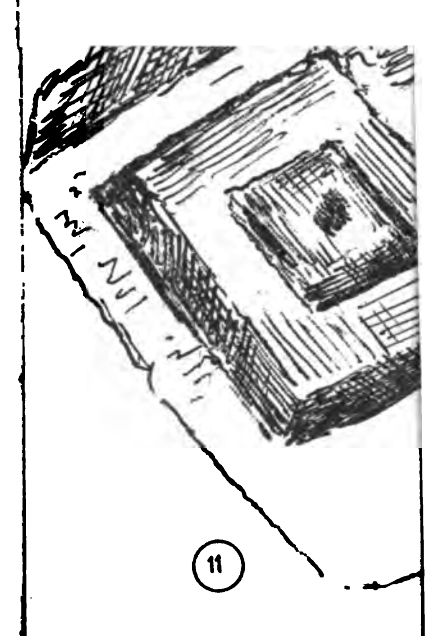


Inscription gothique (XVe siècle)

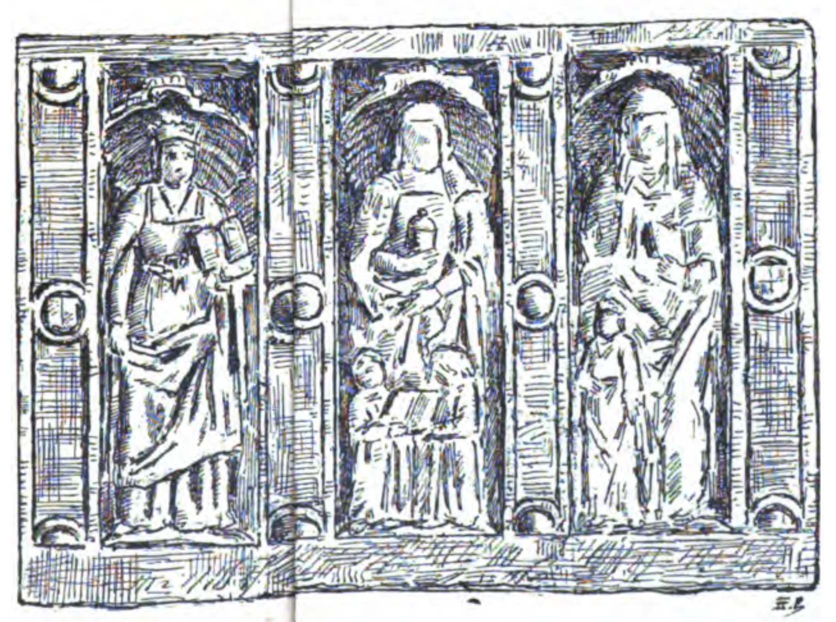
... Vous
qui par isy passes
pries dieu pour
les trepasses
....






11





IMP. WETTERWALD FRÈRES, BORDEAUX.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TOME XXV. — 1er FASCICULE



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-EDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Y. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE POQUELIN-MOLIÈRE — 17

1904

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

ART. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr. une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.



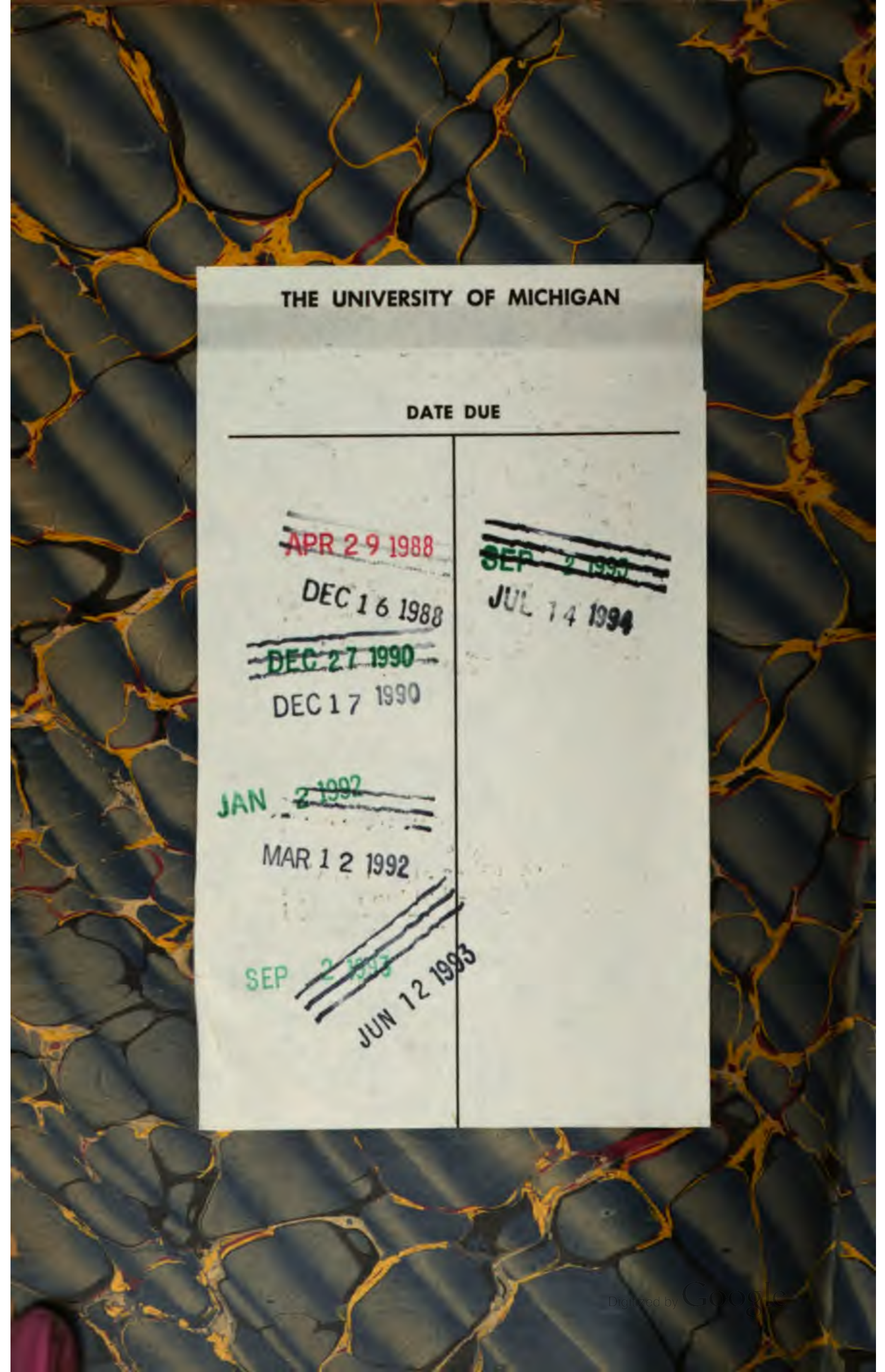
TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

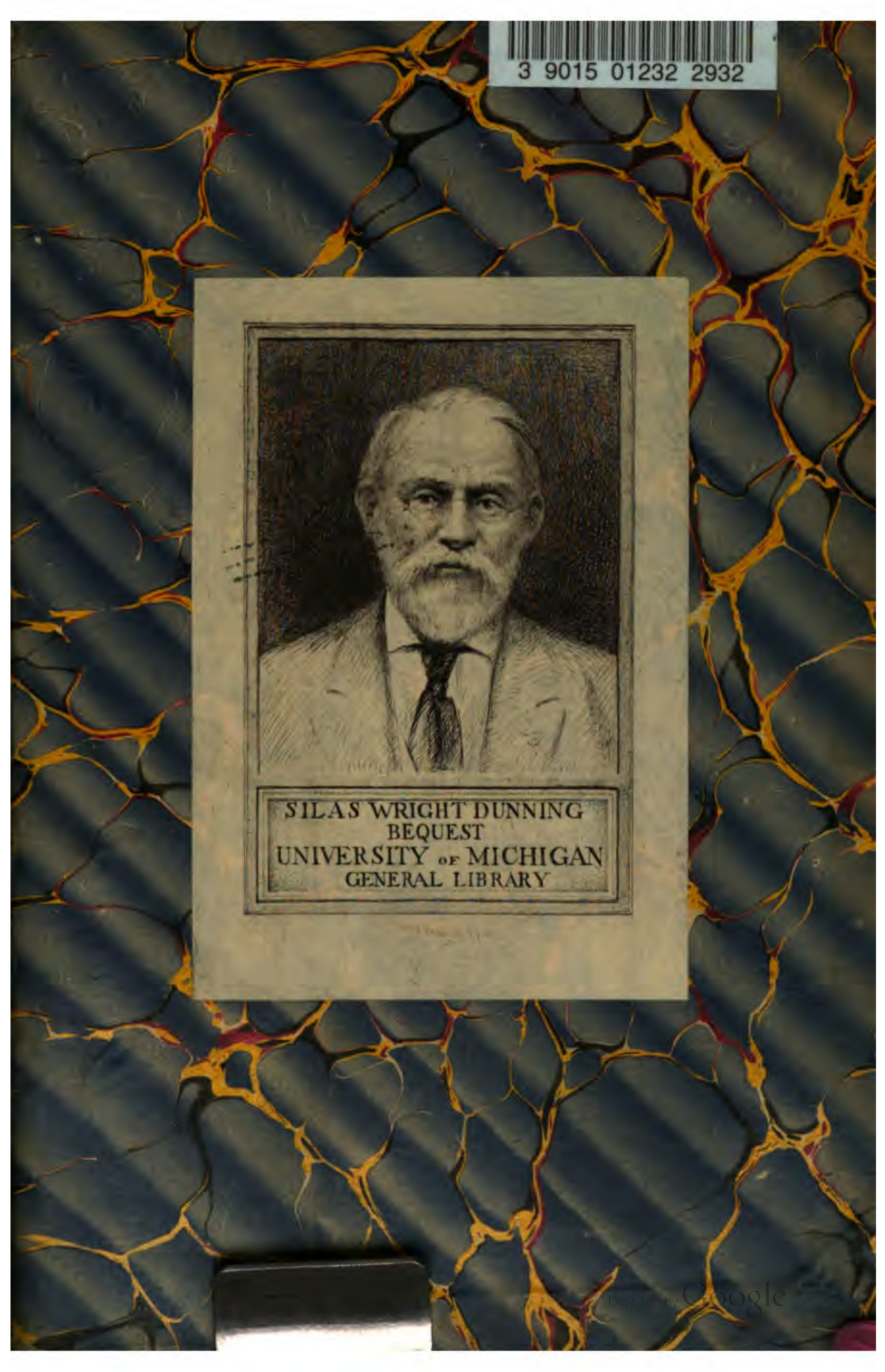
Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. Feret et Fils, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

28.514



THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
DATE DUE
APR 29 1988
DEC 16 1988
DEC 27 1990
DEC 17 1990
JAN 2 1992
MAR 12 1992
SEP 2 1993
JUN 12 1993
SEP 2 1990
JUL 14 1994


3 9015 01232 2932
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
Digitized by Google

